

3-4 Distribution et transformation des produits halieutiques

(1) Abrégé

En Guinée, la distribution des poissons fumés de la pêche artisanale et la distribution des poissons congelés, produits d'importation ou captures des bateaux de pêche industrielle, coexistent. Par ailleurs, la distribution de poisson frais se limite à la vente sur place à proximité des débarcadères et au poisson pour la consommation familiale dans les villages de pêcheurs ; ainsi, on estime que 80% des captures de la pêche artisanale sont fumées.

Sur le plan géographique, il y a le cercle de distribution principal (Kamsar - Conakry - Kindia - Kissidougou - N'zérékoré) où des mareyeurs, disposant de fonds relativement importants, distribuent de grandes quantités de produits halieutiques, le cercle où la distribution de petite envergure est prioritaire, par exemple colportage (zone dans les 100 - 150 km du littoral) et la zone de distribution où les poissons fumés du Sénégal sont prédominants (Moyenne Guinée et Haute Guinée). Le volume d'approvisionnement de la pêche fluviale est faible, et même à l'intérieur du pays, la distribution du poisson de mer, congelé ou fumé, est l'élément principal.

Pour les chômeurs potentiels, la participation à la distribution du poisson fumé est un des secteurs informels facilement accessibles, et cela attire beaucoup de gens, bien sûr de la zone littorale, mais aussi des villes de l'intérieur demandant un profit minime. Selon les endroits, ils ne s'occupent pas seulement de l'expédition, mais fument eux-mêmes le poisson, et même tiennent les rênes de l'approvisionnement en produits des villages de pêcheurs depuis les villes. La caractéristique des mareyeurs guinéens est leur manque important de fonds. En dehors des microfinancements entre mareyeurs, il est impossible de suppléer l'insuffisance de fonds de roulement. Par conséquent, la confiance des mareyeurs vis-à-vis des pêcheurs est aussi faible. Mais le premier pas des mareyeurs vers « l'unification verticale » a été fait, par possession des bandas de fumage des villages de pêcheurs, ou en devenant armateurs pour obtenir du poisson, etc.

Compte tenu du taux de chômage en Guinée, on peut penser que le nombre de mareyeurs à fonds d'achat réduit augmentera encore dans l'avenir. Mais, en fin de compte, le nombre de poissons deviendra insuffisant par rapport au nombre de mareyeurs, ce qui conduira à la faillite ou bien à la transformation en sous-traitant des petits entrepreneurs, et à l'apparition d'un petit nombre de mareyeurs disposant de capitaux.

(2) Structure de base de la distribution des produits halieutiques et pêche artisanale

La distribution des produits halieutiques en Guinée comprend deux éléments principaux: la distribution des produits fumés de la pêche artisanale et celle des poissons congelés importés ou de la pêche industrielle. Des installations de fumage s'alignent en arrière-pays des principaux débarcadères régionaux, et l'on voit les fumeuses travailler activement. Le degré de fumage varie en fonction du réseau de distribution et de la période de conservation, et se divise généralement au fumage long et fumage court. Les poissons congelés de la chaîne du froid de sociétés privées centrées sur la COTRAG, SONIT etc. concurrencent les poissons fumés produits dans les villages de pêcheurs artisanaux. Ces sociétés possèdent des chambres froides dans pratiquement toutes les villes de province, transportent principalement du poisson importé congelé depuis Conakry et le revendent en gros aux marchandes de poissons des marchés des villes.

Par rapport aux poissons fumés et congelés, la distribution du poisson frais se limite aux environs de nombreux villages, vu la faible quantité de glace disponible. La distribution de poissons frais parmi les captures de la pêche artisanale se limite à la vente directe des environs des débarcadères, à la consommation familiale des pêcheurs, à l'expédition des poissons nobles pour l'exportation, aux colporteurs à glacière (seulement sur une partie des débarcadères où la glace est disponible, comme Kamsar, Taboriah etc.), et ne s'étend pas à tout le pays. Vu ce résultat, la distribution de poisson frais se limite ainsi à 20% des captures de la pêche artisanale, le reste de 80% étant des poissons fumés. Bien qu'il soit difficile de vérifier ces chiffres, nous avons pu observer que le volume de poisson distribué frais n'était pas si important. Mais dans l'avenir, avec l'électrification de la ville de Conakry etc. et celle en province, la distribution de poisson frais et de poisson congelé devrait se développer avec la construction de petites fabriques de glace et entrepôts à glace.

Conakry exclue, les principaux lieux de rassemblement du côté lieu de production pour la pêche artisanale sont Kamsar où se rassemblent de grandes quantités de poissons fumés de Katchek etc. et Koudoudé aux environs de laquelle se trouvent de bonnes pêcheries. Conakry, qui dispose de débarcadères à divers endroits de la ville, est un grand site de production de poisson fumé, et aussi un grand site de consommation, où arrivent toute l'année, novembre-décembre exclus, des poissons fumés de l'extérieur.

Concernant le lieu de consommation, Kindia est la base de distribution du poisson fumé guinéen. En Moyenne Guinée centrée sur Labé et en Haute Guinée centrée sur Kankan, les poissons fumés guinéens ne peuvent pas rivaliser avec ceux importés du Sénégal du point de vue du prix, et leur part sur le marché est faible. En particulier, à Labé, 1.000 t de poisson fumé en poids à sec, soit près de 4.000 t en poids à frais sont importés du Sénégal par des transporteurs locaux. Si l'on ajoute le volume centré sur des villes comme Pita, on obtient à peu près le double de ce chiffre similaire pour la Moyenne Guinée. En Moyenne Guinée, les poissons fumés d'origine guinéenne sont vendus comme des « produits de luxe ». En Guinée Forestière, N'zérékoré par exemple, les poissons fumés sénégalais et guinéens rivalisent.

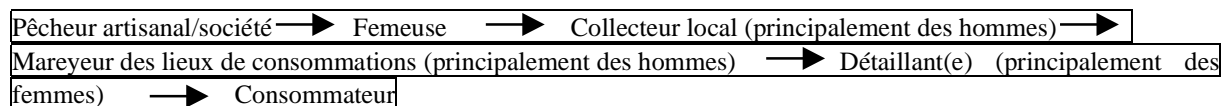
Une partie des captures de la pêche artisanale est exportée de la Guinée sous forme de poisson frais ou congelé. Ainsi, il y a 6 - 7 PME de pêche à Conakry, situées entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. Elles possèdent des pirogues, emploient des pêcheurs et pêchent des poissons nobles (daurade, sole etc.) à la ligne au large des îles de Katorak. Les poissons conservés dans la glace sont expédiés en France, Italie par avion. Les poissons conservés dans la glace ayant perdu leur fraîcheur où les espèces de poissons non exportables sont mis sur le réseau de distribution intérieur. Par ailleurs, des sociétés à capitaux coréens ont affecté dans toutes les régions, Conakry, Kamsar, Taboriah, Sakama, Kondéyré, Konimodiah, etc. des expéditeurs, qui expédient toute l'année des otolithes en Corée du Sud. En plus, la situation n'est pas clairement saisie, mais il paraît que des bateaux étrangers achètent fréquemment leur poisson frais aux pêcheurs artisanaux au large.

En ce qui concerne le poisson fumé, en dehors des exportations vers les pays voisins, des barracudas et scombres sont exportés vers les Etats-Unis du port de Bonfi (Conakry), en tant que poissons fumés de luxe. De plus, dans les villages de pêcheurs du littoral nord, envoient au Sénégal, des poissons conservés dans le sel sont produits en petite quantité. Ainsi, la pêche artisanale ne se limite pas seulement à la Guinée, mais la demande intérieure étant énorme, la part des exportations est infime.

Le volume de poissons fourni par la pêche fluviale étant limité, le poisson de mer est aussi principalement fourni, sous forme fumé ou congelé, dans l'intérieur du pays depuis les régions littorales. En particulier, les poissons vendus par les sociétés privées comme COTRAG et SONIT jouent un rôle important en tenant compte de la fourniture des produits halieutiques à bas prix aux habitants de l'intérieur.

(3) Réseaux de distribution de la pêche artisanale

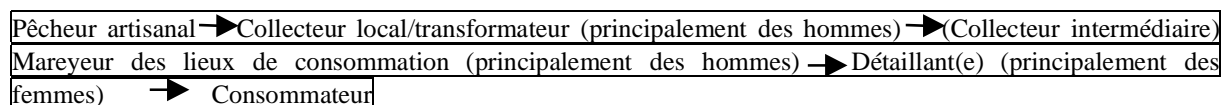
L'enquête générale effectuée par M. Kope Solie du CNSHB auprès de 240 personnes concernées à la distribution des poissons fumés dans le pays a indiqué les réseaux de distribution généraux suivants. Cette forme est la distribution de base par la pêche artisanale, c'est le réseau de distribution le plus commode.



Voici la conversation avec un collecteur local des poissons fumés de Kamsar assurant cette distribution.

"J'achète du poisson (bonga, requin) depuis les villages aux environs de la frontière avec la Guinée-Bissau comme Katchek. Plusieurs petits mareyeurs vont jusqu'en Guinée-Bissau faire des collectes, et je leur achète aussi parfois le poisson qu'ils rapportent à Kamsar. Le poisson de Katchek a peu de graisses, et il n'a pas été glacé, il est de meilleure qualité quand il est fumé. Pour suppléer le manque de fonds, nous travaillons par groupe de 6 ou 7 collecteurs. Une fois le volume correspondant à un camion atteint, il est expédié en commun vers les différentes villes de l'intérieur (en particulier en Guinée Forestière). Actuellement, nous expédions un camion par semaine. Nous disposons de 100 revendeurs dans toute la Guinée. Nous n'exportons pas."

Le réseau de distribution suivant est une déformation du premier, ordinaire dans les villages de pêcheurs des îles éloignées comme Katchek, et également observé à Koukoudé. Un réseau de distribution ne passant pas par les collecteurs intermédiaires disposant de fonds relativement importants comme celui de Kamsar, la distribution artisanale se forme tout en rivalisant avec eux.



Par contre, dans les zones où le colportage depuis le lieu de production est possible, les mareyeuses s'occupent de la distribution dans un réseau comme indiqué ci-dessous. Dans les zones où la glace est disponible, ce sont aussi les femmes de colportage qui s'occupent de la distribution du poisson frais. Pour la pêche fluviale, après fumage des poissons par les femmes des pêcheurs, ils sont vendus par colportage. C'est le troisième réseau de distribution. Pour le poisson frais, les colporteurs couvrent Kamsar et jusqu'à Boké dans un rayon de 100 km à partir de petits villages d'environs et Sangarédi. Certains couvrent même un rayon de 200 km jusqu'à Gadual, et la plage de 100 à 200 km est considérée comme une zone de concurrence entre le poisson congelé des sociétés privées, le poisson salé séché du Sénégal, et le poisson frais ou fumé apporté par les colporteurs. La ville de Téliélé, à 4 heures de voiture de Conakry, présente ces caractéristiques.

Pêcheur artisanal → Transformateur/colporteur (femme) → Consommateur

La fourniture de poisson congelé est faite principalement par deux sociétés privées (COTRAG, SONIT). Ayant leur siège à Conakry, elles disposent chacune d'entrepôts avec installations frigorifiques dans tout le pays, et vendent en gros des poissons de qualité inférieur capturés par les bateaux de pêche industrielle et les poissons congelés importés. La COTRAG traite actuellement environ 700 t par mois, et les destinations concernent la consommation nationale pour deux tiers et l'exportation pour un tiers. Les opérations de la SONIT devraient être similaires, sauf qu'elle n'exporte pas. Toutes deux jouent un rôle très important, puisqu'elles fournissent des produits halieutiques à la population. Il y a aussi des grossistes individuels qui achètent les poissons des sociétés privées. Les produits congelés débarqués à Conakry par les bateaux de pêche industrielle empruntent le réseau ci-dessous. Le Schéma directeur du FAO indique déjà dans les détails les thèmes du développement de ce secteur.

Bateau de pêche étranger → Société partenaire guinéenne → Mareyeur (hommes et femmes)
→ Détaillant/colporteur (femmes) → Consommateur

Ces types de poissons congelés sont débarqués au port commercial sous forme de produits congelés emballés dans des cartons ; la plupart d'entre eux sont provisoirement stockés dans les grandes chambres froides du port, puis emportés par fourgon frigorifique ou isotherme au marché de gros de Madina où ils sont vendus à des mareyeurs. Ils sont ensuite emportés par les mareyeurs aux différents marchés de la ville en taxi etc. et vendus aux détaillants.

(4) Distribution dans l'intérieur du pays

Les réseaux de distribution en Haute Guinée et Guinée Forestière ne sont pas longs. Si les campements se trouvent près d'un marché dans les préfectures de Mandiana et Siguiri ou en Guinée Forestière, les femmes de pêcheurs ou mareyeurs emportent les captures aux marchés pour les vendre aux consommateurs. Le temps requis pour le transport du producteur au consommateur étant aussi court, le fumage des captures est inutile. Par ailleurs, si les campements se trouvent loin d'un marché, le transport exige du temps, le poisson est transformé en fumage aux campements pour empêcher le risque de dégradation des produits. La Figure 3-4-1 indique les réseaux de distribution par zone.

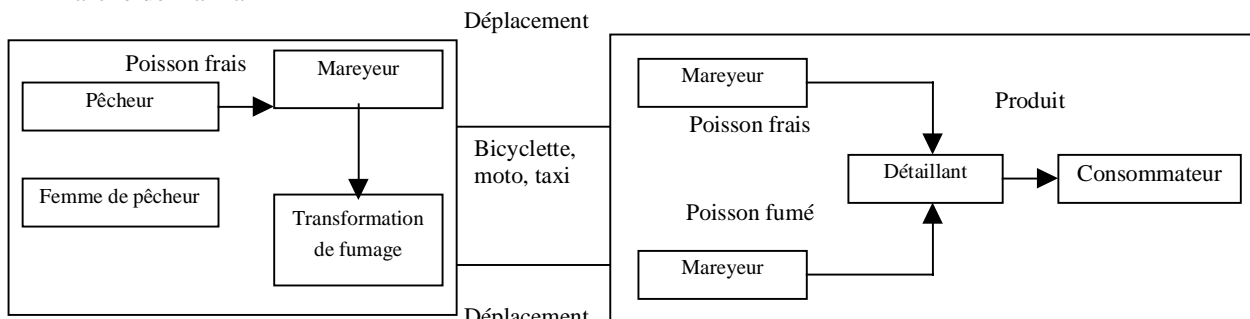
Les pêcheurs pratiquant la pêche fluviale se déplacent en campant, ils ne peuvent pas utiliser de four fixe, et recourent à une méthode très extensive : ils creusent un creux dans la berge et y passent un grillage et font brûler dessous les matériaux pour le fumage. Une exception, les femmes des pêcheurs maliens « Bosso » sédentarisés aux environs du barrage de Sélingué sur le fleuve Sankarani, utilisent un four de type Chokor fixe puisque le déplacement pour la pêche est inutile.

L'habitude de mesure des captures et vente au kilogramme n'est pas encore enracinée dans le monde des pêcheurs et des mareyeurs. Le prix d'achat aux campements converti en kg est de 600 à 1.000 FG/kg, puis après passage entre les mains des mareyeurs ou femmes de pêcheurs, le prix de vente chez le détaillant du marché est 1.500 - 2.000 FG/kg pour le poisson frais et 2.000 - 3.000 FG/kg pour le poisson fumé. Le prix au détail est pratiquement identique pour toutes les espèces de poissons, et la taille du poisson et la relation entre l'offre et la demande sont plutôt les éléments décisifs dans la fixation du prix. Il y a des différences selon les préfectures, ainsi dans les préfectures de Siguiri et de Mandiana d'exploitation des

minerais, le pouvoir d'achat des habitants est relativement élevé et les prix du marché aussi.

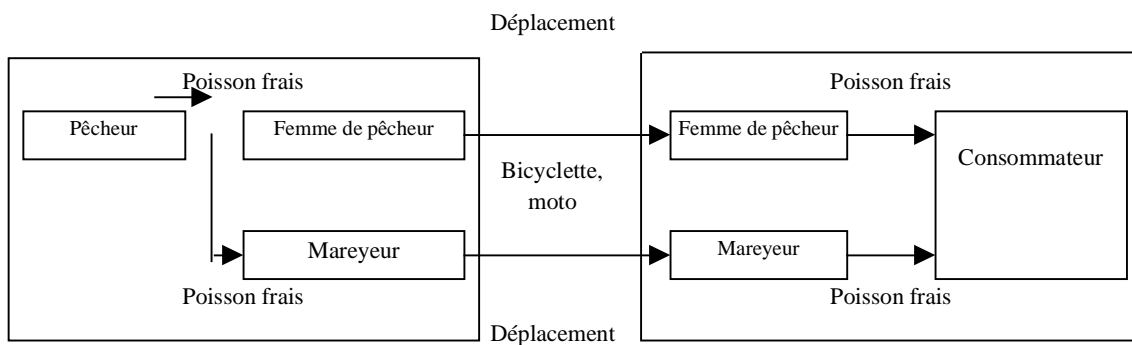
Les moyens de transport des produits des campements aux marchés sont divers, à pied, bicyclette, motocyclette etc. selon les conditions d'accès. En Haute Guinée, le transport se fait ordinairement sur les porte-bagages de la bicyclette ou moto dans une caisse de transport faite en matériaux de plantes grimpantes ou en raphia (type de palmier). En arrosant légèrement d'eau les fibres de raphia entourant le poisson, on évite l'assèchement, et permet de maintenir la température un peu inférieure à la température extérieure par la chaleur de volatilisation. Comme il n'y a pas de fabrique de glace en Haute Guinée et en Guinée Forestière, la glace n'est pas utilisée pour le stockage et le transport du poisson. Les viscères sont retirés pour éviter au maximum le pourrissement, mais les branchies et le sang ne sont pas enlevés. Le retrait des viscères n'est pas effectué quand les captures sont importantes et que les poissons sont petits.

(Cas 1)
Marché de Kankan

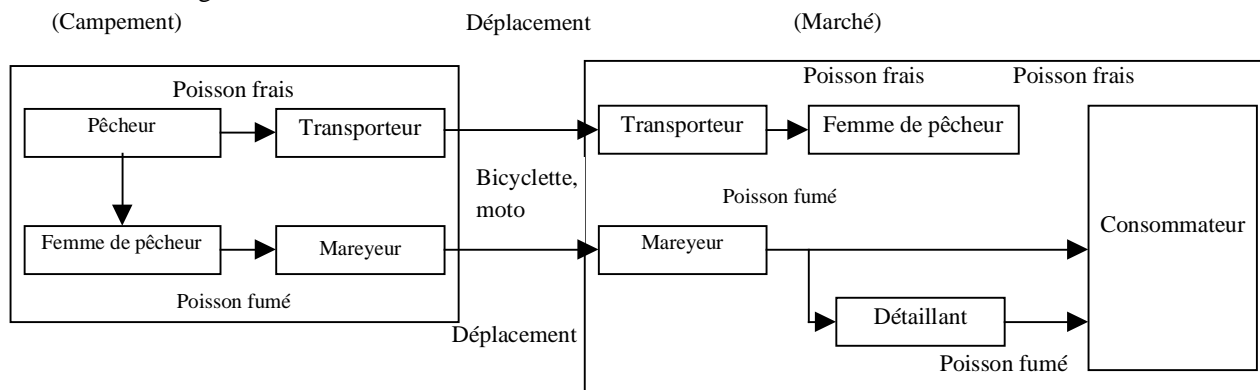


- * Les femmes de pêcheurs s'occupent uniquement du ménage et des enfants.
- * Les mareyeurs s'occupent eux-même du fumage.

(Cas 2)
Marchés de Mandiana et Kouroussa
(Campement) (Campement proche d'un marché) (Marché)



(Cas 3)
 Marché de Siguiri
 (Campement)



* Presque tout le poisson fumé est importé de la préfecture de Mandiana.

Figure 3-4-1 Réseau de distribution des captures en Haute Guinée

(5) Distribution en tant que secteur informel

Pour les chômeurs potentiels des zones rurales, la participation à la distribution de la pêche artisanale est un des secteurs informels d'accès relativement facile, et beaucoup de gens se rassemblent à la recherche de petits profits. Parmi les quelque 300.000 personnes en relation avec le secteur de la pêche en Guinée, beaucoup s'occupent de la distribution, mareyeurs par exemple. En fait, il y a beaucoup de mareyeurs dans les villages de pêcheurs. Par exemple, on rapporte qu'en plus des 150 armateurs et 2.850 pêcheurs, 900 mareyeurs, 200 fumeuses, des réparateurs d'équipements, des fabricants de pirogue, des porteurs transportant le poisson etc. travaillent dans le port de Boulbinet de Conakry. Et quand nous sommes arrivés à la plage de Katchek, environs 60 personnes (presque tous des hommes) se sont rassemblés par curiosité, et en leur demandant leur profession, 20 ont répondu pêcheurs, 20 mareyeurs, 6 détaillants, 2 fonctionnaires, 2 fumeuses, 2 porteurs et 1 mécanicien d'engins. Vu ce résultat, on peut croire que les mareyeurs étaient très nombreux.

Les mareyeurs se réunissent bien sûr partout depuis la région littorale, mais ils viennent aussi nombreux depuis les villes de l'intérieur. Selon les endroits, ils ne s'occupent pas seulement de la collecte, mais aussi du fumage exigeant un travail intensif, du retour des ventes des produits halieutiques, de la fourniture de produits aux villages de pêcheurs, c'est la raison pour laquelle les populations actives sont nombreuses. Compte tenu du taux de chômage élevé, si le redressement économique de la Guinée progresse, et que le niveau des revenus des habitants augmente, le nombre de mareyeurs disposant de fonds d'achat limités devrait encore augmenter. Mais même si le nombre de mareyeurs augmente, le nombre de poissons achetables sera insuffisant par rapport au nombre de mareyeurs, et les petits entrepreneurs feront faillite ou bien se feront sous-traitants. Le nombre des mareyeurs et colporteurs qui ne peuvent obtenir que des revenus limités diminuent brutalement, et seuls les mareyeurs disposant de fonds devraient subsister.

Les emplois différents pour hommes et femmes existent dans une certaine mesure dans la distribution. Les femmes monopolisent les positions de détaillant sur les marchés et le colportage à petite distance, et ce sont souvent les hommes qui travaillent comme mareyeur, partant plusieurs jours sur les lieux de production. A Koukoudé, les hommes sont nombreux comme mareyeurs pour le montant des achats. Mais selon les endroits, les femmes travaillent aussi comme mareyeurs se déplaçant périodiquement dans les villages de pêcheurs et les lieux

de consommation de l'intérieur.

La caractéristique des mareyeurs guinéens concernés à la pêche artisanale est leur manque important de fonds. En dehors des microfinancements entre mareyeurs, il est impossible de suppléer l'insuffisance de fonds de roulement. Par conséquent, la confiance des mareyeurs vis-à-vis des pêcheurs est aussi faible. Par contre, il y a des mareyeurs qui achètent aux pêcheurs à crédit. Mais le premier pas des mareyeurs vers « l'unification verticale » est fait, par possession des bandas de fumage des villages de pêcheurs, ou en devenant armateurs des pirogues pour obtenir du poisson, etc.

Beaucoup de femmes vendent de petites quantités de poissons sur les marchés permanents et hebdomadaires dans tout le pays. Beaucoup n'obtiennent qu'un bénéfice minime, ce qui est typique du secteur informel. La différence entre le prix de gros et le prix de vente au détail est estimée à environ 10% pour le poisson frais et à environ 30% pour le poisson fumé. Qu'il s'agisse de poisson frais ou fumé, généralement, après l'achat à crédit aux mareyeurs et la vente des produits, elles remboursent le montant de l'achat.

(6) Consommation de produits halieutiques

Le développement du marché de la consommation de produits halieutique se constate aussi à la tendance à l'augmentation des importations de poissons congelés et de poissons fumés. Il est certain que la consommation de produits halieutiques augmentera avec l'augmentation du revenu des habitants. L'étude faite dans la petite ville Daraba en Moyenne Guinée montre que la viande de bœuf coûte 2.000 FG/kg (prix au détail) et le chinchard acheté du COTRAG 1.400 FG/kg. La détaillante qui vend 150 kg de poisson décongelé par jour dit que les ventes baissent quand le prix se rapproche de celui du bœuf. Au niveau actuel, la compétitivité du prix est suffisant.

Comme précité, 80% des captures de la pêche artisanale sont paraît-il transformés en fumage. Mais aussi bien dans la région littorale que dans l'intérieur du pays, la demande de poisson frais est forte sur les marchés de consommation, et il est certain que le développement de la consommation de poisson frais sera un des thèmes principaux pour le développement de la pêche artisanale. En observant les marchés de l'intérieur du pays, on remarque qu'il y a plus de femmes qui vendent des sardines et maquereaux congelés importés entiers que de femmes vendant des poissons fumés. Ainsi, le poisson séché est produit aux environs de Kamsar etc., mais la dimension du marché est relativement limitée. Aux environs de Pita en Moyenne Guinée, on consomme du poisson sénégalais fortement salé, mais c'est une exception en Guinée.

(7) Estimation des volumes de distribution

Le rapport de la FAO indique que 30 kg de poisson pélagique et benthiques frais deviennent respectivement 9-10 kg et 12-13 kg de poisson fumé (fumage long) et 15-20 kg fumés (fumage court). Compte tenu de ce rapport, si l'on estime la consommation par personne par exemple à Géckédou, dans l'intérieur du pays en introduisant cette correspondance, elle est beaucoup plus élevée que celle actuellement considérée. De plus, les produits halieutiques étant de 20 à 30% moins chers que la viande de bœuf, c'est une source en protéines animales précieuses pour les habitants. En particulier, le bonga fumé à prix abordable est essentiel en tant qu'assaisonnement pour les habitants.

3-5 Infrastructures de la pêche et sociales

(1) Aménagement de débarcadères

1) Région de Conakry

Dans la région de Conakry, l'aménagement des infrastructures sociales comme l'alimentation en électricité et en eau, les routes, est le plus avancé. Par contre, il arrive souvent que des bâtiments soient construits jusqu'à la ligne littorale pour loger les habitants et les fonctions des grandes villes. De plus, Conakry ayant des côtes rocheuses, à marée basse, les récifs rocheux sont exposés sur beaucoup de débarcadères. C'est pourquoi l'entrée/sortie des pirogues est limitée par la marée basse, et le débarquement des captures exige beaucoup de mains-d'œuvre.

Les installations des principaux débarcadères, Bonfi, Dixinn, Téminétaye et Boulbinet sont aménagées, et comprennent des installations d'accostage, fabrique de glace et chambres froides, aire de réparation des engins de pêche et magasin, atelier, fumoirs, bureaux etc. Les installations des débarcadères de Bonfi, Dixinn et Téminétaye ont été aménagées par le biais d'une série de projets exécutés dans les années 1980 sur aide financière (prêt) de la Banque Africaine de Développement. La fabrique de glace et les chambres froides sont louées à des entreprises privées, qui assurent l'exploitation et l'entretien. Les installations du débarcadère de Boulbinet ont été construites dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon, et viennent d'être ouvertes en juin 2000.

Les opérations de débarquement, vente et fumage etc. du poisson sont activement réalisées avec ces installations, mais chacun de ces débarcadères a les problèmes suivants pour les raisons de conditions naturelles précitées ou de fonds d'exploitation etc.

- Bonfi : Accostage impossible à marée basse, espace de manutention mal aménagé, faible taux de fonctionnement de la fabrique de glace
- Dixinn : Accostage impossible à marée basse et moyenne, espace de manutention mal aménagé, faible taux de fonctionnement de la fabrique de glace
- Téminétaye: Accostage impossible à marée basse et moyenne, récifs dans le chenal, absence d'aire de manutention, faible taux de fonctionnement de la fabrique de glace
- Boulbinet : Accostage impossible à marée basse

Les installations ne sont pas encore aménagées sur les autres débarcadères de Conakry, et le débarquement s'effectue sur les côtes naturelles. Dans beaucoup de cas, il n'y a pas assez d'espace ouvert sur les débarcadères, et l'espace pour la réparation des filets ou l'espace de stationnement pour l'expédition des captures sont insuffisants. Et comme les fumoirs ne sont aménagés, les fumeuses doivent en prendre la responsabilité. La gestion sanitaire, le traitement des déchets etc. sur les débarcadères ne s'effectuent pas bien.

Tableau 3-5-1 Etat d'aménagement des principaux débarcadères de la zone de Conakry

| Débarcadère | Installations | Utilisation des installations | Donateur | Autres |
|-------------|---|---|--|--|
| Teminetaye | Fabrique de glace 10 t/jour (glaçons) Chambre froide 100 m ² (+/-0) Magasin pour engins de pêche (16 salles, @ 8 m ²) Halle de vente du poisson frais (18 stands) Aire de ramendage (66 m ²) Atelier (74 m ²) Cabine de fumage (33 fumoirs, 360 m ²) Fumoirs extérieurs (110) Installation d'alimentation en gasoil (1 ensemble) Installation d'accostage des pirogues (1 ensemble) Bureaux administratifs (132 m ²) | La fabrique de glace et la chambre froide sont loués à une société privée (montant du contrat 500.000 FG/an depuis 92). Des pêcheurs de Boulbinet se déplacent temporairement pour utiliser les installations. Les capacités de la fabrique de glace et des chambres froides ont considérablement baissé. | Prêt par BAD, montant total du budget (1,35 milliard de yens), autres CIDA | Présence d'un récif juste devant le chenal, danger. Débarquement, les captures sont portées par la tête par des hommes marchant dans l'eau. Accostage impossible à marée basse |
| Bonfi | Fabrique de glace 10 t/jour (glaçons) Chambre froide 100 m ² (+/-0) Magasin pour engins de pêche (16 salles, @ 8 m ²) Halle de vente du poisson frais (24 stands) Aire de réparation des filets (66 m ²) Atelier (74 m ²) Cabine de fumage (33 fumoirs, 360 m ²) Fumoirs extérieurs (15) Installation d'alimentation en gasoil (1 ensemble) Installation d'accostage des pirogues (1 ensemble) Bureaux administratifs (132 m ²) | La fabrique de glace, la chambre froide et les terrains etc. sont loués à une société italienne (montant du contrat 500.000 FG/an depuis 1992). Les capacités de la fabrique de glace et de la chambre froide ont considérablement baissé. | Prêt par BAD, montant total du budget (848 millions de yens) FAO etc. | L'accostage des pirogues est possible seulement à marée haute. La société italienne construit actuellement un chantier naval sur une partie du terrain (détails inconnus). |
| Dixinn | Fabrique de glace 10 t/jour (glaçons) Chambre froide 100 m ² (+/-0) Magasin pour engins de pêche (8 salles, @ 8 m ²) Halle de vente du poisson frais (24stands) Atelier (74 m ²) Cabine de fumage (40 fumoirs, 450 m ²) Fumoirs extérieurs (20) Installation d'alimentation en gasoil (1 ensemble) Installation d'accostage des pirogues (1 ensemble) Bureaux administratifs (132 m ²) Chantier naval (250 m ²) | La fabrique de glace, et la chambre froide etc. sont louées à une société privée (montant du contrat 500.000 FG/an depuis 1992). Les capacités de la fabrique de glace et de la chambre froide ont considérablement baissé. La cabine de fumage a été construite en 1999. | Prêt par BAD, montant total du budget (717 millions de yens) FAO etc. | L'accostage des pirogues de pêche est possible seulement à marée haute. |
| Boulbinet | Fabrique de glace 10 t/jour (glace en écailles) Chambre froide 4 t (-10) Magasin pour engins de pêche (16 salles, @ 9 m ²) Halle de vente du poisson frais (10 marchands) Atelier (90 m ²) Cabine de fumage (52 fumoirs, 576 m ²) Bureaux administratifs (300 m ²) Pont incliné (110 m) | Ouvert en juin 2000. | JICA (870 millions de yens) Toilettes pour les femmes par CIDA | L'accostage des pirogues est impossible à marée basse. |

2) Zone littorale régionale

En dehors de Conakry, la zone maritime aux environs du Cap Verga a des récifs exposés, mais en général c'est une zone maritime à haut fonds de profondeurs variables en sable et boue, bordée de mangroves. Dans la zone littorale, les infrastructures sociales, comme l'électricité et l'eau, sont aménagées exceptionnellement à Kamsar. Les débarcadères et les villages de pêcheurs sont éloignés de la route principale, et beaucoup sont situés sur des îles dans la zone de mangroves, inaccessibles depuis le continent. La plupart des débarcadères n'ont aucune installation, la côte naturelle est utilisée telle quelle, mais les installations ci-dessous sont aménagées sur quelques débarcadères principaux.

Il y a deux débarcadères à Kamsar, un ancien et un nouveau. La construction et l'aménagement du nouveau par le Gouvernement Guinéen, commencé en 1996 avec l'aide du

PNUD et du FENU, se sont achevés en 1999. Le débarquement, la vente et le fumage des captures des pirogues se font tous au nouveau débarcadère. Avec l'alimentation en électricité et en eau assurée par l'usine de bauxite de Kamsar, la fabrique de glace (glace en écailles, 3 t/jour) fournit de la glace aux pirogues. Le Tableau 3-5-2 indique les autres installations.

L'ancien débarcadère, uniquement utilisé pour le débarquement du poisson fumé en provenance des villages de pêcheurs des îles comme Katchek, et l'expédition des produits pour la vie quotidienne vers les îles, joue donc un rôle important de soutien de la production et de la vie quotidienne sur les îles, mais ne dispose pas d'installations. Les opérations de débarquement y sont faites en tirant profit du quai rocheux relativement plat, à marée basse, par un grand nombre de manutentionnaires qui soulèvent les paquets. Mais cette méthode de manutention est difficilement utilisable sur le nouveau débarcadère dont le sol en avant est boueux et meuble.

Tableau 3-5-2 Aménagement du nouveau débarcadère de Kamsar

| | Installations | Utilisation des installations | Donateurs | Autres |
|-------------------------------|---|---|--|--|
| Nouveau débarcadère de Kamsar | Fabrique de glace 3 t/jour (glace en écailles) Magasins des mareyeurs (10 salles, @ 15 m ²) Atelier (40 m ²) Cabine de fumage (52 fumoirs) Bureaux administratifs (60 m ²) Toilettes (18 m ²) Couloir incliné de débarquement (200 m) | Ouvert en 1999. Eau et électricité sous contrat annuel avec la CBG env. 6.500.000 FG. Zone de manutention des produits fumés en cours de construction à l'extérieur | FAO (3.405.000 \$US) Budget national (cabine de fumage) | Le slipway de débarquement étant latéralement couvert, l'accostage des pirogues est inconmode. |

Les installations de Koukoudé, qui est un des plus importants débarcadères-villages de pêcheurs du pays, ont été aménagées dans les années 1980 sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD). Les installations sont comme indiqué dans le tableau ci-dessous. La fabrique de glace et l'entrepôt à glace fonctionnant sur groupe électrogène maison est hors service depuis quelques années suite à une panne du congélateur, mais quand elle était en service, Koukoudé servait de base pour la palangre glacière à beaucoup de bateaux de pêche de Conakry etc. Si cette installation peut être remise en service, comme les pêcheries sont proches, beaucoup de pirogues viendront de Conakry etc. et prendront Koukoudé comme base de leurs activités, ce qui renforcera ses activités de production.

Taboriah dispose d'un entrepôt à conteneurs et d'une zone de fumage. Ses installations ont été aménagées avec l'aide italienne en 1988. C'est le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture qui est propriétaire desdites installations, mais la fabrique de glace à l'intérieur (glace en écailles, 2-3 t/jour) est louée à une société privée (DJOBILA PECHE, Conakry) et utilisée pour l'achat de poisson pour l'exportation de la société. La glace n'est pas vendue au public. Il y a des mareyeuses qui achètent du poisson frais à Taboriah et l'emportent au marché de Fria, mais elles s'approvisionnent en glace à Fria.

Tableau 3-5-3 Aménagement des principaux débarcadères des villages ruraux

| Région | Installations | Utilisation des installations | Donateur | Autres |
|----------|---|--|---|--------|
| Koukoudé | Fabrique de glace 10 t/jour (glaçons) Chambre froide 100 m ² (+/-0°) Magasin pour engins de pêche (8 salles, @ 8 m ²) Halle de vente du poisson frais (24 stands) Atelier (74 m ²) Installation d'hébergement (1 ensemble) Installation d'accostage des pirogues (1 ensemble) Bureaux administratifs (132 m ²) Route d'accès au village (1 ensemble) | La fabrique de glace et la chambre froide etc. étaient loués à une société privée (montant du contrat 500.000 FG/an depuis 92), mais actuellement la fabrique de glace et la chambre froide ne fonctionnent pas. | Prêt de BAD, montant total du budget (660 millions de yens) CIDA, ONG etc. | |
| Taboriah | Entrepôt à conteneurs, fabrique de glace, four de fumage Installations de fumage | La fabrique de glace, louée à une société privée, sert uniquement aux activités de collecte du poisson. Activités d'amélioration du statut des femmes par une ONG allemande. | Italie | |

En outre, les problèmes suivants ont été confirmés sur la base de la situation précitée.

- Entrée/sortie des pirogues

Comme indiqué plus haut, il y a des pêcheries avec récifs exposés aux environs de Conakry et du Cap Verga. Il s'agit de Koukoudé et de Tounfilydi, etc. Il y a également des récifs exposés à Matakan à l'extrémité Sud de l'île de Kabak dans la préfecture de Forécariah au Sud. L'entrée/sortie du chenal vers le débarcadère exige de la prudence parce qu'il y a un risque de chavirer sous l'effet des vagues latérales en contournant ces récifs, de plus le chenal est difficile à confirmer le soir ou de nuit.

De plus, dans la partie nord de Conakry orientée perpendiculairement aux vagues prédominantes, et dans les villages de la côte occidentale face à l'océan extérieur, il arrive que les pirogues aient des difficultés pour sortir à cause des brisants.

- Accès à la route principale

Les débarcadères (villages de pêcheurs) face à la côte de mangroves se trouvent à des terrains bas. Le sol argileux et boueux peut être inondé pendant la saison des pluies à cause de la mauvaise évacuation de l'eau et de la position basse du sol, c'est pourquoi l'accès par véhicule à la partie continent pendant ladite saison n'est pas toujours assurée. Ou bien les villages sont proches du continent, mais il n'y a pas de pont, et le passage est impossible parce que le niveau des petits cours d'eau et des criques augmente pendant la saison des pluies.

- Assurance de l'eau potable

La difficulté de l'approvisionnement en eau potable est un problème auquel sont confrontés beaucoup d'habitants des villages de pêcheurs. Beaucoup d'entre eux obtiennent leur eau à des puits creusés dans ou aux environs des villages, mais les sources ne sont pas abondantes, et comme il s'agit de puits en bord de mer, l'eau de mer a tendance à se mélanger à l'eau douce, en particulier pendant la saison sèche. Quand il s'agit de puits situés dans des terrains bas, submergés pendant la saison des pluies et peu hygiéniques, il arrive qu'ils donnent de l'eau contaminée, ce qui a parfois des effets

nocifs pour les habitants. Pendant la saison sèche ou quand le volume utilisé augmente, l'approvisionnement peut être insuffisant. Les habitants consomment beaucoup de temps et d'énergie, par exemple en parcourant plusieurs kilomètres pour aller puiser de l'eau potable. Dans les villages des îles éloignées, le transport de l'eau est souvent effectué en bidons en plastique portables à partir du continent. Ainsi, les pêcheurs de Taydi et Dahomey dans la préfecture de Boké sortent leurs pirogues et vont s'approvisionner en eau payante à Kamsar. Ceux des îles éloignées des environs, comme Sakama, dans la préfecture de Boffa se fournissent en eau potable à Boffa.

- Installations de fumage

Il y a différentes méthodes de fumage : la méthode primitive en fixant un filet métallique sur des pieux en bois, la méthode simple utilisant la moitié des fûts, la méthode du four en blocs de latérite etc. Les deux premières sont principalement utilisées. Mais l'efficacité des matériaux pour le fumage est faible, des étincelles ont tendance à sauter, ce qui peut facilement provoquer un incendie, c'est pourquoi la conversion au type four en blocs de latérite est nécessaire. Si possible, il serait souhaitable d'introduire le fumoir de type Chokor à étagères permettant plusieurs niveaux pour renforcer l'efficacité des matériaux de fumage. Il y a aussi quelques Guinéens qui ont mis au point un fumoir très efficace en utilisant du fer galvanisé.

- Etablissements publics

Il arrive souvent que les écoles primaires se trouvent dans un village voisin ou sur une distance parcourable à pied, mais pendant la saison des pluies, l'accès devient difficile, et les enfants ne peuvent pas aller à l'école. Dans certains cas, il n'y a pas d'école alors que la population sédentaire locale a brutalement augmenté. Pour le niveau secondaire, les enfants doivent souvent être mis en pension, ce qui constitue une charge considérable pour les familles.

Quant aux hôpitaux, il y a souvent un dispensaire simple à une distance parcourable à pied, mais dans les villages des îles éloignées, il faut pratiquement toujours prendre une pirogue. Par ailleurs, même si un système de communication existe, le système de soutien adapté n'est pas en place et il arrive que les malades restent tels quels.

Quant aux installations sanitaires, il n'y a pas de toilettes dans les villages, et les habitants font leurs besoins dans les fourrés ou les plages aux environs. Les villages en position basse sont inondés, et pendant la saison des pluies, les conditions d'hygiène se dégradent, ce qui donne lieu à différentes sortes de maladies. Et s'il y a des puits dans le village, une dégradation de la qualité de l'eau est aussi à craindre.

(2) Installations d'infrastructure de la distribution des captures

1) Installations de vente au détail du poisson de Conakry

Comme les moyens de transport sont limités, les habitants vont ordinairement acheter des produits halieutiques au marché de consommation local à distance de marche. Cela dépend de leur taille, mais il s'agit de marchés de produits de consommation généraux où l'on vend non seulement du poisson, mais aussi divers autres produits alimentaires et même des articles ménagers divers. Il y a beaucoup de marchés de ce type à Conakry (Tableau 3-5-4 et Figure 3-5-1). Les horaires sont toujours de 8 heures à 18 heures environ, soit 12 heures d'ouverture.

Pour la vente des produits halieutiques, les poissons frais⁶ passent par le marché de gros de Madina et sont vendus à partir de 8 heures aux marchés de consommation. Il n'y a pas de glace pour tenir les poissons au frais, et les rayons et étals y sont insalubres. Souvent les étals sont placés à même le sol. Le temps passant, les produits perdent leur fraîcheur et les produits disponibles sont moins nombreux. C'est pourquoi il faut se rendre au marché tôt le matin pour acheter du poisson de bonne qualité. En cas d'inventus, il est possible de les stocker auprès des sociétés de stockage installées près des marchés, mais en pensant aux frais de stockage, les marchands souhaitent vendre tous leurs produits même à bas prix. Pour les produits fumés, il n'y a pas de telle limite horaire.

S'il n'y a pas de produits halieutiques abordables sur le marché local, il est possible de se rendre à un des grands marchés de consommation de Madina, Bonfi, Matoto etc. Il faudra prendre le bus public ou un taxi, mais le bus revient à 150 FG et le taxi à 1.000 FG pour un rayon de 2 à 3 km. Il y a foule en particulier sur le marché de Madina, et risque de vol ou de vol à l'arraché; les jeunes femmes se tiennent à distance.

Tableau 3-5-4 Etat des marchés au poisson au détail de Conakry et d'autres villes

| Dénomination | Nombre de stands (poisson frais) | Forme du marché | Problèmes |
|--------------|----------------------------------|--------------------------|---|
| Madina | 400 (240) | Type carré, type passage | * En dehors de la vente au détail, vente en gros, encombré |
| Kénien | 50 (10) | Type ruelle, type carré | Presque entièrement sans toit |
| Taouya | 100 (50) | Type carré | * |
| Belle vue | 20 (10) | Type carré | Il y a un lieu de vente aménagé sur financement de la Banque Africaine de Développement, mais il n'est pas utilisé. |
| Bonfi | 50 (10) | Type carré | Le toit en tôle galvanisée est bas. |
| Gbessia | 60 (30) | Type carré | * Voisin d'un dépôt d'ordures |
| Aviation | 30 (15) | Type carré | |
| Inbaya | 20 (10) | Type carré | |
| Matoto | 80 (30) | Type carré | |
| Niger | 20 (10) | Type carré | Sans toit |
| Boké | 40 (15) | Type carré | Grand toit, poissons frais partiellement sans toit |
| Kindia | 70 (30) | Type carré | Grand toit en tôle zinguée |

* Indique des installations de stockage gérées par de petites sociétés privées. Le volume de poissons frais vendus au détail est variable : de 20 à 50 kg. Des légumes, de la viande et autres produits alimentaires sont vendus également, et les stands ont tendance à se regrouper par type de produits.

⁶ Ici, poisson frais signifie poisson non fumé; il s'agit presque totalement de poisson congelé des bateaux de pêche industrielle.



Figure 3-5-1 Principaux marchés au détail de Conakry

2) Gestion des marchés au détail régionaux

La gestion des marchés au détail régionaux est confiée aux collectivités publiques régionales. Le directeur du marché, responsable de la gestion du marché, est nommé par la collectivité publique régionale. Un comité de gestion, présidé par le directeur du marché est mis en place, et à membres sélectionnés parmi les différentes associations de détaillants utilisant le marché, est mis en place pour la gestion du marché. Les détaillants souhaitant travailler sur le marché doivent obtenir l'approbation des associations concernées.

Pour l'utilisation du marché, il faut 100 FG/jour de frais d'entretien et 50 FG/jour de frais d'utilisation. Les frais d'entretien servent au nettoyage du marché, les frais d'utilisation servent aux frais de personnel pour le directeur du marché et au paiement des taxes nationales.

Dans la politique récente, les activités gérables par le secteur privé, comme les marchés, sont confiées au secteur privé. Les activités spécifiques qui ne peuvent pas être gérées par le secteur privé sont réalisées sous tutelle directe des autorités concernées.

3) Problèmes des marchés au détail de poisson à Conakry

Les problèmes des marchés au détail de poisson à Conakry se résument simplement comme suit.

1. L'aire de stationnement n'est pas suffisante.
2. L'absence de toit et d'installations de stockage fait perdre rapidement la fraîcheur au poisson.
3. Les installations des marchés et des alentours sont insuffisantes pour permettre la gestion sanitaire.
4. Les mesures contre la mauvaise évacuation d'eau et la pénétration de la pluie pendant la saison des pluies ne sont pas suffisamment prises.

Beaucoup des problèmes sont principalement causés par l'absence ou le non-aménagement des installations/équipements des marchés, et des améliorations sont souhaitables au niveau de la détérioration des captures et de la gestion sanitaire au stade de la distribution. De plus, l'aménagement d'un réseau de distribution au détail pour l'approvisionnement en captures des villes au Nord de Conakry, dont la population augmente, a aussi commencé. La mise en place et la gestion des marchés sont sous tutelle de la ville de

Conakry, mais des difficultés sont à prévoir pour l'aménagement des marchés qui est lié aux droits des mareyeurs.

(3) Infrastructures sociales

1) Approvisionnement en eau potable

Etat de l'approvisionnement en eau des villes

La SEEG sous tutelle du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Energie s'occupe de l'approvisionnement en eau des zones à population concentrée de Guinée, à savoir plusieurs dizaines de zones dont Conakry, Kankan, Boké et Boffa. Mais elle ne dessert pas Kamsar, Fria, Sangaredi, placées sous tutelle directe de l'autorité des mines.

Tableau 3-5-5 Approvisionnement en eau des zones littorales à population concentrée

| Zone | Teneur des aménagements | Volume d'eau fourni | Année d'aménagement et d'entrée en service |
|------------|--|----------------------|--|
| Kindia | Prise d'eau fluviale, dispositif d'épuration | 100m ³ /h | 1975-1987 |
| Coyah | Prise d'eau de puits, dispositif de stérilisation simple | 112m ³ /h | 1997 |
| Dubréka | Prise d'eau de puits, dispositif de stérilisation simple | 50m ³ /h | 1997 |
| Forécariah | Prise d'eau de puits, dispositif de stérilisation simple | 70m ³ /h | 1985-1987 |
| Boffa | Prise d'eau fluviale | 30m ³ /h | 1999 |
| Fria | Prise d'eau fluviale, dispositif d'épuration | 400m ³ /h | 1975 |
| Boké | Prise d'eau fluviale, dispositif d'épuration | 30m ³ /h | 1991 |

Dans le cas de Conakry, la capitale, l'eau prise au barrage aux environs de Kindia à l'intérieur du pays est filtrée et stérilisée dans la banlieue de Coyah, puis envoyée par deux canalisations de diamètre de 800 mm et de 1.100 mm en profitant de la dénivellation. Le dispositif de prise d'eau fluviale pour Boffa dans la zone littorale étant actuellement colmaté et en réparation, l'approvisionnement ne s'effectue pas.

En général, l'eau fluviale stockée dans des barrages etc. est utilisée. Le tarif de l'eau est uniforme dans tout le pays selon le volume d'eau comme suit.

0 - 20 m³ : 680 FG/ m³, 20 - 40 m³: 850 FG/ m³, 60 m³>: 926 FG/ m³

Approvisionnement en eau régional

A partir de 1980, dans les zones rurales, la SNAPE sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts a commencé l'approvisionnement en eau à partir de forages pour les zones rurales, vu l'inefficacité de l'alimentation centrée. Actuellement, environ 10.000 forages sont construits. Le pompage principalement par motricité humaine se fait pompe à pédale, mais en Moyenne Guinée où l'ensoleillement est important, le pompage se fait aussi par système solaire. La construction de forages est réalisée avec l'aide de différents pays : le GTZ (Allemagne) dans la zone de Fouta Djallon, l'AFD (France) dans la zone littorale, et l'UNICEF et la JICA dans tout le pays.

2) Aménagement des routes

Routes nationales et routes principales

L'aménagement des routes nationales et routes régionales principales est assuré par le Ministère des Travaux Publics et des Transports. Les routes nationales sont grosso modo de deux types, largeur de 6,5 m aux emplacements où le trafic est important et largeur de 5,0 m là où il est faible. Le recouvrement des routes dépend aussi du volume du trafic. Les tronçons dont l'aménagement est prévu sont comme suit : Kouroussa en Haute Guinée vers Bamako,

Labé en Moyenne Guinée vers Kedougou au Sénégal, Gaoual en Haute Guinée vers le Sénégal, Lola en Guinée Forestière vers Danéné en Côte d'Ivoire. Le tronçon de Boké vers Kébo en Guinée-Bissau est à l'étude, mais impossible tant que la situation reste instable en Guinée-Bissau.

Routes régionales, routes agricoles

En 1991, l'aménagement des routes régionales et routes agricoles a été est passé du Ministère des Travaux Publics et des Transports au Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts, et il est actuellement réalisé par la Direction Nationale de Génie Rural sous sa tutelle. Ces routes sont ordinairement en latérite non revêtu.

Le Schéma directeur de l'aménagement des routes rurales a été confié à un consultant français dans la seconde moitié des années 1980, et l'aménagement s'est effectué sur cette base. Ce Schéma directeur avait prévu l'aménagement d'environ 2.500 km de routes dans tout le pays, et environ 2.000 km a été aménagés sur un financement de 100 millions de dollars de la Banque Mondiale, sur 5 ans à partir de 1991. Actuellement, après la fin du financement de la Banque Mondiale, l'entretien des routes rurales se fait de manière simple. La réfection réelle de quelque 2000 km de routes va commencer sur un projet de 4 ans à partir de cette année, et un projet d'aménagement d'un total de 17.000 km de routes rurales sur 12 ans est actuellement à l'étude sur un second financement de la Banque Mondiale.

La Direction Nationale de Génie Rural dispose, dans toutes les préfectures, de bureaux locaux appelés Bureau Technique d'Agriculture de Guinée (BTAG), qui s'occupent des études sur la maintenance des routes rurales non-revêtues et de la gestion des travaux. Par ailleurs, il existe à Mamou un Centre de stage, d'équipement et de mécanisation en relation avec les travaux de génie civil villageois, où sont formés des techniciens et opérateurs. Les stages portent sur la planification et gestion de l'exécution des travaux de génie civil, et des directives pour l'opération pratique en utilisant des engins de construction.

3) Communications

Communications urbaines et interurbaines

Le téléphone est généralement géré par la SOTELGUI, dont les activités sont centrées sur Conakry. Il y a aussi des abonnés à Kankan et Kamsar, et des téléphones publics commencent à être installés, mais le nombre de lignes étant réduit, la communication est difficile à obtenir. Récemment, des téléphones publics ont commencé à être installés, surtout à Conakry, et l'utilisation a partiellement commencé. Par ailleurs, la société installe aussi des téléphones mobiles fonctionnant sur batteries appelées GSM dans les zones non électrifiées parce que l'installation de lignes fixes est difficile, mais le rayon de communication est très limité.

Quant au téléphone portable, il est géré par trois sociétés : SOTELGUI, SPACETEL et INTERTEL. La portée de communication est comme le téléphone ordinaire centrée sur Conakry, et il arrive que la communication entre les appareils des différentes sociétés soit difficile.

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture utilise efficacement le réseau de communication par SSB du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts pour ses contacts périodiques avec Kamsar et les directions préfectorales de l'intérieur du pays.

Tableau 3-5-6 Téléphone en Guinée

| Types de téléphone | Sociétés | Système tarifaire | Remarques |
|--------------------|----------|--|---------------------|
| Ordinaire | SOTELGUI | 250.000 FG pour l'abonnement, tarif par région, tarif réduit de nuit | 22.882 abonnés |
| Semi-fixe | SOTELGUI | 250.000 FG pour l'abonnement, tarif par région, tarif réduit de nuit | 8.706 abonnés |
| Portable | SOTELGUI | Presque comme SPACETEL | 13.163 abonnés |
| Idem | SPACETEL | 250.000 FG pour l'abonnement, location possible | Env. 10.000 abonnés |
| Idem | INTERTEL | Presque comme SPACETEL | 22.882 abonnés |

4) Electricité

Electrification des zones urbaines

La SOGEL à actionnaires principalement étrangers, comme l'EDF, Hydro-Québec etc. est chargée de l'électrification. L'électricité est produite à des barrages sur les fleuves Kinkon (Moyenne Guinée), Tinkisso (Haute Guinée), Samou (Moyenne Guinée) et Konkouré (Guinée Maritime) et à la centrale thermique de Tombo à l'extrémité de Conakry. La zone d'alimentation est centrée sur Conakry, mais les autres grandes villes proches des centrales hydrauliques sont aussi alimentées. Pour être alimenté par la SOGEL, une caution doit d'abord être versée. Par exemple, pour une alimentation en monophasé 220 V, 20 A, il faudra 348.724 FG. Sur la base du fixe mensuel de 1.322 FG, le système de paiement est échelonné en fonction de la consommation : actuellement, 90 FG pour 1-129 kWh, 232 FG pour 121-600 kWh et 265 FG pour plus de 600 kWh. Il y a 52.000 abonnés, et des réceptions en commun sont aussi supposées pour économiser la caution etc.

5) Energie

Utilisation de bois et charbon de bois

En ville, les habitants des couches pauvres utilisent du charbon de bois pour la cuisine parce que le gaz propane est cher et pour éviter la fumée. La consommation de charbon de bois pour une famille de 4 personnes est de 1 sac semaines (15 kg environ) pour 2, et les sources d'approvisionnement en charbon de bois sont nombreuses à Boffa, Kindia aux environs de Conakry.

Le bois est principalement utilisé dans les zones rurales, mais des dispositifs au biogaz utilisant la bouse de vache sont aussi utilisés à titre pilote sur directives chinoises. Le biogaz est utilisé pour l'éclairage au gaz de nuit et la cuisine, et le fertilisant liquide apparaissant comme sous-produit est utilisé comme fertilisation. Il est utilisable si l'on possède du bétail, et considéré comme efficace aux emplacements où l'approvisionnement en énergie est difficile.

Tableau 3-5-7 Tendances de la consommation de bois et de charbon de bois

| Zone | Bois | | | Charbon de bois | | |
|-------------------|----------------|---------------|-----------|-----------------|---------------|---------|
| | Zones urbaines | Zones rurales | Total | Zones urbaines | Zones rurales | Total |
| Conakry | 23.101 | | 23.101 | 92.959 | | 92.959 |
| Guinée maritime | 132.192 | 949.053 | 1.081.245 | 30.228 | 15.194 | 45.421 |
| Moyenne Guinée | 147.074 | 863.410 | 1.010.484 | 5.418 | 721 | 6.139 |
| Haute Guinée | 196.479 | 882.899 | 1.052.378 | 6.958 | 1.289 | 8.246 |
| Guinée Forestière | 99.645 | 869.380 | 969.024 | 26.274 | 12.362 | 38.636 |
| Total | 571.491 | 3.564.742 | 4.136.233 | 161.836 | 29.566 | 191.401 |

Source : CERESCOR

Unité : t (1996)

6) Hygiène et soins médicaux

Situation dans les zones urbaines

Le Ministère de la Santé prend des mesures pour la construction d'hôpitaux et l'amélioration des conditions d'hygiène. Les deux hôpitaux universitaires d'Etat et les autres hôpitaux privés de Conakry luttent contre les maladies. Du point de vue de la médecine préventive, la mise en place de centres d'hygiène, de postes de santé, de dispensaires et de pharmacies au niveau national s'effectuent avec les secteurs privés. Mais comme ils sont en cours d'aménagement, il y a souvent pas de pharmacie à une distance parcourable à pied des villages de pêcheurs éloignés, et il arrive souvent que le passage devienne impossible parce que la route est inondée pendant la saison des pluies.

Les personnes qualifiées dans le domaine de la santé sont les médecins, les infirmières, les sages-femmes, les techniciens d'hygiène publique, les agents d'hygiène, et 5.978 sont en activité.

La malaria est la cause de décès la plus importante avec 15%. La tuberculose due à la malnutrition, les parasites chez les petits enfants, la diarrhée due au manque d'eau potable, l'affaiblissement des femmes enceintes avant ou après l'accouchement sont des causes de décès à forte probabilité.

Tableau 3-5-8 Indices liés à la santé et à l'hygiène

| | |
|--|-------------------|
| Taux de croissance naturel de la population | 2,8% |
| Taux de natalité | 4,5% |
| Taux de mortalité | 2,1% |
| Taux de mortalité des petits enfants | 13,6% |
| Taux de mortalité des jeunes | 10,8% |
| Taux de mortalité des femmes enceintes avant ou après l'accouchement | 6,7% |
| Taux de mortalité des mères | 0,626% |
| Nbre d'enfants | 5,7 enfants/femme |
| Espérance de vie moyenne | 47 ans |

3-6 Société des villages de pêche et statut de la femme

Les habitants de la Basse Guinée comprenant la zone littorale de la Guinée appartiennent aux ethnies d'agriculteurs Bagas et Sousous. Beaucoup des habitants travaillent dans le secteur de la pêche sont des migrants venus d'autres régions. A la différence des autres régions du pays, les villages de la partie littorale de la Guinée sont multi-nationaux et multi-ethniques, et les arrivées et départs de migrants, pêcheurs ou mareyeurs, sont aussi fréquents. Outre des variations en nombre, des variations structurelles comme le travail d'agri-pêcheur des agriculteurs et la sédentarisation des migrants etc. sont aussi observées, ce qui permet de dire que la société des villages de pêcheurs de la côte est perpétuellement en changement.

3-6-1 Population du secteur de la pêche

(1) Population du secteur de la pêche

La population du secteur de la pêche ci-dessous est estimée éparpillée comme suit dans les quelque 100 débarcadères des 6 préfectures de la Guinée Maritime.

Tableau 3-6-1 Population du secteur de la pêche par préfecture/par activité

| Préfecture | Débarcadère | Armateur | Pêcheur | Fumeuse* | Mareyeur* | Fumeuse -mareyeur* |
|-----------------|-------------|----------|---------|----------|-----------|-----------------------|
| Boké | 21 | 450 | 1.389 | 1.350 | 243 | 331 |
| Boffa | 23 | 604 | 2.059 | 1.812 | 0 | 587 |
| Dubréka / Coyah | 10 | 135 | 203 | 300 | 30 | 87 |
| Conakry | 29 | 773 | 4.061 | 1.419 | 767 | 973 |
| Forécariah | 14 | 324 | 490 | 320 | 152 | 344 |
| Total | 97 | 2.286 | 8.202 | 5.201 | 1.192 | 2.322 |

Source : Résultats de l'enquête cadre suivie d'une étude socio-économique de la pêche artisanale guinéenne (CNSHB: 1997)

* Les fumeuses sont des personnes qui fument le poisson frais et le vendent sur place, les mareyeurs achètent sur les débarcadères le poisson frais ou fumé pour le revendre ailleurs. Les fumeuses-mareyeurs pratiquent les deux activités.

(2) Appartenances des travailleurs du secteur

1) Nationalités, ethnies et religions

Parmi les travailleurs du secteur, 87% sont Guinéens, 12% Sierra-Léonais, 1% Sénégalais, avec quelques Maliens et Ghanéens. Dans le cas des pêcheurs, les Sierra-Léonais comptent pour plus de 20%. Du point de vue ethnique, les Sousous sont de loin les plus nombreux (69%), et dépassent largement les Peuls (6%) et les Teminés (5%, Sierra-Léonais) et les Bagas (4%). 95% sont musulmans, les autres chrétiens.

2) Taille des familles et relations maritales

Les familles des travailleurs du secteur de la pêche comptent en moyenne 12 membres, le double de la moyenne nationale de 6. Les familles des armateurs sont aussi grandes en moyenne avec 15 personne/famille. La polygamie est pratiquée par 72% des armateurs et 11% des pêcheurs.

3) Contexte social

Parmi les travailleurs du secteur, quelle que soit leur durée de fréquentation, seuls 19% sont allés à l'école, ce qui laisse supposer un taux d'analphabétisme de plus de 80%. 36% des

travailleurs du secteur font partie d'un groupe d'entraide comme Tonchin ou d'autres organisations publiques centrés sur les principaux débarcadères, mais le taux d'organisation des pêcheurs est le plus faible avec 12%, et celui des mareyeurs élevé de 52%.

4) Contexte économique

Avant de travailler dans le secteur de la pêche, 26% des armateurs étaient agriculteurs, 31% commerçants, plâtriers, tailleurs, et les 43% restants ont hérité leur pirogue de leur père, ou bien ont fabriqué leur propre pirogue. Par contre, 86% des pêcheurs n'ont pas d'autres expériences de travail que la pêche. 32% de tous les travailleurs du secteur pratiquent une activité secondaire, principalement le commerce et l'agriculture pendant la saison des pluies. Environ la moitié des armateurs, et 1/4 des pêcheurs possèdent leur logement, et environ 20% des armateurs possèdent aussi des biens immeubles comme les terres etc.

3-6-2 Aperçu des villages de pêcheurs

Ici les communautés villageoises comprenant les villages où habitent les travailleurs du secteur de la pêche (ci-dessous désignés "pêcheurs") des emplacements des débarcadères et aux environs, ainsi que les villages des autochtones gérant ces terres sont définies en tant que "village de pêcheurs"⁷.

(1) Processus de formation de la population des pêcheurs et des villages de pêcheurs

Les autochtones des ethnies Bagas et Sousous de la région littorale sont en principe des agriculteurs, et il n'y avait pratiquement pas de pêcheurs professionnels en Guinée jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle. Ce sont les pêcheurs migrants des pays de pêche avancés comme le Ghana, le Sénégal, la Sierra Leone etc. qui se sont chargés de l'exploitation des ressources halieutiques inexploitées, et c'est à leur contact quotidien que les habitants de ladite région ont appris les techniques de pêche. Le degré de concentration des habitants du littoral dans les activités de pêche a été en proportion inverse à leur accès aux terrains, qui constituent la ressource de production pour les agriculteurs. Les terres ont été gérées par les autochtones et distribuées aux migrants venus d'autres régions, mais la pression de la population dans la région littorale se renforçant, l'accès aux terres est devenu difficile pour les migrants. Ces « migrants sans terres » se sont orientés vers l'exploitation des ressources halieutiques sans gestionnaires, sont devenus des pêcheurs professionnels et ont formé des hameaux à proximité des débarcadères. Ainsi, le défrichage des terres a commencé de l'intérieur vers la côte, et en général, plus les villages sont proches de la côte, moins ils sont anciens. Et souvent il s'agit de nouveaux hameaux où vivent des pêcheurs professionnels et des agri-pêcheurs comprenant des migrants de Guinée et d'autres pays à proximité d'un débarcadère, avec en arrière-plan des hameaux d'autochtones agriculteurs. Mais aujourd'hui, cette division est mouvante et il y a de jeunes autochtones qui se sont tournés vers la pêche en diminuant leur dépendance de l'agriculture pour diversifier leurs sources de revenus en liquide et augmenter leur fréquence, et dans certains cas, migrent vers des hameaux de pêcheurs.

(2) Composition des villages de pêcheurs et groupes sociaux

Dans les villages de pêcheurs, il y a des autochtones qui se partagent les terres et des migrants à qui des terres agricoles et terrains à bâtir sont attribués, entre lesquels existe ordinairement une relation maître-serviteur (relation de tuteur⁸) peu sévère concernant le

⁷ Dans le cas de Conakry et Kamsar, les travailleurs du secteur de la pêche habitent dispersés loin des débarcadères, et les relations de voisinage sont faibles, c'est pourquoi il n'y a pas de village de pêcheurs, mais seulement le débarcadère.

⁸ Les migrants se sentent obligés vis-à-vis de la famille autochtone (famille tuteur) qui leur fournit les terrains (terrain à bâtir

permis de résidence et le transfert de terres. Le doyen de la famille des fondateurs du village, appelé sage, est le chef traditionnel, et gère les terres du village avec l'assistance d'autres anciens autochtones. Par ailleurs, parmi les migrants, le premier arrivé au village de chaque groupe ethnique est représentant de son groupe ethnique, et sert d'intermédiaire entre les nouveaux arrivants et le sage, à la résolution des litiges et à l'ajustement entre les membres et avec les autres groupes. Ainsi, une fonction d'ajustement par groupe ethnique existe dans les villages comprenant plusieurs ethnies. Parmi les migrants, il y a des étrangers à commencer par des Sierra-Léonais (ethnie Teminé et créoles). Actuellement, comme leurs engins de pêche et les pêcheries sont différents, il n'y a pas de conflits avec les pêcheurs guinéens, mais des confrontations sont très possibles dans l'avenir. Reflétant leur position très délicate dans les villages de pêcheurs, leur solidarité et les liens entre eux sont très forts.

Comme indiqué en (1), les divisions sont comme suit : 1) les pêcheurs professionnels sont en grande majorité des migrants (ethnies Sousous, Teminés, Peuls etc.), 2) les agri-pêcheurs sont composés d'autochtones et de migrants, 3) la majorité des agriculteurs professionnels sont des autochtones (ethnies Bagas, Sousous, Narus). La population de chaque groupe professionnel des villages de la catégorie 1 indiquée dans la « Catégorie débarcadère/village de pêcheurs » du Chapitre 4, Shéma directeur, est plus de 50% pour 1) parce que le taux de motorisation est élevé et que la pêche est possible tout au long de l'année, suivi dans l'ordre de 2) et 3) (village de pêcheurs professionnels). Dans les villages de la catégorie 2, le taux de motorisation a baissé, l'agriculture est l'activité principale pendant la saison des pluies, et 2) est le cas le plus nombreux (village d'agri-pêcheurs). Par ailleurs, dans les villages de pêcheurs professionnels, il y a aussi des groupes 4) de commerçants professionnels (mareyeurs pour le poisson fumé, vente d'ustensiles d'usage courant, migrants des ethnies Sousous, Peuls, Malinké etc.) et 5) de fonctionnaires tels que représentants d'organismes en relation avec la Marine et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. 6) Les fumeuses (également mareyeurs parfois) sont aussi souvent des femmes des familles 1) et 2), mais il y a aussi des hommes spécialisés dans la transformation. Il y a également des coopératives et associations d'entraide pour ces activités, et pour les activités de pêche, il y a une association dans tous les villages de pêcheurs professionnels. En général, les avantages de l'organisation ne sont pas assez clairs, ses capacités d'incitation est insuffisante, et les pêcheurs membres sont en petit nombre dans le village. Mais les membres des associations sont généralement considérés de l'extérieur comme leaders d'opinion ou porte-parole.

Les tonchins organisées par genre attirent l'attention dans les groupes traditionnels des villageois, et jouent un rôle de financement informel pour beaucoup d'aspects de la vie quotidienne et des activités de production. Les tonchins jouent également un rôle pour la saisie des relations de confiance entre habitants. Des organismes d'entraide saisonniers, par exemple au moment de la plantation et de la récolte, existent chez les agri-pêcheurs qui pratiquent la culture du riz. Un esprit communautaire traditionnel est aussi enraciné dans la société guinéenne et l'on peut penser que les travaux de réfection des routes d'accès réalisés périodiquement par secteur en sont le prolongement.

Dans les villages de pêcheurs multi-nationaux et multi-ethniques comprenant aussi divers groupes professionnels, la religion musulmane donne un sens des valeurs commun aux habitants, assiste la constitution d'un esprit communautaire, et simultanément facilite la participation à la communauté des migrants (étrangers y compris) qui sont musulmans. L'esprit de communauté islamique se concrétise dans la construction de mosquées, la création

ou agricole), et les aident spontanément en cas de mariage ou décès, ou de problème.

et l'exploitation d'écoles coraniques par les habitants. Et l'imam, qui est l'officiant du culte est le soutien moral des villageois. La langue commune Sousou dans la région littorale facilite aussi la communication entre les ethnies et contribue à la transmission d'informations impartiale et au renforcement des relations de confiance entre les villageois.

(3) Mécanisme de prise de décisions

Au niveau des sous-préfectures⁹, il existe des CRD, organismes régionaux indépendants financièrement de l'administration centrale, qui sont en charge du développement régional. Les CRD ont leur propre budget d'activités¹⁰, et s'occupent de la planification et de l'exécution de petits projets de développement à l'intérieur de la sous-préfecture, tels que construction d'établissements publics comme les centres médicaux ou écoles, réfection de routes etc. Les représentants de différentes zones et le secrétaire délégué par le gouvernement central sont des membres du CRD. Dans chaque zone, un comité de zone et un comité de sages composé du doyen des autochtones, de l'imam etc sont formés. Le premier est composé de membres sélectionnés par les habitants, dont deux sont aussi membres du CRD en tant que représentant de la zone. Le second est un organisme de prise de décision traditionnel qui sert d'organisme consultatif dans les villages où droit coutumier et lois modernes cohabitent. Le secteur a un chef de secteur nommé par le comité de zone, et s'occupe de l'arbitrage des conflits entre villageois et de la collecte des impôts locaux. La prise de décision au niveau du village est centrée sur les sages, et les notables comme les doyens des familles autochtones, les chefs de secteur et l'imam etc. y participent largement. Des réunions des villageois sont organisées, mais il arrive souvent que ce ne soit pas un lieu de discussion, mais plutôt un lieu d'annonce des décisions déjà prises par les notables concernant tout le village.

Les pêcheurs, bien que majoritaires, sont migrants pour la plupart, et sont placés en dehors du mécanisme de prise de décision traditionnel du village. De plus, les villages de pêcheurs sont eux-mêmes nouveaux parmi les villages d'agriculteurs du voisinage, et bien qu'ils soient de grande taille, n'envoient pas de représentants au CRD qui est l'organisme de prise de décision régional¹¹. Par conséquent, les souhaits des pêcheurs ou des villages de pêcheurs, et leurs besoins sont difficilement répercutés sur la prise de décision au niveau des villages ou des régions, ce qui se traduit par un retard dans la construction des établissements publics des villages de pêcheurs et le prolongement des routes.

Les questions concernant les activités de pêche, sont décidées principalement par le Chef du port de pêche élu par les pêcheurs et approuvé par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Le Chef du port de pêche administre le débarcadère, et un groupe de gestion CDD (Comité de Développement de Débarcadère) composé de représentants des groupes professionnels, tels que mareyeurs et fumeuses, dont le chef du port de pêche est également le représentant, est formé pour gérer les installations de port aménagées par le gouvernement ou des donateurs. Mais si l'expropriation de "terrains", par exemple pour la construction d'installations en relation avec la pêche, est requise, il est impossible de décider des terrains en ignorant l'avis des sages et des notables des autochtones qui sont les gestionnaires des terrains.

⁹ Les divisions administratives en Guinée sont : province, préfecture, sous-préfecture, zone et secteur; un village se compose d'un ou de plusieurs secteurs.

¹⁰ 75% des impôts locaux (2.000 FG/adulte/an) et les différentes taxes collectées sur les marchés, abattoirs etc. constituent les ressources financières.

¹¹ Dans les sous-préfectures littorales où la pêche est la plus florissante à l'intérieur de Boffa, il y a un seul représentant des villages de pêcheurs dans un CRD de 10 membres dans une seule sous-préfecture.

3-6-3 Déplacements de pêcheurs

(1) Types de déplacements et sédentarisation

Les trois types de déplacements de pêcheurs ayant les objectifs ci-dessous ont été observés sur la côte guinéenne.

- 1) Type cyclique pour la pêche : Ils se déplacent par cycle annuel ou mensuel à la recherche de bonnes pêcheries, de réseaux de vente, mais ne changent pas de port d'attache.
- 2) Type migration : Les objectifs sont les mêmes que pour 1), mais ils changent de port d'attache. Les pêcheurs sans pirogue, migrent à la recherche de meilleures conditions de travail, en considérant l'équilibre entre le marché du travail des débarcadères et leurs expériences et techniques personnelles. Il y a aussi des pêcheurs qui migrent quand les attaches locales et les relations de dépendance de la famille deviennent trop fortes, et quand leur travail ne mène pas leur propre enrichissement pour couper ces relations.
- 3) Type campement : Le port d'attache reste fixe, mais le pêcheur va habiter avec une partie de sa famille dans un logement provisoire à proximité du débarcadère pendant la haute saison de pêche. Pendant la morte saison (saison des pluies), il revient au village où il pratique l'agriculture etc.

Le déplacement des pêcheurs sierra-léonais était en principe de type cyclique de leur pays vers la Guinée, mais avec la dégradation de la situation dans leur pays, ils sont passés à un déplacement de type migration. Le type 3) est largement pratiqué par les agri-pêcheurs. Les déplacements de types 2) et 3) sont liés à la sédentarité des pêcheurs. Les pêcheurs de ces deux types ne sont pas considérés comme des membres des communautés d'autochtones et pêcheurs sédentarisés. Mais s'ils sont nombreux, il peut y avoir des problèmes au niveau de l'organisation des habitants et de la fourniture de crédits.

Voici maintenant les détails sur le type 1), déplacements visant la pêche.

(2) Déplacements des pirogues de pêche artisanale

Comme le montre le Tableau 3-6-2, d'après le rapport d'étude sur toute la région littorale du CNSHB, 1/4 des pirogues de pêche artisanale se déplacent une fois par an dans un certain objectif. L'objectif du déplacement est "la pêche" dans plus de 80% des cas, "la vente du poisson" dans plus de 10% des cas. Plus de 60% des pirogues qui se déplacent pour la pêche visent le bonga, poisson très migrateur. Les déplacements se font principalement pendant la saison sèche; leur fréquence est d'une à plusieurs fois par an pour plus de la moitié, et d'une à plusieurs fois par mois pour les autres. L'intervalle entre déplacements est de 1 à 3 semaines pour la plupart, puis de plus d'1 mois. Si l'on compare les données de fréquences et intervalles, on s'aperçoit que deux modèles sont les plus fréquents : les déplacements saisonniers par unités de mois pour le cycle annuel (env. 32% du total) et les déplacements mensuels par unités de semaine en relation avec la marée pour le cycle mensuel (env. 32%). Par préfecture de la zone littorale, on s'aperçoit que les pirogues de la préfecture de Boffa sont les plus nombreuses à se déplacer, et que les déplacements dans les préfectures de Boké et Boffa se font surtout dans les limites de ces préfectures. Généralement, elles se déplacent vers le nord, autrement dit de la préfecture du sud vers la préfecture du nord, et à l'intérieur de la préfecture, beaucoup partent vers les débarcadères au nord.

Les déplacements pour la vente des captures se font surtout dans les deux préfectures de Boké et Conakry. Dans le cas de Boké, comme il n'y a pas d'accès terrestre, ou qu'il y a beaucoup de débarcadères en mauvais état, en particulier pendant la saison sèche, qui est la haute saison de pêche, ils se dirigent vers Kamsar, le débarcadère principal de la préfecture, pour y vendre leurs captures. Par ailleurs, des déplacements vers Conakry, centre de la pêche de Guinée et un grand lieu de consommation, pour la vente du poisson est observé tout au long de l'année.

Tableau 3-6-2 Nombre de pirogues de pêche artisanale se déplaçant par préfecture

| Préfecture | Boké | Boffa | Dubrêka | Conakry | Coyah | Forécariah | Total | % |
|---|------|-------|---------|---------|-------|------------|-------|-----|
| Nbre total de pirogues en service | 369 | 540 | 96 | 966 | 59 | 276 | 2306 | 100 |
| Nbre de pirogues en déplacement | 98 | 246 | 5 | 165 | 2 | 63 | 579 | 25 |
| Pourcentage des pirogues en déplacement (%) | 27 | 46 | 5 | 17 | 3 | 23 | 25 | - |

Source : La pêche artisanale maritime guinéenne en 1992 (CNSHB ; 1994)

3-6-4 Etude de la gestion des ménages de pêche

(1) Types de gestion des ménages de pêche

Les types de gestion des ménages de pêche sont définis dans une certaine mesure en fonction du type de pirogue et des engins de pêche utilisés. Comme le montre le Tableau 3-6-3, il y a 4 types : 1 : type gestion familiale, 3 : type capitaliste, 2 : entre 1 et 3, et 4 : type nouveau cumulant la motorisation et les techniques et connaissances. Dans le type 1, l'armateur est ordinairement le pêcheur, dans le type 3, l'armateur ne monte pas sur la pirogue, il est plutôt entrepreneur ou investisseur. En allant de type 1 à type 3, la spécialisation des activités des membres d'équipage, et les catégories professionnelles apparaissent, et la différence de répartition du bénéfice entre l'armateur et l'équipage, et entre les membres d'équipage augmente. La spécialisation des activités se fait en manœuvre du moteur hors-bord et des filets, surveillance et en opérations à terre (préparatifs pour les sorties et surveillance de la pirogue : ceux qui sont spécialisés dans ces opérations, sont appelés « Légoman »). La hiérarchie de l'équipage est capitaine - Légoman - pêcheur - apprenti. Le capitaine porte l'entière responsabilité de la navigation comprenant le placement des filets, le recrutement des membres d'équipage, les négociations avec l'armateur etc. L'armateur s'occupe généralement de la vente des captures. Pour le type 4, comme chaque membre d'équipage a sa propre ligne et agit seul, bien qu'il y ait un capitaine, il n'y a pas de spécialisation des activités ni de hiérarchie.

Tableau 3-6-3 Types de gestion des activités de pêche

| | Type 1 | Type 2 | Type 3 | Type 4 |
|---|--|--|---|--|
| Type de pirogue et d'engins de pêche | Pirogue, salan non motorisé Utilise les engins de pêche selon les cas | Pirogue motorisée de taille moyenne FME, FMC, PA | Flimbote FME, FT | Grand salan (pampa) LIG |
| Equipage | Armateur + (1) un membre de la famille, (2) une connaissance Fixe (1 à 2 personnes) | (1) Membres de la famille de l'armateur, (2) Recrutement Non fixe (3 personnes environ) | Fixé par recrutement (multi-ethnique ou Sierra-Léonais seulement, 8 à 30 personnes) | Parfois membres de la famille ou connaissances (5 à 10 personnes) |
| Spécialisation des activités, catégories professionnelles | Néant | Responsable du moteur hors-bord, responsable du filet | Catégorie professionnelle dont le capitaine est le chef | Division et relève des activités sur la pirogue |
| Débarcadères ou villages concernés | Pêcheries de catégories 2 et 3 | Toute la zone littorale | Débarcadères de catégorie 1 | Principalement Conakry |
| Orientation du partage des bénéfices | (1) Pas de partage (2) Armateur: équipage = 1:1, 2:1 | (1) Pas de partage (2) Toujours armateur > équipage | Armateur > Equipage Différence entre les membres d'équipage par catégorie professionnelle | Armateur : équipage = 1:1+ poissons divers, Partage équitable entre les membres d'équipage |
| Investissement initial | Réduit | Moyen (Pa) Important | Maximum | Moyen |
| Frais de sortie | Réduits | Moyen | Importants | Maximum |
| Transformation, vente | Les femmes de la famille font la transformation. | Transformation par les femmes de la famille ou vente à une autre fumeuse ou un mareyeur. | | Des sociétés achètent pour l'exportation |
| Travail secondaire | Agriculture et autres travaux secondaires | L'armateur peut avoir un travail secondaire. | L'armateur est un armateur professionnel, ou bien un entrepreneur d'un autre type d'activité. | L'armateur est pêcheur ou armateur de profession, forme location de pirogue |
| Plage d'opérations | | | | |

Pour le type 1, l'armateur et l'équipage répartissent les risques en exerçant un travail secondaire, par exemple l'agriculture, ou bien en changeant d'engins ou de méthode de pêche. Pour les types 2 à 4, l'armateur peut avoir un travail secondaire, mais beaucoup des membres d'équipage sont pêcheurs professionnels. Autrement dit, l'armateur peut répartir les risques en exerçant un travail secondaire, commerces par exemple, ou bien en possédant plusieurs pirogues utilisant des engins et méthodes de pêche différents, mais pour les membres d'équipage, c'est un type de gestion à haut risque. La motorisation et l'exploitation de nouvelles pêcheries et espèces de poissons sont requises pour réduire les risques des activités de pêche. C'est pourquoi le type 4, la pêche de pointe actuellement en Guinée (dont les engins et méthodes de pêche sont pourtant les plus anciens), peut attirer l'attention. Mais pour ce type d'opérations, il y a deux conditions à remplir : de la glace sur le débarcadère et de bons acheteurs (= sociétés exportatrices).

(2) Répartition des bénéfices

La répartition des bénéfices varie selon les débarcadères et les armateurs, et ici nous nous limiterons à indiquer la tendance générale.

Dans le cas de la gestion familiale, l'armateur est ordinairement le chef de famille, et les bénéfices ne sont pas partagés. Si les membres d'équipage ne font pas partie de la famille, le pourcentage armateur : membre d'équipage = 1 à 2 : 1 est normal pour le type 1 et le type 2 palangre. Pour la ligne glacière du type 4, on vise des poissons nobles comme la daurade, et les bénéfices sont divisés moitié-moitié entre l'armateur et l'équipage, les poissons divers sont tous pour l'équipage. Le bénéfice est divisé équitablement entre les membres d'équipage, mais le capitaine reçoit une prime. La répartition varie dans le cas du filet, mais la règle est

ordinairement "la taille de la pirogue et du filet et la part de l'armateur sont proportionnelles". La répartition entre les membres d'équipage se fait conformément à la hiérarchie précitée. Il est à noter que la fréquence de paiement des rémunérations des membres d'équipage est de 2 types : 1) par sortie ou 2) le « jour de l'équipage ». Dans le cas de 2), toutes les captures de 3 à 6 jours sont la part de l'armateur, et la part de la journée suivante celle de l'équipage, ce qui fait une rémunération 1 fois tous les 4 à 7 jours pour l'équipage. Mais parfois, même le jour de l'armateur, pour motiver l'équipage, il y a distribution de frais de cigarettes et poissons pour le dîner. Le jour de l'équipage, les frais de sortie, comme les frais de carburant, sont à la charge de l'équipage. La méthode de paiement de 2) n'a pratiquement pas été observée à Conakry. Par ailleurs, le paiement de l'équipage se fait en liquide à Conakry alors qu'il se fait en produits en province.

(3) Economie des ménages de pêche

L'étude de la situation actuelle pour les opérations et la gestion des pirogues se poursuit actuellement. Nous présentons ici, à titre de référence, les résultats de l'étude similaire effectuée par le CNSHB en 1997¹² (également consulter le Tableau 3-6-3).

- 1) L'investissement initial est maximal pour le filet tournant (FT)(12,8 millions de FG), soit 7,5 fois plus que le minimum, à savoir pour le filet maillant dérivant ethmalose non motorisé (FMDE), suivi du grand filet maillant calé (FMC) à très grandes mailles (env. 1,5 fois plus). L'amortissement annuel (pirogue et moteur hors-bord seulement) est de 1,2 à 1,4 millions de FG pour FMC et FT, soit plus de deux fois plus que pour les autres pirogues, et les frais d'entretien, incluant les frais de renouvellement du filet, sont élevés dans l'ordre FMC, FT à grand filet. Quelle que soit la méthode de pêche, les frais d'entretien correspondent à environ la moitié du revenu brut de l'armateur. Les frais généraux pour une sortie en mer sont les plus élevés, 143.000 FG, pour la ligne-glacière (LIG) dont les sorties sont de plusieurs jours (les frais de glace et d'alimentation sont de plus de 40% du total des frais). Les frais de carburant sont les plus élevés dans les frais de sortie : 60 à 70% pour FMC, FMDE et FT, 45% pour LIG et la palangre (PA).
- 2) Quelle que soit la méthode de pêche, le montant de production partagé est important, ce qui suggère des risques importants pour les activités de pêche. Le bénéfice net mensuel de l'armateur est maximum pour FMC (275.000 FG), suivi de FT (194.000 FG); PA et LIG sont pratiquement identiques (110.000 FG), le plus faible est FMDE avec 38.000 FG pour une pirogue à moteur hors-bord et 4.000 FG pour une pirogue non-motorisée. Le revenu des membres d'équipage est maximum pour PA (228.000 FG), suivi de FMC (104.000 FG), LIG (88.000 FG), moins de 50.000 FG pour FMDE et FT. Pour FMDE et PA, le revenu des membres d'équipage dépasse le bénéfice brut de l'armateur après déduction de l'amortissement, des frais d'entretien et des taxes. Par contre, pour FT, armateur : membres d'équipage = 10 :1, la différence de part est importante.
- 3) Le taux de rendement sur investissement, qui dépasse 40% pour PA, LIG et FMC, indique une bonne rentabilité de ces méthodes de pêches. Ces types de pêche visent

¹² Une étude de suivi de 1 an est réalisée sur 24 pirogues utilisant 7 engins et méthodes de pêche différents au port de Boulbinet, le port central de Conakry. Ces 7 types sont FMDE non motorisé, FMDE à moteur hors-bord, FMC de grande maille, FMC de très grande maille, FT, LIG et PA.

les poissons benthiques nobles, comme la daurade, dont le prix de vente est élevé. Par contre, le taux de rendement sur investissement de FT et FMDT, qui visent les poissons pélagiques de consommation de grand public, est faible, 18% et 10% respectivement.

3-6-5 Société des villages de pêcheurs vue du point de vue de genre

(1) Situation actuelle des femmes dans les villages et problèmes

Les documents conservés par le Ministère des Affaires Sociales et l'enquête par interview effectuée à la direction centrale et aux directions préfectorales du même Ministère permettent d'indiquer les points ci-dessous en relation étroite avec la formulation des projets parmi ceux qui représentent des aspects marquant de la situation actuelle des femmes. Dans l'analyse des causes faite sur lesdits documents et les personnes interrogées, les problèmes sont considérés dus aux différences de volumes d'information et de revenu entre hommes et femmes.

- 1) Les infrastructures sociales comme les soins médicaux, l'enseignement, les informations etc. sont insuffisantes à cause du mauvais accès au réseau de routes et au manque de ressources humaines, et comme leur accès est en plus limité, les droits fondamentaux de l'homme comme les soins médicaux et l'enseignement, ne sont pas respectés pour les femmes, comparées aux hommes. Par exemple, pour les établissements médicaux, les femmes vont beaucoup aux centres médicaux alors que les hommes vont aux hôpitaux.
- 2) Les possibilités de travail des femmes sont limitées, et en plus, le revenu varie en fonction d'éléments extérieurs difficiles à contrôler, comme les conditions climatiques, ce qui rend la vie des femmes instable.
- 3) Le partage des tâches par sexe conformément aux traditions et aux religions par exemple le droit de mariage et de prise de décision, est beaucoup plus tenace qu'en ville. C'est pourquoi les droits des femmes sont difficiles à défendre. Par exemple, l'avis de la femme n'est pas pleinement respecté pour le choix de son conjoint etc.
- 4) En particulier, les femmes disposent de peu d'occasions d'exprimer leur point de vue et de prendre la décision, et il arrive souvent que les décisions sur des sujets communs aux habitants soient prises à des réunions auxquelles participent uniquement des hommes, ou bien où ils sont en majorité absolue. Par conséquent, au moment d'entreprendre une nouvelle action, il est nécessaire de donner l'occasion aux femmes et aux jeunes de s'exprimer tout en respectant l'organisation existante des villages.

(2) Situation actuelle des femmes dans les villages de pêcheurs littoraux et problèmes

Dans la situation actuelle mise au clair par les documents conservés par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et l'enquête par interview des habitants des villages littoraux où se trouvent les débarcadères, en particulier, des éléments jugés étroitement liés à la formation des projets sont indiqués ici, après référence à l'opinion des homologues ayant participé à l'étude antérieure.

1) Séparations et polygamie sont nombreuses.

Les pêcheurs hommes ont permis d'observer la situation suivante concernant les séparations et la polygamie. Ainsi, il est fort possible que les pêcheurs qui se déplacent, en

laissant leur famille, à la recherche de bonnes pêcheries, recherchent sur leurs lieux de déplacement, une seconde ou troisième épouse. Comme indiqué au paragraphe précédent 3), le partage des tâches entre les sexes est relativement clair, il est facile de se justifier en invoquant la nécessité des travaux ménagers sur les lieux de déplacement, ce qui facilite le remariage. Par ailleurs, les hommes pensent que les pêcheurs qui se déplacent sont d'un tempérament plus libre que les agriculteurs qui travaillent leur terrain à un emplacement. Comme ils gagnent de l'argent, il est facile de faire une demande en mariage.

Par ailleurs, les femmes qui travaillent dans la distribution et la transformation du poisson ont permis de mettre au clair la situation suivante. Ainsi, il y a des femmes qui laissent leur mari, et vont travailler pendant de longues périodes sur les bonnes pêcheries comme Koukoudé ou Kamsar. Il s'en suit une séparation inévitable, ou bien cela peut même provoquer le remariage du mari. De plus, il est très possible que sur son lieu de déplacement, ses prêts et emprunts se développent, et qu'elle devienne la seconde femme ou la maîtresse d'un pêcheur local etc. Il a été impossible de saisir le nombre de ces femmes travaillant ailleurs parce que beaucoup d'entre elles vivent en faisant l'aller-retour entre le village de pêcheurs et le lieu d'habitation de leur mari; elles travaillent à Koukoudé, Kamsar bien sûr, mais même sur un petit débarcadère d'île éloigné comme Sakama, on a rencontré des femmes disant venir de Conakry. De plus, lors de l'étude socio-économique (1997) du CNSHB par interview auprès de 2.322 distributeurs et transformateurs, le nombre de femmes venues travailler à Koukoudé et à Kamsar était très important.

2) La polygamie peut facilement avoir de mauvais effets

Comme la coutume veut que ce soient les femmes qui se chargent des frais de la vie quotidienne, en particulier les frais d'éducation, et même si leur salaire est bas, les femmes vont travailler à la recherche d'un faible bénéfice. Il y a même des familles où les revenus de plusieurs épouses soutiennent le budget familial. En prenant compte que le cadre de travail des femmes n'est pas aussi aménagé que celui des hommes, et la différence de conscience vis-à-vis des enfants¹³, on peut dire que les femmes portent une charge excessive.

Dans le cas des pêcheurs, il arrive que le mari ait un foyer à plusieurs endroits et que la famille soit dispersée. Et même en cas de séparation/éloignement, comme il arrive souvent que la mère élève les enfants, il est très possible que la charge financière de la femme s'alourdisse. Mais le cadre de travail des femmes est dur. Comme cette situation de séparation/éloignement peut facilement être en violation du principe musulman d'équité en cas de polygamie (Coran, Chapitre 4, verset 3¹⁴), elle n'est pas non plus souhaitable sur le plan coutumier.

De plus, dans le cas des grandes familles de pêcheurs, on a tendance à considérer la femme comme un fournisseur la force de travail ou bien une personne là pour engendrer des enfants qui seront la force de travail de la génération suivante¹⁵. Il est avantageux pour le

¹³ Différences femmes/hommes pour le nombre d'enfants souhaités (nombre d'enfants moyen des femmes qui souhaitent des enfants: 6,2 enfants : hommes: 7,9 enfants; femmes mariées ne souhaitant plus d'enfants: 14%, hommes: 7%), différence femmes/hommes pour les connaissances et la pratique de la contraception (connaissances: femmes 28% : hommes: 55%) (femmes utilisant un contraceptif: 1%, hommes 3%). MPFE (Rapport national sur la situation des femmes en République de Guinée) 1995, p. 28.

¹⁴ "Si vous pensez que vous ne pourrez pas vous occuper correctement de l'orphelin, il sera bon que vous épousiez une femme, deux femmes, trois femmes ou quatre femmes à ton goût. Mais si vous ne pouvez pas les traiter équitablement (parce qu'elles sont nombreuses), il vaut mieux vous limiter à une seule. Ou bien contentez-vous de ce que possède votre main droite. (résumé du contenu)"

¹⁵ Posérappe a déjà démontré que le nombre de femmes et d'enfants travaillaient fortement en tant que motif économique de la polygamie. [Rôle de la femme dans le développement économique], Chapitre 1, 2. Science économique de la polygamie, 1970.

gestionnaire qu'est le mari d'avoir beaucoup de femmes et d'enfants, mais il arrive souvent que la femme en tant que travailleur au foyer et/ou successeur soit désavantagée par rapport à la monogamie lors du partage des biens.

- 3) Les connaissances et le volume des informations sont réduits par rapport aux villages agricoles.

Les villages agricoles bénéficient de mesures pour la stimulation des villages et de la délégation de vulgarisateurs, et même les analphabètes disposent de certaines sources d'information. Mais dans les villages de pêcheurs, il n'y a ni sources d'informations ni orienteurs. En particulier, les informations pour les analphabètes sont partout limitées, et l'alphabétisation des adultes n'est pas aussi développée que dans les villages agricoles. Et sur la liste des groupements enregistrés auprès de la Direction Nationale de l'Alphabétisation du Ministère de l'Enseignement, les classes d'alphabétisation organisées par les groupements des pêcheurs ont été très peu nombreuses.

- 4) La vie des fumeuses et mareyeuses est irrégulière.

Les heures de la vie (activités économiques et travaux ménages) de la journée/semaine étant fixées par les jours, les horaires et les volumes des débarquements, il est impossible d'établir son propre programme, et une influence sur la santé physique et morale est à craindre. En particulier, chez les fumeuses, le dilemme est le suivant : si les achats ne sont pas conséquents, cela ne rapporte pas, et si les achats sont importants, il faut passer de longues heures à travailler de manière nocive pour la santé dans la fumée. De plus, pendant l'année il faut effectuer deux activités : fumage pendant la haute saison et agriculture pendant la morte saison, ou bien il sera sans doute inévitable de faire des déplacements à la recherche des pêcheries.

- 5) Le revenu est instable.

Le revenu des femmes est influencé par des éléments extérieurs et brutaux comme le volume important ou faible des captures des hommes, la venue ou non de grandes sociétés acheteuses etc. la prévision du revenu est difficile par rapport aux villages agricoles, et la stabilité faible. Autrement dit, on peut dire qu'une capacité de gestion supérieure est requise. Mais en réalité, comme indiqué dans 3), le volume des connaissances et des informations est faible, et leur accès est limité.

- 6) Partage des tâches par sexe dans les activités de pêche

Les hommes peuvent devenir fumeurs ou mareyeurs¹⁶, mais les femmes ne peuvent pas devenir pêcheurs (sauf les opérations manuelles sur le hauts-fonds). Une femme pourrait devenir armateur ne sortant pas en mer, activité pour laquelle il n'y a pas de discrimination sexuelle, si elle a des moyens économiques. Nous avons rencontré partout beaucoup de femmes souhaitant devenir armateur. Mais en réalité seulement 2% des armateurs sont des femmes. Et comme comparées aux hommes armateurs, elles n'ont pas d'expériences des opérations en mer (impossibles à obtenir), il arrive aussi que cela donne lieu à des mésententes avec les pêcheurs employés, ce qui les met dans une position désavantageuse.

¹⁶ Dans l'étude du CNSHB, le pourcentage des hommes parmi les transformateurs est de 5% pour le fumage (13/288 personnes) et de 57% pour le séchage (4/7 personnes)
MPE (Résultats de l'enquête cadre suivie d'une étude socio-économique de la pêche artisanale guinéenne) 1997, p. 46. Tableau 13.

3-7 Organisation des producteurs dans le secteur de la pêche

Le secteur agricole guinéen comprend 6.440 groupes d'agriculteurs (sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts différents des coopératives sous tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation), dont font partie 167.000 agriculteurs. En général, 10 à 30 agriculteurs composent un groupe. Il s'agit de l'organisation des agriculteurs définie par le Décret 05 du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts à savoir des groupes formés volontairement par les agriculteurs, et non pas sous la force, tirant la leçon de l'échec des groupements d'agriculteurs sous le régime socialiste en place de 1958 à 1984. C'est pourquoi les agriculteurs affiliés sont encore peu nombreux, et les informations concernant les groupes d'agriculteurs ne leur parviennent pas encore suffisamment.

Parmi les divers groupes d'agriculteurs, il y a des groupes mixtes hommes-femmes, des groupes de femmes cultivant des potagers, des groupes d'hommes cultivant des céréales ou patates etc. La fixation des objectifs des activités et des règles d'organisation est laissée aux agriculteurs, c'est pourquoi ils ne sont pas uniformes. Les avantages que l'on cite souvent pour l'organisation sont : 1) régularisation des activités en commun des agriculteurs, 2) accès aux programmes de développement réalisés par les organisations d'aide, l'aide 2KR du Japon y compris, et les ONG, 3) accès aux financements du Crédit Rural dans réalisation d'un financement interne d'entraide.

Plusieurs groupes d'une région forment une Union, et les Unions se regroupent en Fédération. Le Service National de Promotion Rurale et Vulgarisation (SNPRV) du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts a assuré la vulgarisation des groupes par le biais de T&V (Training and Visit), mais il n'y a pas actuellement d'activités de vulgarisation organisationnelle.

Par ailleurs, dans la région littorale de Guinée, il existe quelque 50 organismes de producteurs liés à la pêche séparés tels que pêche, fumage, mareyeurs, pirogues de transport etc., dont 22 sont actives aujourd'hui. (P.35 dans le rapport de l'étude préliminaire). Ces organisations constituent des CDD (Comité de Développement de Débarcadère) par chaque débarcadère. Il y a 5 CDD à Conakry. En plus ces CDD ont créé la Fédération Nationale de la Pêche Artisanale comme organisme national, qui fonctionne principalement comme contact pour la réception de l'aide. Mais la situation doit être étudiée pour savoir si ladite Fédération est représentative ou non des pêcheurs artisanaux de tout le pays. Voici les divers organismes de producteurs que nous avons visités dans le pays lors de l'étude.

- Coopératives de fumeuses de Conakry
- D'après les résultats (annexe) de l'étude au moment de l'atelier PCM, plus de la moitié des coopératives s'occupaient de crédits, d'activités socioculturelles, de la nomination de membres pour les élections, ou l'aménagement organisationnel comme l'affectation de membres comptables, ce qui a montré une activité bien plus intense que prévue.
- Par exemple, la coopérative formée par 40 fumeuses du port de Dixinn à Conakry est de ce type. Elles possèdent en commun l'atelier de fumage obtenu avec l'aide de l'UE et s'entraident mutuellement lors des grandes circonstances d'une vie. Il est à noter qu'elles ont constitué un fonds sur lequel elles mettent 3.000 FG par mois (actuellement reliquat de 40.000 FG) sur lequel jusqu'à présent 10 membres ont emprunté des fonds à court terme (l'intérêt est de 40% par mois). Dans l'avenir, elles souhaitent acheter en commun le poisson qui sert de matériau, et vendre en commun leurs produits. Au niveau

organisationnel, les cadres de la coopérative sont élus, un comptable à plein temps est nommé, et en cas de problème, il est résolu par discussion entre les membres, ce qui remplit les conditions d'une organisation démocratique. A la fin de l'interview, à la question "Etes-vous toutes contentes de la création de cette coopérative ?", leur réponse spontanée "Bien sûr." a été impressionnante.

- 6 coopératives sous tutelle de l'UCOPAD
- Le CIDA a pendant 8 ans, de 1989 à 1997, effectué des projets portant à la fois sur les matériels et les ressources humaines dans les 6 villages de Goré, Tounifylydi, Bongolon, Bongolondi, Poukhoun et Dari de la préfecture de Boffa, et a construit des stations d'essence, des magasins pour engins de pêche, des ateliers de réparation des moteurs hors-bord, des lieux de rassemblement centrés sur Bongolon. De plus, il a demandé à la CECICANADA, une ONG canadienne, de réaliser l'alphabétisation et la gestion centrée sur les pêcheurs pour former une coopérative de pêcheurs dans chacun de ces villages. Cette union est l'UCOPAD (Union des Coopératives de Pêcheurs Artisanaux de Douprou), qui avec 5 employés gère les stations d'essence et les magasins pour engins de pêche. En février 2000, le Crédit Rural a fourni des crédits aux membres des coopératives par l'intermédiaire des différentes coopératives garanties par l'UCOPAD.
- Parmi ces 6 coopératives, il y en a une spéciale à laquelle participent des pêcheurs, mareyeurs et fumeuses, c'est la coopérative du village de pêcheurs de Goré. Le Crédit Rural ayant approuvé l'emprunt de fonds par les membres des coopératives, avec un plafond de 10 millions FG par village, 11 personnes ont fait un emprunt, à commencer par le leader des jeunes, chef de la coopérative de Goré. Deux d'entre eux ont emprunté 2,5 millions FG pour acheter un moteur hors-bord, les autres utilisent leur prêt comme fonds de mareyage pour les poissons fumés. En tant que conditions d'emprunt, il faut être un membre de la coopérative, habitant du village et homme honnête. Le taux d'intérêt mensuel est de 2,5% (taux annuel de 30%). Les petits prêts de 500.000 FG environ se remboursent sur 10 mois, et les prêts élevés de 2,5 millions FG sur 26 mois. Lors de l'étude de mai, 3 remboursements avaient été effectués sans problème.
- CDG de Kamsar (4 coopératives du nouveau port de Kamsar et 3 coopératives de Katchek)
- Sur la base de l'expérience du projet UCOPAD, les infrastructures du nouveau débarcadère (nouveau port) de Kamsar ont été aménagées avec 5 millions US\$. A ce moment-là, avec l'assistance technique de la FAO, le Comité de gestion (CDG) a été constitué pour exploiter le nouveau port.
- Aperçu de l'organisation : le CDG est composé de 2 représentants élus par chacune des 7 coopératives formant l'UCOPAK, et un directeur et un directeur adjoint sont élus par ces représentants. Ces 7 coopératives sont la coopérative de pêcheurs (57 membres), la coopérative de mareyeurs (46 membres) et la coopérative de fumeuses (50 membres parmi 207 membres), la coopérative de transporteurs de Kamsar, ainsi que la coopérative de pêcheurs (120 membres), la coopérative de mareyeurs (110 membres) et la coopérative de fumeuses (40 membres) de Katchek. Un Comité de Contrôle (CC) est constitué en dehors du CDG. Un CC est aussi constitué pour chaque coopérative.

Depuis son entrée en activité en 1999, le CDG assure sans problème la gestion du nouveau port. Pendant cette période d'activités d'un an, il a réussi à dégager un bénéfice de 11 millions de FG sur les ventes de places sur les marchés, et la vente de glace. Voici quelques éléments sur les points forts de la capacité de gestion du CDG.

- 1) Etablissement d'un projet avec participation des pêcheurs et assistance de donateurs
- 2) Recrutement sur contrat d'un an d'un directeur général
- 3) Mise au clair des éléments à exploiter comme la fabrique de glace, l'atelier de réparation des moteurs hors-bord et activités de motivation par création d'un "système de partenariat" intégrant le partage des bénéfices
- 4) Systématisation de l'inspection comptable et du Comité de suivi du projet incluant le donateur

M. Sory Oulare, le directeur général, a indiqué les 3 problèmes actuellement à résoudre pour le CDG.

- 1) Le CDG souhaite acheter des engins de pêche et des pièces pour les moteurs hors-bord, mais le fonds de roulement est insuffisant.
- 2) Le CBG, société de bauxite, qui possède la raffinerie à la ville de Kamsar demande la fermeture complète de l'ancien port qui se trouve sur ses terres, mais c'est impossible tant que le nouveau port n'est pas complètement aménagé.
- 3) La demande de glace est importante, mais le CDG ne possède pas les fonds nécessaires pour l'investissement en installations.

Comparé aux performances du CDG, les différentes coopératives qui composent le CDG ne sont si actives dans leur ensemble. En particulier, les 3 coopératives de Katchek existent nominalement, sont reconnues comme groupes récepteurs de l'aide, mais n'ont pas d'activités indépendantes particulières. La coopérative de pêcheurs de Kamsar, créée à l'image de la coopérative de Conakry qui a reçu l'aide japonaise en 1987, n'a pas d'activités spécifiques. Et le fait que des membres de ces coopératives aient obtenu l'aide du PNUD ou de la FAO est dû à la constitution des coopératives, et ils en sont contents. Autrefois, la cotisation était de 100.000 FG, mais elle a été portée à 200.000 FG. Pour les pêcheurs venus d'ailleurs, ne connaissant pas l'évolution jusqu'ici, la cotisation est de 150.000 FG. Le fonds accumulé jusqu'ici a été utilisé pour servir de caution lors de l'achat de pièces de moteur par les membres.

Comparée à cela, la coopérative de fumeuses de Kamsar est un peu plus active. L'atelier de fumage construit au cours du projet du nouveau port, est principalement utilisé par les membres. Les non-membres peuvent aussi l'utiliser en versant des frais d'utilisation. Mais les frais levés ne sont pas suffisants pour assurer la maintenance. Pendant 2 ans à partir de 1992, des prêts ont été faits par groupes de 5 dans le cadre du projet pilote de la FAO, ainsi tous les membres ont bénéficié de ce prêt. Mais bien que le pilote projet ait été un succès, il n'y a eu aucun suivi par la suite. Les membres expriment un besoin pressant de crédit, mais ne savent pas comment le concrétiser. Par ailleurs, le CDG a fait une proposition pour l'achat en commun du bois pour le fumage, mais il n'a pas abouti.

Coopérative de pêcheurs de Koukoudé

Cette coopérative a été créée en 1990 avec environ 30 membres, en tant qu'organisation indépendante des armateurs possédant moins de 3 pirogues de la pêche artisanale qui sont dits au nombre de 205 à Koukoudé. 10.000 FG doivent être versés à l'affiliation, puis 100.000 FG dans les six mois après l'affiliation. Autrefois, le versement de 1.000 FG était obligatoire à la réunion de coopérative en fin de mois, mais il a été interrompu. Beaucoup d'armateurs non-

affiliés souhaitent s'affilier.

Fondamentalement, c'est un organisme fortement caractérisé en tant que groupe ayant obtenu des moteurs et filets par le biais de la Coopération financière non-remboursable de la pêche du Japon. Elle a été formée parce que "pour obtenir l'aide, les conditions sont la création d'une coopérative de pêche et la constitution d'un certain fonds". Ainsi, en 1996, elle a obtenu en plus des filets de pêche par le biais de l'aide japonaise, directement 5 moteurs hors-bord de 15 CV, et via une entreprise privée "Pêche Guinée" 11 autres moteurs, soit un total de 16 moteurs. Le montant de l'achat a été de 1,6 million de FG.

En tant qu'activité autonome, il assure des crédits d'entraide pour assurer le montant nécessaire à la réparation des moteurs. Le taux d'intérêt mensuel est de 7,5% (taux annuel 90%), et jusqu'à présent 4 membres ont fait un emprunt. Cette coopération a été le stimulant qui a conduit à la création de la coopérative de fumeuses de Koukoudé indiquée ci-dessous.

Coopérative de fumeuses de Koukoudé

En 1997, 15 femmes de pêcheurs, souhaitant renforcer leur propre pouvoir d'achat sans dépendre de leurs maris se sont réunies et ont commencé en investissant 1.000 FG chacune, soit un total de 15.000 FG. Par la suite, les activités de fumage ont bien marché, et lors des rentrées d'argent par exemple ont rassemblé encore 10.000 FG, et ont accumulé ces fonds à l'intérieur. L'an dernier, la coopérative a bénéficié de petits projets locaux du Japon pour la construction d'un local de fumage et de toilettes, et lors de la visite de la mission d'étude (avril 2000), elles avaient creusé le puits nécessaire à ces installations sur fonds propres. Pour assurer le poisson matériau de fumage, la coopérative prévoit de devenir armateur de pirogue. Il y a actuellement 37 membres, et le fonds interne est passé à 800.000 FG. Le fonds est déposé au Crédit Rural.

Association des pêcheurs des villages de pêcheurs fluviaux

Dans le village de Fodékaria, qui se trouve à 60 km au nord de Kankan, environ la moitié des habitants, à savoir 28 personnes, ont créé une association de pêcheurs. Bien qu'il y ait beaucoup de pêcheurs migrants, ils continuent à verser leur cotisation mensuelle de 1.000 FG. Le fonds constitué est utilisé pour les frais de déplacement des membres ou 6 administrateurs (non rémunérés), des repas des visiteurs etc. Dans l'avenir, la coopérative prévoit l'achat d'engins de pêche.

Groupement de pêcheurs de Benti

A Benti dans la préfecture de Forécariah, stimulés par la création de 45 groupes d'agriculteurs, depuis l'année dernière, des groupements de pêcheurs, comprenant des pêcheurs, mareyeurs et fumeuses, se créent l'un après l'autre. Actuellement, il existe 5 groupements auxquels participent environ 200 personnes. Ce qui est intéressant, c'est que, chaque semaine, après le marché de Benti, les membres versent chacun 10.000 FG et organisent une association d'aide mutuelle à l'intérieur du groupement. Le taux d'intérêt mensuel est de 5%, et l'emprunteur est chaque désigné par vote. Dans un groupement de 48 personnes comprenant 39 hommes et 9 fumeuses, depuis sa création en septembre 1999, 4 membres ont déjà pu acheter chacun un moteur hors-bord d'occasion de 400.000 à 600.000 FG par le biais de ladite association. Comme le Crédit Rural est strict pour les financements vis-à-vis des pêcheurs, et qu'il n'y a pas d'agences du Crédit Rural à Forécariah, ils n'ont pas encore pris contact avec une institution financière comme le Crédit Rural.

Coopératives de mareyeurs

L'organisation des mareyeurs, dans un environnement de marché concurrentiel, n'est pas facile parce que les avantages de l'organisation ne sont généralement pas clairs. Il y a à Conakry 83 coopératives de mareyeurs auxquelles sont affiliés 1.100 mareyeurs. Bien que ces coopératives n'offrent pas de services particuliers, les membres ont le droit d'entrer dans le port de Boulbinet où entrent les pirogues étrangères, et c'est ce droit de monopole qui fait que certaines tiennent bon. Au cours de l'étude effectuée cette fois-ci, les coopératives de mareyeurs de Kamsar ont été les seules à avoir un objectif commun clair. Pour résoudre le problème de capacité de transport du poisson fumé de Katchek, ils étudiaient la possibilité d'acheter en commun une pirogue un peu plus grande que la pirogue actuelle.

3-8 Statistiques de pêche, réglementation et système de contrôle

3-8-1 Etat actuel des statistiques de la pêche artisanale

La collecte de données statistiques sur la pêche artisanale maritime est réalisée sur 21 débarcadères par des études autonomes du CNSHB, et sur 24 débarcadères, dont 19 débarcadères des 5 directions communales de la ville de Conakry sous tutelle de la Direction Nationale de la Pêche Maritime et 4 des 5 préfetures littorales. De même, la Division de gestion de la qualité des produits, qui délivre les autorisations d'exportation des produits halieutiques, sous ladite Direction, totalise les données sur les volumes exportés issus de la pêche artisanale. Le CNSP a mis en place un système d'observateur sur bateau, qui lui permet de contrôler les opérations des bateaux de pêche industrielle étrangers et d'obtenir des informations sur les captures.

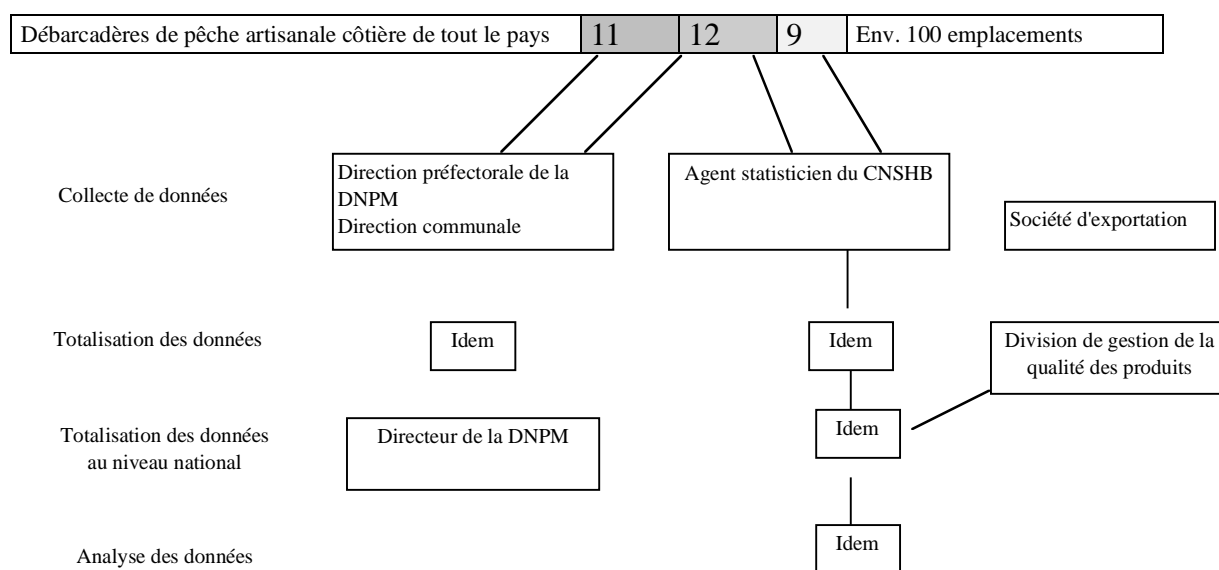


Figure 3-8-1 Système des statistiques de la pêche en Guinée

Le CNSHB établit tous les ans un rapport statistique sur la pêche, incluant des données statistiques par préfecture, par espèce de poissons et par méthode de pêche pour la pêche artisanale. Il utilise 7 de ses propres enquêteurs pour collecter les données de la pêche artisanale sur 21 débarcadères. Pour estimer le volume total des captures sur les plus de 100 débarcadères du pays, il rassemble les données autant que possible de manière rationnelle et logique.

Pour la collecte des données statistiques, le CNSHB envoie préalablement tous les ans des équipes d'étude de la Section pêche artisanale pour mettre à jour les données concernant les types et nombres de pirogues, les méthodes de pêche sur tous les débarcadères du pays, et remplit ainsi les conditions préalables au calcul des volumes de captures les plus récents.

L'enquêteur pour chaque débarcadère suit un stage technique de collecte statistique d'un mois avant d'être envoyé sur place. En général, les enquêteurs sont recrutés parmi les pêcheurs locaux. Depuis le recrutement en 1996, il n'y a aucun enquêteur qui quitte son poste jusqu'à présent.

Chaque enquêteur est chargé de 3 débarcadères, et par cycle de 10 jours, il confirme les

pirogues débarquant et enregistre le volume déchargé. Il y a trois types de formulaires d'enregistrement : (1) nom de la pirogue utilisant le débarcadère pendant la période (ou bien nom de l'armateur/capitaine) et confirmation de pêcheur professionnel ou non, type de pirogue, motorisation ou non, méthodes de pêche, (2) nombre de pirogues sortant chaque jour par méthode de pêche, (3) nombre de jours de sortie obtenu par interview détaillée auprès d'environ 20 pirogues échantillons, pêcheries, étude du volume des captures.

Les données brutes recueillies chaque mois sont envoyées au CNSHB par les enquêteurs, et les responsables du centre effectueront toutes les totalisations et analyses. De plus, les chercheurs du CNSHB se rendront parfois sur place pour contrôler les opérations et donner des directives.

L'état des débarquements des pirogues échantillons par méthode de pêche de chaque débarcadère est confirmé à partir des données collectées, et les captures totales sont calculées en employant le nombre de pirogues par type de chaque région. Autrement dit, après le calcul des CPUE (captures par unité d'effort) de chaque région, on totalisera par méthode de pêche afin d'estimer les captures totales. Il y a 13 types de méthodes de pêche, espèces et embarquement de glace ou non y compris, qui peuvent être utilisées comme efforts de pêche standard.

Tableau 3-8-1 Etat actuel des méthodes de collecte des données statistiques de la pêche

| Informations collectées | Méthode du CNSHB | Méthode de la DNPM |
|---|--|---|
| Nom de la pirogue Nom de l'armateur Nom du capitaine Nombre de membres d'équipage Type de pirogue, taille Puissance d'un moteur hors-bord Nom des engins de pêche, taille Jours d'entrée/sortie Nom des pêcheries | Etude en 10 jours d'un débarcadère par mois. 7 agents statisticiens et assistants sont recrutés et l'étude a lieu sur 21 débarcadères du pays par interview auprès des pêcheurs. Toutes les données ne sont pas utilisées, des représentants sont sélectionnés par méthode de pêche. Le nombre de débarcadères échantillons est de 12 au niveau des préfectures et de 9 pour les communes. L'étude des pirogues utilisées sur les débarcadères a lieu une fois par an dans tout le pays. | Des agents statisticien et des vulgarisateurs sont affectés aux directions préfectorales. Aux directions communales de Conakry, il y a au moins un agent statisticien à chaque débarcadère, qui travaille de 9 h à 17 h. Il saisit les aspects de la pêche principalement par communication quotidienne avec les principaux armateurs, mais les données ne sont pas uniformisées et les manques sont nombreux. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture n'a pas de système de l'enregistrement des pirogues de pêche artisanale, c'est la Direction des Ports du Ministère des Transports qui en est chargée. |
| Espèce de poisson et poids total Taille par espèce de poisson Degré de maturité par espèce de poisson | Calcul approximatif de visu et pesée avec une petite balance à ressorts. A Conakry, on utilise une caisse de pesée. Pour la taille des poissons, on recherche le poids moyen avec le nombre de lots échantillons et le poids total. | Collecte aléatoire des données aux débarcadères pendant les heures de travail. La méthode de compilation des données n'est pas harmonisée entre les directions préfectorales. Le poids est estimé en utilisant une caisse de mesure. Il n'y a pas d'étude biologique. |

Les directions communales de la DNPM enregistrent les données des débarquements chaque jour par le biais de leurs agents statisticiens. La direction préfectorale a de plusieurs débarcadères sous sa tutelle. Comme un agent statisticien est affecté par direction régionale, la collecte des données par débarcadère ne s'effectue pas, et l'agent est déjà débordé par l'obtention des informations approximatives sur un débarcadère. Le poisson est placé dans les caisses en plastique pour la pesée (pour 20 kg, pour 50 kg) et une estimation du volume

débarqué est faite, mais il arrive aussi qu'il n'y ait pas de caisses. Les directions préfectorales compilent tous les mois les données et font un rapport au Directeur de la DNPM du Ministère. Il n'y a pas de relation avec la collecte des données statistiques par le CNSHB.

La Division de gestion de la qualité des produits de la DNPM collecte les données concernant les demandes d'exportation conformément aux instructions du CNSHB. Pour la pêche industrielle, un inspecteur du CNSP monte sur les bateaux, et note des informations comme les captures et les pêcheries, après avoir reçu une formation au CNSHB. Ces données cohérentes sont compilées à Boussoura.

3-8-2 Problèmes des statistiques sur la pêche artisanale

Les directions communales et les directions préfectorales collectent des données statistiques, mais il n'y a pas de règles ni de cohérence dans le contenu et leur méthode de collecte des données. Le directeur préfectoral compile les données, par mois et par espèce de poisson, ou bien le poids total seulement une fois tous les 3 mois. Il y a un écart entre la répartition des agents, relativement importante pour les communes, alors qu'un seul agent est affecté dans l'ensemble par la direction préfectorale, ce qui donne lieu à un écart qualitatif et quantitatif pour les données statistiques. Vu cette situation, leur valeur en tant qu'information statistique n'apparaît pas. Les informations statistiques sont rapportées au Directeur de la DNPM, pas à la Division des statistiques de ladite Direction, qui n'assure pas le contrôle.

Les problèmes pour la collecte des données statistiques sont toujours que les débarcadères de la pêche artisanale sont nombreux, et que la plupart sont situés à des emplacements éloignés, sur des îles éloignées, à des emplacements difficiles d'accès à partir des routes principales. De plus, le nombre de pirogues et les captures ne sont pas toujours élevés à un débarcadère, et pour affecter un agent statisticien en permanence (ou du personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture), il faut un soutien pour le cadre de vie, ce qui est difficile du point de vue économique. De plus, comme les heures et lieux de débarquement varient selon les saisons, les méthodes de pêche et l'heure de la marée basse, il est impossible d'effectuer toutes les mesures dans le cadre d'un horaire de travail ordinaire. Il est aussi difficile de couvrir les débarquements les jours de congé et jours fériés. La mesure se fait par estimation en utilisant des caisses de mesure, ou bien avec de petites balances à ressorts; l'absence de moyens pour corriger la pesée de visu fait aussi baisser la fiabilité des données.

La méthode de collecte des données du CNSHB est institutionnalisée, mais des améliorations sont requises pour la précision de la valeur estimée sur les captures parce que le nombre de données de chaque débarcadère échantillon est limité, que le contrôle du travail des agents statisticien est difficile, et que des bases importantes situées sur une île éloignée, comme Katchek, ne sont pas comprises dans les débarcadères échantillons. De plus, ses lieux de collecte des données et ceux de la DNPM se chevauchent sur 12 emplacements, ce qui est inutile.

Autrement, même s'il y a des routes, la voie d'accès aux débarcadères peut être coupée selon la saison, ce qui fait que le débarcadère est inaccessible si l'on ne dispose pas d'un moyen de transport comme une moto (bicyclette). Par ailleurs, la collecte de données statistiques sur la pêche maritime est effectuée par 3 sections seulement dans le secteur de la pêche artisanale, et des données se chevauchant, des omissions, des données inutiles sont compilées. De plus, il n'y a pas d'électricité même à la direction communale de Conakry, et le traitement efficace des données est impossible. Il est nécessaire de réfléchir à des mesures

réalistes pour éliminer tous ces problèmes d'affectation de personnel, financiers et d'infrastructures et renforcer la capacité d'exécution.

3-8-3 Réglementation, suivi et système de gestion des ressources

La Guinée dispose d'un système de plan de pêche annuel (1er janvier - 31 décembre) établi sur la base de l'étude des captures et des ressources de l'année précédente. Pour les bateaux de pêche industrielle, le plan de pêche définit les méthodes de pêche interdites, les zones de contrôle des captures, le contrôle de taille et nombre des bateaux, et le volume total des captures par espèce de poisson. Ces chiffres de contrôle sont principalement définis par une étude directe des ressources par navire de recherche confiée à la France et sur la base des captures de l'année précédente. Des efforts sont aussi faits pour éliminer des problèmes comme la violation des zones d'interdiction de pêche par les bateaux de pêche industrielle et les collisions avec les pirogues de pêche artisanale, la destruction des engins de pêche etc. Le plan de pêche mentionne aussi les licences de pêche, la taxe sur la pêche en tant que système fiscal lié à la pêche, le montant de la taxe pour le programme des observateurs est aussi fixé, ainsi que l'obligation d'indication du numéro de contrôle par communication hertzienne sur la coque, conformément à la loi internationale. Les volumes de captures permises par espèce de poisson et par méthode de pêche sont définis comme indiqué ci-dessous. Les zones de pêche sont aussi divisées selon les types et méthodes de pêche.

Tableau 3-8-2 Captures totales permises par méthode de pêche et espèce de poisson et pourcentage des poissons d'accompagnement

| Captures réparties par espèce (t) et pourcentage de poissons d'accompagnement | Poissons (t) | Mollusques (t) | Crevettes (t) |
|---|--------------|----------------|---------------|
| Chalutage de poissons | 28.644 | 2.578 | 2.005 |
| Pourcentage de poissons d'accompagnement permises | | 9% | 7% |
| Chalut de mollusques | 864 | 11.523,1 | 864 |
| Pourcentage de poissons d'accompagnement permises | 7,5% | | 7,5% |
| Chalutage de crevettes | 537 | 644 | 4.295,4 |
| Pourcentage de poissons d'accompagnement permises | 12,5% | 15% | |
| Captures totales permises | 30.000 | 15.000 | 7.164 |

Source : Plan de pêche (2003)

Tableau 3-8-3 Zones de pêche autorisées par type et méthode de pêche

| Type, méthode de pêche | Zones de pêche autorisées |
|--|---|
| Pirogue de pêche artisanale | Toute la zone maritime |
| Chalutiers glaciers | Au-delà de 10 milles de la ligne de marée basse |
| Chalutiers industriels | Au-delà de 10 milles de la ligne de marée basse |
| Bateaux de pêche industrielle à pélagiques | Au-delà de 50 milles de la ligne de marée basse |

Source : Plan de pêche (2003)

Le CNSP a établi des centres de surveillance dans les 5 principaux villages de pêcheurs artisanaux depuis 2002, et renforcé la répression de la pêche illégale. D'après son Rapport d'activités annuelles 2002 (décembre 2002), il a effectué 212 jours de surveillance en mer pendant l'année 2002, contrôlé 351 pirogues et inspecté 22 pirogues après montée à bord. Par ailleurs, il a également effectué 9 fois des surveillances aériennes pendant un total de 34 heures, contrôlé 231 pirogues, et confirmé 49 pirogues sans autorisation de pêche, 15 pirogues sans indication de numéro de reconnaissance et 2 pirogues pratiquant la pêche dans une zone illégale. Parmi les 22 pirogues inspectées, 7, soit un tiers, se livraient à la pêche dans une zone

illégal (dans les 10 milles marins). Par ailleurs, des surveillants sont placés sur 141 bateaux de pêche industrielle, mais comme ils ne disposent pas de moyens de communication, ils doivent utiliser la radio du bateau, qu'on ne leur laisse pas utiliser librement. La mise en place de 3 stations radars et l'exécution des essais d'équipement de transpondeurs (Argos) sont prévues à partir de cette année.

Se limitant à la pêche artisanale, il n'y a pas d'habitude de gestion traditionnelle des ressources, et l'accès est totalement libre. En parlant de gestion des ressources aux pêcheurs, ils répondent seulement par réglementation des mailles des filets maillants et protection des tortues de mer, et la considèrent comme une règle introduite par le gouvernement.

Bien qu'il n'y ait pas encore de limitations spéciales pour la pêche artisanale jusqu'à présent, il est clair que l'efficacité des captures de la pêche artisanale augmente et que le développement sans limites conduit à l'épuisement des ressources littorales, au fur et à mesure de la motorisation de la pêche artisanale, du développement des techniques et engins de pêche. Il est nécessaire de prendre rapidement des mesures de gestion des ressources pour assurer le développement durable de la pêche artisanale; récemment le «Projet de loi commune concernant la pêche artisanale » a été établi, et l'on attend sa discussion à l'Assemblée Nationale.

Le projet de loi précité contient de nombreuses limitations comme l'obligation d'enregistrement des pirogues et la définition des engins et méthodes de pêche interdites, la mise en place d'un Comité consultatif de la pêche artisanale et d'un Comité de développement de débarcadères, le maintien de la qualité etc.; c'est un projet très inclusif qui vise une gestion des ressources halieutiques préventive et communautaire, l'amélioration du bien-être social des pêcheurs artisanaux et la sécurité en mer. Les règles ci-dessous sont proposées pour l'utilisation durable des ressources littorales pour la pêche artisanale.

| |
|--|
| Méthodes de pêche objets de la limitation pour la pêche artisanale (proposition) Filet de chalut de fond, interdiction du chalut à moins de 10 milles de la côte Interdiction des filets reggae, filets bembé, et de tous les filets à maille inférieure à 25 mm Interdiction de l'emploi d'explosifs et de poisons Interdiction de l'apport, du transport d'explosifs et de poisons sans l'autorisation du Directeur de la Direction régionale Interdiction du rejet en mer (eau douce y compris) des poissons capturés La maille des filets pour les poissons benthiques doit être de plus de 30 mm Interdiction de la capture de mammifères marins, de tortues de mer et de crocodiles |
|--|

3-8-4 Problèmes de la gestion des ressources halieutiques de la pêche artisanale

Pour l'utilisation efficace et durable des ressources littorales, il faut faire attention aux opérations de pêche dans la zone maritime interdite des bateaux de pêche industrielle (en particulier des chalutiers) qui constituent actuellement un grand problème. Les opérations illégales conduisent à l'épuisement des ressources littorales, et causent de gros dommages aux pêcheurs artisanaux. Il est nécessaire de prendre des mesures comme le renforcement du système de surveillance et de répression. Alors que l'introduction active de petits chalutiers à glacière est partiellement considérée, un développement brutal peut exercer une pression encore plus importante sur les ressources, une étude sérieuse est nécessaire parce que cela peut aussi mener à la destruction des pêcheries artisanales. Sans compter sur le chalut, il a un large choix d'engins et de méthodes de pêche pour capturer les ressources littorales.

Le «Projet de loi commune concernant la pêche artisanale » comme règlement pour la

pêche artisanale est un projet de loi inclusif et ambitieux, dont l'adoption est souhaitable rapidement, mais comme il est très inclusif et s'étend à plusieurs ministères des objections peuvent apparaître. Les points litigieux devront être bien étudiés et il faudra se préparer à donner des explications persuasives.

En particulier, le Projet de loi indique la création d'un Comité consultatif par préfecture et commune de Conakry centré sur les directeurs préfectoraux de la DNPM, la mise en place d'un Comité de Développement de Débarcadère (CDD) sur les débarcadères où travaillent plus de 20 pêcheurs. Leur rôle est essentiel, et comme il est très diversifié, on peut attendre une collaboration avec la DNPM, mais il faudra suffisamment tenir compte de l'avis des représentants des coopératives des pêcheurs. La mise en place d'un Comité national dont des représentants des Comités consultatifs des préfectures et communes seront des membres, et d'un comité élargi incluant aussi des représentants de la pêche industrielle devra aussi être étudié.

3-9 Protection de l'environnement

3-9-1 Zone littorale

3-9-1-1 Mangroves

(1) Valeur des forêts de mangroves en tant qu'écosystème

Les données concernant la surface de mangroves au niveau national en Guinée ont été compilées dans un Schéma directeur (MP) établi en 1990; la zone de mangroves est d'environ 385.000 ha, dont 270.000 ha où la végétation naturelle est maintenue (données de 1988). Les côtes ayant une longueur d'environ 300 km, les mangroves ont tendance à se concentrer à l'embouchure des principaux fleuves, à savoir le fleuve Nunez (préfecture de Boké), le fleuve Pongo (préfecture de Boffa), le fleuve Konkouré (préfecture de Dubréka), le fleuve Sombouya (préfecture de Forécariah), le fleuve Forécariah (préfecture de Forécariah) etc. Les forêts de mangroves se trouvent non seulement dans les zones littorales où la densité de sel est forte, mais jusqu'à 20 ou 30 km à l'intérieur des terres en remontant ces fleuves. Il y a ainsi 1) des mangroves de la zone littorale, 2) des mangroves de la partie supérieure de la côte, et 3) des mangroves des zones fluviales de l'intérieur.

Les mangroves de Guinée sont principalement des espèces suivantes : *Rhizophora* (3 espèces) et *Avicenia africana*, avec des *Laguncularia racemosa*.

La biomasse des mangroves de chaque région a aussi été estimée: 27 t/ha pour le fleuve Nunez, 46 t/ha pour le fleuve Pongo, 35 t/ha pour le fleuve Konkouré, 25 t/ha pour le fleuve Tabounso, 36 t/ha pour le fleuve Forécariah, ce qui est un peu plus faible que dans les autres régions d'Afrique occidentale comme le Nigeria et le Sénégal. Même la diversification des espèces animales des zones de mangroves dans la zone allant de la Gambie à la Guinée est faible par rapport aux autres régions, et l'on peut penser que son écosystème est faible même pour des mangroves. Mais au littoral de Guinée, les sources d'alimentation en sels nutritifs originaires de la mer, comme l'écoulement d'un courant marin froid et des upwellings contenant beaucoup de sels nutritifs sont peu nombreuses, la dépendance des sels nutritifs à source terrestre est jugée forte, et les mangroves de la zone littorale et du cours inférieur des fleuves sont jugés importants comme source d'approvisionnement en sels nutritifs. Le sable amoncelé (cimentation) annuellement dans la zone allant de la Guinée à la Sierra Leone est estimé à 10 à 20 millions de tonnes (Bertrand 1993).

Les données du Projet mangroves exécuté sous l'aide de l'UE indiquent que la production annuelle de biomasse par les mangroves de la zone de Dubréka est de 2,4 m³/ha, et parmi les 52.400 ha de la zone du projet, il y a 37,5% de forêts à forte productivité, 34,1% de mangroves, 22,9% de forêts à faible productivité, 2,8% de rizières et de marais salants environnants, et 2,4% de sols dégradés. Et si l'on applique ce pourcentage d'utilisation des sols à tout le pays, environ 100.000 ha des 270.000 ha de forêts de mangroves de Guinée (270.000 ha x 37,5%) sont estimés utilisables durablement en tant que forêt productive. Les données existantes indiquent que le volume de bois de ces forêts de mangroves hautement productives est 53,6 m³/ha, avec une croissance annuelle de 2,4 m³/ha; si l'on applique cela à tout le pays, on obtient environ 240.000 m³ (100.000 ha x 2,4 m³/ha) dans le volume actuel durable des forêts de mangroves de 5,3 millions m³ (100.000 ha x 53,6 m³/ha).

(2) Utilisation actuelle des forêts de mangroves de la côte guinéenne

L'utilisation des forêts est de deux types : coupe pour utiliser les zones de forêts pour d'autres objectifs, et coupe pour utiliser le bois lui-même. Les forêts de mangroves sont aussi utilisées de ces deux manières. La conversion en rizières est le principal objectif de la conversion d'utilisation des forêts de mangroves en Guinée. La coupe pour le bois se pratique

principalement pour le fumage, la production de sel, la construction et le combustible. Les résultats du Projet mangroves montrent qu'à Dubréka, 73% du bois coupé est vendu, 1% sert au fumage et 18% à la fabrication de sel.

Le rapport du Schéma directeur pour la gestion des mangroves de 1990 indique que 36% du bois est utilisé pour la production de sel, 22% pour le fumage, 22% comme combustible dans les familles de la ville de Conakry et 20% comme combustible par les familles des régions.

(3) Conversion en rizières

La conversion en rizières est le principal objectif de la conversion d'utilisation des forêts de mangroves en Guinée.

La production de riz de Guinée est d'environ 877.000 tonnes (1996). La production de riz de la zone de mangroves est estimée à 58.340 t parmi la production totale de 532.000 t du pays (1994), soit environ 11%.

Parmi les quelque 385.000 ha de la zone de mangroves de Guinée précitée, 140.000 ha (env. 36,4%) sont déjà convertis en rizières.

La conversion en rizières est une des grandes causes de la diminution des forêts de mangroves, mais un problème encore plus important est l'abandon des rizières suite à la baisse de production qui se produit surtout dans la zone littorale et en amont de la zone littorale. Parmi les 140.000 ha précités, seuls 78.000 ha sont réellement utilisés comme rizières, les 62.000 ha restants (soit env. 44,3% de la surface totale des rizières) sont des rizières abandonnées. A Rio Soumba, environ 80% des rizières sont abandonnées.

Cette baisse de la production est due à trois éléments: 1) l'accumulation de sulfates composés, 2) la destruction des terrains cultivés et talus par la pénétration des crabes, 3) la pénétration de plantes très résistantes au sel. La cause 1) s'applique à environ 56,5% (35.000 ha) des rizières abandonnées, et la durée de service des rizières est estimée à 7 à 10 ans si la gestion n'est pas assurée correctement. Actuellement, la plupart des rizières sont laissées telles quelles entre la fin de la récolte et la fin mai (fin de la saison sèche), ce qui provoque le problème précité. Ces problèmes pourraient être considérablement limités par une conception adaptée des terrains cultivés et leur gestion pendant la saison sèche.

Par ailleurs, la production de riz s'effectue à grande échelle à Koba (zone où prédomine *Avicenia* à faible accumulation de sulfates composés) et dans la plaine fluviale de Kapatchez (les dépôts alluviaux du fleuve sont importants et permettent le renouvellement des sols) où l'influence de l'oxydation des sols est moindre.

(4) Conversion en marais salants

Le volume total de sel produit sur les marais salants de la côte est estimé à environs 23.000 à 30.000 tonnes. La production de sel est concentrée de février à mai, la période d'augmentation de la teneur en sel de la zone d'eau saumâtre, c'est généralement un travail saisonnier. L'efficacité de production étant estimée à 1,5 kg/m²/fois (50 jours de travail), si l'on suppose deux productions, cela fait une surface totale de marais salants de 800 à 1.000 ha.

(5) Coupe pour le bois de fumage

70 à 90% des poissons sont dit transformés par fumage en Guinée, mais il n'existe pas de chiffres précis. Le combustible pour le fumage est pratiquement entièrement de la mangrove et principalement du *Rhizophora*.

Les fours de fumage sont de trois types : 1) four traditionnel, 2) four en fût, 3) four amélioré. L'étude faite cette fois-ci à Khatibini et Dubréka a montré que les types de fumage utilisés dans la région littorale étaient : four traditionnel 4 : 6 four en fût, la vulgarisation du four amélioré étant encore faible.

Le rapport du projet de Dubréka a montré que la quantité de bois utilisés par kg de

poisson était de 2,4 kg (fumage court) - 3,8 kg (fumage long) pour le four traditionnel, et de 2,1 kg (fumage court) - 3,6 kg (fumage long) pour le four en fût. L'introduction de four amélioré a donné le résultat : 0,5 kg (fumage court) - 1,8 kg (fumage long), et le temps moyen pour le fumage court a été amélioré à 1 h 25 min. et celui qui est pour le fumage long à 3 h 44 min.

L'enquête par interview effectuée à Kamsar et Khatibini au cours de l'étude de cette fois-ci a donné 2,5 kg pour le four en fût (temps moyen de 2,5 h de fumage) et 1,05 kg pour le four amélioré (temps moyen à 2,33 h pour le fumage court). La coopérative des fumeuses de Bonfi qui utilise des fours améliorés emploie 1,1 kg de bois par kg de poisson frais pour le fumage court et 4,3 kg pour le fumage long.

La capture annuelle de la pêche artisanale est de 47.000 tonnes (statistiques 1998 du CNSHB). Parmi les 80% des poissons frais transformés par fumage, 40% sont par four traditionnel et 60% par four en fût, et 50% du poisson fumé est en fumage court et 50% en fumage long. Si l'on considère le nombre de fours améliorés introduits sans influence sur l'ensemble, le volume de bois utilisé annuellement comme combustible est estimé à environ 110.000 t (Tableau 3-9-1).

Tableau 3-9-1 Calcul du volume de bois utilisé pour le fumage

| Type de four de fumage | Type de fumage | Volume de poisson frais fumé (t) | Volume de bois unitaire (kg de bois/kg de poisson frais) | Volume total de bois utilisé (t) |
|---|--------------------|---------------------------------------|--|----------------------------------|
| Four traditionnel (40%) | Fumage court (50%) | 7.520 (40% x 50% = 20%) | 2,4 | 18.048 |
| | Fumage long (50%) | 7.520 (40% x 50% = 20%) | 3,8 | 28.576 |
| Four en fût (60%) | Fumage court (50%) | 11.280 (60% x 50% = 30%) | 2,1 | 23.688 |
| | Fumage long (50%) | 11.280 (60% x 50% = 30%) | 3,6 | 40.608 |
| Total | | 37.600 (80% de poissons débarqués) | | 110.920 |
| Si tous les fours étaient des fours améliorés | Fumage court (50%) | 18.800 | 0,88 (0,5+1,05+1,1)/3 | 16.544 |
| | Fumage long (50%) | 18.000 | 3,05 (1,8+4,3)/2 | 57.340 |
| | | | | 73.884 |

(6) Coupe d'arbres pour la production de sel

La méthode de production du sel traditionnelle est très extensive, elle consiste à faire pénétrer de l'eau saumâtre et de l'eau de mer dans la zone de coupe des mangroves, à la laisser sécher, puis à collecter le sel accumulé à la surface avec la terre superficielle. Ce sel est placé dans un entonnoir d'environ 1 m de diamètre en feuilles de palmier etc. et comme pour l'extraction du café, on verse dessus de l'eau et extrait un liquide fortement salé. Ce liquide est bouilli dans de grandes marmites pour raffiner le sel en faisant évaporer l'eau.

On peut diviser les habitants qui fabriquent le sel en deux groupes. L'un est composé de propriétaires terriens qui fabriquent du sel pendant la période de jachères, mais il ne produit pas de sel si son revenu agricole est suffisant. L'autre groupe se compose de migrants (ne possédant pas de terres), qui ont obtenu l'autorisation d'utiliser la forêt de mangroves d'un propriétaire terrien et produisent du sel. Il arrive aussi qu'ils pratiquent la pêche artisanale, mais le revenu de la production de sel est important dans leur budget familial. Le prix du sel

est de 100 FG le kg pendant la saison sèche, mais le prix augmente pendant la saison des pluies parce que volume fourni baisse.

Il faut en moyenne 3 à 4 kg de bois (Projet mangroves) pour produire 1 kg de sel, et ce qui permet d'estimer à environ 69.000 à 92.000 t le volume total de bois de mangrove utilisé pour la production de sel dans tout le pays à partir de la production de sel annuelle (2.300 t).

(7) Coupe d'arbres pour le combustible

D'après l'étude faite par la FAO en 1987, le volume de bois utilisé comme combustible à Conakry (population de 900.000 habitants) était de 387.000 t de bûches et 50.000 t de charbon de bois, ce qui fait un total de 900.000 stères, et correspond à 6.000 ha de mangroves et 8.000 ha de forêts de savane. Selon l'étude, la population en l'an 2000 a été estimée à 1,5 million d'habitants, ce qui correspond à 2,8 millions de stères, soit à 22.400 ha. Le recensement effectué en 1996 a indiqué une population de 1.094.075 habitants pour Conakry, ce qui correspond pratiquement à la prévision. Si l'on applique les données ci-dessus, le volume de bois des forêts de mangrove utilisé est d'environ 520.000 t, ce qui correspond à 18.600 ha (79,7 m³/ha).

(8) Ecart régionaux dans l'utilisation des forêts de mangroves

Le modèle d'utilisation des ressources de mangroves est grosso modo celui indiqué jusqu'ici, mais des différences régionales existent comme le montre le Tableau 3-9-2.

Tableau 3-9-2 Caractéristiques de l'utilisation des ressources en mangroves par région

| Région | Particularités |
|--|--|
| Nord de la préfecture de Boké | La coupe des forêts de mangroves des environs est considérablement avancée pour assurer la première production de poissons fumés de Guinée, et actuellement les apports de Guinée-Bissau augmentent. |
| Environs de Conakry | Au Sud de la jonction de la presqu'île, à cause de la coupe excessive jusqu'à présent, seules de petites bûches difficilement utilisables comme combustibles subsistent, ce qui a fait baisser la pression pour la coupe. C'est pourquoi la demande en combustible de Conakry dépend de la coupe dans les préfectures voisines (préfectures de Boké, Boffa et Forécariah), et 30% environ des coupes dans les forêts de mangroves de Dubréka sont destinées au combustible de Conakry. |
| Environs des principales villes littorales | La situation ressemble à celle aux environs de Conakry. Dans la région littorale, les environs de villes servent de source d'approvisionnement en bois locale et pour les villes. |
| Préfecture de Forécariah | La situation est plus complexe parce que beaucoup de réfugiés sont arrivés de la Sierra Leone voisine. Vu le système d'utilisation des sols guinéen traditionnel, on peut penser que les réfugiés vivent dans des camps, mais aussi beaucoup dans des villages guinéens où ils pratiquent l'agriculture après obtention de terres. |

(9) Eléments socioculturels de l'utilisation des forêts de mangroves

Légalement, les sols le long de la ligne littorale sont propriété de l'Etat, mais en réalité, ne sont pas du tout gérés par l'Etat. Traditionnellement, la famille du fondateur d'un village possède toutes les terres du village, zone de mangroves y compris, et donne le droit d'utilisation des sols aux migrants. Mais la coupe des forêts de mangrove pour le combustible n'est pratiquement pas gérée.

La pêche est une activité récente en Guinée, par rapport aux pays voisins, quelques dizaines d'années environ. Presque toutes les ethnies de la région littorale sont des agriculteurs à l'origine, et parmi les terres des villages, ils utilisent les terrains éloignés de la côte, par exemple les terrasses littorales comme champs, et ont l'habitude de donner le droit d'utilisation des terres proches de la côte aux migrants. Par conséquent, les gestionnaires traditionnels des terres ont tendance à ne pas beaucoup s'intéresser à l'appauvrissement des ressources de la zone de mangroves.

(10) Gestion actuelle des mangroves et problèmes en Guinée

Le Schéma directeur de gestion des mangroves a été publié sous forme de rapport en 1990. A cette occasion, une étude des ressources a été effectuée dans tout le pays, mais aucune étude n'a été faite depuis lors. La gestion des forêts de mangroves est placée sous la tutelle de la Direction des Eaux et Forêts, qui a un bureau seulement à Dubréka, et n'est pas organisée pour assurer la gestion au niveau national.

Les problèmes particuliers de l'utilisation des ressources en mangroves sont réglés principalement par l'ONG, comme le montre le Tableau 3-9-3, mais il s'agit de questions locales de petite envergure, et la coordination entre les différentes activités n'est pas suffisante. Ces activités sont principalement réalisées dans le cadre de la coopération étrangère, le gouvernement guinéen n'ayant pas d'organisation d'assistance.

Tableau 3-9-3 Engagement dans les problèmes individuels en Guinée pour la protection des ressources en mangroves

| Problème | Mesures | Problèmes |
|-------------------|---|--|
| Rizières | Augmentation de la production par organisation des terrains cultivés, amélioration des systèmes hydrauliques, introduction de variétés améliorées, et réhabilitation des rizières abandonnées et rétablissement des forêts par boisement | Le système de vulgarisation est insuffisant. |
| Fumage | Vulgarisation de fours améliorés | Fourniture de fonds pour la construction de fours de fumage. Système de vulgarisation non aménagé. |
| Production de sel | Vulgarisation des techniques de production de séchage au soleil sur bâches en vinyle. | Les bâches en vinyle ne sont pas fabriquées en Guinée. Système de vulgarisation non aménagé. Comme beaucoup des producteurs de sel obtiennent leur revenu de la production de sel pendant la saison sèche, même si les techniques de séchage au soleil sont introduites, elles le seront en parallèle avec les techniques traditionnelles. |
| Combustible | Dans le projet de Dubréka, les zones de coupe pour le combustible ont été limitées, et le contrôle des coupes pour le combustible des villes a été établi par des conventions signées entre les sociétés de coupe fournissant le combustible aux villes et les villages, etc. | Absence d'intermédiaires pour des discussions entre villageois et bûcherons. L'organisation des habitants est indispensable. |

3-9-1-2 Autres problèmes environnementaux dans la région littorale

(1) Animaux maritimes

Les animaux aquatiques comme les laurentins, hippopotames pygmées, pélicans gris, pélicans roses et flamants roses appartiennent à la classe de protection A (interdiction de leur capture dans un but autre que l'étude), les crocodiles et hippopotames à la classe de protection B (interdiction de capture sans autorisation). Il n'y a pratiquement pas d'études en Guinée sur les écosystèmes des espèces animales et végétales, les précédentes y compris. Leur habitat n'est même pas précisément connu. Des conflits entre une partie des animaux (laurentins, éléphants etc.) et les habitants suite aux dégâts aux cultures sont rapportés.

(2) Autres problèmes environnementaux de la région littorale

Une dégradation de la qualité de l'eau est à craindre par déversement direct des eaux

usées et des déchets généraux des zones urbaines comme Conakry. L'influence des poussières des mines et de l'eau des usines sur la côte et dans le cours inférieur des fleuves est à craindre, par exemple l'influence de la poudre des mines de l'usine des bauxites de Kamsar. La vérification de ces problèmes sera faite autant que possible lors de la 3ème étude sur place.

3-9-2 Principaux fleuves de l'intérieur et leurs affluents

3-9-2-1 Ecoulement de sol de surface dans les fleuves

En Haute Guinée, les formes d'agriculture sont grosso modo de deux types : rizières dans la plaine d'inondation et culture sur brûles sur les terrasses des fleuves. Les rizières dans la plaine d'inondation étant développées jusqu'aux berges des fleuves, l'expérience de l'aménagement des terrains cultivés manque, et le sol de surface s'écoule facilement dans le fleuve. La culture sur brûlis sur les terrasses se fait par rotations par unités de plusieurs hectares parce que les familles influentes des villages ont beaucoup de terres; mais les habitants qui se sont installés ultérieurement ont de petites surfaces (environ 1 ha), ils pratiquent la culture sur brûlis en continu tous les ans, et l'écoulement de terre de ces champs de petite taille dans les affluents est à craindre. Comme le niveau d'eau du fleuve Niger a tendance à baisser depuis quelques années, le volume d'eau entrant dans la plaine d'inondation pendant la saison des pluies augmente, et l'accumulation de terre sur le lit des fleuves augmente vu l'accroissement des dégâts dus à l'inondation dans les rizières proches du fleuve.

3-9-2-2 Pulvérisation d'insecticides pour les mesures contre l'orchocercose

Le Programme de l'orchocercose a commencé dans la partie centrale de l'Afrique Occidentale (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, une partie du Mali, Togo, Bénin, Ghana) depuis 1974. Il a été réalisé expérimentalement dans la partie Ouest, Guinée y compris, en 1985, et dans toute la zone à partir de 1988. Ce programme sur 15 ans devrait s'achever en 2002. Les mesures contre l'orchocercose comprennent le contrôle du vecteur (hôte intermédiaire) et les soins de la maladie. Le contrôle du vecteur s'est fait par pulvérisation aérienne d'insecticide. Les produits pulvérisés sont des produits certifiés inoffensifs pour l'environnement sous inspection de l'OMS (WHO) en 1977, que chaque pays a sélectionnés selon la situation locale. La Guinée a commencé en 1988 les pulvérisations aériennes, et a utilisé au début du taméophose (produit phosphorique) et de l'abanto; mais l'apparition d'un vecteur résistant à ces produits a conduit à l'adoption de trois autres produits: piracrollefosse, foxine (phosphorique) et palmétorine. La pulvérisation se fait en principe une fois par semaine, et la confirmation du nombre de l'orchocercose servant d'hôte principal par échantillonnage dans les zones contaminées, a permis d'espacer les pulvérisations dans les zones faiblement touchées.

Une étude par prélèvement est faite périodiquement depuis 1987 pour contrôler l'effet de ces produits chimiques sur les écosystèmes fluviaux de Guinée, et les éléments suivants ont été mesurés sur les poissons et les invertébrés sur 3 sites. Le 1er prélèvement de poissons a eu lieu en février, celui d'invertébrés une fois par tous les mois entre novembre et avril, pendant la saison sèche. Un rapport annuel des résultats est rédigé.

Tableau 3-9-4 Rubriques de mesures de suivi de l'impact du Programme l'orchocercose

| Objets du suivi | Rubriques du suivi | Site de suivi |
|-----------------|---|---|
| Poissons | Indice de diversité des espèces Productivité CPUE (captures par unité d'effort) | Baranaba (fleuve Dion) Maadiana Bac (fleuve Sankarani) |
| Invertébrés | Nombres | Télé (fleuve Dion) Sansanbaya (fleuve Niahdan) |

D'après ces rapports, des cas de morts de poisson ont été relevés par 3 fois entre 1996 et 1998 pour les produits phosphoriques. Dans tous les cas, les poissons morts ont été trouvés dans un rayon d'1 km. Deux points ont été donnés pour les raisons de ces accidents : 1) les pulvérisateurs se sont trompés et ont pulvérisé un produit différent, 2) Erreur de calcul de densité du produit : le niveau d'eau réel au moment (ou sur le lieu de pulvérisation) était inférieur à celui au moment (ou sur le lieu de pulvérisation) du calcul, et de manière relative, la teneur du produit pulvérisé a été forte. Depuis 1999, il n'y a pas eu de mort de poissons reconnue due aux pulvérisations du Programme de l'orchocercose. Il y a eu plusieurs cas de morts de poissons, mais ils sont jugés dus à d'autres produits chimiques (pêche illégale au poison etc.)

3-9-2-3 Evacuation des eaux usée par les mines

Les mines de l'intérieur, principalement d'or, de diamants, sont de tailles diverses, allant des grandes exploitations gérées par des capitaux étrangers aux petites exploitations artisanales. Une évaluation de l'impact sur l'environnement est obligatoire pour le développement des mines de taille industrielle, un rapport provisoire est fait, mais il n'y a aucun suivi. Le suivi obligatoire des relevés concernant l'influence des eaux usées des mines sur l'environnement et une inspection administrative périodique est requis. Une réglementation est aussi requise pour les exploitations des mines artisanaux.

3-10 Système financier

3-10-1 Généralités sur le marché financier guinéen

Le marché financier guinéen est encore peu développé du fait de l'ampleur limitée de l'économie, du retard dans le passage à l'économie monétaire, de la confiance insuffisante placée dans la monnaie locale, de la faible propension à épargner des citoyens, du retard dans la mise en place des services financiers, etc. Parmi les institutions financières opérationnelles à fin 2001, on compte sept banques commerciales, à savoir, Banque Internationale Commerciale de Guinée (BICIGUI), Société Générale, Eco-Bank, Banque Internationale etc., quatre sociétés d'assurance et deux compagnies d'assurance-vie. Les sept banques commerciales offrent les services financiers par le biais de 27 agences. Mais en dehors de la BICIGUI, de très loin la plus grande banque de Guinée, qui possède neuf agences en province, les activités sont concentrées dans la capitale Conakry. Les raisons pour lesquelles les banques commerciales hésitent à se développer en province sont les suivantes : la propriété des terrains pouvant servir de garantie pour un prêt n'est pas clairement définie, la législation permettant d'imposer le remboursement d'un prêt n'est pas encore en place, le taux d'alphabétisation de la population est faible, les habitants ne sont pas en mesure de soumettre les tableaux financiers servant de base aux prêts bancaires.

Le montant des encours de prêts accordés par les banques commerciales à fin 2001 s'élevait à 213,8 milliards de francs guinéens (FG). La répartition par domaine de ces prêts est la suivante : commerces 59,7%, services 9,2%, construction 8,1%, industries manufacturières 7,2%, agriculture et tissage 6,9%, transport 2,8%, autres 6,1%. Les prêts à court terme (moins d'un an) sont les plus nombreux, représentant 87% du total¹⁷.

Les réglementations de la Banque Centrale relatives aux taux d'intérêt de l'épargne et du crédit ayant été abolies en 1993, les banques commerciales peuvent fixer les taux comme elles l'entendent, sur la base des taux d'intérêt des bons du Trésor émis par le gouvernement. Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt pratiqués ces dernières années en matière d'épargne et de crédit.

Tableau 3-10-1 Taux d'intérêt (%)

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
|--|------|------|------|------|------|
| Taux directeur | 18,0 | 15,0 | 12,0 | 14,0 | 11,5 |
| Obligations du Ministère de l'Economie et des Finances (3 mois) | 12,0 | 9,0 | 9,0 | 11,0 | -- |
| Taux d'intérêt minimum de l'épargne | 9,0 | 5,5 | 6,4 | 5,7 | 7,5 |
| Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques commerciales | 21,0 | 20,0 | 19,6 | 19,9 | 19,4 |

Source : FMI

3-10-2 Financement informel

En général, dans les pays où le marché financier est peu développé ou dans lesquels un grand nombre de personnes ne peuvent accéder au marché financier formel, le secteur informel comble ce vide et couvre une partie des besoins. On rencontre une telle structure du système financier dans presque tous les pays en voie de développement, et la Guinée n'échappe pas à cette règle. Ne pouvant accéder aux financements formels parce qu'ils n'ont pas de terrain ou de bâtiment à proposer comme garantie pour un crédit, parce qu'ils ne peuvent pas remplir les documents nécessaires ou parce qu'ils n'habitent pas dans une région

¹⁷ "RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES" Banque Centrale de la République de Guinée, le 31 décembre 2001

où se trouve une agence d'un organisme financier, etc., les commerçants, artisans, agriculteurs et pêcheurs de Guinée recourent traditionnellement au marché informel pour obtenir les fonds dont ils ont besoin.

Les bailleurs de fonds de ce marché informel peuvent être la famille, les amis, les connaissances, les propriétaires de terrains, les armateurs, les mareyeurs, les grossistes, les prêteurs sur gages, les usuriers, etc. Dans le cas des fonds nécessaires à l'activité économique, il s'agit le plus souvent des propriétaires de terrains, des armateurs, des mareyeurs et des grossistes, qui interviennent à un endroit ou à un autre de la chaîne économique. Par exemple, il arrive que les mareyeurs accordent des prêts aux producteurs pour garantir leur approvisionnement en produits.

Dans le cas d'un recours au financement informel pour l'activité économique, il est fréquent que l'emprunteur ait besoin de fonds de fonctionnement. Les artisans et commerçants achètent généralement des matériaux et des produits, les agriculteurs des graines, des jeunes pousses et des engrais, et les pêcheurs de la nourriture, du carburant et des appâts.

La durée de l'emprunt dépend de la nature de l'activité économique concernée. Dans la pêche, un emprunt est généralement remboursé après chaque navigation, tandis que dans l'agriculture, il est remboursé à la récolte suivante. Le remboursement peut se faire en liquide, mais celui des intérêts se fait assez souvent par le paiement en nature, en donnant une partie des produits agricoles ou halieutiques. La souplesse des conditions de prêt et la simplicité des formalités d'emprunt sont les principales raisons qui expliquent la large utilisation du financement informel.

Le niveau des taux d'intérêt est très variable, et le taux annuel est compris entre 50 et 300%. Les taux d'intérêt sont plus élevés par rapport à ceux généralement pratiqués dans le marché domestique pour les raisons suivantes : 1) Les emprunteurs ne disposent d'aucun autre moyen de financement, 2) Les prêts se font souvent sans garanties, 3) Les prêteurs prennent des risques importants en envisageant jusqu'à la possibilité d'une mauvaise récolte ou d'une mauvaise pêche, d'un accident, etc. Toutefois, dans certains cas rares, il arrive que les prêteurs fournissent des fonds de fonctionnement sans percevoir d'intérêts afin de garantir la stabilité de leur approvisionnement.

Ainsi, le marché informel constitue un moyen de financement efficace pour les micro-entrepreneurs artisanaux. Mais si la dépendance vis-à-vis de ce marché augmente, il est à craindre qu'ils soient totalement dominés par les bailleurs de fonds, en position de force.

C'est dans ce contexte que des associations de l'aide mutuelle financière, appelées « tonchins » se développent non seulement en Guinée, mais dans toute l'Afrique Occidentale. Les « tonchins » sont présentes dans toutes les couches sociales de la population guinéenne. Leur organisation est la suivante :

- L'activité est le plus souvent gérée par les femmes. L'argent emprunté est généralement utilisé pour les cérémonies (mariages, obsèques, etc.), comme appoint du budget familial, comme préparation des grosses dépenses, pour les loisirs, etc.
- Chaque tonchin est constituée de dix personnes environ, qui déposent une somme donnée chaque jour, chaque semaine ou chaque mois (dans les villages agricoles, il arrive aussi que les gens apportent du riz, etc.).
- L'activité étant gérée sur la base d'un engagement verbal, la confiance réciproque entre les membres est indispensable.
- Lorsque le montant fixé est atteint, l'un des membres reçoit la totalité de ce montant et l'utilise. Le dépôt continue et, la fois suivante, ce sera un autre membre qui touchera le

même montant, etc. L'ordre dans lequel les membres reçoivent l'argent est déterminé par accord préalable.

- La tonchin disparaît dès que le dernier membre a touché son argent.

Exemple de M. Yakouba dans le village de Koukoudé

M. Yakouba gère une grande exploitation de fumage de poisson et de vente du poisson fumé dans le village de Koukoudé. Dans ses six fours, il fume le bonga et la sardinelle débarqués à Koukoudé et, tous les trois mois, se rend à N'Zérékoré, Guékédou et Kindia pour vendre ses produits aux grossistes et commerçants locaux. Il vend à chaque tournée environ 5 tonnes de poisson fumé, qui lui rapportent entre 10 et 15 millions de FG. M. Yakouba préfinance en permanence trois embarcations appartenant à une personne du village. Il donne à cette personne le carburant, la nourriture, etc., et bénéficie en retour d'un tarif avantageux pour son poisson. Par exemple, dans le cas d'un poisson vendu sur le port 500 FG les cinq, il en reçoit six pour le même prix. Ce genre d'arrangements est courant dans la pêche artisanale guinéenne.

Par ailleurs, entre 1997 et 2001, M. Yakouba participait à une tonchin avec onze autres fumeurs de poisson et mareyeurs de son village, qui lui permettait de constituer son fonds de fonctionnement. Chaque membre apportait chaque mois 25.000 FG, et les 300.000 FG collectés étaient donnés à l'un des membres, à tour de rôle. En 2002, ces membres de la tonchin ont fondé une coopérative. Grâce à la garantie représentée par cette coopérative, le Crédit Rural de Guinée (CRG) leur a accordé un crédit de 4,8 millions de FG (400.000 FG par membre) leur permettant de constituer un fonds de fonctionnement. Enfin, selon M. Yakouba, les pêcheurs participaient également à une tonchin pour collecter des fonds d'achat des filets et d'autres engins de pêche.

L'exemple de M. Yakouba constitue un cas de succès pour une exploitation à grande échelle, mais il existe dans le village d'autres cas à plus petite échelle où les tonchins n'ont pas bien fonctionné. Mme Mayéni, présidente de la coopérative de fumeuses, gère une petite exploitation de fumage. Elle a besoin de fonds de fonctionnement pour poursuivre son activité, mais plusieurs fois par le passé, la tonchin à laquelle elle participait a été interrompue en cours de route, générant une perte. Mme Mayéni déclare qu'elle n'est plus intéressée à participer à une tonchin.

3-10-3 Microfinancement

Jusqu'à la fin des années 80, les programmes de financement destinés à l'agriculture et à la pêche étaient extrêmement limités en Guinée. Une coopération destinée à introduire un système de microfinancement a commencé au milieu de ces années 80 et, en 1988, le CRG et le Crédit Mutuel de Guinée (CMG) ont été créés dans le cadre du projet de microfinancement. Ces institutions ont développé leurs activités grâce à l'aide de la BAD, du Fonds International pour le Développement Agricole (IFAD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), etc. Depuis, un certain nombre d'institutions de microfinancement ont été créées, au point qu'il en existe aujourd'hui une dizaine en Guinée. Les plus représentatifs sont le CRG, PRIDE Finance Guinée, Yété Mali et 3A Entreprises. Le CMG, qui était la plus grosse institution de microfinancement de Guinée, a cessé ses activités en mars 2001 à cause de la faillite.

Ces institutions de microfinancement, présentes dans l'ensemble du pays, offrent leurs services jusque dans les villages agricoles, ce que ne font pas les banques. Leurs clients sont

les agriculteurs, les pauvres, les petites entreprises urbaines, les groupes de femmes, les micro-entrepreneurs etc., qui ne peuvent bénéficier des services financiers parce qu'ils n'ont aucun bien à offrir en garantie, parce qu'ils ne savent pas lire ni écrire, etc. A la fin 2001, près de 110.000 personnes utilisaient les services de ces institutions de microfinancement par le biais de 107 caisses, pour un montant total des dépôts de 4,7 milliards de FG et un montant des crédits de 10 milliards de FG¹⁸.

Les services et la forme commerciale diffèrent de façon importante suivant les institutions de microfinancement. Par exemple, 3A Entreprises et PRIDE Finance Guinée ne collectent pas d'épargne et s'occupent uniquement du crédit. En outre, le taux d'intérêt de 3A Entreprises est de 15% par an, tandis que celui de PRIDE Finance Guinée est de 30%.

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) qui cherche à garantir un développement continu des institutions de microfinancement, a créé en 2000 un bureau « Microfinancement ». Ses fonctions sont les suivantes :

- Aménagement de la législation relative à l'exploitation des institutions de microfinancement (licence, indicateurs de gestion, capacité des administrateurs, etc.)
- Suivi de leur situation d'exploitation

La législation relative aux institutions de microfinancement est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur en décembre 2003. Pour l'instant, les mesures nécessaires à l'exploitation desdites institutions sont prises sous la forme d'ordres de la Banque Centrale.

(1) Institutions de microfinancement

Parmi la dizaine d'institutions de microfinancement, nous nous sommes intéressés, dans la présente étude, au CRG, à PRIDE Finance Guinée et à Yété Mali, dont les volumes de transactions sont importants et qui comptent de nombreuses références dans le secteur des pêches.

Le Tableau 3-10-2 présente les activités de ces organismes ainsi que leurs expériences en matière de financement de la pêche artisanale.

Crédit Rural de Guinée (CRG)

Le CRG a été établi en 1988 en tant que projet de microfinancement. L'objectif était de mettre en place un système de banque agricole permettant d'offrir des services d'épargne et de crédit aux personnes pauvres des villages agricoles de Guinée. Il a été établi en tant que projet pilote selon le modèle de la Grameen Bank. Patronné par le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts il a été géré par les ONG françaises IRAM, SIDI, etc. Il bénéficie de l'aide financière de la Caisse Française de Développement, du Fonds Européen de Développement, de la BAD et de l'*U.S. Agency for International Development* (USAID). En novembre 2001, le CRG est devenu indépendant, avec un statut de société anonyme et un capital de 470 millions de FG. La structure du capital est la suivante : sociétaires (bénéficiaires) 40%, employés 35%, gouvernement guinéen 15%, SIDI 8%, IRAM 2%.

Jusqu'à présent, le CRG a surtout été présent dans les villages agricoles. Son organisation comprend le siège, 10 bureaux régionaux et 92 caisses. Le nombre des caisses

¹⁸ « RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES » Banque Centrale de la République de Guinée, le 31 décembre 2001

continue d'augmenter encore aujourd'hui. Le CRG emploie actuellement 192 personnes. Les caisses, basées sur le principe de la caisse d'épargne et de crédit¹⁹, sont gérées de façon assez autonome par les représentants des sociétaires qui définissent l'orientation de base de la gestion dans un comité d'administration. Dans chaque caisse, le travail administratif est réalisé en général par un ou deux agents envoyés par le siège. La fonction principale du siège et des bureaux régionaux est de diriger les équipes et de suivre la situation d'exploitation des différentes caisses.

Les crédits sont accordés à des groupes de cinq personnes, qui portent en commun la responsabilité de remboursement, suivant le principe de la caution solidaire. En cas de non respect du délai de remboursement, les membres du groupe font l'objet de sanctions, qui peuvent être une interdiction de crédit, une amende ou, plus rarement, une sanction judiciaire.

PRIDE Finance Guinée

PRIDE Finance Guinée est une ONG qui a commencé ses activités en Guinée en 1991 avec l'aide de l'USAID. Elle a pour objectif de réduire la pauvreté en Guinée par le biais d'aides accordées aux personnes concernées aux petites/micro-entreprises privées. En 1998, PRIDE a été séparé en deux entités, PRIDE Formation, qui prend en charge la formation, et PRIDE Finance Guinée, qui vise à devenir une institution de microfinancement financièrement autonome.

PRIDE Finance Guinée n'est pas géré, comme les autres institutions de microfinancement travaillant en Guinée, en tant que caisse d'épargne et de crédit, mais sous la forme d'une banque, par le biais de ses 14 agences placées directement sous sa responsabilité. Pour bénéficier d'un crédit, les demandeurs doivent verser une garantie représentant 3% du montant du crédit. Il existe deux types de crédits :

- Microfinancement à court terme

Les crédits sont accordés à des groupes de 3 à 5 personnes qui veulent bénéficier de crédits, suivant le principe de la caution solidaire. Tous les membres du groupe peuvent recevoir les prêts. Le montant du crédit peut aller de 50.000 à 500.000 FG et la durée de 6 à 12 mois. La fréquence de remboursement peut aller de deux fois par semaine à une fois par mois. Le taux du crédit est uniforme à 2,5% par mois.

- Prêts à moyen terme (PMT)

Il s'agit de prêts individuels accordés avec garantie en nature ou garantie par un garant. Ils sont destinés à aider les petites/micro entreprises souhaitant investir dans des équipements ou agrandir leur commerce (produits agricoles, produits artisanaux, etc.). Le montant du crédit peut aller de 500.000 à 5 millions de FG et la durée de 12 à 24 mois. Le taux du crédit est uniforme à 2,5% par mois.

¹⁹ Les banques et les caisses d'épargne et de crédit sont dans les deux cas des institutions financières qui acceptent les dépôts et accordent des prêts. La différence est la législation qui sert de base à leur création : il s'agit de la « Loi sur les banques » pour les premières, et de la « Loi sur les coopératives », de la « Loi sur les caisses d'épargne et de crédit », etc. pour les secondes. Concrètement, les banques offrent leurs services au grand public, tandis que les caisses d'épargne et de crédit les réservent à leurs sociétaires. En outre, les banques sont intégrées en une seule société, du siège aux agences, tandis que les agences d'une caisse d'épargne et de crédit sont souvent autonomes, avec un statut de caisse de crédit à part entière, le siège ayant un rôle de fédération.

Yété Mali

Yété Mali, créé en juin 1997, est une institution de microfinancement fonctionnant comme une caisse d'épargne et de crédit. Géré par l'ONG canadienne, Développement International Desjardins, il bénéficie de l'aide de l'Agence Canadienne de Développement International (CIDA).

L'objectif de Yété Mali est d'offrir aux habitants de Conakry des produits et des services financiers à prix avantageux. Les dépôts servent à financer les crédits, et les sociétaires de la caisse remboursent leurs crédits lorsqu'ils ont dégagé un bénéfice. L'activité est limitée pour l'instant à Conakry, où Yété Mali possède 13 caisses (caisses d'épargne et de crédit) réparties dans les cinq communes. Le nombre total des employés est de 65. Yété Mali cherche à impliquer de plus en plus le personnel guinéen et, en avril 2003, la gestion actuellement réalisée par le personnel canadien devrait être confiée à une équipe guinéenne.

L'activité se caractérise par le fait que les utilisateurs sont majoritairement des femmes et que l'accent est mis sur l'épargne. La proportion des femmes dans les crédits accordés est de 80% en nombre de comptes et de 53% en encours. Les ressources de crédit sont constituées par l'épargne collectée auprès des sociétaires. La moitié de ce montant n'est pas affectée aux crédits, mais placée dans une banque commerciale pour protéger les dépôts.

Les crédits sont accordés à des personnes individuelles ou à des groupes. Le taux d'intérêt est de 2% par mois. Le dépôt de garantie varie selon le type et le montant du crédit, entre 10 et 50% du montant emprunté. Il existe différents types de crédits :

- Crédits ordinaires : destinés aux personnes individuelles sociétaires de la caisse de leur localité ; montant compris entre 1 et 1,5 million de FG
- Microfinancements aux groupes de femmes : destinés à des groupes de femmes ; montant compris entre 100.000 et 150.000 FG
- Crédits ordinaires aux groupes : destinés à des groupes de sociétaires travaillant dans le même secteur ; montant compris entre 200.000 et 600.000 FG
- Avances sur salaires : réservés aux personnes possédant des comptes pour le virement des salaires

Tableau 3-10-2 Comparaison des institutions de microfinancement

| | CRG décembre 2001 | PRIDE Finance Guinée septembre 2002 | Yété Mali août 2002 |
|--|--|--|---|
| Principaux utilisateurs | Agriculteurs et pauvres des villages agricoles | Micro-entrepreneurs | Activités économiques informelles des femmes |
| Principales zones d'activité | Villages agricoles | Surtout les grandes villes | Conakry |
| Statut | Société anonyme | ONG | ONG |
| Propriétaire | Sociétaires 40%, employés 35%, gouvernement guinéen 15%, organismes de coopération 10% | PRIDE | Yété Mali |
| Forme d'activité | Caisse d'épargne et de crédit | Banque | Caisse d'épargne et de crédit |
| Contenu de l'activité | Surtout crédits, mais aussi dépôts | Uniquement crédits | surtout dépôts, mais aussi crédits |
| Pénétration du service | | | |
| Nombre d'agences | 92 | 14 | 13 |
| (dont à Conakry) | (1) | (3) | (13) |
| Nombre de sociétaires | 88.592 | 13.814 | 14.434 |
| Nombre de comptes de crédit | 88.592 | 13.814 | 1.955 |
| Encours des crédits | 7.616.100.000 FG | 4.141.400.000 FG | 651.940.000 FG |
| Montant moyen des crédits par personne | 86.000 FG | 300.000 FG | 330.000 FG |
| Nombre de comptes de dépôt | 22.265 | -- | 14.434 |
| Encours des dépôts | 3.913.260.000 FG | -- | 1.981.830.000 FG |
| Montant moyen des dépôts par personne | 176.000 FG | -- | 140.000 FG |
| Situation de remboursement | | | |
| Rapports arriérés de remboursement / encours des crédits | 6,6% | -- | -- |
| Rapport titres non performants / encours des crédits | -- | 8,0% | 5,0% |
| Autonomie financière | | | |
| Rapport revenus / frais d'activité | 80% | 100% | -- |
| Références en matière de crédits pour la pêche | Entre 2000 et 2002, 96 moteurs hors-bord (dont 40 à Conakry) et 262 crédits pour fonds de fonctionnement, filets et mareyeurs ont été accordés par les cinq caisses, pour un montant total de 551.960.000 FG. | Crédits accordés à Kamsar et Conakry (détail inconnu) | 24 moteurs ont été fournis en 2002 par le biais de six coopératives de pêcheurs (montant total 76.000.000 FG) |
| Activité future concernant la pêche | En 2003, le CRG envisage d'accorder les crédits pour 100 moteurs à Conakry et 50 en province. Comme il y a aussi des demandes pour des fonds de fonctionnement filets et mareyeurs, il envisage un montant total de 900.000.000 FG environ. Les ressources disponibles en 2003 devraient être les revenus des fonds propres ainsi que les crédits de la BAD. | Les références jusqu'à présent ne sont pas très nombreuses. Mais les besoins en ressources pour la pêche étant importants et le mécanisme du crédit étant en cours de mise en place, PFG entend travailler activement à condition de bénéficier de ressources sous forme de crédits. | Yété Mali entend réaliser activement des crédits pour la pêche à partir de 2003, mais il se heurte aux problèmes suivants : 1. Ses crédits sont accordés sur la base des dépôts des sociétaires, 2. La moitié des dépôts reçus des membres doit être placée dans une banque. Pour ces deux raisons, il lui sera difficile d'augmenter rapidement les crédits pour la pêche s'il ne bénéficie pas d'une aide extérieure. |

(2) Mécanisme des microfinancements pour la pêche artisanale

Le mécanisme généralement adopté par le CRG et Yété Mali pour les microfinancements destinés à la pêche artisanale est basé sur les coopératives mises en place dans les différents villages (coopératives de pêcheurs, de fumeuses, de mareyeurs, etc.). Dans le cas du CRG, chaque coopérative fait la synthèse des besoins en matière de crédits puis, après examen, fait la demande auprès de l'une des caisses. La demande n'est pas faite individuellement, mais au nom de la coopérative. Le montant et les conditions du crédit sont définis par discussion entre la coopérative et le Crédit Rural. Une fois le crédit accordé à la coopérative, celle-ci redistribue à chaque membre le montant qui lui revient. La coopérative donc endosse la responsabilité de remboursement auprès du Crédit Rural et, finalement, sert de garantie pour les crédits des membres. En cas de retard de remboursement par un membre, tout nouveau crédit est bloqué pour l'ensemble des membres jusqu'au remboursement.

Habitant le même village et travaillant dans le même secteur, les membres connaissent bien les capacités de la pêche, le sérieux, la crédibilité etc. des autres membres. C'est pourquoi on peut considérer que les membres ne posant pas de problèmes de remboursement sont choisis pour les crédits, dans le cadre de la responsabilité solidaire citée plus haut. Il est souhaité qu'en cas de difficulté de remboursement par un membre, les autres membres mettent la pression sur lui pour obtenir qu'il s'acquitte de sa dette.

En ce qui concerne la pêche artisanale, il existe deux types de crédits (moteurs hors-bord et fonds de fonctionnement), dont le mode de fonctionnement diffère. Le Tableau 3-10-3 présente une comparaison de ces deux types de crédits.

Tableau 3-10-3 Comparaison des crédits pour la pêche (CRG)

| | <u>Moteurs hors-bord</u> | <u>Fonds de fonctionnement</u> |
|---------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Mode de financement | Location-vente | Crédit |
| Objet du crédit | Moteurs | Argent liquide |
| Durée | 24 mois | 12 mois |
| Taux d'intérêt | 20% par an | 27% par an |

Le financement relatif aux moteurs hors-bord est assez caractéristique. Au lieu de fournir des fonds, le CRG acquiert les moteurs et les fournit aux pêcheurs par l'intermédiaire des coopératives. Mais le CRG reste propriétaire des moteurs jusqu'à la fin des versements : on parle de financement, mais il s'agit en réalité d'une location-vente. Ce système, qui renforce la pression sur les pêcheurs au niveau des paiements, est adapté à la situation de la Guinée, où le dispositif légal permettant d'imposer les remboursements n'est pas encore en place. S'agissant d'une location-vente, la coopérative peut enlever le moteur à un membre qui est en retard dans ses paiements et le confier à un autre membre, ou le CRG peut l'enlever à une coopérative et le confier à une autre coopérative, ce qui permet la poursuite du remboursement.

Les emprunteurs doivent déposer à l'institution de microfinancement, à titre de garantie, un montant représentant entre 3 et 20% du montant du prêt.

Exemple des crédits pour la pêche accordés par la caisse de Douprou du CRG

La caisse de Douprou du CRG accorde des crédits pour la pêche dans sept villages.

L'Union des Coopératives de Pêcheurs Artisans de Douprou (UCOPAD) regroupe les pêcheurs de six de ces villages (Goré, Tounifilydi, Bongolon, Bongolondi, Poukhoun, Dari). Les crédits sont accordés aux coopératives et aux pêcheurs individuels par le biais de cette union. Dans le village de Koukoudé, qui ne participe pas à l'UCOPAD, la coopérative reçoit les crédits directement de la caisse de Douprou et les redistribue aux pêcheurs membres.

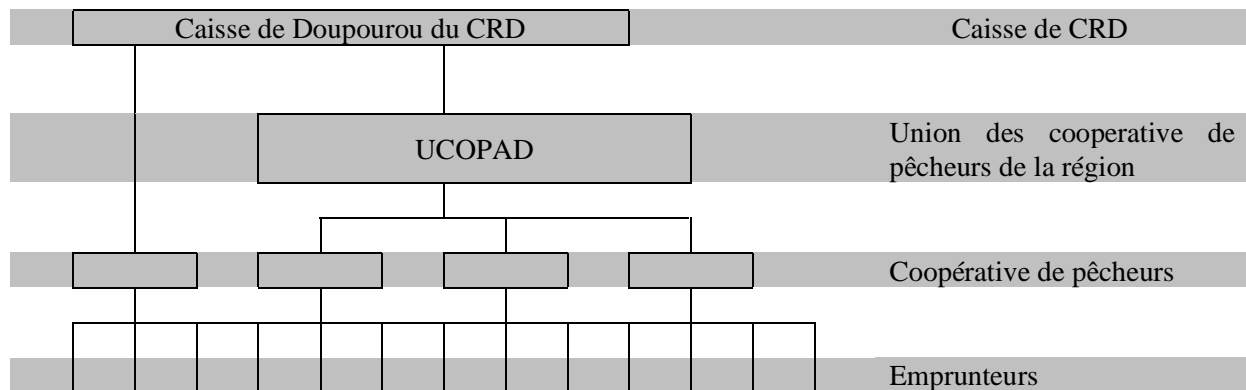


Figure 3-10-1 Mécanisme des crédits pour la pêche à la caisse de Douprou

Le CRG a lancé en 2000 un crédit pour la pêche artisanale par le biais de l'UCOPAD, et on peut dire qu'il s'agissait d'un projet pilote. En 2000 et 2001, les crédits accordés par le biais de l'UCOPAD ont représenté un total de 105.500.000 FG : 12 moteurs hors-bord (30.000.000 FG), 105 fonds de fonctionnement (52.500.000 FG) ainsi que le fonds de fonctionnement relatif au carburant et aux filets achetés par l'UCOPAD et revendus aux coopératives. Le montant des crédits pour la pêche artisanale accordés par la caisse de Douprou pendant cette période s'est élevé à 216.800.000 FG, y compris les crédits destinés à la coopérative de Koukoudé (28.800.000 FG). Par la suite, les remboursements ont progressé et, à fin septembre 2002, l'encours de crédit était de 17.110.000 FG, dont 3.690.000 FG d'arriérés.

Malgré quelques problèmes dans les remboursements, les crédits pour la pêche artisanale accordés par la caisse de Douprou fonctionnent dans l'ensemble assez bien. Les retards portent sur les crédits accordés à l'UCOPAD pour le fonds de fonctionnement relatif au carburant et aux filets ainsi que sur deux moteurs hors-bord empruntés par des membres. Jusqu'à présent, l'UCOPAD achetait le carburant en gros avec l'argent prêté par ladite caisse et le vendait aux coopératives à un prix inférieur au marché. Mais le gouvernement ayant décidé une baisse du prix du carburant juste après l'achat en gros par l'UCOPAD, celle-ci a enregistré une perte. En ce qui concerne les filets, le remboursement est en retard parce que l'UCOPAD a été endommagée par une bande de voleurs, mais il devrait s'achever prochainement. Concernant les moteurs, le remboursement est en retard dans deux villages. Dans le premier, le montant du crédit étant insuffisant, le pêcheur n'a pas pu acheter un moteur neuf (qui était pourtant la condition du crédit) et l'achat d'un moteur d'occasion est la source des problèmes actuels. Dans le deuxième cas, le moteur a paraît-il disparu. Pour forcer le remboursement, la caisse de Douprou a donc suspendu, parmi les crédits accordés par le biais de l'UCOPAD, les crédits pour les moteurs destinés aux membres ainsi que les fonds de fonctionnement destinés à l'UCOPAD. Cependant, elle envisage de reprendre les crédits au début de l'année 2003, tout en suivant de près la situation de remboursement.

Le mécanisme des crédits pour la pêche artisanale par le biais des coopératives, généralement pratiqué en Guinée, fonctionne très bien. Indépendamment des chiffres ci-

dessus relatifs à la situation de remboursement, l'enquête que nous avons réalisée a également montré des résultats satisfaisants. Par exemple, le président de la coopérative de pêcheurs de Bongolon nous a déclaré : « Il y a quelque temps, un membre de la coopérative a cessé de rembourser le crédit qu'il avait reçu de la caisse de Douprou. Après avoir assuré le remboursement à sa place, je suis allé lui prendre son poisson qu'il débarquait sur la plage. De cette façon, l'argent emprunté a pu être remboursé entièrement ». Et le président de la coopérative de Koukoudé : « Il y a quelque temps, un membre de la coopérative avait du mal à rembourser son emprunt. Nous qui sommes pêcheurs, nous voyions bien qu'avec ce qu'il pêchait, il était dans une situation difficile. Alors nous avons assuré les paiements tous ensemble, puis nous nous sommes fait rembourser lorsque ce membre débarquait son poisson sur la plage ».

(3) Statistiques des financements pour la pêche artisanale

Tableau 3-10-4 Statistiques des financements pour la pêche artisanale accordés par le CRG (2000-2002)

(milliers de FG)

| Caisse | Moteurs HB | | Engins de pêche | | Mareyeurs | | Autres | | Total | |
|-----------|------------|---------|-----------------|---------|-----------|---------|--------|---------|-------|---------|
| | Nbre | Montant | Nbre | Montant | Nbre | Montant | Nbre | Montant | Nbre | Montant |
| Douprou | 21 | 58.800 | 0 | 0 | 105 | 52.500 | 10 | 105.500 | 136 | 216.800 |
| Kamsar | 12 | 44.460 | 0 | 0 | 33 | 15.000 | 1 | 1.500 | 46 | 60.960 |
| Koba | 8 | 27.400 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 27.400 |
| Maférénya | 15 | 49.800 | 0 | 0 | 124 | 51.000 | 0 | 0 | 139 | 100.800 |
| Faranah | 0 | 0 | 23 | 10.680 | 0 | 0 | 0 | 0 | 23 | 10.680 |
| Conakry | 40 | 146.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40 | 146.000 |
| Total | 96 | 326.460 | 23 | 10.680 | 262 | 118.500 | 11 | 107.000 | 392 | 562.640 |

Source : CRG

Le CRG est la plus grosse institution de financement de la pêche artisanale en Guinée, devant Yété Mali. Il accorde des crédits par le biais de six caisses situées dans les régions littorales. Comme le montre le Tableau 3-10-4, le CRG a accordé 392 crédits entre 2000 et 2002, pour un montant total de 562.640.000 FG. La répartition est la suivante : 96 moteurs hors-bord (326.460.000 FG), 23 crédits pour des engins de pêche (10.680.000 FG), 262 crédits pour des fonds de fonctionnement destinés aux mareyeurs (en réalité, comprend aussi des crédits pour filets et engins de pêche), 11 pour le carburant et les matériels de réparation (107.000.000 FG). De son côté, Yété Mali a réalisé 24 crédits pour des moteurs hors-bord auprès de 6 coopératives de pêcheurs à Conakry (76.800.000 FG).

Les fumeurs de poisson que nous avons interviewés à Koukoudé ont bénéficié en 2002 de prêts du CRG (4.800.000 FG au total), mais ceux-ci ne sont pas inclus dans les statistiques des crédits pour la pêche artisanale. C'est probablement dû au fait que, les crédits pour la pêche artisanale étant réalisés par le biais des coopératives enregistrées auprès du gouvernement, les crédits destinés aux groupes non enregistrés sont considérés comme des crédits commerciaux. Il est vraisemblable que les fonds de fonctionnement accordés à ces groupes non pris en compte dans les statistiques représentent un montant assez important.

Quel effet ces crédits ont-ils eu sur la pêche artisanale en général ? Nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour parler de l'ensemble de la pêche artisanale (engins de

pêche, filets, fonds de fonctionnement destinés aux mareyeurs, etc.), mais en ce qui concerne les moteurs hors-bord, nous avons collecté un certain nombre d'informations. En outre, les interviews des pêcheurs ont montré que la demande en matière de crédits pour les moteurs hors-bord est toujours la plus élevée. A Koukoudé et Bongolon, certains pêcheurs nous ont déclaré : « Le tiers voire la moitié des moteurs du village sont en panne ou fonctionnent mal, et doivent être remplacés. Mais vu leur prix, il est pratiquement impossible de les remplacer sans l'aide d'un crédit. Les filets, on peut continuer de les utiliser même s'ils sont en mauvais état, mais les moteurs, il n'y a rien à faire ». C'est pourquoi nous cherchons ici à étudier l'impact des crédits pour la pêche artisanale sur l'acquisition des moteurs hors-bord.

Le Tableau 3-10-5 présente les statistiques de vente de moteurs du concessionnaire Yamaha en Guinée. Yamaha ayant le monopole des moteurs hors-bord dans ce pays, nous avons considéré qu'à peu de choses près, ces chiffres correspondent aux statistiques de vente du pays.

Comme le montre le Tableau 3-10-5, les ventes de moteurs hors-bord de 15 CV, qui sont les plus utilisés dans la pêche artisanale, sont en progression rapide : 32 en 2000, 86 en 2001 et 169 en 2002. On peut penser qu'une des causes principales de cette augmentation rapide des ventes est le fait que 5 à 6 ans se sont écoulés depuis la fourniture en 1995 de moteurs hors-bord et de filets dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais, et que ces moteurs doivent maintenant être remplacés.

Tableau 3-10-5 Statistiques de vente de moteurs hors-bord en Guinée

| Modèle | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|--|------|------|------|------|------|
| 8 CV | 0 | 3 | 14 | 23 | 0 |
| 15 CV | 5 | 28 | 32 | 86 | 169 |
| (dont achats grâce aux crédits pour la pêche artisanale) | | | (12) | (36) | (72) |
| 25 CV | 0 | 0 | 0 | 5 | 11 |
| 40 CV | 7 | 30 | 75 | 70 | 75 |
| Total | 12 | 61 | 121 | 184 | 255 |

Source : enquête auprès du concessionnaire Yamaha en Guinée et des institutions de microfinancement

Durant la même période, les achats de moteurs hors-bord par institutions de microfinancement ont progressé de façon constante, avec 12 moteurs en 2000, 36 en 2001 et 72 en 2002. Ces achats représentent resp. 37%, 42% et 43% du total des achats de moteurs hors-bord de 15 CV en 2000, 2001 et 2002 respectivement. Autrement dit, l'augmentation rapide de la demande en moteurs hors-bord pendant cette période est due en grande partie à l'augmentation des crédits accordés par les institutions de microfinancement. Il faut cependant remarquer que les achats de moteurs par lesdites institutions représentent environ la moitié du total, et que l'autre moitié correspond aux moteurs achetés par les pêcheurs avec leurs fonds propres ou par recours au financement informel.

Chapitre 4

Schéma directeur

Chapitre 4 Schéma directeur

4-1 Généralités

La République de Guinée a obtenu son indépendance éclair de la France en 1958 sous la conduite de Sékou Touré, son leader visant une rénovation radicale-socialiste, a tourné le dos aux pays capitalistes occidentaux, à commencer par la France, et s'est rapproché du communisme de l'Est, qui était la force rivale. L'ex-URSS s'est intéressée aux ressources souterraines abondantes de la Guinée, et a fait des investissements répétés en vue de leur développement. Deux ans après l'indépendance de la Guinée, ce fut l'année 1960, appelée « l'Aube de l'Afrique », où les autres pays francophones voisins se sont eux aussi libérés calmement du système colonial français, et ont commencé un développement socio-économique centré sur l'agriculture. Toutes ces anciennes colonies françaises, sauf la Guinée ont formé une zone monétaire régionale unique basée sur le Franc CFA liée par taux fixe au Franc français, et ont maintenu des relations étroites avec la France. La Guinée pour sa part a continué sur sa voie d'un développement socio-économique original. Ce système croyant dans le socialisme a vu son terme avec la mort par maladie du Président Sékou Touré en 1985, et la Seconde République fondée cette année-là sous direction du Président Lansana Conté a opté pour une politique ayant les pays capitalistes occidentaux pour partenaires du développement économique. Ce changement de politique a encore été accéléré par la destruction du bloc communiste à partir du début de l'années 1990. Mais cela ne s'est soldé que par le passage de l'initiative du développement économique des pays de l'Est aux pays occidentaux, et n'a rien changé à la structure de base de l'économie dépendant des ressources, et principalement des mines, s'appuyant sur des capitaux étrangers.

La Guinée est connue pour ses abondantes richesses minières enfouies, comme l'or et les diamants, et surtout ses réserves de bauxite qui la classent au 3ème du monde, mais elle est aussi relativement avantagée sur le plan des ressources halieutiques. La longueur totale de ses côtes est de 300 km, mais la superficie du plateau continental jusqu'à une profondeur de 200 m est de 43.000 km², soit le plus grand d'Afrique Occidentale. Et ceux qui se sont intéressés au développement de ces énormes ressources halieutiques, ironie du sort, ce ne sont pas les Guinéens eux-mêmes. Les ressources en crevettes et poissons benthiques du plateau continental ont été développées par les flottilles de pêche russes pendant l'ancien système, puis après le passage au système actuel, par les navires de pêche occidentaux et chinois. De plus, les ressources de la pêche artisanale du littoral ont été développées par des Sierra-Léonais, des Sénégalais, des Ghanéens etc., aux techniques de pêche très avancées. Les ethnies autochtones du littoral guinéen que sont les Sousous et les Bagas sont à l'origine des ethnies d'agriculteurs, qui ne pratiquaient quasiment pas la pêche. Au contact de ces pêcheurs étrangers migrants sur le littoral guinéen, les autochtones guinéens ont appris leurs techniques, et ont commencé eux-mêmes à pratiquer la pêche. Même à l'intérieur du pays, les Guinéens ne sont pas à l'origine un peuple de pêcheurs. L'Ethnie Malinké de Haute Guinée et les minorités ethniques de la Guinée Forestière sont tous des ethnies d'agriculteurs, les pêcheurs professionnels appelés Somonos venus du delta central du fleuve Niger (actuellement les environs de Mopti au Mali) se sont implantés et ont répandu la pêche fluviale. Aujourd'hui, les Guinéens jouent un rôle principal dans la pêche artisanale en Guinée, mais la différence dans les techniques de pêche avec les pays voisins est incontestable, et ils dépendent toujours des pays voisins pour l'introduction et l'acquisition de nouveaux engins et méthodes de pêche.

Le développement du secteur de la pêche artisanale a véritablement commencé en 1978

avec les capitaux et la coopération technique des pays occidentaux. La question à résoudre à ce moment-là était « l'augmentation de la production halieutique » pour la fourniture de protéines aux populations. Dans ce but, l'approche de développement adopté a été la motorisation des pirogues, ce qui a permis d'étendre les zones et les heures de pêche, et la fourniture d'engins de pêche efficaces adaptés à l'état de la mer et aux espèces de poissons capturées. Le Canada, l'Italie, le Japon etc. ont ensemble aidé la pêche artisanale selon cette approche. Ce qui a le plus contribué à résoudre cette question, c'est l'assistance du Japon insistant sur la fourniture d'équipements et la coopération technique pour la formation de techniciens dans cette approche. Depuis 1982, le Japon a par trois fois assuré une aide pour la motorisation des pirogues ainsi que la fourniture d'engins de pêche, ce qui a eu comme résultats provisoires le passage du taux de motorisation de 18 à 42% et le volume des captures de 19.000 à 47.000 t en 10 ans. Mais la hausse des prix des produits d'importation, suite à l'inflation sous Sili, la monnaie propre à la Guinée, puis l'effondrement du franc guinéen, a entravé l'achat de moteurs hors-bord (pièces y compris) et d'engins de pêche, et récemment, les fournitures de ces équipements par les pêcheurs, et le taux de motorisation et la production halieutique ont commencé à baisser. Il n'y a pas eu de fourniture d'équipements de pêche depuis 1996, parce que la série d'aides effectuées prévoyait des fournitures autonomes par la suite. Mais vu la situation ci-dessus, les pêcheurs n'ont pas les moyens de se pourvoir en équipements. Certains pêcheurs espèrent la fourniture d'équipements à bas prix dans le cadre de l'aide, l'achat des équipements au prix du marché n'est pas encore répandu.

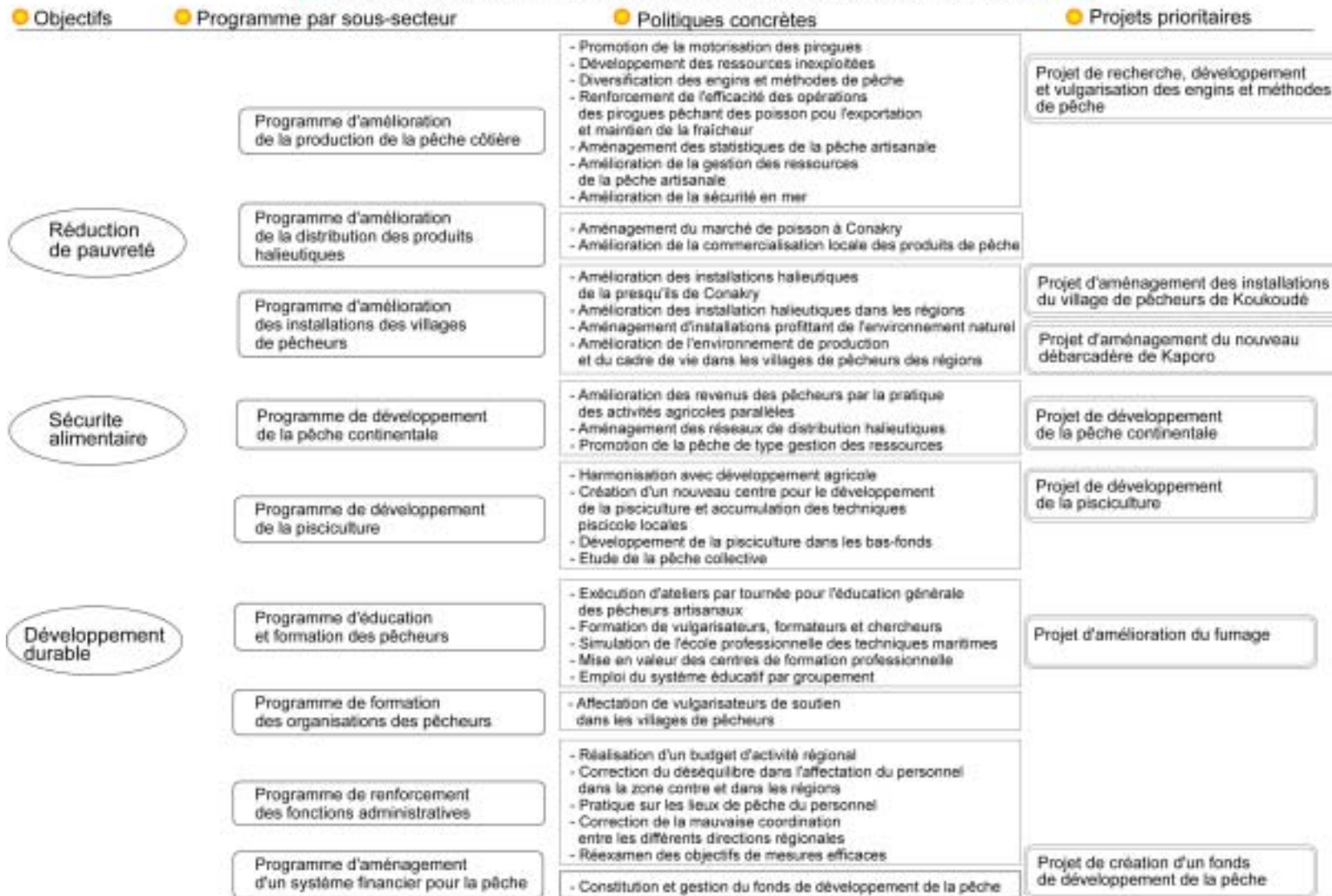
Depuis la fin des années 1980, l'ODEPAG (Office de Développement de la Pêche Artisanale et Aquaculture en Guinée) créé sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) a été le premier à adopter l'approche d'aménagement des débarcadères pour l'augmentation des captures. Autrement dit, même en cas de motorisation des pirogues et de fourniture des engins de pêche, si les installations de débarquement ne sont pas aménagées, les opérations de débarquement seront inefficaces et insalubres, ce qui empêchera de mettre les captures sans problème sur le réseau de distribution. L'ODEPAG a aménagé des installations de débarquement, telles que fabrique de glace, installations fonctionnelles de marché, station d'essence et installations d'alimentation en eau à trois emplacements dans Conakry et à Koukoudé dans la préfecture de Boffa.

Sur la base d'une série complète de mesures pour la motorisation des pirogues, la fourniture d'engins et équipements de pêche, l'aménagement d'installations de débarquement prises vers le milieu des années 1990, une tendance s'est renforcée au sein du gouvernement qui monologuait sur l'évaluation des plans de développement de la pêche, réalisés dans le passé, et sur l'orientation à donner au développement, et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a établi « Guinée, Vision 2010 » qui indique l'orientation du développement à moyen et long terme. Cette vision indique l'orientation de développement d'ensemble visant l'année 2010 pour tous les sous-secteurs de la pêche, à savoir la pêche artisanale au littoral, la pêche industrielle au large, la crevetticulture industrielle, la gestion des ressources, la pisciculture continentale, la pêche fluviale et le soutien au système de la pêche. Le Schéma directeur pour le développement de la pêche artisanale proposé dans la présente « Etude de développement de la pêche artisanale », suit cette orientation de base proposée par cette Vision, sauf pour la pêche industrielle et la pisciculture. A savoir, des propositions plus concrètes et plus réalisables seront faites pour les objectifs supérieurs du Schéma directeur définis : (1) approvisionnement stable en produits alimentaires et (2) développement économique durable.

A partir de la section suivante sont expliquées, en tant que conception par région, les

particularités de la zone concernée par l'ensemble de cette étude et l'approche de développement tirant avantage de ces particularités, puis dans la partie suivante, les détails des projets de développement par domaine sont indiqués. Figure 4-1 indique les priorités réciproques des projets par domaine et les zones concernées prévues, ainsi que leur positionnement dans le Schéma directeur du projet modèle indiqués dans la section finale

Schématisation du Plan Directeur de développement de la pêche artisanale



La Figure 4-1 Structure du Schéma directeur pour le développement de la pêche artisanale et positionnement des projets prioritaires

L'exécution de ce Schéma directeur laisse espérer un développement de la pêche équilibré dans tout le pays, tenant compte des disparités économiques entre les régions. A savoir, le développement de chaque région tirera avantage de ses particularités, et aura des effets socio-économiques comme l'augmentation de la production alimentaire locale, la création d'emplois, voire la sédentarisation des habitants des villages. Cela correspond à la politique de base d'élimination de la centralisation et de développement régional poursuivie par le gouvernement. La pêche stimulée par région, couplée au développement de la distribution dans tout le pays, satisfera la consommation de produits halieutiques à tous les niveaux de consommation. Par ailleurs, cela contribuera largement à l'amélioration de leur niveau de vie et au renouvellement autonome des équipements de pêche des producteurs, forcés à une production plus importante sous l'effet de la demande de consommation élargie, pour lequel le prix au producteur sera amélioré dans la relation de l'offre et de la demande. Mais le développement attachant unilatéralement trop d'importance à la pêche aura une influence néfaste sur les ressources halieutiques et leur environnement, c'est pourquoi l'exécution de chaque projet devra se faire en pleine harmonie avec l'environnement. Les points importants à prendre en compte pour la concrétisation du scénario ci-dessus sont comme suit.

Pour maintenir et développer la production halieutique, la condition minimale obligatoire est la fourniture des équipements de pêche, qui sont les moyens de production. La fourniture des équipements fait problème sur les lieux de production de toutes les régions, mais cette situation doit être arrangée au préalable. Un système de crédit agricole existe déjà en Guinée, et la mise en place d'une politique d'appui par système de crédit etc. répondant aux besoins financiers des pêcheurs se basant sur ce système est requise. Il sera important de réaliser l'autonomie des pêcheurs, même sur le plan de la fourniture des équipements.

Le renforcement de la capacité de pêche et l'augmentation de la production ont pour condition préalable l'existence d'un stock en ressources permettant de les assurer. Selon les rapports existants sur les ressources, les poissons benthiques du littoral est dans un état d'exploitation excessive et le développement desdits poissons ne pourra pratiquement pas être renforcé à l'étape actuelle. Mais on peut croire qu'il existe une marge considérable pour les petits pélagiques. Le Schéma directeur de cette étude sera centré sur l'exploitation des ressources en petits pélagiques, et propose de renforcer la capacité de pêche par la promotion de la motorisation des pirogues, et l'introduction et la conversion à des méthodes de pêche plus efficaces.

Les ressources doivent être prises en considération tout en renforçant la capacité de pêche et la production. De bonnes pêcheries sont formées sur l'énorme plateau continental de la Guinée, mais l'état et les quantités des ressources en petits pélagiques ne sont pas saisies précisément. Non seulement des pirogues de pêche artisanale, mais aussi beaucoup de bateaux de pêche industrielle (bateaux de pêche étrangers) opèrent dans cette zone, et comme indiqué ci-dessus, il y a des rapports indiquant la pêche excessive d'une partie des ressources. Pour le développement de la pêche, la conservation des ressources et leur utilisation efficace durable sont des thèmes importants, la gestion de la pêche sur la base d'informations précises sur les ressources est indispensable. C'est pourquoi l'étude des ressources et la gestion de la pêche, y compris la formation des ressources humaines de ces domaines, sont des questions à traiter.

« Guinée, Vision 2010 » indique également la mise en place et le renforcement d'un système de surveillance de la pêche ayant pour objectif la gestion des ressources et leur

utilisation efficace durable. Alors qu'il existe des frictions avec les bateaux de pêche industrielle, par exemple la pêche illégale à moins de 10 milles marins du littoral, la destruction des engins de pêche et les collisions, des mesures d'amélioration doivent être prises dans ce sens, et aussi pour la conservation des ressources et le développement de la pêche artisanale ; mais il s'agit là d'une question concernant principalement la pêche industrielle. Non seulement la fourniture du point de vue matériel d'équipements de surveillance, mais une politique incluant la formation des ressources humaines, une application plus efficace du système d'observateurs actuel, la délivrance de licence de pêche, le prélèvement de droits de pêche etc. est souhaitable.

Une étude totale des installations de débarquement et des marchés qui permettront de livrer les produits halieutiques aux consommateurs, voire de l'aménagement des routes d'accès aux villages de pêcheurs sera faite en mettant en parallèle l'augmentation de la production halieutique et l'utilisation rationnelle des ressources. Ces opérations de pêche dépassant la sphère d'exécution du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, un aménagement prenant une perspective à long terme est nécessaire en collaboration avec les habitants des environs, les collectivités locales, ainsi que les ministères et agences concernés.

Du point de vue de l'approvisionnement stable en produits alimentaires et de la création d'emplois, il est nécessaire de développer non seulement la pêche côtière, mais aussi la pêche continentale et la pisciculture sur lesquelles les efforts de développement ont peu porté jusqu'à présent. En Haute Guinée et Guinée Forestière de l'intérieur, il est très difficile d'apprécier les bienfaits des abondantes ressources halieutiques du littoral, sauf Bonga fumé, à cause des conditions géographiques qui exigent un transport de longue durée. La consommation annuelle de poisson par personne se limite à environ 4 kg, l'approvisionnement est largement insuffisant par rapport à la demande importante. Ce Schéma directeur propose de stimuler largement la distribution des produits halieutiques dans la zone littorale et à l'intérieur du pays pour élargir la distribution des produits halieutiques dans tout le pays. Dans ce cadre, il propose d'augmenter la production halieutique et d'améliorer la distribution dans l'intérieur en tirant profit de son environnement naturel. Concrètement, on peut citer la promotion de la pisciculture extensive et une pêche de type cumulant l'agriculture en Haute Guinée. Il va sans dire que l'harmonie avec la nature sera toujours nécessaire pour le développement de la pêche parce que, dans l'intérieur, la surface des plans d'eau est beaucoup plus petite que sur le littoral, ce qui peut facilement mener à une dégradation de l'environnement naturel et affecter les activités de production.

4-2 Conception par région

4-2-1 Région littorale des environs de Conakry

La région métropolitaine de Conakry a la population la plus importante du pays (1,1 million d'hab., soit 15% du total), et constitue le premier marché de consommation. Les infrastructures sociales sont aménagées et comme l'aménagement des infrastructures de pêche progresse, la pêche dans la région de Conakry est la plus importante de Guinée par sa taille. De plus, à la différence des débarcadères et villages de pêcheurs régionaux, comme les besoins de consommation sont variés sur le grand marché de consommation local, et qu'il y a aussi une demande de poissons pour l'exportation, les espèces de poissons sont diverses et le pourcentage des poissons benthiques est plus important sur les débarcadères de cette région.

Le débarquement, la vente et la transformation etc. des captures, ainsi que la fourniture en glace des pirogues, sont assurés dans les installations de pêche des principaux débarcadères que sont Téminétaye, Bonfi, Dixinn, Boulbinet aménagées avec l'aide de la BAD et du Japon, mais il y a beaucoup de débarcadères non aménagés qui devront être aménagés petit à petit dans l'avenir.

La vente de poissons frais est largement pratiquée, mais actuellement, il n'y a pas d'installations de conservation au froid, aucune mesure n'est prise pour le maintien de la fraîcheur du poisson, et la distribution et la vente ont lieu dans des conditions insalubres. S'agissant d'un lieu de production en relation directe avec ce grand lieu de consommation, l'augmentation de la demande de poisson frais est prévue dans l'avenir, et il est nécessaire d'améliorer les conditions d'hygiène de distribution et vente du poisson frais et de fournir des poissons de meilleure qualité aux consommateurs.

4-2-2 Région littorale

(1) Boké

La zone littorale de la préfecture de Boké est une énorme zone de mangroves comprenant un grand nombre d'îles. En dehors de Kamsar et des villages des environs, la plupart des débarcadères-villages de pêcheurs sont éparpillés sur les îles dont l'accès est difficile ou impossible du continent. Beaucoup sont des villages de petite dimension relativement récents, où les pirogues non-motorisées sont nombreuses. Par ailleurs, la zone maritime nord est une bonne pêcherie de bonga, etc. et les pirogues motorisées sont concentrées dans les villes de Katchek et Katastan de la zone nord proche des pêcheries, de grands débarcadères et villages sont formés, et les opérations de pêche centrées sur le bonga et le fumage des captures y prospèrent. Les poissons fumés produits dans les îles sont transportés par les distributeurs à Kamsar par embarcation de transport, débarqués, puis expédiés vers les marchés de l'intérieur du pays. Kamsar, une des plus grandes villes de Guinée (population de 50.000 habitants), est directement reliée aux grandes routes, et joue un rôle important en tant que base de production et de distribution des produits halieutiques. En dehors de la zone de Conakry, Kamsar est le seul débarcadère à infrastructures aménagées telles qu'alimentation en électricité et eau, proche de la ville. Profitant de ce contexte avantageux, il est essentiel pour toute la préfecture de Boké que Kamsar se développe encore en tant que base de production et de distribution des produits halieutiques, assure l'approvisionnement en poissons fumés, et aussi de poissons frais de tout le pays, le développement de la consommation sur place et à Boké, et assiste les petits villages de pêcheurs aux environs de Kamsar et promeuve la distribution. Et vu son importance en tant

que base de production de la pêche proche des pêcheries de la zone maritime nord, l'aménagement comme base de production de Katchek sur l'île de Katorak, qui jusqu'ici est restée en arrière du développement, est aussi important.

(2) Boffa

Cette zone se situe au centre de la zone littorale de Guinée, et occupe environ 1/3 de la longueur de la ligne des côtes. Des villages petits et grands sont éparpillés le long des côtes, la zone se classe dans les 3 catégories suivantes du point de vue géographique et de l'accès.

1) Environs de Koukoudé (sous-préfectures de Tounifili et de Douprou)

Les groupes de villages de pêcheurs aux environs du Cap Verga sont proches des pêcheries allant du large de la préfecture de Boké au Nord au large du Cap Verga. Et le débarcadère-village de pêcheurs de Koukoudé est, parmi les plus grands du pays, le plus grand de la préfecture de Boffa, situé au nord du Cap Verga. L'état des routes est variable, mais l'accès à tous les villages est possible en voiture. Ici, il est jugé important de développer Koukoudé, proche des pêcheries allant du Cap Verga à la zone maritime nord, en tant que base de production-distribution et d'aménager et développer les villages de pêcheurs voisins. Concrètement, la fabrique de glace et la chambre froide actuelles de Koukoudé seront réparées, ce qui lui donnera les fonctions de débarcadère, et le village sera développé en tant que base de pêche pouvant accueillir des pirogues d'autres débarcadères comme Conakry.

2) Aval de Boffa

De petits villages de pêcheurs sont éparpillés dans la zone de mangroves aux environs de l'embouchure (Rio Pongo) en aval de Boffa. Et Sakama est un lieu de production important en tant que village de pêcheurs des îles. Tous les villages de pêcheurs sont inaccessibles de la terre, et la vente des produits et la fourniture en carburant et produits alimentaires se font tous en pirogue via Boffa. En aval de Boffa, le village de pêcheurs de Sakama sera développé, et la vente des produits et la fourniture en carburant et produits alimentaires à Boffa seront assistées.

3) District de Koba (sous-préfecture de Koba)

Dans cette zone, l'agriculture s'est développée, des villages de pêcheurs sont éparpillés sur le littoral où les rizières s'étendent dans l'arrière-pays. Taboriah, dans la partie nord de cette zone, est un important lieu de débarquement, et la base de distribution des villages voisins. Quelques villages de pêcheurs ont aussi disparu sous l'effet de l'ensablement sur la plage large et peu profonde. Le district de Koba, relativement proche de Conakry, se trouve à un emplacement propice à la distribution vers les marchés de Conakry. Cette zone sera développée en utilisant Taboriah comme débarcadère central, et l'assistance et la distribution seront assurées pour les petits villages voisins.

(3) Dubréka/Coyah

La ligne côtière de cette zone est la plus courte parmi les préfectures côtières. De petits villages de pêcheurs sont éparpillés dans la zone de mangroves en aval du fleuve Konkouré dans la préfecture de Dubréka. En dehors de Soumba et des hameaux environnants, l'accès par la terre est impossible. Par ailleurs, la préfecture de Coyah ne donne pas directement sur l'Océan Atlantique, et la pêche y est minimale. Dans deux villages agricoles de l'intérieur au bord du fleuve, une partie des habitants pratiquent la pêche fluviale pendant la morte-saison de culture, ou bien mettent une ou deux heures pour aller pêcher à l'embouchure. Cette zone,

la plus proche de la capitale, constitue aussi une plaque tournante du réseau routier de la zone littorale à l'intérieur, et pratique pour la distribution. Les villages de pêcheurs voisins seront assistés en utilisant Soumba comme débarcadère central, et la distribution vers Conakry et les régions de l'intérieur sera aussi promue.

(4) Forécariah

C'est la zone à la frontière avec la Sierra Leone ; ici, la plupart des villages de pêcheurs se trouvent dans les zones de mangroves des îles, dont l'accès est impossible par la terre. Sur l'île de Kabak, les infrastructures sociales sont aménagées au point que des routes sont construites en relation avec le développement de l'agriculture, rizières etc. et un ferry permet le transport des véhicules. Les villages (Matakan, Konimodiah), à production relativement importante de la région de Forécariah, se situent également ici. Comme le trafic depuis les routes terrestres est possible, des sociétés de pêche de Conakry viennent aussi y acheter des produits. Dans les villages de pêcheurs de l'île de Kabak, on promouvra le développement de la production et de la distribution en utilisant la circulation routière, développera les villages de pêcheurs, et en fera une base de débarquement et de distribution pour les villages de pêcheurs du voisinage. Dans les villages de pêcheurs en dehors de l'île de Kabak, l'expédition et la vente des produits halieutiques, l'approvisionnement en produits d'utilisation courante se font par les marchés hebdomadaires de Gbéréyire et Benti. Ce ne sont que des marchés hebdomadaires, mais ils ont pour fonction de soutenir la vie quotidienne et les activités de production des îles, et il est important de renforcer ces fonctions.

4-2-3 Haute Guinée

Le bassin versant du fleuve Niger et de ses affluents en Haute Guinée couvre 170.000 km², sur une longueur (fleuve lui-même et ses affluents) de 2.500 km paraît-il. Pendant la saison des pluies, le niveau d'eau monte, et une plaine d'inondation d'une surface totale de 100.000 ha, large de 2 à 3 km, se forme, et fournit ainsi aux animaux aquatiques un précieux lieu de reproduction. Par ailleurs, une fois l'eau retirée à la saison sèche, il reste d'innombrables flaques d'eau appelées mares dans la plaine d'inondation. Des animaux aquatiques utiles y subsistent, ce qui permet aux habitants du voisinage de capturer le poisson à l'occasion de la fête annuelle de la récolte, appelée Pêche Collective. Cet environnement fluvial crée environ 10.000 emplois pour quelque 2.000 pêcheurs appelés Somonos (pêcheurs professionnels), des agri-pêcheurs qui pêchent dans l'intervalle des activités agricoles, des femmes qui pêchent uniquement pour la consommation familiale, des fumeuses qui fument le poisson capturé, des mareyeurs qui transportent les captures jusqu'aux marchés, des détaillants qui vendent le poisson au marché, etc.

La Haute Guinée est une zone large qui correspond à 40% du pays, mais la saison sèche où il ne pleut pratiquement pas est longue par rapport aux autres régions, et comme l'arrière-pays est inondé pendant la saison des pluies, le maïs, l'arachide, le riz, le fonio etc. relativement résistants à la sécheresse sont plantés pour la consommation familiale, et le coton, en petite quantité, comme produit convertible en espèces. Il y a des mines d'or dans les préfectures de Siguiri et de Mandiana, exploitées à la manière artisanale ; mais il n'y a pas d'autre industrie notable, et presque tous les habitants sont agriculteurs, sauf les fonctionnaires urbains et les commerçants. L'ethnie Malinké, dont les ancêtres sont arrivés il y a 1 à 2 siècles de Bamako et Mopti au Mali, est la plus importante. Les Somonos sont arrivés en Haute Guinée à la suite des Malinkés, et se sont installés dans les villages Malinké ou au bord de fleuves éloignés des villages Malinké.

Toutes les techniques de pêche fluviale ont été apportées du Mali. Les Somonos guinéens ont appris beaucoup de techniques, par exemple les méthodes de pêche, mais il y a encore à proximité de la frontière malienne des villages où l'on demande la fabrication des pirogues à des fabricants de pirogues maliens. Les engins de pêche sont en principe tous importés, et les produits importés du Mali couvrent pratiquement tous les besoins pour la pêche fluviale. Cela parce que sur le plan géographique, Bamako est plus proche que Conakry, et que toutes sortes d'engins de pêche fluviale sont disponibles à Bamako.

La pêche fluviale s'est rapidement développée en Guinée au cours des 20 dernières années. Au début des années 1980, grâce à l'assistance à la pêche artisanale par les pays d'aide et bailleurs de fonds comme le Canada, l'Italie, le Japon, la BAD, Fonds Européen de développement (FED), il a été possible de se procurer des engins de pêche à bon marché, et le nombre de pêcheurs les utilisant a brutalement augmenté. Mais il n'y avait pas suffisamment de ressources pour fournir tous les pêcheurs dont le nombre avait augmenté, et beaucoup de pêcheurs ont été obligés de prendre des mesures d'autodéfense : de partir pêcher en amont du fleuve ou en Guinée Forestière, de pratiquer l'agriculture pendant la saison des pluies pour compléter le revenu de la pêche, parce que leur revenu de la pêche n'était pas conforme à leur investissement en équipement.

Les habitants aiment le poisson frais des fleuves et les poissons fumés, mais les quantités disponibles ne sont pas si importantes, ils dépendent des poissons congelés importés fournis par les chaînes industrielles comme SONIT et COTRAG. Même en incluant ces poissons congelés d'importation, la consommation annuelle de produits halieutiques par personne ne dépasse pas 5,6 kg (Kankan) et 3,5 kg (Siguiri), ce qui est très loin de la moyenne nationale de 13 kg par personne.

Vu la situation ci-dessus, trois points sont proposés dans le Schéma directeur de développement de la pêche continentale en Haute Guinée ayant pour année cible 2010 : 1) Diversification de la structure des revenus des pêcheurs par une aide à l'agriculture et réduction de l'intensité de pêche, 2) Aménagement des installations en relation avec la distribution et renforcement de la prise de conscience de la gestion des produits, et 3) Promotion de la pêche de type gestion des ressources en parallèle avec une assistance administrative. Les détails sont donnés dans 4-3-4 « Plan de développement de la pêche continentale », et seul un abrégé sera donné ici.

- 1) Diversification de la structure des revenus des pêcheurs par une aide à l'agriculture et réduction de l'intensité de pêche

Comme précité plus haut, actuellement presque tous les engins de pêche sont importés de Bamako. La pêche est florissante à Kankan et Siguiri etc. et dans les villes de taille économique relativement grande, il y a des marchands d'engins de pêche, qui vendent les engins de pêche sur paiement en liquide ou même crédit. A savoir, que la gamme des produits proposés soit importante ou non, des engins de pêche sont disponibles. Malgré cela, si la plupart des pêcheurs disent manquer d'engins de pêche, c'est qu'ils n'ont pas un revenu suffisant pour pouvoir acheter des engins de pêche. Et qu'une aide en engins de pêche aiderait à augmenter le revenu des pêcheurs, cela aura sans doute provisoirement de l'effet, mais au bout d'un ou deux ans (la vie de service des engins de pêche), cet effet s'affaiblira, ce qui encouragera la forte dépendance des pêcheurs des équipements de l'aide, et constitue donc un risque d'opération négative. C'est pourquoi, non seulement une aide en équipements, mais la diversification des revenus pour compléter le revenu instable de la pêche est nécessaire. Dans beaucoup de régions, le cumul avec l'agriculture est largement répandu, et il est jugé

nécessaire dans l'avenir d'encourager le cumul de l'agriculture avec la pêche en collaboration avec les activités des vulgarisateurs agricoles. Cela permettra en fin de compte de l'intensité de pêche, et devrait permettre d'orienter vers le maintien, voire l'amélioration, des ressources halieutiques des fleuves. De plus, même si le revenu de la pêche se stabilise, il est souhaitable d'étudier et de mettre en place un système incluant le microfinancement aux pêcheurs, pour qu'ils puissent assurer un approvisionnement stable en engins de pêche de meilleure qualité.

2) Aménagement des installations en relation avec la distribution et renforcement de la prise de conscience de la gestion des produits

En Haute Guinée, la consommation de produits halieutiques par habitant est très faible par rapport à la moyenne nationale, et les habitants souffrent chroniquement d'insuffisance en protéines animales. Dans les préfectures où les chaînes de vente des SONIT et COTRAG ne sont pas installées, cette tendance est évidente, et il est souhaitable de fournir sur les marchés les ressources fluviales limitées en grande quantité, de manière plus stable et moins cher. Mais les infrastructures sociales, comme l'électricité, ne sont pas aménagées, et vu le caractère ennuyeux de la pêche continentale pour la distribution (lieux de production non fixes et pêcheurs se déplaçant), il est normal que l'aménagement des installations et l'amélioration des techniques soient limités. Il est proposé d'aménager sur les bases de distribution ou les marchés de poisson des chambres froides au gaz, des chambres froides d'occasion, des entrepôts pour poissons fumés ou bien une fabrique de glace ou un congélateur à l'énergie solaire.

3) Promotion de la pêche de type gestion des ressources en parallèle avec une assistance administrative

La Direction préfectorale de la Direction Nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (DNPCA) dans chaque préfecture est une petite organisation de 1 à 3 personnes, directeur y compris, et vu les difficultés financières du ministère, elle n'a aucun fonds pour ses activités. On espère de cette direction préfectorale la collecte de données statistiques, la répercussion de la politique du ministère sur les pêcheurs, mais elle n'est pas en mesure de mener à bien ces tâches.

Pour continuer à utiliser efficacement et durablement les ressources fluviales limitées dans l'avenir, il est nécessaire de prendre des mesures telles que la réglementation des engins de pêche, des pêcheries et des périodes de pêche. A ce moment-là, il sera nécessaire de créer un dialogue plus étroit entre l'administration et les pêcheurs et des relations de confiance. Il faudra alors que ces directions préfectorales soient consolidées du point des ressources humaines par du personnel possédant assez de techniques, connaissances et d'expérience, et du côté matériel par des véhicules de travail, des équipements de traitement des données. Le ministère devra pour cela assurer le matériel nécessaire et la formation du personnel des directions préfectorales.

4-2-4 Guinée Forestière

La consommation de poissons en Guinée Forestière repose en majeure partie sur le poisson congelé d'importation. Comme il faut compter les frais de transport depuis Conakry, le coût sur le marché du poisson congelé est de 1.300 FG/kg, contre 800 FG/kg à Conakry, soit plus de 60% plus cher. En Guinée Forestière, plus on s'éloigne de Conakry, plus cette tendance est forte. Les produits fumés de bongas pêchés sur le littoral sont aussi plus chers que dans les autres régions. Par ailleurs, il n'y a pas de grand fleuve comme le fleuve Niger, et la pêche fluviale n'y est généralement pas développée. C'est pourquoi la consommation

annuelle de poissons par habitant en Guinée Forestière est estimée à environ 4 kg, ce qui en fait la plus faible du pays. Mais la consommation de poisson étant supérieure à la consommation de viande, le poisson est aussi la source de protéines animales la plus précieuse pour les habitants de cette région. La faible consommation de produits halieutiques de cette zone, qui compte environ 1/4 de la population du pays, fait baisser le niveau de consommation moyen du pays. Il est nécessaire d'augmenter la consommation en Guinée Forestière plus que dans les autres régions pour améliorer la moyenne nationale de consommation de produits halieutiques d'habitants en Guinée.

Les ressources fluviales en poissons sont soutenues par les quantités de micro-organismes et de sels nutritifs fournis par la plaine d'inondation pendant l'inondation de la saison des pluies, et l'on peut généralement penser en principe qu'elles sont proportionnelles à la surface de la plaine d'inondation. Le fleuve Niger à pente d'écoulement douce a une plaine d'inondation large, les ressources en poissons sont abondantes, et la pêche continentale est développée en Haute Guinée. En comparaison, les fleuves de Guinée Forestière, qui sont les cours supérieurs de petits fleuves qui vont se jeter directement dans l'Océan Atlantique après avoir traversé les pays voisins, ont des ressources limitées, et ne laissent pas espérer un grand développement de la pêche continentale. On observe une tendance des pêcheurs professionnels du cours d'eau du fleuve Niger à se déplacer vers la Guinée Forestière à cause de la concurrence entre pêcheurs en Haute Guinée, et l'on peut se demander si, au cas où cette tendance se poursuivrait, les cours d'eau de fleuves de Guinée Forestière ont une marge de ressources halieutiques suffisante pour soutenir ces activités de pêche croissantes. De plus, même s'il s'agit d'un petit cours d'eau, ce sont tous des fleuves internationaux qui se jettent dans l'Océan Atlantique après avoir traversé les pays voisins. Beaucoup d'espèces de poissons remontent saisonnièrement le courant (surtout pendant la saison des pluies) pour pondre en amont du fleuve, et la capture de ces poissons n'est pas souhaitable du point de vue de la gestion des ressources. Du point de vue de la quantité des ressources fluviales et de la gestion des ressources, assurer la consommation de poisson en Guinée Forestière par le développement de la pêche continentale ne semble pas être une bonne politique.

Il est possible d'améliorer la consommation à l'intérieur du pays en transportant en Guinée Forestière du poisson bon marché capturé dans d'autres régions, comme la région littorale, en améliorant les structures de distribution. Les deux sociétés SONIT et COTRAG ont le monopole de la fourniture de poissons congelés dans le pays, et même dans les régions les plus reculées comme les préfectures de N'zérékoré, Yomou, Lola, dans les zones reliées aux routes principales, la consommation de poisson congelé est générale. Dans les villes, où les salariés sont nombreux, et où les activités commerciales sont développées, la demande de poissons congelés et frais est élevée, alors que l'approvisionnement par production dans la zone est actuellement minime, par les captures de la pêche fluviale et les poissons d'élevage de la pisciculture continentale, est très insuffisant ; il est évident que si l'approvisionnement d'autres régions par aménagement et modernisation du secteur de la distribution des produits halieutiques augmente, la consommation régionale augmentera aussi. Toutefois, au niveau de la vente au détail, le principe du marché avec un grand nombre de sociétés de très petite envergure s'applique, et l'on observe un équilibre entre la consommation et la demande ; comme le volume total actuellement consommé est limité par le pouvoir d'achat, la baisse des prix est requise pour développer la consommation. On peut penser au développement d'un nouveau réseau de transformation et de distribution de congélation des poissons capturés par le secteur de la pêche artisanale du pays, et à la stimulation du marché du poisson congelé actuellement sous monopole en favorisant du point de vue politique la participation de

nouvelles sociétés de congélation.

Beaucoup des poissons fumés, obtenus après transformation des captures du secteur de la pêche artisanale dans les villages du littoral, sont vendus sur les marchés régionaux après leur transport dans le pays par de très petits distributeurs (beaucoup de femmes). Il n'y a pas de système à fonds importants englobant tout de la production à la consommation, c'est une industrie quasi locale où joue le principe de la concurrence du marché. Il n'existe pas de statistiques sur la consommation en Guinée Forestière, mais on peut supposer que si on calcule les poissons frais avant séchage à partir des ventes actuelles sur les marchés, un volume comparable à la consommation de poisson congelé est commercialisé. Si l'on considère la rationalisation/modernisation des réseaux de distribution par restructuration du secteur, incluant l'intégration des capitaux à venir, il faudra faire en sorte de ne pas provoquer de non-profit par la rationalisation des distributeurs à capitaux réduits (dont beaucoup de femmes) qui en sont l'élément essentiel aujourd'hui. Les directives gouvernementales concernant le secteur informel sont limitées, mais il est recommandé de promouvoir la rationalisation en utilisant les activités des petits distributeurs.

Le poisson frais se vend environ 40% plus cher que le poisson congelé (1.300 FG/kg pour le poisson congelé, et 1.765 FG/kg pour le poisson frais: Hem et. al 1998); si la fraîcheur du poisson est élevée, les alevins de moins de 10g peuvent aussi se vendre cher (exemple d'observation sur le marché de N'zérékoré: plus de 1.400 FG/kg). Le fait que le *Heterobranchus* vivant est cher, mais que son prix baisse une fois mort, montre l'importance de la demande en poissons frais dans les régions. Pour le poisson congelé et le poisson fumé, qui sont les principales formes de consommation actuelles, l'augmentation de la consommation de poisson en Guinée Forestière par l'amélioration des fonctions de distribution du poisson est une proposition à effet immédiat qui laisse espérer des résultats à court terme. Et l'augmentation de la production de poissons frais par le développement de la pisciculture continentale qui commence à démarrer sur initiative privée est la mesure la mieux adaptée pour augmenter à long terme la production de poissons en Guinée Forestière. La Guinée Forestière est une région à climat chaud, à période de pluies annuelles longue, et à faible évaporation, où les espèces d'élevage sélectionnées parmi les poissons diversifiés, le relief appelé bas-fonds facilement convertibles à l'étang piscicole, l'insuffisance extrême de l'approvisionnement et la demande importante basée sur le goût des habitants pour le poisson, la facilité d'obtenir de grandes quantités de son de riz servant d'aliment principal pour la pisciculture, la tradition de la gestion des ressources par multiplication appelée Pêche Collective, constituent des conditions propices au développement de la pisciculture, et permettent un développement de la pisciculture mettant à profit les particularités locales. Le gouvernement a pris des mesures pour donner la priorité au développement de la pisciculture dans cette région, par rapport à d'autres, mais les activités de vulgarisation viennent à peine de commencer, et il faudra du temps pour que la production de la pisciculture augmente réellement parce que la structure de développement de la pisciculture régionale exige de profondes améliorations. L'ajustement entre les régions de la consommation de produits halieutiques de production nationale par amélioration de la distribution ne se traduira pas en fait par l'augmentation de la consommation de tout le pays. C'est pourquoi, dans une perspective à long terme, le développement de la pisciculture en Guinée Forestière est souhaitable. Tout ceci peut se résumer comme suit :

- (1) La consommation de produits halieutiques est plus faible en Guinée Forestière que dans les autres régions. Pour augmenter la consommation de tout le pays, il est indispensable d'augmenter celle dans cette région plus que dans les autres.

- (2) La pêche continentale ne laisse pas espérer de grandes améliorations parce que les cours d'eau sont petits et que le stock en ressources et leur gestion ont des limites.
- (3) Il est possible d'augmenter la consommation de poissons congelés et de poissons fumés, qui sont les formes de consommation principales actuellement, par amélioration et modernisation de la structure de distribution des produits halieutiques. Mais l'augmentation de la consommation régionale par ajustement de la distribution des produits halieutiques dans le pays ne se traduit pas en principe par une augmentation du volume consommé dans le pays.
- (4) Comme les conditions naturelles, économiques et sociales de cette région sont adaptées à la pisciculture, et que des piscicultures commencent à apparaître dans le secteur privé, et l'amélioration de la production du poisson frais par développement de la pisciculture est possible en soutien.

Par conséquent, à court terme, l'augmentation de la consommation de poisson congelé et fumé par amélioration de la distribution des produits halieutiques, et à long terme, l'augmentation de la production du poisson frais par développement de la pisciculture et aquaculture, sont recommandées comme orientation du développement de la pêche artisanale dans cette région.

4-3 Conception par domaine

4-3-1 Plan d'amélioration de la production de la pêche côtière

(1) Promotion de la motorisation des pirogues

L'élargissement de l'envergure d'opérations de pêche, l'agrandissement des engins de pêche, l'adoption de méthodes de pêche plus efficaces, suite à la motorisation des pirogues, se sont traduits par l'amélioration du rendement, et l'augmentation de la production par accroissement du nombre de pirogues motorisées. Mais depuis quelques années, le nombre de pirogues motorisées n'augmente pas, et le volume des captures stagne ou bien baisse légèrement. De plus, les moteurs actuels ont largement dépassé la vie de service ordinaire, et il est évident que le taux de fonctionnement va encore baisser, ce qui laisse prévoir une baisse des captures. Par ailleurs, comme il existe une certaine marge pour les ressources pélagiques comme les bongas et sardines, pour maintenir le niveau de production actuel, et même l'augmenter, il faut promouvoir la motorisation des pirogues par renouvellement des moteurs hors-bord vieillissés et augmentation des nouveaux équipements.

Le rapport d'étude de développement de la pêche du FAO établi en 1997 indique une tendance à la pêche excessive des ressources benthiques du littoral à moins de 20 m de profondeur, mais une faible utilisation des petits pélagiques du littoral, qui sont facilement exploités par la pêche artisanale. Seules les pirogues de pêche artisanale pêchent les petits pélagiques, et bien que les captures de la pêche artisanale aient tendance à une légère baisse depuis quelques années, les captures de petits pélagiques sont stables ; et comme leur CPUE (captures par unité d'effort) aussi est stable, on peut penser qu'il y a des possibilités de développement. Par conséquent, il importe de promouvoir la motorisation des pirogues de ce secteur visant les petits pélagiques.

Le taux de motorisation actuel des pirogues est de 60% pour les pirogues de type Salan dont la structure permet facilement l'installation d'un moteur hors-bord, et les 40% restants, 600 pirogues environ, sont sans moteur. Si ces pirogues sont équipées de moteurs, et qu'elles se convertissent aux méthodes de pêche ainsi devenues possibles, par exemple le passage du filet maillant dérivant ethmalose qu'utilisent beaucoup de Salans sans moteur, au filet maillant encerclant ethmalose, laisse prévoir une augmentation de l'efficacité de pêche et des captures elles-mêmes. Il est vrai que beaucoup de pêcheurs utilisant des Salans sans moteur souhaitent un moteur pour augmenter leur rendement et stabilité.

La motorisation des pirogues a jusqu'ici été largement effectuée par introduction de moteurs hors-bord dans le cadre de l'aide, mais il va sans dire que les pêcheurs eux-mêmes doivent se fournir en équipements, moteurs hors-bord y compris, et ne pas toujours dépendre de l'aide. Mais, dans la situation actuelle sans mesures d'appui comme des microfinancements pour l'achat d'équipements par les pêcheurs, ceux-ci ne peuvent pas en acquérir par leurs propres moyens. C'est pourquoi des moteurs hors-bord seront introduits par projet, et en faisant progresser la motorisation, un fonds sera créé avec le prix de vente des moteurs hors-bord introduits, et un système de microfinancement pour pêcheurs qui leur permettra d'acheter des équipements par leurs propres moyens par la suite sera mis en place. La création du fonds, la mise en place du microfinancement pour pêcheurs sont expliquées au paragraphe 4-3-9 « Plan d'aménagement d'un système financier pour la pêche », et le prix d'achat des équipements introduits sera similaire aux prix du marché en Guinée.

(2) Développement des ressources inexploitées et promotion de diversification des engins et méthodes de pêche

La Guinée réalise une étude des ressources par chalutier d'étude à intervalles de plusieurs années avec l'aide de la France.

Les résultats des études des ressources effectuées en 1998 et 2002 ont été analysés, et l'orientation des ressources dans la zone littorale, dans la zone intermédiaire et au large sont indiqués comme suit dans le Plan de pêche 2003.

Les ressources de la zone littorale (profondeur de 5 à 20 m) sont utilisées par la pêche artisanale et une partie des chalutiers, 86 espèces de produits marins y sont capturées, dont 71 espèces de poissons. L'étude par chalutier effectuée en 1998 indique 175,6 kg de captures par chalutage en 30 minutes, mais une baisse à 130 kg en 2002. En particulier, l'épuisement des espèces principales de la pêche industrielle est à craindre. 11,1 kg de bobo (espèce de petite otolithe, *Pseudotolithus elongatus*) ont été capturés en 1998, mais seulement 0,6 kg en 2002. De même, les captures de kessi-kessi (*Pomadasys jubelini*) ont diminué de 7,1 kg à 1,5 kg et celles de machoiron de mer (*Arius latiscutaus*) de 6 kg à 2,4 kg. Le bobo, particulièrement apprécié en Corée du Sud, est une cible de la pêche artisanale et de la pêche industrielle.

Par ailleurs, il paraît que les ressources en crevettes augmentent. L'étude par chalutier a montré que les captures de grandes crevettes roses du sud (*Paenaeus notialis*) étaient passées de 0,25 kg lors de l'étude de 1998 à 0,52 kg lors de l'étude de 2002. En plus, la crevette tigrée noire (*Panaeus monodon*), pratiquement inaperçue lors de l'étude précédente, a pu être capturée ordinairement lors de cette étude. Dans les pêcheries un peu profondes, 0,4 kg de petites crevettes (*Parapenaeopsis atlantica*) ont été capturées par chalutage.

Dans la zone maritime intermédiaire (profondeur de 20 à 50 m), le rouget (*Pseudupenaeus prayensis*), le pageot (*Pagellus bellotii*), le pagre (*Sparus coeruleosticus*) sont les principales espèces, et de grandes quantités sont capturées. Ce sont pratiquement tous des poissons de prix élevé. Par ailleurs, les ressources en seiche commune (*Sepia officinalis*) sont abondantes, et dans les bonnes pêcheries, 10 kg ont été capturées par chalutage. Le poulpe (*Octopus vulgaris*) se capture dans les pêcheries de 40 à 50 m de profondeur, comme la seiche commune. Les ressources en grands mollusques gastéropodes (*Cymbium pepo*), importantes pour le Sénégal, sont abondantes mais inexploitées.

Dans la zone au large (ressources entre 300 et 600 m de profondeur, à plus de 12 milles marins), il n'y a pas de poissons importants pour le commerce, mais le développement des ressources en crevettes est possible. 8 espèces de crevettes ont été capturées entre 300 et 600 m de profondeur, dont 4 de prix élevé, et les bateaux industriels peuvent en capturer environ 400 kg par jour. Les trois espèces de seiches (*Todarodes sagittatus*, *Illex coindetii*, *Todaropsis ebalane*) aperçues sont toutes importantes. 500 kg de langoustes, ressemblant à la langouste verte de l'espèce *Galathea*, ont aussi été capturés par jour.

Compte tenu de cet état des ressources, des conflits entre les chalutiers illégaux et les pirogues dans la zone littorale, et des dommages pour la partie pêche artisanale qui en résultent (se référer à la partie 3-1-7 Sécurité en mer), le développement de la pêche sera considéré sur deux plans : 1) développement des ressources inexploitées de la pêche artisanale à moins de 10 milles marins du littoral, et 2) présentation d'une pêche de remplacement pour les chalutiers des ressources inexploitées à plus de 10 milles marins du littoral.

1) Développement des ressources inexploitées à moins de 10 milles marins des côtes

Comme indiqué plus haut, les ressources du littoral guinéen sont utilisées par la pêche artisanale et des chalutiers illégaux, et les ressources benthiques ont tendance à diminuer. Par contre, les ressources en crevettes augmentent, et celles en seiches et poulpes sont inexploitées. Par ailleurs, les captures en ressources pélagiques (bonga, bonga séri, chinchard etc.) peuvent aussi être augmentées. Mais le gouvernement guinéen ne possédant pas de ressources humaines ni d'équipements pour soutenir un nouveau développement de la pêche artisanale, et les pêcheurs étant eux-mêmes incapables de développer une nouvelle pêche artisanale, non seulement le développement des ressources inexploitées ne progressera pas, mais l'épuisement des ressources actuellement utilisées par l'augmentation du nombre de pêcheurs etc. est même à craindre. Pour cela, il est proposé de mettre en place une section chargée du développement de la pêche artisanale et de la vulgarisation au sein du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de Guinée, et d'utiliser les ressources inexploitées du littoral avec le soutien de l'étranger.

Pour l'organisation, vu la dissolution du Centre de Motorisation des Barques de Boussoua actuel pour créer une meilleure organisation, on peut envisager la création d'un Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale possédant le petit bateau de recherche halieutique pour les études et le personnel des sections techniques de pêche et socio-économique. Pour l'exécution des activités au Centre, après saisie approfondie des besoins et des problèmes des pêcheurs artisanaux en utilisant activement les associations des pêcheurs artisanaux, des essais seront faits avec le soutien d'experts de pays voisins ou de l'étranger pour les résoudre.

2) Développement des ressources inexploitées à plus de 10 milles marins du littoral

Le développement des ressources inexploitées au large a pour objectif le développement de la pêche en Guinée. Simultanément, proposer des pêches de remplacement aux chalutiers illégaux travaillant dans la zone littorale, permettra la conservation des ressources halieutiques du littoral et le développement sain de la pêche artisanale. A son arrivée au Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoua (CNSHB) du navire de recherche halieutique (195 tonnes) octroyé dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour la pêche du gouvernement japonais en février 2003¹, il servira activement pour les activités de recherche et de vulgarisation.

Comme indiqué plus haut dans le Plan de pêche 2003, les produits marins des bas-fonds inexploités de la zone intermédiaire à plus de 10 milles marins des côtes présentent aussi de grandes possibilités pour l'exportation. Et l'arrivée du navire de recherche halieutique de grande taille permettra des essais de capture et l'étude financière des produits marins de la zone intermédiaire et du large. Des essais de capture des poissons benthiques, des seiches communes, des poulpes, des crevettes, des mollusques gastéropodes seront effectués principalement par chalutage. Les captures sont vendues par des exportateurs et des mareyeurs. Pour les nouvelles espèces de poissons, le défrichage du marché sera fait en collaboration avec les exportateurs. Le revenu de la vente couvrira les frais de fonctionnement du navire de recherche halieutique.

L'étude sera effectuée tout au long de l'année, et les données d'étude ci-dessous seront au

¹ Ce navire de recherche halieutique a été octroyé en Guinée juste après l'étude sur place (Phase 2) de la mission d'étude. Le nom du Navire est « Général Lansana Conté (GLC) ».

moins collectées.

- Données générales
Date et heure d'étude, temps, emplacement d'étude, profondeur d'eau, nature du fond marin, taille d'engins de pêche, temps de pêche (durée pour le chalutage etc.), vitesse
- Données océanographiques
Température de l'eau de surface, thermocline, salinité, orientation et vitesse des courants
- Données sur les captures
Espèces de poissons, poids par espèce
- Données biologiques
Longueur et poids des poissons par espèce, degré de maturité
- Données statistiques
Prix de vente par espèce et poids

3) Fourniture des informations et vulgarisation

Sur la base des données ci-dessus, un rapport annuel concernant les tendances des ressources et le volume de capture permmissible, la période et la durée de pêche interdite et l'économie sera établi. Et les comparaisons d'une année à l'autre permettront de bien identifier les tendances des ressources.

Les résultats d'étude seront non seulement compilés en rapport, mais il sera aussi essentiel de fournir les informations de pêche activement et en temps voulu aux sociétés de pêche. Le développement vers de nouvelles pêches ne se fera pas par l'introduction de nouveaux bateaux : sans augmenter le nombre total de chalutiers actuellement autorisés, des instructions seront données pour réduire l'intensité de pêche sur les espèces actuellement utilisées pour le passage aux nouvelles espèces cibles.

(3) Renforcement de l'efficacité des opérations des pirogues pêchant des poissons pour l'exportation et maintien de la fraîcheur

Les pirogues ne sont pas actuellement équipées d'instruments de navigation. Dans les zones maritimes proches du littoral, ces instruments ne sont pas absolument nécessaires pour beaucoup des pirogues qui opèrent en confirmant visuellement la côte ; mais les pirogues pratiquant la pêche à la ligne glacière ou la palangre glacière visant des poissons pour l'exportation, pêchent plusieurs jours au large à 30-60 milles marins des côtes. En particulier, pour la pêche à la ligne, la pêcherie doit être déterminée avec la plus grande précision, être en mer sans objectif est extrêmement difficile. En arrivant à la pêcherie prévue chaque fois précisément en utilisant les instruments de navigation, on économise le carburant et le temps, et effectue des opérations de pêche efficaces. Récemment, un système permettant d'obtenir de l'électricité à partir du moteur hors-bord a été développé, qui pourra aussi être pleinement utilisé sur les pirogues à moteur hors-bord guinéennes.

L'exigence de fraîcheurs est stricte pour le poisson d'exportation, et la plus grande attention doit être donnée au maintien de la fraîcheur. En réalité, un pourcentage élevé des captures débarquées est rejeté pour perte de fraîcheur. C'est pourquoi il est nécessaire de réduire ces pertes par l'amélioration de la manipulation sur les pirogues après la capture et des méthodes de conservation en glace. Les pirogues sont pourvues de caisses à poisson isothermes, mais il arrive que leur effet de refroidissement ne soit pas suffisant parce que l'eau a pénétré dans le matériau calorifuge à cause d'une fabrication approximative ou que l'état

sanitaire ne soit pas bon. L'amélioration de ces caisses renforcera la fraîcheur des captures. Et pour maintenir de degré de fraîcheur, l'introduction de techniques d'opération à bord comme l'abattage et les directives sont efficaces.

(4) Plan d'aménagement des statistiques de la pêche artisanale

Il y a beaucoup d'informations que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture doit connaître pour gérer la pêche et réaliser un développement durable, parmi lesquelles les captures par espèce et par méthode de pêche, les captures par unité d'effort par méthode de pêche, l'état actuel mensuel de l'effort de pêche et leur évolution dans le temps sont des éléments indispensables. De plus, la répartition des éléments précités par pêcherie est aussi un élément important pour estimer les stocks et l'état d'utilisation des ressources. Pour les principales espèces, non seulement les poids, mais aussi les variations de la structure de taille (poids) et l'étude de la maturité sexuelle permettent de connaître les variations des ressources de manière plus précise. Ce type d'études statistique et biologique non seulement sur la pêche artisanale, mais aussi sur la pêche industrielle doit être compilé en informations sur l'ensemble de la pêche en Guinée. Les éléments ci-dessous servent d'orientation de base pour la mise en place de statistiques de la pêche artisanale.

1) La capture par unité d'effort (CPUE) est la base de tout

Comme indiqué plus haut, les débarcadères de la pêche artisanale sont petits et éloignés, et l'étude de toutes est impossible. Par conséquent, le type de pirogue et la capture par unité d'effort² par méthode de pêche déjà utilisés seront employés pour collecter en continu de manière homogène les données sur les captures par unité d'effort pour chaque méthode de pêche, qui serviront de base. Les méthodes de collecte statistique et d'analyse actuellement employées par le CNSHB seront appliquées et les nombres d'échantillons et de données de mesure augmentés pour rendre les statistiques plus précises.

2) Sélection de débarcadères de la pêche artisanale échantillon pour l'étude

En plus des 20 débarcadères³ représentatifs dans la ville de Conakry, Kamsar, Katchek, Katastan, Dahomey, Taydi, Dougla dans la préfecture de Boké, Koukoudé, Taboriah, Kondeyre, Kindiadi, Bongolon, Sakama dans la préfecture de Boffa, Soumba dans la préfecture de Coyah/Dubreka et Konimodia, Matakan dans la préfecture de Forécariah sont considérés comme candidats vu l'importance des volumes de débarquement et la diversité des méthodes de pêche. Beaucoup de ces débarcadères sont déjà inclus dans les emplacements d'étude⁴ statistiques du CNSHB, et après unification des chevauchements avec la Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM), les points d'étude seront augmentés et la qualité améliorée. De plus, sur les débarcadères où de nouvelles installations seront construites, il est proposé d'améliorer les installations et méthodes de vente pour que le poids total soit mesuré au moment du débarquement, pour corriger les méthodes de débarquement et de vente désordonnées actuelles.

3) Des statistiques régionales seront prises par sélection de débarcadères échantillons représentatifs de région

² Concernant les méthodes de pêche de Boussoura, il y en a 12 indiqués à « 3-1-2 Pirogues, engins et méthodes de pêche »

³ Bonfi, Boussoura, Dixinn, Landréah, Boulbinet, Fotoba, Petit bateau, Robané, Téminétaye, Kassa centre, Dabondi, Faban, Gbessia1, Gbessia2, Tanéné, Kaporo, Nongo, Sonfonia, Tadi, Room

⁴ Kamsar, Dougla, Katibinyi, Koukoudé, Kondéyré, Tounifylydi, Sakama, Taboriah, Soumba, Nongo, Kaporo, Landreah, Boulbinet, Bonfi, Dabondi, Faban, Robané, Boom, Konimodia, Matakan, Khounyi

Comme il existe des différences régionales pour les méthodes de pêche et l'efficacité de capture, la totalisation des données des captures par unité d'effort sera faite mensuellement par pêcherie. Les pêcheurs travaillant sur place seront considérés par unité de préfecture ou de sous-préfecture. La sélection des débarcadères échantillons par préfecture devra se faire en incluant des débarcadères de différentes tailles représentatifs de la région.

4) Le nombre d'échantillons sera augmenté sur une plage réaliste

La méthode actuellement utilisée par le CNSHB ne pose pas de problème, mais les données de presque toutes les études seront collectées pour le port de pêche à aménager dans la ville de Conakry. Le nombre de débarcadères échantillons sera aussi augmenté de manière à atteindre 30% du total.

5) Etablissement d'un plan d'amélioration des cadres de vie, de l'environnement de travail sur les débarcadères échantillons et plan d'affectation de personnel (mesures budgétaires y compris)

On décidera de la résidence sur le débarcadère ou bien de la mise en place d'un bureau simple et d'un système de visites. Les visites sur une île éloignée comme Katchek étant difficile, il est essentiel d'étudier aussi le cumul bureau-logement sur les principaux débarcadères. Dans ce type de bureau, un radiotéléphone sera installé pour permettre de maintenir des contacts étroits. De plus, l'affectation du personnel de la direction préfectorale et les primes pour les activités seront correctement prévues pour que le travail aux zones éloignées se fasse en rotation avec les agents sur les débarcadères centraux de direction préfectorale (beaucoup d'environnement de logements seront aménagés). Une prime sera aussi prévue si nécessaire pour les motos utilisées pour les études par visite et les déplacements, mais l'achat individuel est jugé convenable après obtention de la subvention. Le plan prévoit une augmentation de 15 à 20 agents (rotation) pour exécuter la collecte de données permanente et les activités de vulgarisation aux 15 directions préfectorales. Les agents actuels du CNSHB seront employés, des agents pourront aussi être sélectionnés et formés parmi les pêcheurs ordinaires des débarcadères. Il ne s'agira pas d'une augmentation du personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, mais de l'élimination d'employés fictifs et du déplacement du centre vers les régions.

Des primes seront accordées pour le travail en zone éloignée, et étudiées pour établir un système permettant le remboursement du prêt pour une moto avec le montant correspondant à l'augmentation d'un an. Pour augmenter la fiabilité des données, une étude comparative avec les données fournies par les superviseurs sera faite tous les 10 jours sur les données, et l'évaluation par interview des pêcheurs par le directeur préfectoral sera transformée en routine. De plus, pour obtenir les données de débarquement des pêcheurs artisanaux qui travaillent même les dimanches et jours fériés, avec des heures de débarquement irrégulières, les heures de travail deviendront aussi irrégulières, et ce qui diffère énormément du modèle de travail des fonctionnaires. Le temps de travail pourra être rendu flexible, de deux heures environ, des primes complémentaires pour le travail les jours de congé et des congés compensatoires pourront être envisagés.

6) Obtenir la compréhension et la collaboration des associations de pêcheurs et pêcheurs

Même avec les mesures ci-dessus, il y aura des limites pour la collecte des informations. Sur chaque débarcadère, il faudra rechercher des pêcheurs sympathisants représentatifs des différentes méthodes de pêche, et leur demander de fournir les informations pour les jours qui n'ont pas pu être couverts et les informations détaillées telles qu'économie de la pêche.

7) Nomination d'un superviseur des agents collecteurs de statistiques

Un responsable technique qui effectuera la synthèse des études sur chaque débarcadère sera nommé. Il s'occupera de la totalisation et de l'analyse des données, et visitera chaque débarcadère plus de 2 fois par an pour assurer les instructions techniques de suivi aux agents statisticiens et pour limiter au minimum les possibilités de données falsifiées. Une personne adaptée sera sélectionnée de la Section pêche artisanale du CNSHB. Comme superviseur, on peut penser à des chercheurs du CNSHB et du personnel de la Section Statistiques de la DNPM. Actuellement, des superviseurs sont envoyés tous les mois par le CNSHB, mais si cette activité est transférée à la DNPM, une budgétisation devra être faite pour les frais de déplacement minimum.

8) Formation d'agents collecteurs de statistiques

Un stage technique initial des agents statisticiens concernant les noms des espèces de poisson, la prise uniforme des données statistiques et le sens des données, sera effectué centrée sur le superviseur.

9) Mise au clair du rôle de Section Statistiques

Le rôle de la Section Statistiques de la DNPM sera d'étudier le contenu des statistiques de pêche artisanale analysées et fournies par le CNSHB, les statistiques et statistiques d'exportation de la pêche industrielles etc. et de l'état d'utilisation de l'ensemble des ressources halieutiques de Guinée.

10) Saisie précise de la situation sur les débarcadères, confirmation de la précision de l'étude statistique du CNSHB

Comme indiqué jusqu'ici, la collecte des données statistiques sera faite selon la méthode actuellement employée par le CNSHB, et en l'élargissant, et l'on mettra au clair l'état réel général des débarquements, confirmera la précision de la méthode de collecte des données statistiques de type CNSHB, les capacités du personnel de la DNPM, et en cumulant la formation, effectuera une étude intensive des débarcadères. Il est préférable que l'étude sera faite trois fois au cours des études tenant compte de la saison des pluies, la saison sèche et de la haute saison de pêche.

11) La mise en place des statistiques sur la pêche continentale sera faite selon une approche différence de la pêche côtière

Comme l'efficacité de capture varie considérablement en fonction du bassin versant des fleuves et des saisons, et que les pêcheurs se déplacent pour pêcher, l'approche du côté lieu de production comme pour les statistiques de la pêche artisanale côtière sera difficile pour la pêche continentale. C'est pourquoi les données seront principalement collectées auprès des producteurs et détaillants sur les marchés de consommation, et le volume total consommé sera mis au clair par l'étude de la consommation dans des familles échantillons dans les différentes régions. Il est à noter que beaucoup de gens participent à la fête Pêche Collective dans les plaines d'inondation effectuée pendant la saison sèche, et que de grandes quantités de poissons sont destinées à la consommation domestique. Le CNSHB vise l'établissement d'un système d'analyse des informations halieutiques dans le cadre d'un programme de collaboration régional avec l'UE, et prépare aussi des statistiques sur la pêche continentale. Par conséquent, il semble efficace d'établir des statistiques sur la pêche continentale sous la direction du

CNSHB.

12) Répartition des tâches entre le CNSHB et la Section Statistiques de la DNPM

Il faudra plusieurs années pour que les études statistiques sous la direction du CNSHB puissent être réalisées de manière stable dans les débarcadères représentatifs de toutes les communes de la DNPM et de chaque direction préfectorale, mais alors le travail de la Section Statistiques de la DNPM deviendra quotidien. Le CNSHB devra être développé pour que l'étude et l'analyse des ressources, le développement des ressources inexploitées etc., des thèmes d'étude supérieure soient effectués.

(5) Projet d'amélioration de la gestion des ressources de la pêche artisanale

Avec l'augmentation de l'intensité de pêche sur les ressources halieutiques, la nécessité de la limitation des activités de pêche apparaîtra sous une forme ou une autre, mais l'orientation actuelle de réglementation ci-après sera suffisante pour l'instant : limitation du chalutage et des filets à maille de moins de 25 mm, interdiction de la pêche dangereuse (dynamite, plante toxique etc.). De plus, la stratégie tenant compte de la réduction du degré de dépendance vis-à-vis des ressources existantes par diversification des méthodes de pêche et de la stimulation des ressources inexploitées sera mise en place.

Mais si la pêche artisanale se développe dans l'avenir, qu'elle devienne plus efficace, il faudra limiter le nombre total de pirogues, mettre en place des zones de pêche interdite, des périodes de pêche interdite pour protéger les ressources. Une étude biologique des ressources halieutiques sera réalisée sous peu vu la nécessité de collecter des données de base sur la période de frai des principales espèces, les lieux de frai, la taille à maturité et les modèles de croissance etc.

Le Comité de Développement du Débarcadère (CDD) joue un rôle important dans la gestion des ressources de type participatif des habitants. Vu les bénéfices de l'aménagement du débarcadère pour les pêcheurs artisanaux, pour éliminer les désavantages temporaires de la réglementation de la pêche etc., une approche de gestion d'ensemble des ressources doit être adoptée par l'association de pêcheurs, le CDD et la DNPM, mais pour cela l'augmentation du personnel des directions préfectorales est urgente. Comme l'efficacité ne sera pas bonne sans frais d'activités pour les directions préfectorales et les directions communales, il faudra prendre des mesures budgétaires pour affecter aux directions préfectorales une partie des droits de pêche des bateaux étrangers et des amendes payées pour les opérations de pêche illégales.

Jusqu'ici, les pêcheurs étrangers opérant dans les eaux guinéennes ont toujours été en avance sur les Guinéens pour les techniques et la mobilité, et ont évité de rivaliser avec eux en développant de nouvelles pêcheries. Mais la maturation des pêcheurs guinéens et l'augmentation de la population de pêche, l'accélération des innovations techniques avec l'aide, ou bien l'instabilité dans les pays voisins commencent à provoquer l'effondrement de l'équilibre maintenu jusqu'ici. Dorénavant, la concurrence entre les deux sera inévitable et les conflits devraient augmenter. Du point de vue de la gestion des ressources, le temps est venu pour le gouvernement guinéen d'établir une politique régionale, sur la base de discussions avec les pays voisins.

(6) Proposition pour l'amélioration de la sécurité en mer

Le soutien en équipements et matériaux y compris, la sécurité en mer doit être améliorée pour tout le pays. Avec le renforcement des capacités de transmission d'information centrales, un débarcadère noyau sera sélectionné par région, et la fourniture d'équipements tels que radiotéléphones et phares etc. devra être assurée ; la diffusion des lanternes pour les pirogues de pêche artisanale est aussi jugée efficace. De plus, les pêcheurs doivent aussi prendre des mesures, par exemple les opérations à plus de 2 pirogues permettent de réduire les dommages au minimum.

Pour éviter les accidents des pirogues, des gilets de sauvetage et une balise SOS seront prévus sur les pirogues pour les opérations sur des pêcheries très éloignées du littoral, une lanterne de navigation sera placée en position élevée lors des opérations de nuit ou de déplacement etc. Des instructions seront données pour les cas d'accident, et les moyens d'éviter à l'avance les accidents, des fonds seront obtenus par l'aide. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture doit prendre la tête des autres agences et ministères pour éviter les accidents en mer et améliorer les mesures en cas d'accident.

- 1) Création d'un système de transmission des informations pour la sécurité
Amélioration de la précision des informations météorologiques et augmentation de leur fréquence. Création d'un système de transmission des informations par radio, radiotéléphone et télécopie.
- 2) Formation à la sécurité des pêcheurs
Connaissance pour la sécurité en mer, techniques de navigation, entretien des moteurs hors-bord, établissement d'un programme de sortie, méthodes pour parvenir la condition météorologique, méthodes pour prévenir les accidents, mesures en cas d'accident
- 3) Collaboration avec les organismes concernés
Un système de collaboration sera créé entre le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, le Ministère des Travaux Publics et du Transport, l'Agence de la météorologie, les stations de radio et les coopératives de pêche de chaque débarcadère.
- 4) Equipements requis
Petits phares, balises de navigation, petits radiotéléphones, haut-parleur, lanterne de navigation, balise SOS, gilets de sauvetage, compas, etc.

4-3-2 Plan d'amélioration de la distribution des produits halieutiques

(1) Principaux problèmes de développement de la distribution des produits de la pêche artisanale en Guinée

Les problèmes essentiels de développement de la distribution des produits de la pêche artisanale en Guinée peuvent se résumer comme suit.

- 1) La demande en poissons frais est importante, et l'extension de la distribution des poissons frais sera le thème principal du développement de la pêche artisanale à venir. Il est important de promouvoir l'extension de l'approvisionnement en glace sur la base de fonds privés et des associations de pêcheurs.
- 2) La mise en place d'un système de crédit utilisable par les mareyeurs a pris du retard.
- 3) Il y a des limitations à la distribution, par exemple les camions et les bateaux de transport, mais aussi des routes d'accès aux villages littoraux régionaux ne sont pas encore aménagées.
- 4) Beaucoup des marchés de consommation régionaux sont pauvres en installations, et se sont développés de manière non planifiée.

(2) Orientation de base de l'amélioration de la distribution halieutique sur la presqu'île de Conakry

La presqu'île de Conakry est elle-même un grand lieu de consommation comptant 1,1 million d'habitants, où la demande est diversifiée : poissons frais, poissons congelés, poissons fumés etc. La presqu'île de Conakry est aussi un grand lieu de production halieutique comprenant 16 débarcadères sur la presqu'île et 8 sur les îles de Loos au large, qui permettent de satisfaire la demande importante des habitants. Les poissons frais sont achetés sur ces débarcadères par les mareyeurs, vendus sur place ou bien sur les 10 marchés de la ville. Les petits pélagiques comme le bonga sont fumés, puis empruntent un réseau similaire pour la vente aux consommateurs. Par contre, les poissons congelés sont débarqués au port de Conakry par les bateaux de pêche industrielle, et parviennent aux consommateurs par le même réseau que le poisson frais. Mais que ce soit pour le poisson frais ou le poisson congelé vendu décongelé, il n'existe pas de méthodes de conservation au froid à chaque étape de la vente, les marchés sont insalubres, la perte de fraîcheur des poissons dans le processus jusqu'aux consommateurs et les pertes par dommages sont importantes, et l'on reconnaît que les pêcheurs bien sûr, les détaillants et les consommateurs subissent le contrecoup de ce non-profit. L'aménagement des marchés de poisson correspondant à l'étape inférieure du réseau de distribution est considéré comme une question importante pour limiter au minimum les pertes et traiter des produits hygiéniques.

L'amélioration des installations des marchés passe premièrement par la nécessité de l'aménagement d'installations tels qu'abris sur le terrain du marché, concrètement construction ou aménagement d'abris, de fossés d'évacuation, de plancher etc. Deuxièmement, la construction de stationnements pour les utilisateurs du marché et les mareyeurs, le redéveloppement des environs du marché y compris. Cela permettra d'améliorer l'efficacité de la livraison des produits halieutiques, et rendra le marché plus accessible aux utilisateurs. Mais comme le droit de tutelle de l'installation et de l'exploitation des marchés, produits alimentaires frais y compris, va à la ville de Conakry, pour améliorer chaque marché, il faudra discuter avec les autorités de la ville de Conakry pour la cohérence avec les plans en amont concernant le plan de distribution général, possibilités d'acquisition de terrains y compris.

Pour le plan d'aménagement concret, la ville de Conakry a confié l'étude de faisabilité

(F/S) à un consultant étranger, et des projets sont possibles si le financement est obtenu. Actuellement, il y a un projet de transfert de la section produits halieutiques du marché de gros de Madina à l'initiative de la ville de Conakry, mais comme il y a des ambiguïtés dans le plan d'activités et le plan de financement, il n'est pas encore réalisé. Dorénavant, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, en tant que soutien sur le plan technique, devra collaborer activement avec la ville de Conakry pour contribuer à l'amélioration de la distribution.

(3) Orientation de base de l'amélioration de la distribution des produits halieutiques dans les régions rurales

Dans les régions rurales, les routes reliant les lieux de production et les lieux de consommation sont généralement en mauvais état, et pendant la saison des pluies, elles sont souvent inondées et le trafic est interrompu. Il y a des problèmes suivants qui limitent l'aménagement des installations : il n'y a pas d'électricité publique, des installations comme une fabrique de glace ou une chambre froide ne sont pas rentables. D'abord, des entrepôts pour poisson fumé destinés à l'ajustement des volumes de distribution et/ou le stockage pendant la saison des pluies, seront aménagés en tant qu'installation simple n'exigeant pas d'électricité. De plus, on peut penser à la mise en place de caisses à poisson isothermes pour améliorer la distribution du poisson frais sur les grands lieux de consommation.

Pour améliorer un tant soit peu la disponibilité de crédits pour le transport pour les nombreux fumeurs qui s'occupent de l'achat du poisson, du fumage et de la vente, les mareyeurs, et les détaillants, ainsi que la disponibilité des moyens de transport tels que camions pour le trajet entre les lieux de production et les petits marchés du littoral, le financement de crédit par les organisations de mareyeurs, l'utilisation en commun de camions etc. sont nécessaires.

4-3-3 Plan d'amélioration des installations des villages de pêcheurs

Le concept de base de l'aménagement des infrastructures des villages de pêcheurs est que, vu le grand écart entre les villes de la presqu'île de Conakry et les zones régionales du littoral concernant l'état d'aménagement des infrastructures sociales comme l'électricité, l'eau courante, les routes, il faut faire la différence entre les débarcadères sur un grand lieu de consommation comme Conakry et les débarcadères régionaux éloignés des lieux de consommation.

(1) Orientation de base de l'amélioration des installations halieutiques de la presqu'île de Conakry

Le développement en tant que lieu de production halieutique en relation directe avec le grand lieu de consommation qu'est la zone métropolitaine, est requis, et l'aménagement des installations sera fait dans ce sens. Les besoins de consommation sont diversifiés, allant des bongas fumés populaires aux poissons frais, et aux poissons benthiques nobles destinés à l'exportation. Les installations à aménager doivent permettre de manière efficace et hygiénique les préparatifs pour les sorties, le débarquement, la vente des captures, la distribution et la transformation.

Les infrastructures sociales comme les routes, l'électricité, l'eau courante, la glace et les informations sont disponibles à Conakry, et bien que la taille et les équipements des principaux débarcadères dans cette zone ne soient pas suffisants, ils sont quand même aménagés. Dans l'avenir, sur la base des points précités, le réaménagement des installations de débarquement existantes et l'aménagement des installations de débarcadères et marchés non encore aménagés sont à réaliser.

L'urbanisation progressant aux environs des débarcadères, il ne reste presque plus de terrains adaptés à la création de débarcadères sur la ligne des côtes, et comme l'obtention de terrains dans l'arrière-pays fait problème, des aménagements de grandes dimensions sont jugés difficiles. Toutefois, tenant compte du fait que 1) les habitants venus des régions se sont sédentarisés dans la partie Nord de la presqu'île de Conakry, et la consommation de poissons frais et fumés augmente rapidement, 2) beaucoup de fumeurs(ses) sont installé(e)s aux environs des débarcadères de Conakry, qui est aussi une base d'approvisionnement de l'intérieur du pays, et 3) le volume de débarquement et de traitement de poissons frais destiné à l'exportation est très important, ce qui est nécessaire, ce ne sont pas simplement des installations à aménager, mais la division des fonctions des installations et l'amélioration de leur niveau.

C'est pourquoi il est jugé très urgent de 1) mettre en place des débarcadères et installations de distribution en présupposant l'approvisionnement en produits halieutiques dans les zones où la population a augmenté sur la presqu'île de Conakry, 2) renforcer l'efficacité des opérations de fumage réduisant les pertes du « post harvest », et 3) d'introduire des opérations de débarquement et transformation efficaces et propres en tenant compte de l'aspect hygiène. Concrètement, aménagement de débarcadères près des lieux de consommation, aménagement d'installations de manutention protégées contre le soleil et la pluie, introduction d'installations de fumage efficace, équipements de distribution tels que caisses à poisson isothermes et fourgons frigorifiques, installations de vente au détail

hygiéniques.

(2) Orientation de base de l'amélioration des installations halieutiques dans les régions

Dans les régions, on visera le développement en tant que lieu de production tout en améliorant l'environnement de production et le cadre de vie. Les quelque 100 débarcadères-villages de pêcheurs éparpillés sur le littoral peuvent se classer dans les 3 catégories suivantes du point de vue des activités de production halieutique et de l'accès par voie terrestre.

- Catégorie 1 : Débarcadère-village de pêcheurs sur le continent, avec route permettant l'accès en voiture, débarcadère principal de la zone ayant une grande production de pêche
- Catégorie 2 : Village de pêcheurs sur le continent, avec route d'accès, où les expéditions et la distribution sont effectuées directement. Sauf villages de pêcheurs à débarquements annuels inférieurs à 100 t.
- Catégorie 2 (spécial) : Débarcadère-village de pêcheurs situé sur une île, mais où les productions halieutiques sont importantes.
- Catégorie 3 : Petit village de pêcheurs situé sur une île, où les moyens de transport et de distribution sont seulement les pirogues, ou bien très petit village de pêcheurs sur le continent, mais où les débarquements annuels sont inférieurs à 100 t.

Tableau 4-1 Classement des débarcadères et villages de pêcheurs

| Préfecture | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 2 spéciale | Catégorie 3 | |
|------------------|---|---|----------------------------|---|--|
| Boké | <u>Kamsar</u> | <u>Dougoula</u> <u>Katibinyi</u> Kanfrandé | <u>Katchek</u> Katastan | Wofiribounyi Boffa Daré Dranta Kagbassa Kapken Kekouraya Nompou Tesken | Kérouané <u>Dahomey</u> <u>Kabata</u> Yongonsalé Katountou Khonibenki <u>Taydi</u> |
| Boffa | <u>Bongolon</u> <u>Kindiadi</u> <u>Koukoudé</u> <u>Kondéyré</u> <u>Taboriah</u> | <u>Katroun</u> Mankouran <u>Sabane-goré</u> <u>Tounyfilidi</u> | <u>Sakama</u> | <u>Ganblan</u> Conakrydi Dobiré Kitamou Marara | Bokhinéné Dari Salam Doyéma Poukhoun Tobiri |
| Conakry | <u>Bonfi</u> <u>Dixinn</u> <u>Boulbinet</u> <u>Dabondi</u> | <u>Boussoura</u> <u>Landréah</u> <u>Téminétaye</u> Faban Gbessia 1,2 Tanéné <u>Kaporo</u> <u>Nongo</u> Sonfonia Tadi Petit bateau | | Coléah Boom Kassa centre Mangué Room Enta-Fassa Meingbé | Mayoré Fotoba Koromandia Rogbané Sorro Kipé Ratoma |
| Dubreka Coyah | | <u>Soumba</u> | | Diguiyane Kakounsou Rabanti Wonkou Bonfé | <u>Koperen</u> Kissonki Touguissourou Yatagui <u>Bambaya</u> |
| Forécariah | | <u>Khounyi</u> <u>Konimodiah</u> <u>Matakan</u> | | Barédabon Yékhéfourou Fofia Kipolon Slatougou Souriné | Dabonkanakhi Dabondi Sabouya Romenkiné Sibkobi |

(*) Le soulignement indique les débarcadères et villages de pêcheurs où l'étude sur place a eu lieu.

(*) Les villages de Khounyi, Konimodiah et Matakan dans la préfecture de Forécariah se trouvent sur l'île de Kabak, mais comme la circulation des véhicules est assurée avec le continent par ferry, ils sont considérés comme sur le continent, et placés dans la catégorie 2.

Voici maintenant l'orientation de développement proposée pour chaque catégorie.

Catégorie 1:

Kamsar est considéré comme le débarcadère principal de la préfecture de Boké, et Koukoudé et Taboriah comme ceux de la préfecture de Boffa. En tant que base de production halieutique et de distribution de la zone environnante, ils mènent les activités de pêche des villages voisins et la distribution des produits, et jouent aussi le rôle de base de sortie pour les pirogues des autres villages. Ils seront aménagés en tant que base de production et de distribution possédant de telles fonctions. Concrètement, nous proposons l'orientation d'aménagement suivante.

Kamsar est directement lié à la ville, c'est le seul débarcadère de type urbain dans la zone littorale régionale à avoir électricité et eau courante; il sera aménagé en tant que base de production et distribution halieutique en mettant à profit son emplacement privilégié. L'agrandissement des installations de fabrication de glace et d'entrepôt frigorifique sera effectué pour augmenter la capacité d'approvisionnement en glace des pirogues à glacière,

augmenter les ventes de poissons frais à destination des marchés de consommation locaux et de la préfecture de Boké, et augmenter les ventes et expéditions vers les acheteurs de poissons frais des sociétés de pêche de Conakry. L'aménagement d'un marché pour accélérer la vente des poissons, en particulier l'aménagement de l'itinéraire de vente de poisson frais ayant pour cible les couches à revenu en liquide locales de Kamsar, est aussi jugé efficace. De plus, Kamsar joue un rôle important comme base de débarquement et d'expédition des villages de pêcheurs des îles éloignées, de chargement du carburant et des produits d'utilisation courante à destination des villages de pêcheurs des îles éloignées, et un débarcadère devra être aménagé dans l'avenir pour soutenir ces fonctions.

Koukoudé est l'un des grands lieux de production halieutique du pays proche des pêcheries. Vu cette caractéristique, des installations de fabrication de glace et d'entrepôt frigorifique seront aménagées pour fournir de la glace aux pirogues, stocker les produits halieutiques jusqu'à l'expédition, permettre l'expédition dans la glace. Si les pirogues à glacière de Conakry pouvaient aussi effectuer leurs sorties et expéditions avec Koukoudé comme base, la distance jusqu'aux pêcheries serait diminuée de moitié, et l'efficacité des opérations serait largement renforcée. Le développement sera donc effectué en tant que base de production et de distribution, non seulement pour les pirogues de pêcheurs locaux, mais beaucoup de pirogues effectuant des sorties.

Taboriah est aussi une base non seulement pour les pirogues locales, mais aussi beaucoup de pirogues effectuant des sorties, et sert de débarcadère pour les villages de pêcheurs des îles éloignées des environs. Pour cela, un débarcadère, des installations de transformation et un marché seront aménagés, une fabrique de glace pour les expéditions de poisson frais et des caisses à poisson isothermes. Cela renforcera la distribution de poisson frais entre Taboriah et Fria, qui existe déjà, et développera les expéditions de poisson frais vers Conakry.

Catégorie 2:

Il s'agit de débarcadères-villages de pêcheurs avec route d'accès, ce qui permet l'expédition, la vente et l'approvisionnement en marchandises directs, où l'environnement de production, la distribution et le cadre de vie seront améliorés pour élargir ces fonctions. Bien qu'il y ait une route d'accès, le passage est souvent difficile pendant la saison des pluies. Il y a aussi des villages de pêcheurs comme Khounyi avec seulement des pistes permettant le passage à pied, mais pas par véhicule. L'aménagement des routes est donc nécessaire pour assurer et améliorer la distribution de ces villages. Pour améliorer les activités de fumage, des bandas améliorés seront fabriqués, un entrepôt pour les produits et un dépôt de carburant seront construits, et un système d'achat en commun du carburant sera mis en place. La mise en place de balises sur les récifs rocheux comme Tounyfilidi, Matakan, qui rendent difficiles les sorties de nuit, permettra de soutenir les opérations de pêche. Il y a beaucoup de villages qui disposent seulement de puits peu profonds, ont des difficultés pour l'approvisionnement en eau potable, surtout pendant la saison sèche, et l'aménagement de puits sera également nécessaire pour assurer l'approvisionnement stable en eau potable pour améliorer le cadre de vie des habitants et pour soutenir les activités de production. Si la fabrique de glace des débarcadères noyaux précités est aménagée ou agrandie, et que les coopératives de pêche etc. sont capables de gérer la distribution, des caisses à poisson isothermes pourraient être affectées par exemple Dougoula, Katibinyi aux environs de Kamsar, Kondéyré Katroun, Tounyfilidi, Sabene-goré aux environs de Koukoudé, Kindiadi aux environs de Taboriah, servant de débarcadères satellites à ces débarcadères noyaux, et des opérations comme le soutien de la vente de poisson frais par fourniture de glace, ou bien le rassemblement et la

vente du poisson frais sont aussi envisageables.

Catégorie 3:

Les débarcadères-villages de pêcheurs des îles dépendent des débarcadères noyaux de leur zone et des marchés hebdomadaires pour la distribution des produits, et l'approvisionnement en produits d'usage courant comme le carburant et l'eau potable. Il est essentiel de soutenir la production halieutique et la vie quotidienne pour le bon déroulement de ces opérations. D'abord, on assistera la distribution des produits, la fourniture en eau, carburant, produits alimentaires, articles divers etc. par le biais des débarcadères et marchés noyaux des environs. Pour l'amélioration de la production et de la distribution, l'expédition de poissons frais est impossible, mais des bandas améliorés, un entrepôt pour les produits, un dépôt de carburant seront construits, et un système d'achat en commun du carburant sera mis en place.

(3) Aménagement d'installations profitant de l'environnement naturel

Dans les régions, les villages de pêcheurs du littoral et de l'intérieur du pays cohabitent avec leur environnement, et profitant de ses bienfaits, pratiquent la pêche en tant qu'activité de production, et réalisent le fumage en utilisant le bois des mangroves etc. du voisinage dans ce cadre de vie difficile. Leur mode de vie actuel est en relation étroite avec leur environnement, forme un type de circulation sans gaspillage; c'est une forme/structure qui n'exerce pas une grande charge sur la nature, un raccourci pour améliorer les conditions de vie autarciques actuelles, avec des activités durables et autonomes.

Dans une partie des régions, il y a des zones qui ont été dotées d'infrastructures communes par des organismes privés ou publics, mais il faut aussi prendre en compte l'influence néfaste de la concentration excessive de population. De plus, même si des installations de grande taille et/ou modernes sont introduites, il y aura sans doute aussi des cas où, du point de vue de l'efficacité et de la rentabilité, et en présupposant que les habitants en assurent la maintenance, cela sera jugé peu réaliste. C'est pourquoi, dans la situation actuelle, il est souhaitable de donner la priorité à l'amélioration des installations dans le domaine du cadre de vie qui fait problème, par des méthodes n'exerçant pas une grande charge sur l'environnement naturel. Concrètement, il convient d'utiliser efficacement des énergies naturelles comme l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, sur la base de techniques adaptées.

(4) Amélioration de l'environnement de production et du cadre de vie dans les villages de pêcheurs des régions

Dans les régions, l'aménagement des infrastructures sociales a généralement pris du retard. Voici maintenant les problèmes qui se posent les méthodes d'aménagement centrés sur les obstacles au bon développement en particulier de la production halieutique et de la transformation-distribution.

1) Eau potable

Beaucoup des villages de pêcheurs du littoral ont des problèmes d'approvisionnement en eau potable. Il y a plusieurs puits dans ces villages, mais ils sont tous peu profonds, de 3 à 5 m, le volume d'eau fourni est faible, et pendant la saison sèche surtout, la salinité de l'eau se renforce. Il y a des emplacements où la qualité de l'eau est si mauvaise qu'elle est turbide; les habitants ne sachant que faire la boivent, ou bien vont chercher de l'eau à de grandes distances.

Il est aussi très possible que la qualité de l'eau soit mauvaise parce qu'il s'agit de puits peu profonds, et elle est aussi parfois source de maladies. L'approvisionnement en eau potable est une question importante pour l'amélioration du cadre de vie des villages de pêcheurs, et même un problème qui empêche le développement de la production, et des mesures sont exigées.

Même si des puits sont construits, vu la proximité de la mer, il est très possible que l'eau soit salée, et il faut rechercher des terrains adaptés un peu plus loin dans l'intérieur. Mais dans ce cas, les puits seront éloignés des zones d'habitation et le transport de l'eau sera requis. Pour résoudre ce problème, l'eau des puits est généralement pompée dans un château d'eau et fournie de manière gravitationnelle, ce qui semble être une méthode réaliste. Actuellement, le SNAPE construit des puits, les constructions se concentrent à l'intérieur du pays, à des emplacements où les conditions sont relativement bonnes. De plus, le pompage se fait souvent par pompe à pédale et présuppose l'utilisation dans les zones d'habitation. Nous proposons donc un système d'approvisionnement sur une grande étendue, comme le système à château d'eau, pour assurer l'eau potable dans les villages de pêcheurs du littoral.

2) Assurance de l'eau pour les besoins quotidiens pour le traitement hygiénique

Pour le lavage du poisson à fumer et l'eau pour la vie quotidienne, la lessive etc. on utilise principalement l'eau salinisée des puits, inadaptée à la consommation, et les eaux de surface. Dans l'avenir, avec le développement de la production et l'amélioration des cadres de vie, le volume de ces eaux utilisé augmentera, et il sera donc nécessaire d'aménager peu à peu un système d'approvisionnement.

Dans l'intérieur du pays, du point de vue de l'utilisation des sols, les zones le long des fleuves constituent les centres de production et d'habitation, et il est important de renforcer l'utilisation des pentes et des plateaux aux environs des fleuves. Dans la réalité, comme il est difficile d'obtenir de l'eau pour l'agriculture pendant la saison sèche, les terres ne sont pas suffisamment utilisées. Si les conditions topographiques sont ajustées, techniquement, il y a des zones où le pompage d'eau est possible ; pour réduire l'écoulement du sol etc., il est souhaitable de promouvoir l'irrigation des pentes et plateaux et de les utiliser comme terres agricoles. Techniquement, il est possible d'introduire des pompes électriques par électrification dans le cas d'une irrigation de grande envergure, ou des pompes hydrauliques non motorisées pour les irrigations de petite envergure.

3) Aménagement des routes

Pour le développement de la pêche, l'assurance et le développement des expéditions et ventes de produits halieutiques, sont une question importante, et les routes qui soutiennent ces activités sont indispensables. Même dans les villages de pêcheurs sur le continent, il y a des emplacements où le passage des véhicules est impossible, d'autres où la circulation devient difficile pendant la saison des pluies; l'aménagement des routes est nécessaire pour assurer ou améliorer la distribution. En parlant d'aménagement des routes, les routes agricoles allant des routes principales aux villages, bien que non revêtues, sont relativement aménagées; l'aménagement des routes des villages du littoral vers les villages agricoles de l'arrière-pays (village de base) pourrait être positif dans beaucoup de cas.

L'aménagement du réseau routier des villages de pêcheurs du littoral présente deux problèmes : l'agence administrative s'occupant de l'aménagement n'est pas clairement définie, et la construction de ponts est nécessaire. Pour les routes agricoles, il arrive souvent que le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts assure l'aménagement jusqu'aux villages

agricoles en arrière-plan des villages de pêcheurs, mais les routes jusqu'aux villages de pêcheurs, qui ne sont pas sous sa tutelle, ne sont pas suffisamment aménagées. La zone littorale étant topographiquement plate, sans sol dur, la construction de routes non revêtues devrait être relativement bon marché avec des équipements de construction simples tels que bouteur, pelle rétro et rouleau compresseur sur roues. C'est pourquoi, il semble plus réaliste dans le cadre actuel que le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts prennent l'initiative de prolonger les routes jusqu'au littoral. Mais des zones humides avec de petites rivières et des mangroves sont imbriquées de manière complexe dans la zone littorale, et le passage est impossible sans construction de pont, dont la construction est difficile, compte tenu du coût et du niveau technique local ; mais la construction de ponts simples, à coût relativement bas, devrait être possible en s'appuyant sur une conception et une exécution standard et des matériaux en acier normalisés.

4) Electricité

Actuellement, il n'y a pas d'électricité publique dans pratiquement aucun des villages de pêcheurs du littoral. Sur le débarcadère de Koukoudé électrifié par le groupe électrogène existant, le débarquement et la vente des captures de nuit se font sous les lampes électriques, mais cela n'existe sur aucun autre débarcadère. Il faut également des balises de signalisation indiquant le chenal pour les entrées et sorties de nuit.

Dans l'avenir, des alimentations électriques de petites dimensions seront également nécessaires dans l'avenir pour améliorer l'environnement de travail, par exemple les entrées et sorties du port de nuit, et les opérations de débarquement. La mise en place de groupes électrogènes de petite dimension est relativement abordable, mais il faut résoudre les problèmes de méthode et frais d'entretien, et de frais d'opération. En utilisant l'énergie solaire ou éolienne, même par charge de batterie, en utilisant des lampes LED, les frais d'entretien seront limités, ce qui permet de réaliser un système relativement bon marché. On pourrait aussi introduire le système de co-génération approvisionné par du biogaz en commun avec les zones de villages agricoles de l'arrière-pays.

5) Toilettes

Il y a beaucoup de villages du littoral sans toilettes, et les habitants font généralement leurs besoins à un endroit adapté de la côte. On peut penser que dans les petits villages de pêcheurs cela se fait dans la plage d'auto-nettoyage de la nature, mais le débarquement des poissons se fait sur les mêmes plages de la côte, et l'on peut aussi penser à la pénétration des eaux usées dans les puits, ce qui n'est pas souhaitable du point de vue de l'hygiène. Pour améliorer cette situation, il est souhaitable d'étudier la construction de toilettes publiques à des emplacements convenables. Pour cela, il est indispensable d'établir un système de gestion, nettoyage, pompage des toilettes publiques par les habitants.

(5) Points à prendre en compte pour l'exécution du plan d'aménagement des infrastructures sociales des villages de pêcheurs

1) Engagement des autochtones dans le projet

Dans les villages de pêcheurs, les anciens des autochtones, qui sont les « gestionnaires des terres » sont une « autorité » traditionnelle. Dans les villages où cohabitent des personnes de diverses ethniques, l'existence des « autorités » (souvent ils ne sont pas pêcheurs) doit être évaluée positivement, même dans le sens d'empêcher l'anarchie. Lors de l'établissement et exécution du projet, leur attention et leur participation sont indispensables. En particulier

pour les projets exigeant l'expropriation de terrains, les premiers partenaires de discussions sont ces notables autochtones, et non pas les pêcheurs concernés ou leurs représentants. De plus, pour les projets à plusieurs secteurs et zones bénéficiaires comme l'aménagement de routes, la collaboration du CRD composés de représentants des notables autochtones est indispensable. En tout cas, si l'on n'omet pas la fourniture d'informations précises et l'obtention des approbations et confirmations pour l'exécution du projet, on peut penser que ces notables ne s'opposeront pas au projet contribuant au développement d'un secteur ou d'une zone.

2) Charge des bénéficiaires et propriété

Dans la partie littorale guinéenne, l'aménagement des routes d'accès aux villages agricoles (de pêcheurs) et la construction de forages sont souvent partiellement pris en charge par les bénéficiaires sous forme de fourniture de contribution monétaire, de travail ou de matériaux. Les réparations par la suite aussi sont effectuées par les bénéficiaires, le CRD jouant le rôle central pour les routes, ou un comité de gestion du secteur étant créé pour les forages. Autrement dit, le « principe de la prise en charge par les bénéficiaires » est aussi enraciné chez les habitants des villages agricoles, ce qui représente un grand potentiel au niveau du développement. Pour soutenir cette orientation, et ne pas se placer en contradiction avec l'approche d'autres donateurs, la participation des bénéficiaires sera introduite d'une manière ou d'une autre pour la réalisation de ce projet.

4-3-4 Plan de développement de la pêche continentale

Les 4 principaux problèmes de la pêche continentale en Guinée se résument comme suit, conformément au Chapitre 3 « Etat actuel de la pêche artisanale ».

- (1) Les pêcheurs n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour s'approvisionner en équipements et matériaux de pêche.
- (2) Les lieux de production (campement) sont éloignés, et comme les pêcheurs se déplacent, l'aménagement d'un réseau fixe de distribution est difficile.
- (3) La saisie de l'état des ressources fluviales est impossible.
- (4) Les fleuves servant de pêcheries sont ensablés.

Dans ce Schéma directeur, nous proposons trois projets avec comme année cible 2010 pour ces quatre points ci-dessus.

(1) Projet d'augmentation du revenu des pêcheurs

Contexte

Puisque les pêcheurs de la pêche fluviale ne peuvent pas acheter les engins de pêche nécessaires, ils n'attrapent pas assez de poissons, à savoir ils ne peuvent pas acheter les engins de pêche nécessaires manque du revenu suffisant, ce qui constitue un cercle vicieux. Le fait que pendant la saison sèche ils quittent leurs villages pour aller travailler ailleurs en Guinée Forestière ou en amont des fleuves est un des moyens qui leur permet de résoudre ce problème. Mais les ressources permises ne sont pas en général abondantes dans les fleuves au bord desquels ils vont travailler, et si beaucoup des pêcheurs se réunissent tout ensemble, il y a un risque important d'épuisement des ressources elles-mêmes. Par ailleurs, il faut suffisamment d'engins de pêche pour aller « travailler ailleurs », disent les pêcheurs. Mais de quelle manière pourraient-ils attraper suffisamment de poisson, et ainsi obtenir un revenu suffisant près de leurs villages ? La réponse à cette question est déjà trouvée dans presque toutes les préfectures de Guinée Forestière. A savoir, le cumul agriculture et pêche.

Objectifs

Ce Projet propose non pas la conversion en agriculteurs des pêcheurs, mais laisse les pêcheurs rester des pêcheurs dans l'avenir. Le revenu de l'agriculture n'est là que pour compléter le revenu de la pêche, elle est indispensable pour l'approvisionnement stable en engins de pêche. L'option de réduire le nombre de pêcheurs ne semble pas réaliste, mais le cumul avec l'agriculture fait diminuer l'effort de pêche de chaque pêcheur, et laisse espérer un effet de maintien ou rétablissement des ressources fluviales à long terme.

Contenu du projet

Ce Projet prévoit la fourniture d'engins de pêche pour faire augmenter le revenu de la pêche sur leur propre profession, mais en parallèle, des vulgarisateurs agricoles assureront le soutien sur le plan technique et des équipements et matériaux. Une étude devra être faite pour définir de quelle manière distribuer les outils agricoles, les graines, les fumiers aux pêcheurs, et le faire de manière gratuite ou payante, mais il faut d'abord établir un système d'ensemble, sur discussion entre le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, pour donner des directives techniques en faisant visiter les villages de pêcheurs aux vulgarisateurs agricoles. En même temps, dans une perspective à long terme, il faudra étudier un système de microfinancement pour la pêche, afin de permettre aux pêcheurs de s'approvisionner de manière stable en engins de pêche.

(2) Projet d'aménagement d'un réseau de distribution halieutique

Contexte

Les pêcheurs de la pêche fluviale pratiquent généralement une pêche migratoire en vivant dans des camps, comme indiqué plus haut. C'est pourquoi il n'y a pas de débarcadères fixes pour la pêche fluviale, ce qui signifie qu'il est aussi difficile d'aménager les installations nécessaires. De plus, les marchés de poisson qui correspondent à l'aval du réseau de distribution ne disposant pas d'infrastructures sociales comme l'alimentation en électricité, il n'y a pas d'installation permettant le maintien de la fraîcheur des captures. Bien que les habitants de l'intérieur aiment le poisson frais de fleuve, il est obligé de fumer les poissons capturés aux campements loin de marchés et les captures excessives.

Objectifs

Dans la situation limitative de non-aménagement des infrastructures sociales, le présent Projet propose de fournir aux habitants les captures limitées de la pêche fluviale en plus grand nombre, de manière plus stable et à bas prix par le biais de l'aménagement d'infrastructures de distribution qui profiteront un tant soit peu aux pêcheurs, mareyeurs et consommateurs, sous les directives techniques du personnel des directions préfectorales vis-à-vis des pêcheurs et mareyeurs concernant le maintien de la fraîcheur et la gestion sanitaire du poisson.

Contenu du Projet

1) Introduction de cages flottants

L'emploi de cages flottants est estimé prometteur comme équipement à emporter au moment de déplacement aux campements qui ne peuvent pas conserver le poisson frais. Ils sont à l'origine prévus pour les silures, qui sont des poissons très résistants, et même si les poissons subissent quelques blessures, ils n'en meurent pas, et aussi pour les pélagiques comme tilapia et labéo etc., qui, s'ils ne subissent pas de blessures mortelles au moment de la capture, peuvent ainsi rester en vie jusqu'à l'arrivée des mareyeurs.

2) Aménagement de caisses à poisson isothermes et d'entrepôts pour poissons fumés sur les bases de distribution

Les captures sont transportées au village le plus proche du campement par les mareyeurs ou les femmes des pêcheurs. Ils sont alors divisés pour la consommation dans et hors du village; ceux prévus pour la consommation hors du village sont provisoirement stockés sur place, et il faut décider de leur mise ou non dans le réseau de distribution compte tenu de l'offre et de la demande sur les marchés voisins et de l'évolution des prix. Sur plusieurs bases de distribution, il est important d'aménager des installations simples de maintien de la fraîcheur et/ou d'ajustement des expéditions, telles que caisses à poisson isothermes, réfrigérateurs au gaz, entrepôts pour poissons fumés etc. pour limiter au minimum les pertes de distribution et les variations de prix des captures.

3) Aménagement de marchés de poisson sur des grands lieux de consommation

Les marchés de poisson des principales villes de l'intérieur sont presque tous en plein air, sans évier ni robinets pour laver les captures, sans système d'alimentation/évacuation en eau, et les poissons sont vendus (à l'état sec) aux consommateurs avec des mouches dessus, dans des conditions très insalubres. Pour améliorer cette situation, il est souhaitable d'aménager des marchés bien aérés, à l'abri des rayons du soleil. Parallèlement, les employés des directions préfectorales sensibiliseront et donneront des conseils techniques aux femmes venues pour

vendre les captures au marché sur la manipulation hygiénique des captures.

4) Mise en place de petites fabriques de glace et d'entrepôts frigorifiques

Même les principales villes de l'intérieur du pays ne sont pas alimentées en électricité 24 heures sur 24. Les SONIT et COTRAG, sociétés privées s'occupant de la distribution/vente de poissons congelés importés disposent de groupes électrogènes pour alimenter leurs entrepôts frigorifiques, mais des difficultés au niveau de la rentabilité sont à craindre pour les installations publiques. L'emploi de l'alimentation électrique à l'énergie solaire, qui se diffuse depuis quelques années dans le domaine de l'alimentation en eau des villages, sera étudié. L'investissement initial est important pour l'énergie solaire, mais l'alimentation électrique peut se faire par la suite avec des frais d'exploitation et un entretien pratiquement nuls. Comme l'énergie fournie n'est pas abondante, les systèmes solaires ne sont pas adaptés aux grandes installations, mais devraient être suffisants pour la distribution des produits halieutiques dans l'intérieur du pays. La glace requise pour la distribution ne sera pas seulement utilisée sur les marchés, mais aussi pour les caisses à poisson isothermes mises en place sur les bases de distribution, ce qui laisse espérer un effet de conservation au froid par la glace jusqu'à une étape plus en amont du réseau de distribution.

5) Containers isothermes pour le transport des captures

Pour emporter les captures au marché tout en maintenant leur fraîcheur, on passera des enveloppes tricotées en fibre de raphia (sorte de palmier) traditionnelles actuellement utilisées aux boîtes en styrofoam de plus en plus employées pour l'exportation des poissons à Conakry. Combinées avec la glace pour la distribution précitée, la portée de la distribution du poisson frais augmentera considérablement, et plus de poisson frais sera fourni sur les marchés.

(3) Projet de promotion de la pêche de type gestion des ressources

Contexte

Aucune étude scientifique n'ayant été faite sur le cours d'eau du fleuve Niger, le volume capturable n'est pas clair. De plus, les pêcheurs n'ayant pas l'habitude d'utiliser des balances, et en l'absence de système commun dans les préfectures de collecte et d'analyse des statistiques halieutiques, il n'existe pas de chiffres précis pour les captures réelles.

Objectifs

Dans ce Projet, on promouvra la pêche de type gestion des ressources à long terme par la mise en place d'un système de collecte et classement des données statistiques sur les captures, aussi bien du point de vue des ressources humaines que du point de vue matériel.

Contenu du projet

1) Harmonisation des méthodes de collecte et d'analyse des données statistiques sur les captures

Les méthodes de collecte et d'analyse des données statistiques sur les captures actuellement laissées au jugement de chaque directeur préfectoral seront harmonisées. Par exemple, actuellement dans la préfecture de Kankan, le volume de captures par engin de pêche est calculé sur la base des données accumulées sur de longues années, et en multipliant le nombre d'engins, on obtient le volume de captures dans toute la préfecture. Dans la préfecture de Mandiana, on obtient le volume de captures de toute la préfecture en multipliant les données locales collectées de manière aléatoire par le nombre de jours et/ou le nombre de pirogues, ce qui donne une évaluation très minimaliste. Concrètement, il faut que la DNPCA

et le CNSHB établissent ensemble une méthode harmonisée et la fassent appliquer par chaque direction préfectorale.

2) Formation d'une base de données des données de chaque préfecture

Pour contrôler à long terme les données collectées par cette méthode harmonisée, il est nécessaire d'établir une base de données informatisée des données sur la plateforme commune des différentes préfectures. Le système informatique requis pour cette formation sera installé à chaque direction préfectorale par le ministère, et les directives pour son emploi seront données au directeur préfectoral ou à l'agent statistiques.

3) Etablissement et mise en application d'un système légal s'appuyant sur les données statistiques

Pour maintenir et/ou augmenter le stock actuel en ressources, il faudra établir un système légal concret, tel que réglementation des maillages, réglementation des pêcheries, réglementation des périodes de pêche, etc. conformément aux données accumulées en commun avec le CNSHB. A ce moment-là, il ne faut pas seulement s'appuyer sur des données scientifiques, mais prendre aussi suffisamment l'avis de l'administration et des pêcheurs eux-mêmes. La mise en place seule d'un système légal n'apportera rien. Il est nécessaire de dialoguer avec les pêcheurs et de leur donner des directives nécessaires pour qu'ils respectent le système.

4) Mise en place d'un système d'enregistrement des pirogues

Un pas en avant sera fait par rapport au système de licence de pêche actuellement utilisé. Au moment du paiement des droits de licence de pêche, les pirogues seront introduites dans la base de données des numéros de pirogue, propriétaires, méthodes de pêche, lieu d'enregistrement etc., et des numéros seront apposés sur les pirogues. Cela permettra non seulement d'utiliser les données sur le nombre de pirogues nécessaires à la gestion des ressources, mais aussi de facilement reconnaître les pirogues en infraction lors des activités de surveillance.

5) Promotion de l'organisation des pêcheurs et de l'alphabétisation

Le dialogue entre la direction préfectorale et les pêcheurs est essentielle dans la série d'activités précitée. Il n'est pas facile de faire assimiler la notion de pêche de type gestion des ressources aux pêcheurs ordinaires, aussi, d'abord, par l'intermédiaire du dialogue avec les associations de pêcheurs, on passera aux pêcheurs un par un, et prendra des mesures qui bénéficieront à l'ensemble des pêcheurs. Pour cela, l'organisation des associations devra être renforcée et la capacité de compréhension de chaque pêcheur devra être aussi élevée. Les associations de pêcheurs ont jusqu'ici servi de récepteur pour l'aide, et beaucoup ont été constituées sur demande de l'administration. Dans l'avenir, des activités de sensibilisation seront exécutées au niveau des pêcheurs et des employés des directions préfectorales pour que les pêcheurs adhèrent individuellement aux associations.

(4) Mesures pour le désensablement du lit fluvial

Contexte

Le sable s'accumule petit à petit dans le cours principal du fleuve Niger et dans le cours inférieur de ses affluents, et les zones profondes, habitat des poissons, disparaissent petit à petit. Il y a des emplacements tellement ensablés que la traversée du cours d'eau est possible à pied en période d'étiage, et en considérant une longue période de 50 ou 100 ans, c'est un

problème très inquiétant. La raison de cet ensablement est en un mot la perte de la force de maintien des sols des bassins versants. Pourquoi ont-ils perdu cette force de maintien ? Plusieurs causes directes comme l'abattage des forêts du bassin versant, des techniques agricoles inadaptées et inefficaces, l'excavation d'argile pour la production de briques sont envisageables. Ce sont toutes des activités économiques des habitants du bassin versant, qu'il est nécessaire de réglementer pour assurer le rétablissement à long terme des conditions saines des fleuves et pour les maintenir bonnes.

Objectifs

Le dragage du fleuve ensablé permettra de rétablir la profondeur d'eau, mais n'aura qu'un effet temporaire. Après la période d'inondation, du sable sera certainement de nouveau accumulé dans le lit fluvial. Comme verser de l'eau dans un sac troué ne sert à rien, il faut donner la priorité à l'arrêt de l'écoulement de sable pour éliminer le sable.

Contenu du projet

Pour maintenir la configuration du fleuve, il y a 2 points importants : maintenir les rives et maintenir le sol du bassin fluvial. Pour maintenir les rives, il faut proposer des activités économiques de remplacement et des sites de remplacement aux briquetiers travaillant en utilisant les rives et aux agriculteurs ayant défriché jusqu'au bord de l'eau, et par le biais d'activités de sensibilisation leur demander de s'éloigner autant que possible du fleuve.

Ensuite, la zone est très large aussi pour les sols du bassin versant, où habitent des gens de classes sociales et groupes socioprofessionnels divers. Mais le principe est de ne pas couper inutilement des arbres, et de ne pas brûler inutilement les champs. Même en alléguant la loi interdisant l'abattage des arbres, il n'en sera pas tenu compte si les conditions de la vie quotidienne le réclament. Il est essentiel de faire comprendre l'importance de la sauvegarde des sols aux habitants du bassin versant par l'amélioration de leur cadre de vie et des activités de sensibilisation. Le reboisement doit plutôt être fait en dernier, après avoir obtenu la compréhension des habitants.

4-3-5 Plan de développement de la pisciculture

En Guinée, la pisciculture est pratiquée sous forme de pisciculture maritime et en eau saumâtre dans la zone littorale, de pisciculture sur étangs et lacs dans la zone de Fouta Djallon en Moyenne Guinée, de pisciculture sur étangs saisonnière sur plaine d'inondation du fleuve Niger en Haute Guinée, et de pisciculture sur étangs et retenue d'eau en utilisent les bas-fonds en Guinée Forestière. C'est ainsi un pays à bonnes conditions pour la pisciculture, qui est possible sous diverses formes dans tout le pays. Mais comme les capacités techniques et budgétaires actuelles du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture sont limitées, la priorité de développement est donnée à la Guinée Forestière qui présente le potentiel le plus élevé, et une stratégie de développement concernant des régions et techniques limitées est appliquée. Mais il est nécessaire d'établir un plan de développement à long terme, non seulement en développant la pisciculture en Guinée Forestière avant les autres régions, et en assurant une production régionale de la pisciculture permettant le développement des autres régions sur la base de cette expérience, mais en mettant en place une période d'accumulation des techniques pour l'établissement des bases du développement de la pisciculture dans tout le pays.

Comme déjà indiqué plus haut en « 3-3. Pisciculture continentale (Situation) » et « 4-2-4. Guinée Forestière (structure de développement par région) », beaucoup des conditions naturelles, économiques et sociales de la Guinée Forestière sont adaptées à la pisciculture, mais la notion de « pisciculture », à savoir élevage du poisson, n'existe absolument pas dans l'agriculture traditionnelle ; la production annuelle réelle se limite à un très faible 20 t à cause du manque de ressources humaines et d'installations gouvernementales pour vulgariser les techniques de la pisciculture. Dans l'avenir, pour concrétiser la possibilité élevée de la Guinée pour la pisciculture, il faudra d'abord bien examiner les ressources de développement naturel, social et les ressources humaines actuelles du pays, et rechercher un développement de la pisciculture réaliste et adapté aux conditions locales. Pour un domaine nouveau comme la pisciculture, la stimulation de l'étranger est indispensable, et une orientation de développement, s'appuyant sur la situation actuelle et centrée sur les points ci-dessous, est recommandée.

- (1) Utilisation efficace des ressources de développement existantes dans le pays :
Harmonisation avec le développement agricole

Alors que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a affecté un seul Coordinateur de zone chargé de 6 préfectures, le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts a affecté 258 vulgarisateurs agricoles en Guinée Forestière pour la vulgarisation des techniques agricoles. Vu la structure et le budget actuels du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, ses activités indépendances de vulgarisation de la pisciculture en Guinée Forestière ont des limites. Il semble réaliste que les vulgarisateurs agricoles suivent des stages pour apprendre la pisciculture, puis qu'ils vulgarisent la pisciculture dans les villages. Par ailleurs, dans le domaine agricole, le développement agricole des bas-fonds a commencé depuis les années 1980, et des infrastructures, comme les routes d'accès, sont aménagées dans les zones de développement. Il est facile de se procurer du son de riz, aliment essentiel pour la pisciculture, dans les bas-fonds où la riziculture a été développée. De plus, pour la sélection des zones objets du développement, une étude des conditions socio-économiques telles que possession des terres et état des infrastructures est indispensable, mais si le développement agricole a plus avancé, les informations accumulées sur cette zone sont utilisables, ce qui permet de réduire les possibilités de l'apparition des problèmes et échecs. Le développement de la

pisciculture dans la région où l'agriculture est déjà développée présente l'avantage de pouvoir utiliser des infrastructures et informations communes en tant que deuxième développement. Les points indiqués ci-dessus sont les relations avec l'agriculture, mais en général, quand de nouveaux investissements sont demandés en nécessité dans le développement de la pisciculture, on vérifie l'état de développement premier dans les autres domaines en relation, ce qui permet de réduire l'investissement en évitant les gaspillages et chevauchements par utilisation commune des ressources humaines et matérielles disponibles.

Bien que les ressources humaines et les installations de base pour le développement de la pisciculture dans le cadre du Développement national de la pisciculture soient très limitées dans le pays, on observe aussi un effort insuffisant au sein du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture pour utiliser au minimum ces ressources limitées, par exemple par le fait que les installations piscicoles construites aux environs de Mamou ne sont pas pleinement utilisées, les ressources humaines compétentes ayant suivi des stages à l'étranger ne déploient pas suffisamment leurs compétences dans le développement de la pisciculture du pays. Tout en assurant la collaboration avec des organismes hors ministère, il est indispensable d'unifier les activités de pisciculture au sein du ministère et d'assurer une coopération pratique entre les différentes sections de direction concernées.

(2) Formation des ressources humaines : Création d'un nouveau Centre pour le développement de la pisciculture et accumulation des techniques de pisciculture dans le pays

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture doit assurer la formation de techniciens nationaux, leaders du développement de la pêche dans le pays, et s'assurer leur coopération en grand nombre. La pisciculture n'est pas incluse dans les activités économiques traditionnelles des villages agricoles de Guinée, et il est recommandé d'introduire les techniques requises de pays en avance dans ce domaine, par exemple les pays d'Asie ou bien de la Côte d'Ivoire voisine. Un Centre pour le développement de la pisciculture doit aussi être créé pour exécuter des essais d'adaptation sur les techniques importées et le développement de techniques appropriées. En dehors de ses fonctions de développement technique, ce centre sera également doté d'installations pour stages de pisciculture, tels qu'étangs d'essai, et assumera un rôle de contribution central pour la vulgarisation rapide dans le pays des techniques développées.

Il est souhaitable que l'exploitation du Centre se base sur la production et la vente d'alevins pour la pisciculture. La production d'alevins est au cœur des techniques de pisciculture, et une fois les techniques de production d'alevins du centre consolidées, l'accumulation des techniques parmi les employés du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture sera possible pour effectuer les stages techniques des vulgarisateurs agricoles. De plus, comme il y a une demande privée pour les alevins de pisciculture, et qu'en particulier, les alevins de silures, poissons qui respirent l'air et se vendent vivants, se vendent à prix élevé, le Centre pourra assurer son exploitation financière de manière autonome sur le montant des ventes de la production/vente d'alevins, ce qui réduira la charge budgétaire du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, et rendra possible le fonctionnement stable et permanent du Centre. Au contraire, sur le plan de l'exploitation, il est souhaitable de concevoir et de construire un centre de dimensions permettant l'autonomie budgétaire.

(3) Utilisation d'excellentes conditions naturelles: Développement de la pisciculture dans les bas-fonds

La présence de bas-fonds rend la Guinée Forestière particulièrement adaptée au développement de la pisciculture. Les bas-fonds où les conditions naturelles de pente, précipitations et températures modérées s'additionnent, constituent une forme topographique facilitant la création d'étangs piscicoles dans les vallées de la Guinée Forestière. Deux types de pisciculture ont été pratiqués par les pionniers de la pisciculture en Guinée Forestière: la pisciculture de type individuelle s'appuyant sur plusieurs petits étangs et la pisciculture extensive utilisant un grand barrage. Le projet d'étude récent de la SOGUIPAH de Diéké a contribué au développement de ces deux formes de pisciculture. Pour le développement de pisciculture en Guinée Forestière, il est recommandé que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture étudie la modélisation⁵ et la vulgarisation de la pisciculture sur les bas-fonds en se référant au projet SOGUIPAH. L'accumulation des techniques de développement de pisciculture sur les bas-fonds, qui seront spécifiques à la Guinée, sera la clé du développement de pisciculture qui devra suivre dans d'autres régions à l'avenir.

(4) Insistance sur les techniques de production traditionnelles : Etude de la Pêche Collective

En Guinée Forestière, la Pêche Collective désigne la pêche saisonnière traditionnelle effectuée par les pêcheurs au plus fort de la saison sèche. L'interdiction de pêche est respectée tout au long de l'année sur les plans d'eau, sauf un jour par an, ce qui permet de dire que la Pêche Collective est la pratique traditionnelle de la « gestion des ressources » par gestion artificielle des ressources en poisson. Cette pratique de la pêche une fois par an seulement par un plan d'eau, revêt une grande signification politico-sociale pour la société villageoise, bien au-delà de la simple activité économique qu'est la pêche, et n'a pas été prise en compte jusqu'ici dans les activités du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Pourtant, les plans d'eau isolés saisonnièrement subsistant en avril-mai, au point culminant au plus fort de la saison sèche, sont sans exception utilisés pour la Pêche Collective, et non seulement par les pêcheurs, mais par 80% de la population des habitants, il montre clairement qu'il s'agit d'une activité de pêche importante en tant que moyen d'obtention des protéines pendant la saison sèche pour la population de Guinée. Comme presque tous les habitants des régions agricoles participent plusieurs fois aux Pêches Collectives pendant la saison sèche, cela montre que cette faible augmentation des captures a une grande influence sur la consommation des habitants. Actuellement, la Pêche Collective est pratiquée en s'appuyant seulement sur la technique de gestion des ressources négative qu'est l'interdiction de pêcher. Dans l'avenir, il sera possible de développer la Pêche Collective en appliquant des techniques de gestion des ressources actives comme la gestion de l'apport fertilisant organique sur les plaines d'inondation, la création de lieux de frai et d'abris pour les alevins, la modification artificielle de la composition des espèces, et il est recommandé d'assurer la formation pour ce développement en tant qu'objet de la pêche. Le CNSHB inclut dans son personnel des docteurs en ichtyologie et en biologie aquatique, et le Ministère dispose de personnel compétent pour les études de gestion des ressources nécessaires à la Pêche Collective. Face à l'avancement de l'étude, il est souhaitable de s'intéresser à des techniques applicables directement liées à la production, plutôt que de se concentrer sur l'intérêt scientifique.

⁵ Le spécialiste de l'IRD, Hem Saurin, a modélisé la pisciculture sur les bas-fonds en 4 étapes, allant du type simple avec étang obtenu par talus, et en ajoutant petit à petit des éléments artificiels (augmentation du niveau d'apport fertilisant) a finalement créé un type de complexe d'étangs piscicoles sur l'ensemble du bas-fonds, et recommande le développement échelonné.

Ensuite, en tenant compte des 4 points précités, voici l'orientation concrète pour l'établissement du plan de développement de la pisciculture. La pisciculture, qui est pratiquée de manière spontanée en Guinée Forestière, présente une double orientation technique différente : vente du poisson frais dans les zones à forte densité de population « pisciculture-entreprise individuelle » et vente du poisson frais dans les zones à faible densité de population, mais importance pour la consommation domestique du producteur « pisciculture sur retenue d'eau ». Il y a aussi des types intermédiaires, mais pas de ligne de démarcation claire ; mais pour la vulgarisation de la pisciculture, il est important de différencier ces deux concepts de la pisciculture. Régler les problèmes en supposant des formes typiques, et établir un manuel pour chaque type permettra de donner aux vulgarisateurs agricoles sans base ni expérience de la pisciculture et aux agriculteurs des directives techniques de manière efficace et planifiée. De plus, les problèmes de chacun de ces développements deviendront clairs en précisant les différences entre les deux.

« La pisciculture-entreprise individuelle » est rentable. Si l'environnement pour effectuer la pisciculture est aménagée, les motivations économiques provoqueront naturellement sa vulgarisation. Il y a déjà quelques pisciculteurs pionniers dans chaque ville qui ont commencé l'exploitation. Les obstacles qu'on peut citer pour la pisciculture sont la difficulté d'obtention des alevins, l'inquiétude sur l'adaptation du site et le manque de connaissances pour la construction des étangs piscicoles (vulgarisation insuffisante des connaissances techniques en général). Le son de riz étant disponible en abondance, il y a une grande marge pour les améliorations, et il est très peu probable qu'il y ait un problème d'insuffisance d'alimentation dans l'immédiat. Ordinairement, si l'on fait passer l'information de récolte par bouche à oreille, il est possible de prendre le poisson sur les bords de l'étang et de le vendre sur place, et comme l'approvisionnement du marché est insuffisant, si on élève du poisson, il y a peu de problèmes pour le vendre. Par conséquent, on peut dire que la production d'alevins et la vulgarisation des techniques sont des éléments importants indispensables à la promotion du développement. Depuis 1999, l'AFVP a commencé des activités du projet pilote pour vulgariser cette pisciculture de type entreprise, et les résultats à venir sont attendus. Mais l'inquiétude pour le soutien technique existe aussi parce qu'on n'a pas d'installations piscicoles propres. Il est difficile de prendre les mesures réalistes à l'impossibilité de l'approvisionnement en alevins, et de résoudre en faisant des essais sur l'étang réel, les problèmes techniques auxquels on s'est heurté lors de la vulgarisation. Non seulement pour le projet AFVP, et même si les vulgarisateurs agricoles commencent la vulgarisation de la pisciculture, les mêmes problèmes apparaîtront. Pour résoudre ces problèmes techniques, un Centre de développement de la pisciculture géré par le gouvernement, qui sera au cœur du développement de la pisciculture, doit être créé.

La « pisciculture sur retenue d'eau » plus extensive est importante pour le producteur pour son apport en protéines, les motivations économiques sont moins fortes que pour la pisciculture-entreprise individuelle. C'est une activité réalisée par des défavorisés socio-économiques dans les villages agricoles; comme il faut un fonds substantiel pour construire un grand barrage au départ, si l'on ne dispose pas d'une aide financière, le développement seul semble difficile. Alors que la pisciculture-entreprise individuelle a pour consommateurs des personnes économiquement puissantes qui peuvent acheter du poisson (salariés comme les fonctionnaires), qui s'il n'y a pas de poisson achètent de la viande à la place, la pisciculture sur retenue d'eau est une activité de personnes qui ne disposent pas de source de protéines autre que les poissons qu'ils élèvent, c'est pourquoi le second bénéficie plus de la vulgarisation que le premier. Dans une perspective longue, l'amélioration de l'état nutritionnel des habitants stimulera les zones de villages agricoles, et l'octroi ou non l'aide publique ne devrait pas se

décider sur la base de la comparaison du profit de l'investissement à court terme. Heureusement, la Guinée dispose d'une méthode de multiplication du poisson traditionnelle dite Pêche Collective, une coutume selon laquelle la production des étangs naturels n'est pas la propriété d'un individu, mais de tous les habitants du village. Les familles qui ont géré un même étang sur plusieurs générations par héritage ont accumulé beaucoup de connaissances pratiques. La gestion des ressources n'est pas un problème qu'on peut résoudre simplement par des connaissances sur la biologie, l'implication dans la société villageoise est un élément important, et sans de telles connaissances et techniques pratiques, on ne peut pas espérer de bons résultats. Comparée à la Pêche Collective, la pisciculture sur retenue d'eau exige une gestion plus artificielle, mais l'insertion de l'élément de la Pêche Collective, de nature plus sociale, laisse espérer une augmentation du taux de réussite du projet. Le développement devrait être encouragé en considérant l'exploitation de la pisciculture sur retenue d'eau non pas comme une activité à gérer individuellement, mais à gérer par la collectivité villageoise traditionnelle. De plus, des retenues d'eau assez grandes doivent être choisies, et même avec des entrées de fertilisation et apport fertilisant relativement réduites, il faudra faire en sorte que tous les habitants profitent du poisson produit.

Pour résumer ce qui précède, nous conseillons d'appuyer le développement de la pisciculture continentale en Guinée sur les 4 piliers suivants :

- 1) Utilisation efficace des ressources déjà exploitées du pays : Concrètement, utilisation des installations et ressources humaines en harmonie et collaboration avec les plans de développement de l'agriculture qui précèdent, et utilisation pratique des ressources humaines et des installations du ministère
- 2) Formation des ressources humaines et accumulation des techniques : Introduction des techniques étrangères avancées et formation des ressources humaines et accumulation des techniques dans le pays. Le Centre de développement de la pisciculture est nécessaire parce qu'il sera au cœur de ces activités.
- 3) Utilisation des excellentes conditions naturelles : Pour la Guinée Forestière dont le développement est prioritaire, la disposition des bas-fonds à la pisciculture devrait être utilisée.
- 4) Insistance sur les techniques de production traditionnelles : L'inclusion de méthodes scientifiques nouvelles dans les techniques de production traditionnelles enracinées dans le mécanisme social rendra possible un développement adapté aux conditions locales.

En considérant ces quatre points pour la pisciculture-entreprise individuelle et la pisciculture sur retenue d'eau réalisées en Guinée Forestière, le premier, qui arrange l'environnement économique, fera que plus de candidats commenceront des activités de pisciculture, alors que pour le second, il sera bon d'adopter une politique qui en fasse le moteur central pour que la concurrence libre sur les marchés entre les entreprises pousse au développement de commerce de la pisciculture. Dans l'immédiat, cela commencera par l'augmentation de la production d'alevins et l'élargissement des activités de vulgarisation de la pisciculture. Pour le second, vu que les effets sociaux bénéfiques dans la zone agricole sont importants, il est bon d'adopter une politique à long terme pour que les effets du développement puissent être appréciés également et largement. L'introduction de l'élément de la Pêche Collective, méthode de pêche traditionnelle, dans cette conception de la pisciculture par apport fertilisant moderne, va dans le sens de cette orientation.

4-3-6 Plan d'éducation et de formation des pêcheurs

L'éducation-formation des pêcheurs en vue du développement de la pêche artisanale peut se diviser en deux catégories : éducation générale directe des pêcheurs artisanaux et éducation pour la formation de vulgarisateurs et chercheurs. Nous étudierons ici les parties en relation directe avec le développement de la pêche artisanale.

(1) Exécution d'ateliers par tournée pour l'éducation générale des pêcheurs artisanaux

Comme il n'est pas réaliste de faire participer des pêcheurs artisanaux dont les sorties quotidiennes constituent la base de revenu à des stages de longue durée, nous étudierons l'exécution d'ateliers thématiques de type instructions par tournée sur stages pratiques de 2 à 5 jours. Selon la teneur des stages, leur réalisation en salle pendant la saison des pluies semble constituer la charge la plus faible.

La diffusion des techniques de fumage efficaces par la version populaire du four amélioré déjà vérifiées, le traitement du poisson à bord après la capture, les techniques de transformation par exemple la pâte de poisson, la pêche à la nasse et la pêche de la seiche, le développement de nouvelles méthodes de pêche comme le pot à poulpe etc. pourraient être des thèmes de stage.

L'examen de vérification par étude des possibilités sera l'élément de base pour certains de ces stages, mais un transfert technologique efficace par délégation de spécialistes de courte durée sous forme d'étude conjointe directement avec les pêcheurs ou les coopératives de pêcheurs est aussi envisageable. En assistant aux stages, le personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture pourra bénéficier de la formation sur le tas (Se référer au plan d'affectation de vulgarisateurs dans les villages de pêcheurs plus loin).

(2) Formation de vulgarisateurs, formateurs et chercheurs

Comme indiqué plus haut, en formant des leaders des pêcheurs, on formera des personnes qui deviendront des leaders des coopératives de pêcheurs, ainsi que des ressources humaines pour la vulgarisation des nouvelles techniques. Il faudra améliorer les compétences des formateurs et chercheurs de manière planifiée par des études à l'étranger pour les chercheurs du CNSHB, et les formateurs du Centre de Formation Professionnelle Maritime (CFPM), et des échanges de personnels et d'études avec les autres pays d'Afrique Occidentale.

(3) Emploi du Centre de Formation Professionnelle Maritime

Le CFPM de Conakry est prévu pour le développement de la pêche industrielle (partiellement la pêche artisanale). Au moment de sa création, on espérait du gouvernement de bons offices pour l'embauche dans des sociétés de pêche possédant des bateaux de pêche industrielle, mais actuellement, il est devenu difficile de travailler pour une société de pêche, et moins de 10% des élèves y trouvent du travail après leurs études. Avec la décentralisation, l'autonomie financière est aussi requise, et une restructuration vers des formations pratiques basées sur l'orientation économique et le plan de développement de la pêche de la Guinée est jugée nécessaire.

Nous proposons de revoir la formation de 3 ans sur trois matières ordinaires (navigation, machines, construction navale) et d'étudier l'introduction de formations courtes d'un mois environ répondant aux besoins. On peut penser à des formations courtes pour la formation de leaders de la pêche artisanale, par exemple fabrication d'engins de pêche, transformation,

distribution des produits halieutiques et économie, gestion de ménage de pêche et de coopérative etc. et l'éducation générale telle qu'alphabétisation etc. pourrait aussi être incluse. Ce centre pourrait aussi être activement utilisé pour les stages du personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.

(4) Utilisation active du Centre de formation professionnelle pour les femmes et enfants par le Ministère des Affaires Sociales

Le Ministère des Affaires Sociales dispose déjà d'un Centre de formation professionnelle pour les femmes et enfants qui est opérationnel. Mais actuellement, les matières enseignées sont principalement la couture, la broderie, la teinture et la fabrication du savon, et rien pour la transformation du poisson. Nous proposons de créer des matières comme techniques de transformation du poisson et gestion sanitaire, dans ce Centre. Nous proposons aussi une formation pour l'amélioration des techniques spécialisées pour des personnes travaillant déjà dans le secteur de la pêche, et une formation ouverte au grand public contribuant au développement de la consommation de poisson et au secteur de la restauration. L'alphabétisation et le calcul seront inclus dans chaque formation. Il semble peu réaliste de réaliser une formation par fréquentation du Centre de formation professionnelle pour des personnes actives disposant de peu de temps, et pour ce genre de personnes, on pourra penser à des cours intensifs pendant les congés dans la formation annuelle, en fonction des instructeurs et du cycle de vie, ou des cours du soir toute l'année.

(5) Emploi du système éducatif par groupement

La Direction de l'Alphabétisation du Ministère de l'Education a mis en place un système complémentaire par unités d'alphabétisation pour répandre l'alphabétisation, et de groupements à activités d'alphabétisation combinant la formation professionnelle. Dans les zones ne disposant pas du Centre de formation professionnelle de (4) (il n'y a pas de centre dans la zone concernée, son programme ne correspond pas aux besoins de la vie quotidienne), ce système pourra être appliqué pour l'apprentissage des techniques de transformation du poisson, en particulier le fumage, et l'alphabétisation-apprentissage du calcul. Il arrive souvent que les ONG sur place s'occupent de l'alphabétisation-apprentissage du calcul. Il y a eu des cas où des instructions pour le fumage ont été données dans ce cadre dans le passé, mais pour les techniques de transformation, on pourra aussi recourir à la délégation d'instructeurs par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, ou bien demander à un ONG s'occupant de la transformation du poisson.

4-3-7 Plan de formation des organisations de pêcheurs

Pour la formation des organisations de pêcheurs, voici les points à prendre en compte et les problèmes apparus au cours de l'étude de la société des villages de pêcheurs et de l'étude des organisations en relation avec la pêche.

(1) Points à prendre en compte et problèmes dans la société des villages de pêcheurs

1) Activités et reconstitution des organisations existantes

L'esprit collectif islamique, l'esprit de collaboration traditionnel et les organisations d'entraide représentées par les tonchins indiquées en 3-6-2(2) présentent un grand potentiel pour l'organisation à partir de la base. En réalité, des pêcheurs ont formé des coopératives, des organisations d'entraide, et ont des activités spontanées dans les plusieurs de villages de pêcheurs. La méthode d'organisation la plus souhaitable consiste à assister la formation de telles organisations non officielles, et à les convertir en organisations officielles quand elles auront atteint un certain niveau de maturité. Par ailleurs, les coopératives déjà créées pour la réception de l'aide ou en vue de cette réception, dépendent fortement de l'aide. Certains membres de ces coopératives ont fait l'objet de beaucoup de stages et d'aides, sont alphabétisées et connaissent les méthodes de gestion d'une organisation. Partisans de l'organisation, ils sont considérés qualifiés pour propager l'organisation parmi les autres pêcheurs, mais il y a aussi le côté discrimination par rapport aux autres membres de la collectivité due à l'écart des connaissances. Les organisations actuelles doivent poursuivre leurs activités, et pour les rendre plus autonomes et ouvertes, de nouvelles activités de sensibilisation sont aussi nécessaires.

2) Correction de l'écart dans l'accès aux informations

Il y a des différences dans l'accès aux informations entre la capitale et les régions, entre les villages agricoles avec vulgarisateur agricole et les villages de pêcheurs, et entre les membres des organisations et les non-membres. L'accès au crédit et aux équipements à prix corrects est défini selon l'accès ou non aux informations les concernant. Autrement dit, la répartition avec égalité des facilités est impossible sans la répartition avec égalité des informations. La création d'une organisation publique est nécessaire pour obtenir des facilités de l'extérieur, mais les informations concernant les formalités à remplir ne parviennent pas aux pêcheurs, et les pêcheurs n'ont pas les capacités nécessaires pour remplir ces formalités. L'obstacle fondamental à la transmission des informations en Guinée est l'analphabétisme, mais ce n'est pas un problème qui peut se résoudre du jour au lendemain. Par conséquent, des mesures, comme la mise en place de réseaux d'information, en utilisant adroitement les moyens d'information sont nécessaires. A ce moment-là, l'existence de la langue commune Sousou est importante. On peut penser à des flashes d'information à la radio en Sousou pour l'ensemble de la zone littorale, et à la fourniture d'informations à la mosquée au niveau des villages. De plus, un réseau d'informations périodique de la Direction préfectorale du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture vers chaque village de pêcheurs et un système de soutien à l'organisation doivent être mis en place.

3) Implication des pêcheurs non-Guinéens, des non-sédentarisés

Bien qu'il y ait beaucoup de Sierra-Léonais sur les principaux débarcadères du littoral, leur positionnement dans la pêche artisanale guinéenne n'est pas clair. Ils ne peuvent pas être ignorés du point de vue statistique, et ce sont eux qui ont joué un grand rôle de tracteur dans l'innovation technique de la pêche côtière en Guinée. Et dans 3-6-3(1), on a aussi évoqué l'existence de pêcheurs peu sédentarisés. Il faut penser à l'organisation et à l'accès au crédit de

ces pêcheurs non-Guinéens ou non-sédentarisés pour les débarcadères où ils sont nombreux.

Le point important alors sera sans doute leur degré de contact avec les autres habitants. Il n'y aura pas de problème si les habitants de la région les acceptent comme membres de la collectivité. Le mieux sera sans doute de s'en remettre à la collectivité pour l'accès aux facilités du projet pour les pêcheurs étrangers, Sierra-Léonais par exemple, et les pêcheurs non-sédentarisés.

4) Cohabitation de la modernisation et de la tradition

De ce qui est organisé en tant que système légal où les lois modernes et le droit coutumier cohabitent au sens des valeurs quotidiennes (critères de compréhension communs), les deux réseaux cohabitent dans chaque village dans la structure de prise de décisions. Actuellement, il est difficile de dire lequel a préséance, et une communication suffisante est nécessaire avec les responsables locaux pour pouvoir respecter les deux. En particulier, il faut faire attention parce que les occasions de s'exprimer des femmes et des mineurs sont très différentes dans les deux réseaux. Bien que dans l'ensemble les villages semblent avoir une forte tendance traditionnelle, individuellement, les différences sont importantes selon les villages, ce qui est difficile à juger pour une personne de l'extérieur. Il faut abandonner les prévisions et toujours demander conseil aux responsables des régions concernées.

5) Division des tâches par sexe

Bien qu'on observe partiellement des échanges dans les tâches, la division des tâches par sexe est relativement nette. Cette division est souvent due aux coutumes traditionnelles, et lors de la formation de groupes tels que coopératives, il y a aussi souvent une division entre hommes et femmes. Mais une division du travail moins sévère que dans la sphère des activités des hommes et femmes du monde dit musulman est observée. Par exemple, pour les coopératives professionnelles, l'interdiction/acceptation de l'adhésion en fonction du sexe n'existe pas, il faut donc éliminer d'avance le stéréotype : fumeuse = femme. La division du travail varie aussi selon les régions, elle est plus claire dans l'intérieur que sur le littoral.

La division du travail entre hommes et femmes en Guinée est relativement nette, bien qu'il y ait partiellement des échanges. Actuellement, la question de "genre" renforce en fait la promotion des femmes elles-mêmes (défense des droits de l'homme, habilitation), et pratiquement aucune attention n'est accordée aux hommes. Si la division du travail est nette, il doit aussi y avoir des problèmes potentiels du côté des hommes. Comme indiqué plus haut, il est indispensable de créer des lieux et occasions pour permettre aux femmes et aux mineurs de s'exprimer. Mais la concentration excessive sur le problème de la femme qui se révèle fait qu'au contraire, il faudra faire en sorte que cela ne provoque pas un problème de "genre" pour les hommes dans l'avenir. Concrètement, la division du travail entre hommes et femmes ne sera introduite dans les nouveaux rôles ou activités en relation avec le projet, on ne poussera pas les hommes à prendre des responsabilités excessives et donnera aux femmes la possibilité d'assurer des rôles ou activités qu'elles peuvent exécuter.

(2) Problèmes de l'organisation en relation avec la pêche

- 1) Le renforcement de la gestion participative des débarcadères et des autres installations par les personnes concernées, pêcheurs, fumeuses, mareyeurs etc. est nécessaire.
- 2) Simultanément, il n'est pas sûr qu'une capacité d'organisation pour la gestion des activités très lucratives et l'exploitation/maintenance des installations soit obtenue seulement par participation des producteurs, il faut promouvoir des ressources

extérieures. (Par ex.: CDG de Kamsar)

- 3) Plutôt que d'agrandir une certaine organisation, créer plusieurs organisations relativement petites de 30 membres environs est plus réaliste du point de vue de la facilité de gestion.
- 4) Pour assurer la compatibilité des points 2) et 3) ci-dessus, il faut créer une confédération de plusieurs organisations et engager des ressources humaines extérieures pour sa gestion.
- 5) La fabrique de glace du nouveau port de Kamsar n'est pas gérée par le personnel du CDG, mais sous une sorte de contrat de commissionnement extérieur appelé partenariat, et cette méthode demande attention parce qu'elle motive pour la réalisation d'une gestion efficace de l'organisation de producteurs.
- 6) Le gouvernement et les ONG assistent l'organisation, mais devraient en même temps jouer un rôle d'observateur en tant que tierce partie. Si ce rôle est difficile à assumer pour le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, il faudra étudier l'assistance du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts.
- 7) Jusqu'à présent, l'assistance pour l'organisation des producteurs s'est centrée sur l'aménagement des infrastructures de production comme les débarcadères et locaux de fumage. Il faudrait aussi étudier l'aspect rentabilité pour les infrastructures sociales comme les puits, toilettes, écoles primaires; l'aménagement des infrastructures par un système de "groupe solidaire de villages de pêcheurs" mérite aussi d'être étudié.
- 8) Pallalèlement à l'aménagement des infrastructures, la vente à bas prix des moteurs et engins de pêche et la fourniture de crédit ont été assurées en tant que mesure d'assistance pour l'organisation des pêcheurs. Mais parmi les groupes de pêcheurs formés sous l'impulsion des groupes d'agriculteurs, il y a des groupes qui ont réussi la mise en place de crédits de manière autonome, bien que de petite taille. Il faudrait promouvoir ce type de crédit d'entraide d'auto-assistance.
- 9) Comparés aux groupes d'agriculteurs, ceux des pêcheurs ont généralement du retard, mais il y a aussi divers cas de réussite dans les organisations de producteurs halieutiques. Et dans le passé, des cas de réussite de microfinancements par des groupes solidaires de 5 personnes, comme la coopérative des fumeuses de Kamsar. Pour promouvoir l'organisation des producteurs halieutiques, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture au centre, il faudra étudier ces cas de réussite, et analyser les éléments de cette réussite. Il serait alors efficace de diffuser dans les villages de pêcheurs de tout le pays les connaissances sur ces cas de succès par l'intermédiaire de vidéos, de brochures, de visites sur place des pêcheurs, etc.

Sur la base des points à prendre en compte et problèmes indiqués dans (1) et (2), nous proposons ci-dessous des mesures d'assistance aux villages de pêcheurs centrés sur la formation des organisations de pêcheurs.

(3) Plan d'affectation de vulgarisateurs de soutien dans les villages de pêcheurs

Contexte :

Dans le secteur de la pêche en Guinée, l'aide matérielle, à savoir l'aménagement des infrastructures et la fourniture d'équipements, a été effectuée en premier, et sauf sur une partie des débarcadères, pratiquement aucune aide durable, par exemple activités de sensibilisation

des pêcheurs, organisation, diffusion des techniques etc. n'a été fournie. Par ailleurs, le système de diffusion et le savoir-faire sont dans une certaine mesure consolidés dans le secteur agricole, ce qui sera très utile pour la conception de l'aide aux pêcheurs, et devra être largement prise en référence. De plus, l'assistance pour l'organisation des agriculteurs et les instructions pour l'amélioration des conditions de vie dans les villages agricoles réalisées dans le cadre de la diffusion de l'agriculture sont des assistances également nécessaires pour les pêcheurs, et il est nécessaire de rechercher les possibilités de collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts. Mais le nombre de vulgarisateurs agricoles étant limité dans la zone littorale, on ne peut pas espérer qu'ils étendent le champ de leurs activités aux villages de pêcheurs. Nous proposons ce plan en considérant qu'il faudra une assistance de longue haleine enracinée dans les villages de pêcheurs pour la formation des organisations de pêcheurs et l'amélioration des conditions de vie du côté ressources humaines.

Objectifs :

Des vulgarisateurs de soutien à la pêche seront délégués dans les principaux villages de pêcheurs pour assurer le soutien durable pour l'amélioration des conditions de vie dans lesdits villages et dans les villages voisins, assurer les activités de sensibilisation auprès des pêcheurs et leur fournir des informations, l'organisation, la création d'une confédération etc. Dans l'avenir, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture augmentera ses fonctionnaires régionaux ou bien formera des gestionnaires pour les fédérations d'organisations de pêcheurs.

Ressources humaines, période, sources financières :

Une unité de soutien à la pêche formée de plusieurs homologues (C/P) du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture sera responsable, sous la tutelle de spécialistes étrangers (surtout responsables de la gestion financière) des ajustements et contrats avec des organismes de collaboration tels que le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts ou un ONG pour assister la gestion financière, établir des projets d'activités et définir des éléments à diffuser. Au niveau régional, le directeur de chaque direction préfectorale du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, par la saisie des problèmes et l'analyse des besoins des villages de pêcheurs de la préfecture, participera à la définition de la teneur de la diffusion; au niveau de la préfecture, il fera des ajustements avec l'agent représentant le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts et supervisera les activités de diffusion des vulgarisateurs. Les instructions seront données aux vulgarisateurs par des personnes qui ont déjà des expériences dans ce domaine : des personnes ayant subi dans le passé des stages sur les éléments de diffusion par exemple l'organisation et la gestion des organisations au sein du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, et ayant une grande pratique de ces activités, des personnes travaillant actuellement comme technicien spécialiste du Ministère de l'Agriculture (TS) dont 2 sont affectées dans chaque préfecture, ONG etc. Les TS assurent la formation des vulgarisateurs agricoles et leurs donnent des directives de diffusion pour l'amélioration des conditions de vie et l'organisation, et ils donneront aussi des instructions aux vulgarisateurs agricoles et aux vulgarisateurs de la pêche sur les éléments applicables dans les villages de pêcheurs. 1 à 4 vulgarisateurs de la pêche qui jouent le rôle principal, seront affectés dans chacun des 6 préfectures littorales. Comme vulgarisateurs de la pêche, on peut penser aux assistants des agents statisticiens travaillant sur les principaux débarcadères ou à des stagiaires etc., mais vu la situation de l'emploi en Guinée, il ne semble pas difficile de recruter à salaire relativement bas des personnes ayant fait des études (plus que le baccalauréat). Comme conditions, on peut citer "contrat renouvelable tous les ans jusqu'à la fin du plan, résidence dans le village de pêcheurs". Le village concerné fournira son logement. (Application du système des vulgarisateurs de Côte d'Ivoire, du système d'enseignants bénévoles du Sénégal). La

rémunération des vulgarisateurs dans les régions et les zones éloignées sera augmentée par une prime pour promouvoir de « s'éloigner de Conakry ». Et si les bons vulgarisateurs sont employés comme fonctionnaire régional du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture après la fin du plan, cela augmentera la motivation des vulgarisateurs contractuels. La période du plan sera de 5 ans, incluant les 2 ans de période pilote.

Teneur du plan :

Pendant la période pilote, deux préfectures littorales (par exemple Conakry et Boffa) serviront de préfectures pilotes, des vulgarisateurs de soutien de la pêche (20 au total environ) y seront formés, et on établira un système de diffusion comprenant des relations de coopération avec le Ministère de l'Agriculture, l'Élevage et Forêts, la teneur de la diffusion et les méthodes. Pendant la période de 3 ans suivante, le système de diffusion établi pendant la période pilote sera appliqué dans toute la région littorale. La teneur du soutien aux villages de pêcheurs prévus actuellement est :

- 1) Soutien pour l'organisation (activités de sensibilisation concernant l'organisation, soutien pour les formalités légales et administratives, soutien pour la formation d'unions de coopératives etc.)
- 2) Soutien pour la gestion des organisations (formation des leaders des organisations, soutien pour la gestion des organisations etc.)
- 3) Soutien pour l'accès au crédit (fourniture d'informations, activités de sensibilisation concernant le système de crédit, soutien pour les formalités légales et administratives etc.)
- 4) Diffusion de fours améliorés (mise en place d'un réseau d'approvisionnement en matériaux et diffusion des moyens d'obtention, établissement d'un four modèle sur chaque débarcadère et transfert des techniques d'exécution etc.)
- 5) Soutien à l'amélioration des conditions de vie dans les villages de pêcheurs (diffusion de braseros à charbon de bois, prévention des maladies comme le choléra etc.)
- 6) Fourniture d'informations (présentation de réseaux d'approvisionnement en engins de pêche et de cas de réussite des activités de coopératives etc.) et amélioration du réseau de fourniture d'informations aux pêcheurs

1), 2) et 5) sont possibles dans le cadre de la collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, Élevage et Forêts pour les activités de diffusion, et pour 3) beaucoup de choses pourront sans doute être apprises des cas de financement agricoles du Ministère de l'Agriculture, Élevage et Forêts. La prévention des maladies de 5) pourra aussi servir de liaison avec les activités de sensibilisation réalisée par les Centres (ou Postes) de santé dans toutes les zones.

Comme indiqué plus haut, après la fin du plan, les bons vulgarisateurs contractuels seront employés comme fonctionnaires régionaux du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et continueront les activités de soutien aux villages de pêcheurs. Pour cela, il faudra que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture réalise pendant la période du plan la restructuration comme indiquée dans le paragraphe suivant « Projet de renforcement des fonctions administratives ». De plus, s'appuyant sur les relations de confiance avec les pêcheurs formés pendant la période d'activités, il est également souhaitable de sélectionner des vulgarisateurs qui seront employés en tant que gestionnaire des unions de coopératives de pêcheurs organisées parmi les pêcheurs.

4-3-8 Plan de renforcement des fonctions administratives

Nous proposons les 5 éléments ci-dessous pour renforcer les capacités administratives du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et réaliser une administration du développement de la pêche à rentabilité élevée.

(1) Réalisation d'un budget d'activité régional

Dans les préfectures où le secteur de la pêche est important, selon cette importance, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a affecté un directeur de la Direction préfectorale de la pêche et plusieurs employés pour travailler sous ses ordres. Bien que les salaires de ces fonctionnaires soient versés par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, ils n'ont pas droit aux frais généraux administratifs ordinaires, ce qui gêne considérablement les activités du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture dans les régions. Sans paiement des frais de transport ni des articles de papeterie, les activités minimales sont réalisées sur l'argent de poche du Directeur de la Direction préfectorale de la pêche semblerait-il. Ainsi, comme mentionné plus haut, cela a des répercussions graves sur les activités ordinaires de collecte des données statistiques et de diffusion auprès des pêcheurs, ainsi que les divers projets de développement réalisés dans les régions. Même avec des montants faibles pour commencer, l'assurance du budget pour les activités du personnel des régions est une question essentielle.

(2) Correction du déséquilibre dans l'affectation du personnel dans la zone centre et dans les régions

En plus du problème du budget d'activités régional insuffisant, si l'on considère les désavantages du travail en région et des désavantages économiques personnels (perte des possibilités de stage etc.), les employés du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture souhaitant travailler en région sont très peu nombreux. Cela se traduit par un déséquilibre dans l'affectation du personnel dans la zone centre et dans les régions. Le personnel lié aux statistiques est affecté en un nombre jugé excessif aux ports de pêche de Conakry, alors que beaucoup de débarcadères des villes régionales sont couvertes par un seul agent statisticien. A des emplacements encore plus éloignés comme Katchek, il y a une situation anormale de non-couverture malgré son importance sur le plan industriel.

(3) Formation pratique sur les lieux de pêche du personnel

Le problème au niveau de l'administration de la pêche dont parle souvent le personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture est son manque de connaissances et de formation spécialisée. L'absence d'établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans la pêche et les occasions limitées d'éducation/formation du personnel en Guinée en sont les causes semble-t-il. Le Schéma directeur de la pêche établi avec l'assistance de la FAO indique la nécessité de la formation des cadres, en particulier dans les domaines de la pisciculture, des infrastructures de pêche côtière, de l'économie de la pêche et des statistiques, et propose de commencer par une étude sur les besoins de formation. Mais il y a des aspects sur lesquels on ne peut pas être entièrement d'accord. Les villages de pêcheurs sont en fait l'école où le personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture devrait apprendre; avant d'apprendre la logique des pays développés en faisant des études à l'étranger ou en participant à des séminaires internationaux, il faut faire des efforts en pratiquant "apprendre par l'exécution" (learning by doing) et commencer par augmenter le revenu et améliorer les conditions de vie des pêcheurs des villages de pêcheurs.

(4) Amélioration de la mauvaise coordination entre les différentes directions préfectorales

La coordination entre les directions est un problème perpétuel dans toutes les organisations bureaucratiques, et ordinairement, les solutions ne sont pas faciles à trouver. Mais c'est un problème qui ne fait que s'aggraver s'il est laissé tel quel. Au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture dont le budget d'activités est extrêmement insuffisant, les pertes financières, même minimales, dues à une mauvaise coordination entre les directions, ne peuvent pas être négligées. En particulier pour les statistiques halieutiques et la formation des organisations de pêcheurs, comme proposé dans les différents plans, il faut étudier le recours à la coopération du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts etc. pour les activités que le personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ne peut pas assumer.

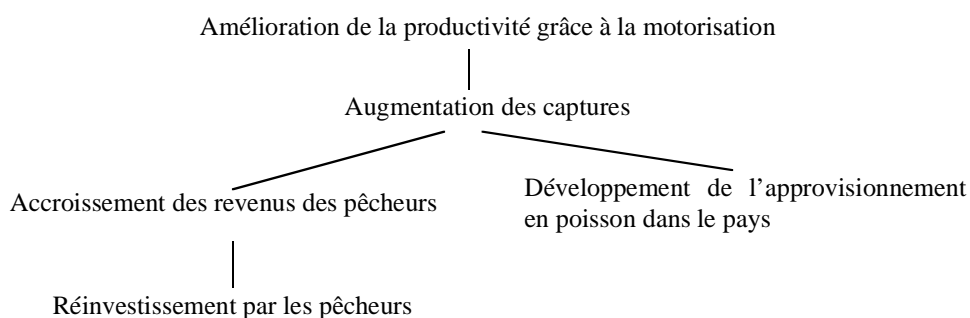
(5) Réexamen des objectifs de mesures efficaces

Il faut examiner suffisamment les divers projets exécutés par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ou auxquels il a pris part et en tirer les leçons. Il est vrai que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture dépend presque entièrement de l'aide pour les projets qu'il réalise, mais dans les pays donateurs aussi, les évaluations objectives des projets de l'aide et la transparence au niveau de la comptabilité deviennent de plus en plus importantes. Le rapport "Evaluation de la pêche et de la reproduction et perspectives" établi et présenté par le personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture en mai 1995 est significatif. Mais 5 ans se sont écoulés depuis lors. De plus, les propositions de ce rapport sont sommaires, et ni les plans d'action concrets ni les responsables ne sont indiqués. Il faut établir un nouveau rapport présentant des concepts de gestion visés clairs et le présenter sous une forme réalisable. Il est également souhaitable que les cadres du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture déploient des qualités de commandement fortes en vue de sa réalisation.

4-3-9 Plan d'aménagement d'un système financier pour la pêche

Depuis le milieu des années 80, le gouvernement guinéen a entrepris de motoriser les pirogues de la pêche artisanale grâce à l'aide des gouvernements du Japon et du Canada. La Figure 4-2 présente le schéma de développement adopté.

Figure 4-2 Schéma de développement



Pour parvenir à une amélioration de la productivité grâce à la motorisation, des moteurs hors-bord et engins de pêche fournis grâce à des coopérations ont été mis à la disposition des pêcheurs artisanaux par le biais du gouvernement guinéen à un prix avantageux. En même temps, un grand nombre de mécaniciens ont été formés pour la réparation et la maintenance des moteurs. Grâce à cette politique de motorisation par le gouvernement guinéen, la motorisation des pirogues de la pêche artisanale a progressé rapidement. Actuellement, près de 1.000 pirogues sont équipées de moteurs hors-bord et de nombreux mécaniciens travaillent dans les ports de pêche. En outre, depuis l'année 2000 environ, les remplacements par nouveaux moteurs sur le marché privé, indépendants de l'aide du gouvernement, se sont développés rapidement. Le commerce des moteurs hors-bord, qui était d'à peine 12 unités en 1998, est passé à 255 unités en 2002, et les statistiques pendant cette durée sont de 633 unités (Tableau 5). Les crédits pour la pêche artisanale, qui se sont développés à partir de 2000, ont largement contribué à cette évolution. Plus de 40% des moteurs de 15 CV, qui sont les plus utilisés dans la pêche artisanale, ont été fournis grâce à ces crédits et la proportion devrait encore augmenter dans les prochaines années.

Ainsi, si la politique de motorisation a donné de bons résultats, la fourniture périodique par le gouvernement de moteurs hors-bord et d'engins de pêche à bas prix a constitué un obstacle au développement du marché privé. Un grand nombre de pêcheurs nous ont déclaré que les engins de pêche étaient chers et limités au niveau de la gamme, que les moteurs étaient relativement chers et que les pièces détachées étaient difficiles à trouver. Tous ces facteurs constituent des obstacles au développement de la pêche artisanale.

Comme nous l'avons déjà vu, la politique gouvernementale de développement de la pêche artisanale par le biais de la motorisation a atteint ses objectifs initiaux. Ce qu'il faut maintenant, c'est de mettre en place un schéma d'approvisionnement qui permet de disposer de moteurs, de pièces détachées et d'engins de pêche peu coûteux et adaptés aux besoins des pêcheurs au moment opportun. Il sera pour cela nécessaire de travailler à la formation d'un marché des moteurs et des engins de pêche, qui permettra, grâce à la concurrence entre les entreprises privées, d'abaisser le coût des engins de pêche, d'élargir la gamme des produits et

de réaliser un approvisionnement stable.

Le Tableau 4-2 présente l'évolution de la situation de la pêche artisanale en Guinée et celle de l'approche de développement entre la période 1985-1995 et depuis 2002.

Tableau 4-2 Evolution de la situation de la pêche artisanale en Guinée et de l'approche de développement

| Année | Situation en Guinée | Approche de développement |
|-------------|--|---|
| 1985-1995 | Système de financement de la pêche artisanale inexistant Marché des moteurs et des engins de pêche inexistant Mécaniciens en nombre insuffisant | Vente par le gouvernement de moteurs hors-bord et d'engins de pêche à bas prix Formation des mécaniciens |
| Depuis 2002 | Motorisation de pirogues Marché des moteurs et des engins de pêche encore peu développé Mise en place des crédits pour la pêche artisanale Début du développement de la pêche artisanale par le biais du marché | Développement sain des crédits pour la pêche artisanale Formation d'un marché privé des équipements de pêche et activation de la concurrence Développement des ressources humaines |

Depuis 2002, la politique de base de développement de la pêche artisanale est basée sur les trois principes suivants.

4-3-9-1 Développement sain des crédits pour la pêche artisanale

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les crédits pour la pêche artisanale se développent rapidement ces dernières années, avec une augmentation importante du montant des crédits et du nombre de bénéficiaires. La productivité de la pêche artisanale a été améliorée par la motorisation, mais les pêcheurs ne sont pas en mesure d'acheter les engins de pêche et les moteurs hors-bord coûteux s'ils ne bénéficient pas de la possibilité d'échelonner le paiement. Pour réaliser un approvisionnement des équipements et matériels de pêche par le biais du marché privé, un développement sain des crédits pour la pêche artisanale est donc indispensable. A partir de 2003, la Banque Centrale travaillera à la mise en place du dispositif légal ainsi que d'un suivi des activités des institutions financières. Nous allons présenter ici les problèmes que pose la situation actuelle des crédits pour la pêche artisanale et proposer un certain nombre d'améliorations.

D'un financement par le biais des unions de coopératives vers un financement axé sur les coopératives elles-mêmes

Le système des crédits pour la pêche artisanale fonctionne bien en Guinée. Le mécanisme actuel, dans lequel les crédits sont accordés aux coopératives et aux pêcheurs par l'intermédiaire des unions des coopératives de pêcheurs (par exemple l'UCOPAD dans le cas de Douprou), permet au Crédit Rural de Guinée (CRG) de réaliser les crédits de façon efficace. Mais cette approche comporte également des risques et il faudra y réfléchir dans les prochaines années. Le mécanisme de financement par l'intermédiaire des unions des coopératives devant être mis en œuvre à grande échelle dans la région de Conakry, il sera

nécessaire d'être vigilant, pour les raisons suivantes :

- Les unions étant peu solides financièrement, leur capacité à faire les remboursements à la place des coopératives ou des pêcheurs en cas de retard est réduite. En outre, si les unions prélèvent des garanties auprès des différentes coopératives, leur montant est très faible comparé au montant total des crédits, de sorte que quelques cas de non remboursement suffisent à épuiser ces garanties.
- La solidarité entre les coopératives placées regroupées au sein d'une union étant faible comparée à celle entre les pêcheurs qui pratiquent le même métier et habitent la même communauté, la capacité de coercition vis-à-vis des différentes coopératives est limitée. Il y a donc peu de chances que les membres d'une coopérative aident ceux d'une autre coopérative en cas de retard dans les remboursements, ou qu'ils exercent sur eux une pression pour les obliger à payer leurs arriérés.
- La question de savoir qui de la caisse, de l'union ou de la coopérative doit endosser la responsabilité directe en cas de retard dans les remboursements n'est pas claire, et il est facile de rejeter la responsabilité sur l'autre.
- Lorsqu'une union n'exige pas le paiement des arriérés auprès d'une coopérative (même si l'union fait usage de la garantie), elle envoie sans le vouloir aux autres coopératives un message selon lequel « même si on ne rembourse pas son crédit, les sanctions ne sont pas très importantes », ce qui a pour conséquence de faire traîner les remboursements dans les autres coopératives. Les unions doivent donc obliger les pêcheurs ou les coopératives retardataires à rembourser leurs emprunts.
- Ainsi, les unions, qui doivent collecter les remboursements de la part des coopératives, n'ont pas beaucoup de pouvoir pour obliger les retardataires à payer leurs dettes. En conséquence, lorsqu'une coopérative est en retard dans ses remboursements, des sanctions sont appliquées à l'ensemble des coopératives, entraînant la suspension des crédits et des conséquences sérieuses sur les activités de pêche.

Les crédits pour la pêche artisanale doivent être accordés par les caisses directement auprès des coopératives, et il faut accroître la capacité du CRG à estimer le niveau de solidarité au sein des coopératives, la capacité d'influence des présidents de coopératives, etc.

Création d'un comité d'achat des moteurs hors-bord

Les institutions de microfinancement telles que le CRG, Yété Mali, etc. sont les plus gros acquéreurs de moteurs hors-bord de Guinée, et on peut considérer que cette situation ne changera dans les années à venir. Lorsque les crédits de la BAD seront mis en place en 2003, ces institutions achèteront environ 150 moteurs par an. Dans cette situation, on peut penser que cela entraînera les problèmes suivants.

Actuellement, aucune coordination n'est réalisée entre le plan de commercialisation de moteurs du concessionnaire Yamaha en Guinée et les programmes d'acquisition de moteurs des institutions de microfinancement, ce qui entraîne des répercussions sur les financements. Les crédits prévus en 2002 par le CRG pour l'achat de moteurs à Conakry sont en retard de 3 à 4 mois à cause de stocks insuffisants. Yété Mali a lui aussi noté un retard dans les crédits faute de stocks chez le concessionnaire. En outre, il arrive que les pêcheurs se rendent jusqu'à

Conakry pour prendre le moteur qu'ils ont commandé, mais qu'ils soient obligés de repartir les mains vides à cause d'une rupture de stocks. La haute saison de pêche en Guinée commençant en général en décembre pour se terminer aux alentours de mars, il est nécessaire que les crédits pour les moteurs et les engins de pêche soient accordés avant cette période. S'ils sont réalisés après la haute saison, la probabilité est élevée que les pêcheurs aient du mal à rembourser leurs emprunts.

Actuellement, le concessionnaire Yamaha ayant le monopole des moteurs hors-bord en Guinée, il n'y a pas d'autre solution que de passer par ce concessionnaire pour acheter un moteur. Cela explique qu'un grand nombre de pêcheurs et aussi de responsables des institutions de microfinancement considèrent que les moteurs sont plus chers que dans les pays voisins. Il est vraisemblable que la plupart des moteurs commercialisés en Guinée à partir de 2003 seront achetés par les institutions de microfinancement, et il faudra donc qu'elles soient capables de négocier les prix au maximum en tant que gros acheteurs.

Pour résoudre ces problèmes, nous proposons de mettre en place un « Comité d'achat des moteurs hors-bord ». Les principales caractéristiques de ce comité seraient les suivantes :

- Objectif : contribuer au développement de la pêche artisanale par un approvisionnement stable des moteurs au moment opportun et à bon marché
- Participants :
 - représentants des institutions de microfinancement réalisant des crédits pour la pêche artisanale
 - concessionnaire Yamaha
- Principales activités :
 - Coordination entre le plan d'approvisionnement en moteurs hors-bord du concessionnaire Yamaha et les programmes de réalisation des crédits des institutions de microfinancement
 - Négociations concernant les prix par les institutions de microfinancement

Révision du taux d'intérêt des crédits pour la pêche artisanale proposés par la BAD

Le projet de la BAD présenté ci-dessus propose de limiter le taux d'intérêt des crédits à environ 18%. Or les taux actuellement pratiqués par les institutions de microfinancement, qui sont actives dans la mise en place des crédits pour la pêche artisanale, sont nettement plus élevés : 24 à 28% pour le CRG, 30% pour PRIDE Finance Guinée et 24% pour Yété Mali. La politique de « faibles taux d'intérêt pour industries spécifiques » proposée par la BAD, qui non seulement va à l'encontre de la tendance actuelle de libéralisation des taux d'intérêt, mais est aussi une « approche d'utilisation de la finance comme outil de formation de certaines industries ⁶ », qui était accusée dans le passé. Elle doit donc être révisée. En effet, les craintes

⁶ A partir des années 60, des politiques financières basées sur de faibles taux d'intérêt et de prêts ciblés (*target loans*) ont été mises en place dans un grand nombre de pays en voie de développement, avec l'aide des institutions financières internationales. Cependant, du fait du coût élevé de ces politiques (subventions, etc.) et du taux de remboursement très faible, elles ont disparu dans les années 80. Aujourd'hui, on ne connaît pas, en dehors de la BAD, d'institutions financières internationales ou de bailleurs de fonds qui soutiennent cette politique de faibles taux d'intérêt.

que l'on peut avoir en cas d'imposition d'une limite supérieure de 18% pour le taux d'intérêt des crédits pour la pêche artisanale sont les suivantes :

- Les institutions de microfinancement de Guinée n'ayant pas encore atteint l'autonomie financière, ces faibles taux d'intérêt risquent d'avoir un impact négatif sur leur situation financière.
- L'uniformité avec les taux d'intérêt des crédits accordés aux autres secteurs (agriculture, commerce, industries manufacturières, etc.) n'est pas assurée.
- Les institutions de microfinancement, qui ont leurs caractéristiques propres de gestion, risquent d'être perturbées dans leurs habitudes.

Si les institutions de microfinancement, incapables de maintenir une gestion saine, sont obligées de disparaître à cause de la faillite, comme dans le cas du Crédit Mutuel de Guinée en 2001, il faut savoir que c'est l'ensemble des services financiers réalisés par ces institutions qui disparaîtront.

Opposition à la réalisation du programme de crédits du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Une partie des responsables du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture considèrent que les crédits pour la pêche artisanale proposés par les institutions de microfinancement sont insuffisants et que ledit Ministère doit lui-même mettre en place un programme de financement. Mais ce point de vue ne peut être partagé, pour les raisons suivantes :

- La vocation du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture n'est pas de vendre des matériels de pêche et de collecter les revenus de leur vente, ni d'accorder des crédits et de percevoir leurs remboursements.
- Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture ne possède pas le savoir-faire nécessaire à la mise en place d'un programme de financement (examen de la capacité de remboursement des demandeurs, traitement comptable des transactions, etc.). En outre, un programme de financement limité à la pêche artisanale est inefficace. Enfin, la réalisation d'un programme durable se traduira nécessairement par des coûts élevés à la fois pour les bailleurs de fonds et les bénéficiaires (taux d'intérêt élevé, faible nombre d'agences, etc.).
- Dans les années 60, des banques de développement nationales ont été créées et des politiques financières ont été mises en place dans un grand nombre de pays. Cependant, la plupart de ces banques ont connu des problèmes de gestion et n'ont pas pu atteindre leurs objectifs initiaux. Parmi les raisons à cela, on peut citer le fait que l'accent a été mis sur le développement et la fourniture des crédits mais pas sur l'importance des remboursements, mais aussi la gestion inefficace, l'immixtion des politiciens et de l'élite de l'administration et des affaires dans le processus d'examen des crédits, etc.

4-3-9-2 Formation d'un marché privé des matériels de pêche et promotion de la concurrence

Comme il a déjà été dit, un nombre important de moteurs hors-bord et de pièces

détachées ont été fournis en Guinée grâce à des aides, puis mis à disposition des pêcheurs par l'organisme gouvernemental à un prix inférieur à celui du marché. Cela explique que le marché privé des moteurs ne soit encore développé et que le concessionnaire Yamaha soit en situation de monopole. Si on ajoute le fait que les moteurs fournis jusqu'à présent étaient des Yamaha, on comprend que la confiance accordée à cette marque est très élevée en Guinée. Cependant, dans une telle situation de monopole, il est à craindre que, du fait de l'absence de concurrence entre les entreprises, les prix des moteurs restent assez élevés et que le service après-vente soit insuffisant (manque de pièces détachées, etc.). En outre, ces dernières années, la chute de la monnaie locale, le franc guinéen, a entraîné une augmentation des prix de tous les produits importés : moteurs, filets de pêche, carburant (plus de 50% des frais de fonctionnement), etc. Dans une telle situation, il est nécessaire d'abaisser le prix des moteurs, de chercher des moteurs moins chers, d'introduire des moteurs à rendement élevé comme les moteurs 4 temps, d'élargir la gamme des pièces détachées disponibles, etc. La promotion de la concurrence sur le marché des moteurs en Guinée devrait permettre d'abaisser le prix des moteurs, d'élargir la gamme des pièces détachées, d'améliorer le service après-vente, de diversifier les modèles commercialisés et le service, etc.

De la même façon, le marché des engins de pêche (filets, etc.) est, de façon claire, insuffisamment développé. A un moment le CRG a envisagé de proposer des crédits pour les filets selon un mécanisme identique à celui des moteurs hors-bord, mais il a dû y renoncer car il n'a pas trouvé de fournisseur approprié. L'étude par interview a également révélé que les pêcheurs de la Haute Guinée, où on ne trouve pas de filets, se rendent jusqu'à Bamako, au Mali, pour acheter leurs filets. On sait qu'il existe des importateurs qui sont intéressés à importer des engins de pêche bon marché fabriqués à Taïwan ou en Chine. Pour faire face à cette situation, nous proposons les mesures suivantes.

Création d'un comité de formation du marché

On estime qu'après le lancement en 2003 des crédits pour la pêche artisanale de la BAD, le marché des moteurs hors-bord en Guinée devrait être d'environ 250 par an (soit 900 millions à 1 milliard de FG). De la même façon, on peut considérer que le marché des engins de pêche se développera rapidement. Nous proposons donc la création d'un comité constitué de représentants du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, des unions de coopératives de pêcheurs, des institutions de microfinancement, etc. Les activités de ce comité seraient les suivantes :

- En plus de réaliser un échange actif d'informations, il fournirait des informations aux entreprises concernées et les encouragerait à se lancer comme nouveau concessionnaire de moteurs ou comme entreprise de matériels de pêche.
- En cas de besoin, il ferait du lobbying auprès des autorités concernées pour obtenir, par exemple, une réduction de la taxe imposée sur les engins de pêche et le carburant utilisés par les pêcheurs artisanaux.
- Il assurerait le suivi sur les activités des entreprises relatives à la commercialisation des engins de pêche réglementés (régulation du maillage, etc.) ou à celle des engins de pêche utilisés dans les méthodes de pêche réglementées, les conseillerait sur leur obligation de disposer de pièces détachées de moteurs, etc. Le cas échéant, il prendrait des dispositions réglementaires.

Renforcement des capacités des coopératives de pêcheurs et des unions de coopératives

Il est indispensable de renforcer les capacités des coopératives de pêcheurs et des unions de coopératives. Si celles-ci étaient capables de se grouper pour les achats d'équipements et de matériels de pêche, les pêcheurs pourraient bénéficier de prix plus intéressants que lorsqu'ils achètent individuellement, ce qui leur permettrait de réduire leurs frais. En effet, des achats groupés permettraient d'accroître la capacité de négociation vis-à-vis des entreprises privées ainsi que de réduire les coûts de distribution et de transport. Compte tenu du fait que les coopératives bénéficieront de fonds importants grâce à l'activation des financements pour la pêche artisanale et à la gestion axée sur les coopératives, cela devrait grandement faciliter les achats groupés. Si les coopératives ou unions de coopératives devenaient capables d'importer les matériels de pêche de l'étranger, elles pourraient avoir une capacité de négociation importante vis-à-vis des entreprises guinéennes.

Amélioration du taux d'adhésion aux coopératives

Alors que le taux d'adhésion aux coopératives est faible, l'écart entre les membres et les non membres ne cesse de se creuser. Par exemple, il arrive que, dans un même village, certains pêcheurs bénéficient de prêts du CRG alors que d'autres ne connaissent même pas les moyens de bénéficier de crédits. En outre, les méthodes de financement actuelles étant basées sur les coopératives, les pêcheurs qui n'adhèrent pas à une coopérative ne sont pas en mesure de bénéficier d'un crédit. De plus, le « comité de développement des débarcadères », qui joue un rôle de conseil au niveau du développement et de la gestion des débarcadères, étant constitué essentiellement des représentants des différentes coopératives, les pêcheurs qui n'adhèrent pas à une coopérative ont peu d'occasions de faire valoir leur opinion concernant le développement ou la gestion. Pour que le « renforcement des coopératives et unions de coopératives » proposé ci-dessus bénéficie au plus grand nombre, il est indispensable que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture améliore le taux d'adhésion aux coopératives, en renforçant les activités de sensibilisation etc. Le fait que les crédits pour la pêche artisanale soient fournis par l'intermédiaire des coopératives constituant également une incitation à adhérer à la coopérative du village, on peut considérer que cela constitue une bonne occasion pour améliorer le taux d'adhésion dans les coopératives.

4-3-9-3 Développement des ressources humaines

Les ressources humaines constituent l'obstacle principal au développement de la pêche artisanale par le biais du marché. Pendant longtemps, le gouvernement guinéen a été l'axe central de ce développement, et cela explique que le nombre insuffisant des personnes à même de faire la différence entre les fonctions de l'administration et celles du secteur privé, de bien comprendre le rôle du gouvernement dans le développement de la pêche artisanale par le biais du marché, ou encore d'élaborer un plan ou un projet de développement. Comme il en est de même des représentants du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture au « comité de formation du marché » proposé plus haut, on voit que ce développement des ressources humaines est une tâche prioritaire.

La formation des ressources humaines est également nécessaire du côté des pêcheurs artisanaux. Le développement de la motorisation et des financements pour la pêche artisanale demande aujourd'hui des compétences en tant que gestionnaire. Les notions d'amortissement et de frais fixes deviennent nécessaires pour la gestion quotidienne des activités et, sans

connaissances de base en matière de comptabilité, une gestion saine et durable de la pêche devient difficile. Même pour une gestion à petite échelle, les capacités de lecture, d'écriture et de calcul, qui permettent d'accroître le bénéfice par l'utilisation des connaissances et des informations disponibles, sont nécessaires pour réaliser une gestion efficace au sein d'une économie monétaire. En réalité, cette nécessité de l'alphabétisation a été soulignée par un grand nombre de pêcheurs lors de l'étude sur le terrain, et l'éducation des pêcheurs a déjà été intégrée dans un certain nombre de programmes de développement des villages de pêcheurs et des débarcadères dans le passé. Mais il s'agit aussi de savoir si l'alphabétisation fonctionnelle, y compris le calcul, est réellement du ressort du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, si ledit Ministère a les capacités suffisantes, en matière de budget, de personnel et de compétences, pour réaliser cette alphabétisation, ou encore si celle-ci compte parmi les priorités du Ministère comparée à d'autres activités. Nous considérons que ces questions devront être débattues rapidement au sein du Ministère et des autorités concernées.

4-3-10 Prise en compte de l'environnement

4-3-10-1 Evaluation des effets sur l'environnement

Il est possible de résumer comme l'indique le Tableau 4-2 les éléments à étudier pour l'évaluation des effets sur l'environnement des activités incluses dans le présent projet.

Tableau 4-3 Plans exigeant une évaluation des effets sur l'environnement

| Classement des plans | Eléments de l'évaluation des effets sur l'environnement prévus |
|--|---|
| Aménagement des villages de pêcheurs de type continental | Influence sur l'environnement naturel de l'aménagement des routes d'accès (en particulier dans les zones humides), traitement des déchets d'avant fumage |
| Aménagement des villages de pêcheurs des îles | Traitement des eaux usées, des déchets ordinaires, traitement des excréments Possibilités d'augmentation de la pression pour l'utilisation des mangroves due à l'augmentation de la population |
| Aménagement des principaux débarcadères | Traitement des eaux usées, des déchets ordinaires, traitement des excréments Possibilités d'augmentation de la pression pour l'utilisation des mangroves due à l'augmentation de la population |
| Amélioration des marchés de consommation urbains | Traitement des eaux usées, des déchets ordinaires, traitement des excréments, mauvaises odeurs, transferts de population |
| Développement de la pisciculture en Guinée Forestière | Influence sur les écosystèmes du cours inférieur de la transformation en étangs de pisciculture des zones humides sources d'eau, possibilité d'influence sur les écosystèmes de la répartition des poissons élevés dans les systèmes hydrologiques du voisinage |

4-3-10-2 Protection de l'environnement dans le développement de la pêche artisanale

Les pêcheurs de la zone littorale cumulent généralement l'agriculture, et dépendent aussi bien directement qu'indirectement à la fois pour l'agriculture et la pêche des ressources en mangroves. Pour assurer la gestion de ces ressources, il faut que l'administration et les habitants reconnaissent que c'est un problème qui leur est commun, et que le problème de l'environnement soit intégré dans le développement des villages. En Haute Guinée, la société villageoise se compose principalement d'agriculteurs, et les pêcheurs sont en petit nombre. La pollution des fleuves de l'intérieur, l'écoulement des terres sont dus à l'agriculture et à l'industrie minière, l'intégration des problèmes d'environnement dans le secteur de la pêche est difficile. Par conséquent, l'administration doit prendre l'initiative et adopter une approche permettant l'intégration de ces problèmes.

(1) Mesures concernant les éléments de l'environnement intérieur

a. Gestion des ressources environnementales en tant que de ressources des villages littoraux

La gestion traditionnelle de l'utilisation des terres est encore aujourd'hui pratiquée généralement dans toute la Guinée. Le gouvernement n'est pas en mesure de superviser la gestion des terres des régions côtières. La participation principalement des gestionnaires traditionnels des terres (familles) est indispensable. Le rôle du gouvernement est de sensibiliser et d'instruire sur la nécessité de l'utilisation durable des mangroves par le biais du système de gestion des terres traditionnel. Une approche créant des stimulants économiques est aussi nécessaire.

Bien qu'il y ait des problèmes pour les rizières, le fumage, la production de sel, parmi les causes de la pression pour l'utilisation des mangroves, les mesures pour les résoudre sont déjà établies. Le problème est de savoir de quelle manière les étendre à toutes les régions. Actuellement, ces activités sont seulement réalisées individuellement dans les projets

mangroves et par plusieurs ONG.

La structure des villageois pratiquant la riziculture, le fumage et la fabrication de sel reflètent la structure sociale et le modèle d'utilisation des terres de ce village, et le changement d'objectif d'utilisation des ressources, par exemple le passage de la fabrication de sel au fumage par un villageois particulier est jugé difficile.

Quant à l'utilisation du bois pour le combustible, l'influence de l'utilisation des mangroves en tant que combustible ne pèse pas d'un poids important dans l'ensemble. Le problème de déboisement pour le combustible en ville sera difficile à résoudre sans que la structure de demande d'énergie en ville soit changée.

b. Gestion des ressources dans les villages ouverts

L'utilisation des ressources vis-à-vis des habitants affluents des autres régions du pays est généreuse, mais dans le nord de la préfecture de Boké et dans la préfecture de Forécariah, il y a des problèmes avec les migrants, et les réfugiés des pays voisins, et la création d'une organisation des habitants unitaire qui sera au centre de la gestion des ressources est difficile.

(2) Mesures concernant les éléments de l'environnement extérieur

Les causes de la pollution des fleuves, des écoulements de sols de surface en Haute Guinée sont l'agriculture et les exploitations minières, et l'intégration des problèmes d'environnement au secteur de la pêche est difficile.

a. Ecoulement de sol dans les fleuves

L'écoulement de sol dans les fleuves est dû à la forme d'agriculture extensive actuelle, et l'adoption d'une approche pour la diffusion de l'agriculture de type protection des sols est requise. En particulier, la prévention de l'écoulement de sol par aménagement des parcelles des rizières de la plaine inondée des fleuves et la création de zones de bas-fonds le long des berges des rivières pour l'endiguement sont nécessaires. Beaucoup de villages agricoles sont relativement bien organisés, l'aménagement des parcelles se fait en commun, et l'on peut penser à confier la gestion des zones de bas-fonds aux organisations villageoises.

b. Influence des eaux usées des mines

Les mines de l'intérieur du pays, principalement d'or et de diamants, sont très diverses : elles vont des grandes exploitations de sociétés étrangères aux exploitations artisanales. L'évaluation des effets sur l'environnement est obligatoire pour l'exploitation minière commerciale de grande envergure, un rapport d'étude est fait une fois, mais pratiquement aucun suivi n'est effectué. Pour mettre le problème au clair, il est nécessaire de mettre en place un système rendant au moins obligatoire le suivi par mesure de l'influence des eaux usées des mines par la société d'exploitation, et l'inspection périodique du gouvernement. Il faut aussi établir une réglementation pour les exploitations minières artisanales.

c. Influence de la pulvérisation de pesticides dans le Programme de l'orchocercose

Comme indiqué en 3-9-2-2, les produits chimiques utilisés pour le contrôle des vecteurs dans le Programme de l'orchocercose ont été désignés décomposants biologiques par l'OMS et une concentration biologique dans les poissons etc. n'est pas à craindre. Les cas de morts de poissons enregistrés jusqu'ici sont des problèmes transitoires dus à la vaporisation par erreur de produits chimiques à trop forte densité ou bien de produits chimiques erronés; si les pulvérisations sont faites comme planifié, il ne devrait pas y avoir une grande influence sur les poissons etc.

4-4 Sélection de projets prioritaires pour le développement

Le développement de la pêche artisanale qui a commencé vraiment dans la seconde moitié des années 1970 s'est effectué régulièrement centré sur la pêche artisanale côtière grâce aux efforts d'aide des pays occidentaux et des organisations internationales. La production halieutique, qui a augmenté à un rythme annuel de 6 à 10% entre 1980 et 1995, joue un rôle important dans la fourniture des protéines animales aux supérieurs de quelque 7,2 millions (1996) d'habitants de la Guinée. Mais depuis 1995, le renouvellement des équipements et matériaux de pêche stagne pour des raisons économiques, et la production halieutique baisse à un rythme de 2 à 4% par an. Par contre, la population totale augmente au rythme annuel rapide de 2,8% paraît-il (recensement de 1996), et le maintien ou l'augmentation de la production halieutique actuelle, indiqué dans « Guinée, vision 2010 », est jugé important pour l'approvisionnement stable en produits alimentaires afin de satisfaire les besoins alimentaires croissants.

« Guinée, vision 2010 » indique 13 kg pour la consommation annuelle de produits halieutiques par habitant, importations y compris, en 1997, et vise une augmentation de la consommation jusqu'à 17 kg en 2007 comme but politique. Mais dans la situation actuelle, le rythme d'augmentation de la production halieutique ne peut pas rattraper celui de la croissance démographique, et même le maintien des 13 kg s'avère difficile. Si l'on suppose que le rythme de croissance démographique actuel de 2,8% ne change pas jusqu'en 2007, la population estimée sera de 9,76 millions en 2007 et 10,6 millions en 2010. Par conséquent, pour maintenir la consommation annuelle de produits halieutiques par habitant à 13 kg en 2007, il faudra produire 126.880 t, et dans le cas de 17 kg 165.920 t (production de la pêche + importations - exportations). Comme l'approvisionnement national en 1997 a été de 98.000 t (Chapitre 2), si le volume des importations ne change pas, il faudra une augmentation des captures de 28.880 t pour maintenir 13 kg, et 67.920 t pour 17 kg.

Mais si l'on se demande s'il existe les ressources nécessaires pour soutenir cette augmentation des ressources, parmi le volume de captures potentiel indiqué dans le Chapitre 2, les crevettes et les céphalopodes sont capturés complètement par les bateaux de pêche industrielle, et ne laissent pas espérer une augmentation à nouveau des captures. Pour les poissons benthiques, les données de 1998 indiquent qu'environ 3 t ont été capturés par la pêche artisanale et la pêche industrielle, ce qui laisse une marge minime. Mais les petits pélagiques, pour lesquels les données des réserves sont de 50.000 à 200.000 t, les captures actuelles sont de 44.711 t (1998), ce qui indique la marge de développement importante pour l'avenir. C'est pourquoi, dans ce Schéma directeur, une orientation de base du développement de la pêche artisanale sera l'exploitation plus poussée des petits pélagiques, en vue de l'approvisionnement stable en produits alimentaires.

Pour la pêche des petits pélagiques, les plus grands problèmes sont les prix élevés des moteurs hors-bord et des engins de pêche, dont le coût d'achat constitue une charge importante pour les pêcheurs, ou est au-delà de leurs moyens. On peut penser à plusieurs raisons ; inefficacité de pêche, insuffisance des captures correspondant à l'investissement effectué, bas prix du poisson etc. La Guinée n'est pas un pays avancé dans le domaine de la pêche en Afrique Occidentale, et les techniques de pêche avancées ne sont pas enracinées chez les pêcheurs; de plus, la zone maritime de moins de 40 m de profondeur s'étend sur 30.000 km², ce qui rend l'introduction des engins de pêche évolués impossible. Le Ghana et le Sénégal, pays de pêche avancés, pêchent efficacement les petits pélagiques en utilisant simplement des sennes coulissantes, mais ces sennes s'avèrent en fait difficiles à utiliser dans

les eaux trop peu profondes de Guinée. Mais la Guinée pratique la pêche au filet maillant encerclant, qui est adapté aux conditions maritimes de Guinée, et le passage petit à petit à cette méthode de pêche laisse espérer une augmentation importante des captures.

De plus, le développement de la pêche artisanale, qui n'est pas nocif pour l'environnement, devrait être planifié et réalisé avec la participation des habitants, à commencer par les femmes ou dans un esprit d'efforts autonomes. Actuellement, 80% des petits pélagiques sont fumés principalement par des femmes. Le fumage, signalé pour la coupe de ressources forestières précieuses comme les mangroves, n'est pas une méthode appréciée dans le boom récent sur la protection de la forêt tropicale. Mais alors que des combustibles et méthodes de transformation de remplacement ne sont pas découverts, il faut améliorer les méthodes de transformation existantes et diffuser les fours (bandas) permettant un fumage plus efficace et consommant moins de bois.

Enfin, jusqu'à présent le développement de la pêche artisanale a été synonyme de développement de la pêche côtière, mais dorénavant, il sera essentiel de corriger l'importance exagérée donnée à la zone littorale et proposer et réaliser des projets tirant avantage des particularités des régions comme la Haute Guinée et la Guinée Forestière. La population est aussi importante dans l'intérieur des terres en Guinée, et si un développement économique permettant de créer des emplois pour les habitants de sorte qu'ils s'installent sur place, cela permettra de limiter la concentration excessive de la population à Conakry. Ce développement équilibré de la pêche dans tout le pays bénéficiera sur le plan socio-économique à toute la Guinée.

Vu les points ci-dessus, dans le cadre du Schéma directeur pour le développement de la pêche artisanale ayant pour année cible 2010, nous avons défini des projets modèles centrés sur les domaines à haute priorité, par extraction de sous-programmes à caractère d'urgence, hautement efficaces, à bénéficiaires importants, ou bien par proposition de nouveaux projets. Il y a 6 projets prenant en compte l'ensemble de la zone concernée à environnements naturels et environnements socioéconomiques différents (voir la Figure 4-1). Premièrement, pour la zone littorale incluant Conakry important pour la production halieutique, le « projet des engins et méthodes de pêche » considéré contribuer à l'augmentation de la production halieutique a été extrait comme projet modèle parmi les différents sous-programmes tels qu'amélioration du système des statistiques et aménagement de débarcadères proposés dans le plan d'amélioration de la production de la pêche côtière des plans par domaines. Ce projet est une coopération technique centrée sur le développement technique et la sensibilisation. L'organisme d'exécution dudit projet continuera à utiliser les installations et le personnel du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura, tout en profitant du soutien des ressources humaines et matériels du CNSHB et du CFPM.

Deuxièmement, un projet d'aménagement d'installations de base de pêche qui devrait faire augmenter la production halieutique, et ainsi contribuer à améliorer le niveau de vie des pêcheurs et à réduire leur degré de pauvreté est établi pour Conakry et un village de pêcheurs littoral. Les quartiers de Kaporo et Nongo, site prévu dans Conakry, connaît une augmentation de population rapide depuis quelques années, et la nécessité de l'aménagement des installations de débarquement, centrées sur la distribution du poisson frais principalement en relation avec le lieu de consommation urbain en arrière-plan, est signalée. Par ailleurs, le village de Koukoudé, préfecture de Boffa, site prévu pour le projet de village littoral, est une

base traditionnelle de fourniture de produits halieutiques transformés, en particulier fumés; comme l'environnement de distribution comme les routes d'accès est aménagé, l'aménagement des installations de base de fourniture et de distribution non seulement des produits halieutiques fumés, mais aussi des poissons frais nobles, est souhaitable. Ce projet a été défini comme projet de remplacement du projet de marché de poissons de Kénien lors des discussions pour la reprise de l'étude en juillet 2002 (voir le Chapitre 1).

Troisièmement, un projet d'aménagement d'un centre de pisciculture, projet principal du « plan de développement de l'aquaculture » par domaine, est proposé. Ce projet a été brutalement modifié (discussions pour la reprise de l'étude en juillet 2002) par passage de la zone du projet de la Guinée Forestière à la Moyenne Guinée, mais depuis longtemps, la Moyenne Guinée est dite avoir le potentiel le plus élevé pour la pisciculture après la Guinée Forestière. En fait, le Centre de pisciculture existant, aménagé par l'ODEPAG en 1994, servira de base pour le développement et la vulgarisation des techniques de pisciculture.

Quatrièmement, un projet de développement global couvrant largement mais superficiellement tous les éléments proposés jusqu'ici extraits du « plan de développement de la pêche continentale » par domaine. La pêche continentale est un secteur dépendant fortement de l'environnement, où il est impossible d'obtenir des effets d'ensemble en résolvant seulement des problèmes spécifiques. Des composants tels que domaine de l'environnement fluvial, renforcement des coopératives de pêcheurs par promotion de la distribution, microfinancement pour stabiliser la gestion des ménages de pêcheurs sont en particulier proposés.

Cinquièmement, chevauchant plusieurs plans par domaine, un projet de vulgarisation des fours (banda) améliorés est proposé comme projet visant de développement des capacités et le soutien de l'autonomie des femmes. Les femmes de pêcheurs et les femmes du village, qui s'occupent principalement du fumage, jouent un rôle secondaire dans la distribution traditionnelle des produits halieutiques. Il est considéré significatif de réaliser les soutiens technique et financier en mettant en pleine lumière le soutien des femmes au développement par ce projet.

Les résultats de l'étude de faisabilité concernant ces projets prioritaires sont donnés dans le Chapitre 5.

Chapitre 5

Etude de faisabilité

Chapitre 5 Etude de faisabilité

5-1 Approche

5-1-1 Modification du contexte de l'étude

Deux années se sont écoulées entre l'établissement du Schéma directeur en 2000 et la reprise de l'étude de faisabilité en 2002. Divers changements sont intervenus dans le contexte de la pêche artisanale de Guinée pendant ce temps, dont les principaux sont indiqués ci-dessous.

Environnement international

Le Sommet mondial sur le thème de l'environnement et du développement¹ organisé à Johannesburg, Afrique du Sud, en août-septembre 2002 a eu pour sujet principal l'éradication de la pauvreté dans les pays en voie de développement. Lors de cette conférence, l'utilisation excessive des ressources halieutiques dans le monde entier a également été dénoncée, et une déclaration prônant la nécessité de la promotion du développement durable de la pêche dans l'avenir a été faite. Sur cette base, une orientation visant la limitation de la pêche anarchique dans le secteur de pêche de grande envergure et l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques s'appuyant sur la capacité de reproduction naturelle a été vérifiée.

Problème de situation tendue aux frontières

La pénétration en Guinée des troupes rebelles de la République du Libéria et de la Sierra Leone, commencée en septembre 2000, s'est poursuivie par intermittence jusqu'en janvier 2002. A un certain moment, près de 500.000 réfugiés avaient afflué dans la région de Guinée Forestière et la préfecture de Forécariah, l'UNHCR (*United Nations High Commissioner for Refugees*) et d'autres organismes gouvernementaux, des ONG etc. ont effectué des activités d'assistance, mais les conditions de sécurité sont restées instables près de la frontière. Vers la mi-2001, la Sierra Leone a signé un Accord de paix avec les groupes anti-gouvernementaux, et des élections générales ont eu lieu au Libéria, ce qui a permis le retour au calme dans la région de Guinée Forestière. Mais en septembre 2002, des activités anti-gouvernementales qui se sont déclenchées en Côte d'Ivoire voisine ont à nouveau provoqué l'afflux de réfugiés en Guinée Forestière.

Changements économiques internes

Dans la seconde moitié des années 1990, l'économie guinéenne a connu un essor régulier. Son PNB a progressé de 4,6% en 1998 et de 4,5% en 1999. Mais l'afflux de réfugiés des pays voisins précité et la pénétration de troupes rebelles a provoqué la perte de beaucoup de biens et de vies humaines, par exemple en forçant beaucoup de populations de cette zone à se mettre à l'abri. De ce fait, le taux de croissance économique du secteur primaire a été de -1% en l'an 2000, ce qui marque un énorme recul par rapport aux 7,9% de l'année précédente. Par la suite,

¹ Conférence au sommet mondiale sur le développement durable (du 26 août au 4 septembre 2002)

à partir de 2001, cette région a retrouvé sa stabilité, la croissance économique a aussi été rétablie, et un taux de croissance de 3,6% a pu être espéré pour 2001, et de 4,2% pour 2002. Mais, avec le renforcement des activités militaires en Côte d'Ivoire à partir de septembre 2002, les éléments d'instabilité ont augmenté, et la situation reste imprévisible dans l'avenir.

Renforcement de la gestion de la qualité et de l'hygiène de produits halieutiques de l'U.E.

Depuis quelques années, l'U.E. envoie des missions d'étude dans diverses régions d'Afrique pour renforcer la gestion sanitaire dans les pays en développement et mettre en place un environnement d'importation des produits halieutiques conforme aux normes de qualité HACCP ; elle étudie et évalue ainsi dans le détail les installations de débarquement, les installations de transformation des produits halieutiques, les installations d'expédition, le système d'inspection sanitaire etc. dans tous les pays. Une mission d'étude de ce type a été envoyée en Guinée en octobre 2000. Par la suite, des recommandations pour l'amélioration des installations ont été faites pour pratiquement tous les ateliers de transformation halieutique. De plus, toutes les installations des ports de pêche, sauf celles de Boulbinet, ont été jugées inadaptées, du point de vue sanitaire, à la manutention des produits halieutiques d'importation et une amélioration des conditions sanitaires a été recommandée.

Effort pour l'exportation des produits halieutiques

En 2000, les captures de la pêche artisanale ont été exportées par le transport aérien sous forme de poisson frais, mais par la suite, les exportations se sont diversifiées et en particulier celles de poissons congelés, comme l'otolithe et la sole vers l'Asie (vers la Corée du Sud), se sont développées. Cette augmentation des exportations de produits halieutiques congelés s'est effectuée par des sociétés de pêche via entre autres l'élargissement des méthodes d'expédition, la fourniture d'équipements aux pêcheurs, des instructions pour les méthodes d'emploi de la glace, des instructions pour les méthodes de maintien de la fraîcheur, le renforcement des inspections de la qualité. Par ailleurs, quelques sociétés d'exportation ont été créées, et une compétition est apparue entre ces sociétés pour l'obtention des produits halieutiques de qualité, ce qui a permis des transactions à des prix plus avantageux qu'auparavant, en raison de l'augmentation des prix de vente des pêcheurs artisanaux etc.

Utilisation des ressources halieutiques inexploitées

Les résultats des études récentes sur les ressources ont permis de vérifier la présence de ressources en crevettes tigrées noires au large de la Guinée et une légère augmentation des ressources en crevettes kuruma. Des ressources inexploitées de céphalopodes tels que seiches et poulpes ont aussi été vérifiées. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a proposé un développement actif pour utiliser efficacement ces ressources dans son Projet pour la pêche industrielle 2003.

Exécution de l'initiative PPTE par la Banque Mondiale

A partir de 2003, la Banque Mondiale a accordé un sursis pour le remboursement de la dette aux pays pauvres très endettés, et est passée à l'utilisation du fonds de contrepartie à l'intérieur du pays concerné. 20 millions dollars U.S. ont été attribués au domaine de la pêche en Guinée, et la sélection des activités à réaliser sur ce budget, la fixation de valeurs objectifs et l'établissement de propositions de projets d'exécution ont commencé. Les projets couvrent des domaines divers allant de l'aménagement de routes d'accès vers les villages de pêcheurs, l'aménagement d'installations sur les plages de débarquement à la formation de pisciculteurs etc. L'exécution concrète des projets devra être réalisée dans l'avenir.

Orientation de l'aide concernant la pêche

La FAO a lancé en 1999 le SFLP (*Sustainable Fisheries Livelihood Program*) en vue du développement de la pêche artisanale dans 25 pays d'Afrique Occidentale. La Guinée en fait aussi l'objet, et plusieurs projets de pêche de petite envergure y sont en cours. De plus, la mise en place de microfinancements pour les équipements vis-à-vis des pêcheurs artisanaux et la réalisation de projets d'aménagement de l'infrastructure des villages de pêcheurs sont prévues à partir de 2002 sur prêt de la Banque Africaine de Développement. Le gouvernement français (AFD) projette aussi l'aménagement des infrastructures de villages de pêcheurs et prévoit de commencer la construction du quai à Bongolon en 2003.

5-1-2 Contexte des projets

Le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) sous tutelle du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de Guinée a établi une orientation de base du développement ayant pour année cible 2010, en vue du développement futur de la pêche en Guinée. Son principal objectif est de porter à 17 kg la consommation annuelle de produits halieutiques par habitant en 2010. Pour réaliser cet objectif, des projets concrets doivent être élaborés sur les 6 thèmes ci-dessous extraits du Schéma directeur du développement de la pêche artisanale.

- 1) Amélioration des techniques de pêche (projet d'amélioration des engins et méthodes de pêche)
- 2) Aménagement d'installations de soutien pour la pêche (projet d'aménagement du marché de poisson de Kénien)
- 3) Projet d'aménagement d'un centre de pisciculture (Guinée Forestière)
- 4) Projet d'amélioration de la distribution des produits halieutiques de la pêche continentale
- 5) Projet d'amélioration du fumage
- 6) Création d'un fonds de développement de la pêche

Mais deux ans se sont écoulés depuis l'élaboration du Schéma directeur, et les nombreux changements intérieurs et extérieurs précités sont survenus pendant ce temps. Les changements suivants sont aussi intervenus sur des projets individuels.

A savoir, l'étude du concept de base de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) concernant 2) Aménagement d'installations de soutien pour la pêche (projet

d'aménagement du marché de poisson de Kénien) a été réalisée à partir d'avril 2002, et sa construction en 2003 a été réalisée dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais. Par ailleurs, pour 3) Projet d'aménagement d'un centre de pisciculture (Guinée Forestière), des éléments d'instabilité subsistant dans la région de Guinée Forestière, l'étude ne peut pas être réalisée dans de bonnes conditions de sécurité.

En ce qui concerne ces deux projets, la mission d'étude de la JICA déléguée en juillet 2002 pour reprendre l'étude et le Ministère de la Pêche de Guinée ont confirmé les deux modifications suivantes concernant la teneur de l'étude. A savoir, l'étude pour l'aménagement des installations de soutien de la pêche artisanale portera sur les deux points suivants: l'aménagement des installations de Koukoudé dans la préfecture de Boffa, qui est le plus grand village de pêcheurs de Guinée, et l'aménagement des installations du port de pêche de Kaporo dans le district Ratoma de la ville de Conakry, où la population environnante augmente très fortement. Pour la pisciculture continentale, il a été décidé de prendre comme zones d'étude les préfectures de Mamou et Dalaba de Moyenne Guinée où la culture du riz progresse récemment.

Par ailleurs, les points suivants sont apparus après le commencement de l'étude en octobre 2002. A savoir, la baisse du taux de motorisation des pirogues est à craindre à cause de l'obsolescence des moteurs hors-bord et du retard pris pour leur renouvellement, mais des institutions financières de ce pays ayant commencé à introduire un système de financement vis-à-vis des pêcheurs, petit à petit seulement; ainsi, de manière autonome, l'achat de moteurs hors-bord a commencé, ce qui laisse espérer un certain résultat.

Vu ces points, les articles objets de l'étude de faisabilité sont comme suit.

Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche

Aménagement d'installations de soutien pour la pêche

Projet d'aménagement des installations du village de pêcheurs de Koukoudé

Projet d'aménagement du nouveau débarcadère de Kaporo

Projet de développement de la pisciculture (Moyenne Guinée)

Projet de développement de la pêche continentale

Projet d'amélioration du fumage

Analyse du fonds de développement de la pêche

5-1-3 Orientation de base de l'exécution de l'étude de faisabilité

L'étude ayant des objets très diversifiés, et s'étendant sur une zone très large, et les différents projets étant entrelacés de manière complexe, ils seront établis en tenant compte de l'orientation de base ci-dessous.

- Une approche visant la diminution de la pauvreté et l'autonomie socio-économique sera adoptée.

Les pêcheurs guinéens sont généralement pauvres, et forcés de vivre dans un

environnement également défavorisé sur le plan social. Dans l'étude, on tiendra compte de la diminution de la pauvreté par la formation du secteur de la pêche, de la création d'emplois et de l'augmentation du revenu des populations.

- Proposition de projets de type participatif

Par RRA, ateliers des habitants, enquêtes par interview etc., les avis du plus grand nombre possible de populations seront collectés, pour être appliqués à la définition du cadre de base de l'établissement des projets. Les tailles, spécifications et emplois etc. des installations et équipements à aménager seront définis en tenant compte de l'exploitation autonome par les populations.

- Projets à teneur tenant compte des conditions naturelles et sociales

Les installations tenant compte du climat tropical à précipitations abondantes, du littoral à différences de niveaux de marées importantes, des fleuves de l'intérieur à grandes différences de débit en saisons sèche et des pluies etc., ainsi que de la culture traditionnelle de la société, du système d'organisation sociale etc. seront considérées pour l'établissement du projet d'exploitation et de gestion.

- Evitement des recouvrements et de l'excès de l'aide

Considérant l'utilisation efficace des ressources limitées de l'aide, les recouvrements de contenu de développement et la construction d'installations excessives etc. seront évités. En particulier, en contrôlant l'orientation des autres bailleurs de fonds, les projets seront établis en prenant autant que possible activement contact avec ces organismes.

- Niveau d'adaptation des techniques/installations introduites

La pêche artisanale est une activité économique s'appuyant sur les efforts individuels et l'organisation autonome des pêcheurs. L'introduction de méthodes de pêche exagérées, d'équipements et d'installations excessifs se traduira en fin de compte par l'appauvrissement de ce petit secteur d'activités. Par conséquent, les méthodes d'exploitation, le budget, le niveau technique, la période d'introduction devront être pleinement prises en compte pour l'établissement des projets.

- Projets tenant compte de l'utilisation durable des ressources

Les ressources halieutiques sont limitées, mais durables. L'effort de pêche adapté devra être assuré tout en prenant garde d'éviter la pêche excessive. L'aspect de transformation et de distribution devra aussi être pris en compte pour éviter les pertes après la capture.

- Projet à teneur sans impact sur l'environnement

La Guinée est un pays à forêts de mangroves importantes et ressources en eau abondantes. Des projets, visant des développements possibles en vue d'assurer des produits alimentaires aux populations et le développement économique tout en maintenant au maximum ces bonnes conditions naturelles, doivent être établis.

L'étude sur place a été réalisée d'octobre 2002 à janvier 2003 en s'appuyant sur cette orientation de base, et des projets ont été élaborés sur cette base.

5-2 Méthode de l'étude

5-2-1 Méthode d'étude pour l'établissement des projets

Dans cette étude, pour que les projets ne soient pas d'une teneur oiseuse, sans se limiter aux interviews des bénéficiaires et à l'analyse des documents existants, des essais expérimentaux et séminaires etc. ont été combinés dans le but de vérifier la justesse de l'approche et des idées de base qui seront appliquées aux projets. Pour l'aménagement des installations, non seulement l'avis des bénéficiaires a sans faute été pris en compte, et pour que les bénéficiaires eux-mêmes soient conscients « d'être partie prenante du projet », une étude de type participatif a été aussi effectuée par le biais d'ONG. Le contenu concret et la méthode de cette étude sont comme suit.

(1) Essais expérimentaux pour la pêche au lamparo

Le but était de vérifier, à l'étape de l'élaboration du projet, le potentiel d'une partie des techniques de pêche étudiées et développées dans le cadre du « Projet de recherche, de développement et de vulgarisation des engins et méthodes de pêche », et simultanément, d'effectuer un transfert technologique sur les homologues par le biais de ces activités. Concrètement, des essais de pêche au lamparo visant la capture efficace de poissons pélagiques, pour lesquels la marge d'augmentation de la production est relativement grande, ont eu lieu au large de Conakry et de Koukoudé. Des essais de récifs flottants visant la capture de grands poissons migrateurs ont aussi eu lieu. Dans les deux cas, ce sont des techniques pratiquement inconnues en Guinée. Consulter les documents en annexe pour les détails.

(2) Etude socio-économique

Une étude socio-économique de type enquête a été effectuée à Kaporro de la ville de Conakry et le village de Koukoudé de la préfecture de Boffa, candidats pour l'aménagement d'installations de soutien pour la pêche. Le questionnaire a été établi par le responsable « Communauté des villages de pêcheurs/genre » de la mission d'étude, et l'enquête et la notation sur les questionnaires ont été commissionnées à une ONG locale (BERTAD).

(3) Ateliers participatifs

Comme l'étude socio-économique, les souhaits des populations de Kaporro et Koukoudé ont été vérifiés, et simultanément, une ONG locale (EUPD) a été commissionnée pour implanter la prise de conscience de la gestion des installations qui seront aménagées, et inciter à la discussion. Consulter les documents en annexe pour les détails.

(4) Levés géophysiques

Les levés géophysiques à Kaporro et Koukoudé, où est prévu l'aménagement d'installations, et des levés bathymétriques ont été commissionnés à une société de levés locale (BET).

(5) Essai expérimental pour l'amélioration de distribution des poissons

En vue de vérifier préalablement les effets de développement de la distribution du poisson frais proposée dans le « Projet de développement de la pêche continentale », de petits congélateurs au pétrole et des balances ont été fournis à trois villages dans la préfecture de Kankan, et les données avant la mise en place des congélateurs ont été collectées. 2 de ces 3 villages ont été adoptés dans le projet proposé. De plus, la gestion/maintenance des équipements a été confiée aux groupements de pêcheurs, et des instructions ont été données aux pêcheurs pour qu'ils notent tous les jours les données sur les captures.

(6) Séminaire pour l'harmonisation des méthodes statistiques de la pêche

Un séminaire en vue d'harmoniser les méthodes statistiques de la pêche différentes selon les préfectures à une méthode suffisamment applicable, à la lumière du personnel des différentes directions préfectorales et du coût des activités, a été organisé. Les directeurs préfectoraux et des représentants des pêcheurs ont participé à ce séminaire, et la méthode statistique approuvée par tous a été adoptée.

(7) Etude socio-économique des pêcheurs de la préfecture de Kankan

Comme pour l'étude socio-économique de Kaporé et Koukoudé, une étude par enquête a été effectuée dans 5 villages de pêcheurs importants de la préfecture sur les équipements de pêche possédés par les pêcheurs, les conditions d'opérations de pêche, le volume des captures, le revenu de la pêche et le cumul avec l'agriculture afin de saisir l'environnement socio-économique des pêcheurs de la préfecture de Kankan, en Haute Guinée.

(8) Etude des marchés en Moyenne Guinée

La Moyenne Guinée est une zone d'étude qui a été nouvellement ajoutée à partir de cette étude de faisabilité, et il est ici nécessaire de juger si le poisson d'élevage sera accepté sur le plan économique et du goût par les populations. Une étude de la consommation de type enquête a pour cela été effectuée auprès des consommateurs des préfectures de Mamou et Dalaba.

(9) Essais d'élevage des poissons

L'objectif a été de vérifier la pertinence des techniques de pisciculture proposées dans ce Projet en élevant réellement des poissons dans les étangs de la station piscicole de Tolo-Bafing, base d'activités du « Projet de développement de la pisciculture », et en notant leur croissance. Le transfert technologique pour la formation aux techniques de pisciculture du directeur de cette station et des employés était aussi visé.

5-2-2 Méthode d'évaluation de l'impact sur l'environnement

L'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets proposés a été effectuée conformément aux règles d'évaluation de l'environnement définies par le « Code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement (1987) », et aux grandes lignes pour la prise en compte de l'environnement

dans les études de développement de la pêche (JICA, mars 1994). Des discussions ont eu lieu avec des membres d'autres d'équipes au cours de l'élaboration des projets pour obtenir des informations détaillées sur l'environnement naturel des différents projets et mettre au clair les points à considérer pour la protection de l'environnement afin de sélectionner l'option présentant l'impact le plus limité sur l'environnement naturel dans le processus d'élaboration des projets.

Le tableau ci-dessous présente les thèmes de développement de ces projets et les principaux points à considérer.

Tableau 5-2-1 Relations entre les thèmes de développement et les principaux points à considérer au niveau de la protection de l'environnement

| Projet | Principaux points à considérer |
|---|---|
| Projet d'aménagement des installations du village de pêcheurs de Koukoudé | Influence sur les forêts de mangroves et sur les autres écosystèmes du littoral (influence physique, influence sur la qualité de l'eau etc.) |
| Projet d'aménagement du nouveau débarcadère de Kaporo | Influence des déchets provenant des activités de pêche Influence sur l'écosystème des forêts de mangroves de l'abattage des mangroves pour le fumage |
| Projet de développement de la pisciculture | Influence sur le écosystème fluvial. En particulier, influence sur les formes de reproduction des poissons et sur la qualité de l'eau. |
| Projet de développement de la pêche continentale | Mesures contre l'ensablement du lit fluvial |
| Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche | Influence sur les ressources halieutiques |
| Projet d'amélioration du fumage | Protection des forêts de mangroves |

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, l'organisme d'exécution des projets, demandera à la Direction Nationale de l'Environnement (DNE) d'accepter les formalités pour l'Evaluation de l'impact sur l'environnement (EIA) à l'étape de sa réalisation.

Les formalités pour l'Evaluation de l'impact sur l'environnement en Guinée sont comme suit :

- L'organisme d'exécution présentera d'abord le Rapport abrégé d'impact sur l'environnement en tant que formalité de présélection des projets à DNE.
- La DNE examinera le rapport, et si elle juge que l'impact sur l'environnement est minime et qu'une EIA n'est pas requise, elle donnera l'autorisation d'exécuter le projet. Cette procédure demandera un (1) mois.
- Si le rapport est incomplet ou si le projet est jugé devoir avoir un certain impact sur l'environnement, la DNE demandera à l'organisme d'exécution d'effectuer une EIA.
- Une réunion d'explication aux populations aura lieu 1 fois lors de l'étude de faisabilité (F/S) et encore 1 fois après l'EIA pour donner ses résultats.
- L'EIA sera réalisée par un consultant agréé.
- Dans le cas des projets de développement de la pêche, le Comité d'examen comprendra des représentants du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et de la DNE.

- En cas de déplacement des habitants, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation seront représentés au Comité.

La Section Etude d'Impact (5 membres) a déjà l'expérience de 50 projets dont 2 évaluations de l'impact sur l'environnement (EIA) pour des projets de développement de la pêche (projet de construction du port de pêche de Kamsar et projet d'aquaculture crevette de Koba). Il y a 5 consultants agréés à Conakry. L'analyse de la qualité de l'eau peut être commissionnée au Laboratoire sous tutelle du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises à Matoto.

Les résultats de l'évaluation de l'impact sur l'environnement concernant le projet proposé sont donnés à la fin de chaque projet. Le degré d'impact sur l'environnement est indiqué sous forme de 4 niveaux de A à D (impact important pour A et faible pour D).

5-2-3 Méthode des analyses économique et financière

L'évaluation financière d'un projet consiste à évaluer sa pertinence financière du point de vue de l'organisme d'exécution. Pour les projets s'accompagnant de bénéfices, la pertinence du bilan et de la fixation des tarifs est étudiée et la rentabilité du projet est évaluée. Pour les projets sans bénéfices, le plan de financement etc. est examiné.

L'évaluation économique d'un projet, du point de vue de l'Etat, a pour objectif de sélectionner un projet permettant une répartition idéale des ressources. C'est une méthode permettant d'évaluer la pertinence de l'exécution du projet du point de vue de l'économie nationale, une méthode pour évaluer l'efficacité des projets d'activités publiques². Dans ce but, les bénéfices apportés à l'économie nationale par ce projet, et les coûts nécessaires à sa réalisation sont calculés, et les bénéfices et les coûts sont comparés.

Les bénéfices et les coûts de l'évaluation financière sont calculés sur la base du chiffre d'affaires et des coûts du projet au prix du marché. Les bénéfices et les coûts de l'évaluation économique sont calculés sur la base des effets sur l'économie nationale du projet et du coût d'opportunité³ en utilisant le prix économique. Pour cela, la conversion du prix du marché au prix économique est nécessaire pour l'évaluation économique. Et les bénéfices de l'évaluation économique se limitent aux éléments mesurables, et les éléments non-mesurables sont en principe décrits qualitativement. Avant l'évaluation économique et financière de chaque projet, un cadre d'analyse commun pour l'évaluation économique est défini.

Conversion du prix du marché au prix économique

Comme le prix des ressources est évalué du point de vue de l'ensemble de l'Etat dans l'évaluation économique du projet, le prix du marché des coûts et bénéfices estimés doit être corrigé au prix économique. Le critère de cette correction de prix est soit a) les ressources mêmes utilisées pour ce projet, ou b) l'expression du prix réel. Dans le premier cas, les impôts, l'intérêt, la subvention etc. sont concernés, et comme du point de vue de l'ensemble de l'Etat, il

² "Etude des méthodes de l'évaluation économique des études de développement (édition commune)", Section des études de développement social, Agence japonaise de coopération internationale, mars 2002.

³ Si une ressource (par ex. fonds, terrains, main-d'œuvre etc.) est utilisée pour un projet, elle ne peut pas être employée dans un autre but. Le coût d'opportunité est le bénéfice de l'utilisation de substitution que l'on a abandonnée pour l'exécution du projet.

ne s'agit que d'éléments de transfert, ils sont exclus de l'évaluation économique. Dans le second cas, il y a un problème de déformation du prix⁴, cette déformation du prix du marché doit être corrigée pour exprimer le "prix réel". Le prix corrigé sur la base de ces critères est le "prix économique", et c'est dans un certain sens un prix imaginaire.

Méthode de conversion en prix économique

La conversion en prix économique peut se faire des manières suivantes.

a) Uniformisation du niveau des prix

Dans l'évaluation économique, en corrigeant les différents biens au prix économique, il est nécessaire d'uniformiser le niveau des prix en choisissant le niveau du prix sous forme de prix interne ou prix international, ou bien en monnaie intérieure ou devises. Dans cette étude, le niveau des prix est unifié au prix international exprimé en monnaie locale (FG) généralement utilisé à la JICA. De ce fait, le prix CIF a été adopté pour les biens importés et le prix FOB pour les biens exportés pour les biens commerciaux⁵, et le prix a été converti au prix international en utilisant le coefficient de conversion standard pour les biens non-commerciaux.

b) Division des biens

A la conversion du prix du marché en prix économique, la division des biens est requise avant de multiplier par un coefficient fixé selon le type de bien.

Division entre biens commerciaux et des biens non-commerciaux

Séparons d'abord les biens commerciaux et les biens non-commerciaux pour les frais et les bénéfices des projets. Les biens commerciaux sont les biens exportés et importés, les autres biens sont des biens non-commerciaux. Les biens non-commerciaux sont encore divisés en biens commerciaux, main-d'œuvre qualifiée, main-d'œuvre non-qualifiée, terrains, autres biens non-commerciaux, éléments de transfert. Le classement des frais et bénéfices et le taux de conversion au prix économique sont comme suit pour cette étude.

- Biens commerciaux : Le prix interne est souvent déformé par la politique commerciale, par exemple les droits de douane, les subventions sur les exportations, le contingent d'importation etc. En prenant compte que la concurrence est plus libre au marché mondial, le prix économique est considéré comme le prix du marché international.
- Main-d'œuvre qualifiée : En général, on considère que le mécanisme du marché fonctionne pour les salaires de la main-d'œuvre qualifiée, et le salaire du marché est utilisé tel quel comme prix économique.
- Main-d'œuvre non-qualifiée : En Guinée où les chômeurs et chômeurs potentiels sont nombreux, la main-d'œuvre non-qualifiée est excédentaire, et son prix économique est inférieur au prix du marché. Pour cette raison, le taux de conversion du prix de 0,5 sera appliqué à la main-d'œuvre non-qualifiée.

⁴ Par exemple, le taux de change défini artificiellement, la nature spéculative du prix du terrain, la fixation élevée des salaires par la loi sur le salaire minimum et par les syndicats malgré l'existence de chômeurs potentiels etc.

⁵ Biens réellement exportés ou importés.

- Terrains : Le prix économique est calculé en coût d'opportunité⁶ sur la base de l'utilisation des terrains si le projet n'est pas réalisé. Comme les frais d'expropriation sont inutiles sur les terrains gouvernementaux, et que les terrains à utiliser pour le projet sont des terrains humides dans la région littorale ou à l'intérieur des terres inadaptés à d'autres emplois, le prix économique de ces terrains a été fixé à zéro.
- Biens non-commerciaux : Comme les prix économiques dans cette étude sont unifiés au niveau du marché mondial, il faudra convertir les biens non-commerciaux au prix international. Cette conversion s'effectue, en appliquant le coefficient de conversion standard calculé comme suit.

Coefficient de conversion standard =

$$\frac{(\text{montant des importations} + \text{montant des exportations})}{\{(\text{montant des importations} + \text{droits d'importation}) + (\text{montant des exportations} - \text{droits d'exportations})\}}$$

$$= \frac{(1070 + 1074)}{\{(1070 + 146) + (1074 - 5)\}} = 0,94$$

Dans cette étude, le coefficient de conversion standard a été fixé à 0,94 sur la base des statistiques sur les droits de douane de 1998-2002.

Tableau 5-2-2 Statistiques sur les montants des importations et exportations (millions FG)

| | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | moyenne |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montant total des importations (CIF) | 872.659 | 1.343.399 | 1.102.314 | 961.755 | 1.070.032 |
| Droits d'importation | 118.596 | 206.916 | 127.841 | 128.698 | 145.513 |
| Montant total des exportations (FOB) | 1.141.189 | 936.244 | 1.118.877 | 1.101.152 | 1.074.366 |
| Droits d'exportation | 3.413 | 4.781 | 6.867 | 2.968 | 4.507 |

Source : Documents statistiques concernant les taxes

Et sur la base du coefficient de conversion standard précité, le coefficient de conversion par type de travaux est comme suit.

Tableau 5-2-3 Coefficient de conversion par type de travaux

| | Pourcentage de matériaux et équipements | Coefficient de conversion standard | Pourcentage des frais de personnel | (dont pourcentage de main-d'œuvre qualifiée) | Coefficient de conversion de la main-d'œuvre qualifiée | (dont pourcentage de la main-d'œuvre non-qualifiée) | Coefficient de conversion de la main-d'œuvre non-qualifiée | Coefficient de conversion par travaux |
|--------------------------|---|------------------------------------|------------------------------------|--|--|---|--|---------------------------------------|
| Installations d'enceinte | 0,80 | 0,94 | 0,20 | 0,6 | 1 | 0,4 | 0,5 | 0,912 |
| Installations terrestres | 0,85 | 0,94 | 0,15 | 0,8 | 1 | 0,2 | 0,5 | 0,934 |
| Equipements | 0,95 | 1 | 0,05 | 0,8 | 1 | 0,2 | 0,5 | 0,995 |

Dans les projets d'aménagement des installations de débarquement de Koukoudé et de Kaporo dans cette étude de faisabilité, des infrastructures sociales comme l'eau courante et dispensaire etc. sont proposés en dehors de l'aménagement des débarcadères. Mais l'évaluation économique et financière du projet ne portant que sur l'aménagement des débarcadères, le bénéfice économique de l'aménagement des infrastructures sociales restera noté qualitativement

⁶ Calcul du prix en tant que terrain en cas d'utilisation dans un but autre que le projet.

pour les raisons suivantes.

- La quantification des bénéfices est la condition préalable dans l'évaluation économique et financière, et en principe, les éléments non quantifiables sont indiqués de manière qualitative. L'aménagement des infrastructures sociales dans les zones de Koukoudé et Kaporo inclut beaucoup de projets liés aux besoins fondamentaux de l'homme (BHN) comme l'aménagement de l'eau courante pour l'approvisionnement en eau potable, l'aménagement d'égouts pour améliorer l'environnement sanitaire, ainsi que dispensaire, garderie, lieu de rassemblement etc.; ils sont importants pour améliorer la qualité de la vie des populations de la zone concernée, mais il est difficile de quantifier leurs bénéfices économiques.
- Pour les projets liés aux besoins fondamentaux de l'homme (BHN), par exemple le taux de rentabilité économique interne, leur valeur calculée ne constitue pas un indice utile pour la sélection d'un projet⁷.
- La mission d'étude de cette fois-ci ne comprend pas de membre spécialiste de l'eau potable ou de la santé etc., et ne peut pas effectuer une évaluation précise.

Les projets pour lesquels l'évaluation économique et financière a été effectuée sont comme suit :

- A. Projet d'aménagement des installations du village de pêcheurs de Koukoudé (ensemble des phases 1 à 4)
- B. Projet d'aménagement du nouveau débarcadère de Kaporo
- C. Composant de développement de la distribution du poisson frais du Projet de développement de la pêche continentale
- D. Projet de développement de la pisciculture continentale

⁷ "Etude des méthodes de l'évaluation économique des études de développement (édition commune)", Section des études de développement social, Agence japonaise de coopération internationale, mars 2002.

Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche

5-3 Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche

5-3-1 Contexte du Projet

La pratique de la pêche artisanale en Guinée n'a pas une longue histoire derrière elle. Les engins et méthodes de pêche qu'on y utilise provenant en grande majorité de pêcheurs migrants venus des pays voisins, ils n'ont pas été initialement développés et adaptés aux conditions maritimes côtières, aux particularités des espèces de poisson et aux coutumes des pêcheurs guinéens. C'est là un des facteurs qui expliquent pourquoi l'efficacité de la pêche n'est pas toujours élevée et pourquoi les volumes de capture ne peuvent pas connaître d'augmentation. S'ajoutent comme autres facteurs expliquant la stagnation du développement de la pêche artisanale l'absence d'un organisme de développement et vulgarisation des techniques de pêche artisanale au sein du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de Guinée, ainsi que l'absence de formation de personnel spécialisé en pêche artisanale.

Les essais expérimentaux pendant la période d'étude ont permis de vérifier l'effet d'attraction qu'exercent sur les poissons pélagiques des techniques introduites relativement simples, telles que le pharillon et le récif flottant. On peut également espérer une diversification des activités de pêche par l'introduction de nouveaux engins tels que la seine coulissante et le pot à poulpe, par l'amélioration des divers filets maillants et par le raffinement des méthodes de pêche à la ligne. Sur la base de la situation actuelle, nous avons élaboré un plan mettant principalement l'accent sur la formation d'une organisation consacrée au développement des techniques de pêche, et comprenant deux volets, à savoir : d'une part, l'amélioration des engins et méthodes de pêche, et, d'autre part, la vulgarisation générale de ces engins et méthodes auprès des pêcheurs.

5-3-2 Objectifs

Nous visons une hausse des revenus des pêcheurs par une amélioration de la productivité dans le secteur de la pêche artisanale consécutive de l'amélioration et du développement des engins et méthodes de pêche. Les bénéficiaires directs seront les pêcheurs artisanaux côtiers dans leur ensemble.

5-3-3 Organismes d'exécution

Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale (nom provisoire)

Centre de Motorisation des Barques de Boussoura / Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

5-3-4 Aperçu du Projet

Le Projet comportera trois phases : (1) création du Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale, et stage de formation de son personnel ; (2) obtention d'une coopération technique extérieure et développement des techniques ; et (3) travaux de vulgarisation. D'ici la fin de la Phase 3, il faudra que le personnel et les matériaux/équipements aient été rassemblés, pour que les activités s'effectuent ensuite avec une aide extérieure réduite dans le but d'en arriver à un développement autonome.

Phase 1 (2003 à 2005)

(1) Formation d'une équipe chargée de créer le Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale

Il existe déjà en Guinée des organisations qui oeuvrent en recherche, développement et vulgarisation des techniques de pêche, telles que le Centre de Motorisation des Barques de Boussoura et le CNSHB (tous deux dépendant du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture), et le Centre de Formation Professionnelle Maritime (CFPM), dont la situation est toutefois telle que décrite ci-dessous.

Le Centre de Motorisation des Barques de Boussoura ont offert une formation/vulgarisation des techniques de réparation et maintenance des moteurs hors-bord, mais actuellement il a déjà rempli son rôle puisque les personnes qui ont reçu une formation exercent déjà leurs activités sur les débarcadères de chaque région du pays et que des concessionnaires et des fabricants commencent à fournir suffisamment les instructions concernant les moteurs hors-bord depuis quelques années. Quant au CNSHB, il se livre activement à des études sur les ressources et l'environnement, mais il s'agit d'un institut de recherche qui ne se penche pas sur les techniques de pêche artisanale et les techniques de construction navale. Par ailleurs, le CFPM du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle devant se charger de former des équipages pour la pêche industrielle, il offre un enseignement et une formation axés sur les techniques de navigation navale, les techniques de construction navale et les techniques de fabrication d'engins de pêche pour ce secteur de la pêche. Il n'a donc pratiquement rien à voir avec la pêche artisanale et n'effectue aucune activité de vulgarisation en ce sens (voir la Figure 5-4 à la fin du présent chapitre). Il importe que des efforts soient déployés pour que les installations et le personnel de ces trois institutions soient mis en valeur de manière efficace, et pour que des activités efficaces aient lieu dans les domaines qui ne sont pas suffisamment couverts, avec l'aide extérieure de bailleurs de fonds (pays voisins où l'industrie de la pêche est développée, la FAO, le Japon, la France, etc.)

En Phase 1, étant donné la nécessité de mettre en place une organisation apte à remplir efficacement ses fonctions en Guinée, on formera un « Comité de préparation à la création du Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale¹ » composé de membres des trois institutions susmentionnées, avec à sa tête un employé de la Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM) du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. C'est à la suite de discussions au sein du comité que son mandat sera établi et ses activités futures adoptées, et que le personnel et le budget seront acquis. Il faudra alors que le CNSHB et le CFPM offrent leur soutien en prêtant des installations et du personnel enseignant, ainsi qu'en fournissant des conseils techniques.

(2) Composition du personnel du Centre

Nous envisageons le système suivant pour le personnel du Centre, composé de 7 employés réguliers et d'environ 4 employés temporaires. Pour que ce Centre dispose d'un bureau administratif et de locaux de formation, des améliorations seront apportées au Centre de Motorisation des Barques de Boussoura.

¹ Comme membres du Comité, on peut envisager le Directeur de la DNPM du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (à titre de président), ainsi que des membres du CNSHB, du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura, du Bureau de Stratégie et de Développement (Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture), du CFPM, de l'Union des coopératives des pêcheurs artisanaux, et du Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération (à titre d'observateur).

- Directeur du Centre :

Poste régulier (à partir de 2004). Responsable de l'opération et de la gestion du Centre. Elabore les plans de développement et vulgarisation, effectue les demandes et ajustements concernant les demandes d'aide (en ressources humaines et en fonds) auprès des organisations domestiques et étrangères.

- Directeur du développement des techniques de pêche :

Poste régulier (à partir de 2004). Responsable du développement et de la vulgarisation des techniques sur place. Développe et diffuse des techniques de pêche adaptées à la situation guinéenne, avec la collaboration d'experts et techniciens guinéens et étrangers.

- Directeur du développement socio-économique :

Poste régulier (à partir de 2004). Chargé de donner un plus grand pouvoir d'action aux pêcheurs en les organisant, et de consolider la capacité de gestion du ménage de pêcheurs. Il apportera un "soutien latéral" à la hausse des revenus des pêcheurs via des activités de sensibilisation et vulgarisation sous forme de formation sur le tas offerte par le personnel des bureaux locaux.

- Capitaine et chef mécanicien du navire de recherche :

Poste régulier (à partir de 2005). Responsable de la navigation et de la maintenance du navire de recherche.

- Assistant technique :

Poste régulier (à partir de 2005). Travaille sous les ordres du Directeur du développement des techniques de pêche lors des sorties d'étude du navire et lors de la fabrication des engins de pêche. Il faut une personne jeune mais ayant de l'expérience en pêche artisanale.

- Chauffeur :

Poste régulier (à partir de 2005). Chargé de conduire et d'effectuer la maintenance, notamment, du véhicule affecté au Centre pour les activités de vulgarisation.

- Secrétaire :

Poste régulier (à partir de 2004). Ses charges comprennent la comptabilité, les tâches administratives et autres tâches d'assistance au Directeur du Centre.

- Technicien de pêche :

Poste temporaire (à partir de 2005). Fournit des conseils concernant les pêcheries et les méthodes de pêche lors des essais de pêche. On prévoit employer un vétéran de la pêche en Guinée. Il travaillera également en tant que vulgarisateur lors des campagnes de vulgarisation auprès des pêcheurs.

- Chercheur spécialisé en étude des ressources :

Poste temporaire (à partir de 2005). Donne des conseils sur les pêcheries pour l'exécution des essais de pêche, et analyse les résultats des essais de pêche. Il conviendrait qu'il reçoive un soutien en ressources humaines du CNSHB.

- Conseiller en fabrication d'engins de pêche :

Poste temporaire (à partir de 2005). Donne des conseils concernant la fabrication de nouveaux engins de pêche. Il conviendrait qu'il reçoive un soutien en ressources humaines du CFPM et qu'il puisse y louer un atelier de fabrication d'engins de pêche.

- Conseiller en amélioration des embarcations :

Poste temporaire (à partir de 2005). Donne des conseils pour l'amélioration des embarcations et leur introduction, en tenant compte des caractéristiques de l'environnement maritime guinéen, de l'état actuel du débarcadère, et de la dimension économique de la pêche artisanale. Il conviendrait qu'il reçoive le soutien des enseignants du CFPM et puisse en utiliser les installations de construction navale.

- Conseiller en techniques de navigation :

Poste temporaire (à partir de 2005). Donne des conseils pour la formation en techniques de navigation offerte aux capitaines d'embarcation de pêche artisanale lors du développement de la pêche artisanale au large. Examinera également la mise en place d'un système de licences en navigation sur embarcation de pêche. Il conviendrait qu'il reçoive un soutien en ressources humaines du CFPM.

(3) Stages pour le personnel

Même si on sélectionne le personnel le plus adéquat, il semble clair que ce personnel manquera d'expérience et de connaissances en pêche artisanale. Pour cette raison, toutes les occasions seront mises à contribution pour organiser des stages et enseigner de 2003 à 2004, tout particulièrement aux membres du personnel technique régulier, les connaissances et les savoir-faire techniques indiqués ci-dessous (par ordre de priorité).

Directeur du Centre :

Opération et gestion d'organisation, évaluation du Projet, élaboration du rapport, établissement du plan de développement de la pêche, notions générales de gestion des ressources et de pêche artisanale, techniques de communication et de présentation, introduction aux techniques d'utilisation des logiciels d'ordinateur (niveau élémentaire).

Directeur du développement des techniques de pêche :

Techniques de gestion des ressources et de pêche artisanale (filet tournant, filet maillant, palangre, palangre verticale, chalutage, pot à poulpe, etc.), création et mise en place de récifs artificiels de poisson, techniques de communication et de présentation, introduction aux techniques d'utilisation des logiciels d'ordinateur (niveau élémentaire).

Directeur du développement socio-économique :

Mise en place d'une organisation de pêcheurs, gestion d'organisation de pêcheurs, gestion du ménage de pêcheurs, techniques de communication et de présentation, et introduction aux techniques d'utilisation de logiciels d'ordinateur (niveau élémentaire).

Pour la pêche, on peut envisager l'organisation de stages en Guinée au CFPM et au CNSHB, ainsi que des stages organisés par un pays tiers au Maroc et des stages de groupe organisés par la JICA. Quant à l'enseignement de l'opération et gestion d'organisation, des techniques de communication et de présentation, et des techniques d'utilisation des logiciels d'ordinateur, il se fera via la participation à des stages en Guinée.

(4) Elaboration et remise de requêtes de coopération technique

La création du Centre et l'affectation du personnel s'accompagneront de requêtes de coopération technique étrangère.

En raison de la création toute récente du Centre, il faudra faire une demande de personnel

capable d'en assurer également l'opération. Il faudra également faire une requête pour obtenir, outre le personnel d'experts, le petit bateau et les matériaux et équipements nécessaires au développement des techniques de pêche.

Phase 2 Obtention d'une coopération technique extérieure et amorce du développement des techniques (2005 à 2007)

(1) Discussions avec les pays donateurs et les bailleurs de fonds

Discuter des grandes lignes du Projet avec la mission chargée d'évaluer la requête, et apporter des modifications. Affecter le personnel homologue au Centre, et s'assurer que la partie guinéenne prend les mesures budgétaires nécessaires pour le Projet.

(2) Formation de l'équipe du Projet

Accueil des experts et réception des matériaux et équipements offerts. Discussion entre la partie guinéenne et les experts, puis élaboration d'un plan d'exécution détaillé et d'un plan d'activités annuel. Il sera important que le Projet soit géré de manière planifiée, puisque ses participants comprendront des guinéens comme personnel régulier et personnel temporaire du Centre, ainsi que les techniciens invités d'outre-mer pour une affectation de courte durée.

(3) Etude de la situation des villages de pêcheurs guinéens

Collecter des données de base avant de commencer le Projet, pour mettre à jour les informations dont on dispose sur la vitalité du secteur de la pêche dans une centaine de villages côtiers (nombre de pêcheurs, nombre de bateaux de pêche par type d'embarcation), les engins et méthodes de pêche utilisés, les types d'installations de transformation et leur nombre, etc.)

(4) Observation des pays voisins

Aussitôt que l'équipe du Projet sera formée, on procédera sans tarder à une étude d'inspection de la pêche artisanale dans les pays voisins. En étudiant les engins de pêche, les méthodes de pêche et les techniques de transformation actuellement utilisées dans les pays voisins, on élaborera un manuel sur les éléments qu'il est possible d'adopter en Guinée. On cherchera également, parmi les pêcheurs étrangers qui pratiquent les techniques en question (pêche et transformation), ceux qui pourraient être invités en Guinée à titre d'instructeur (il serait possible de faire appel à leurs services en tant que maître pêcheur fournissant des conseils lors de l'introduction des techniques, et à titre d'instructeur technique lors de la vulgarisation). Nous prévoyons des études d'observation dans deux ou trois pays parmi le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie, le Sénégal, la Sierra et le Ghana etc.

(5) Thèmes de recherche

Les thèmes de développement et recherche envisagés pour l'instant sont les suivants. Outre lesdits thèmes, nous prévoyons que les pêcheurs artisanaux manifesteront le besoin d'instructions techniques en matière de transformation et de conservation de la fraîcheur du poisson, mais comme il s'agit d'éléments que nous considérons possibles d'introduire sans développement particulier de techniques, ils seront simplement intégrés à l'organisation des ateliers. Par ailleurs, étant donné l'impossibilité de traiter simultanément tous les thèmes, un ordre de priorité sera établi.

1) Introduction de petites sennes coulissantes et essais de rendement économique

Actuellement, concernant l'efficacité des captures de petits poissons pélagiques rassemblés au moyen de pharillon et de récifs flottants, il arrive qu'il soit difficile de capturer les poissons au moyen d'un filet tournant ou d'un filet maillant encerclant suivant la profondeur de l'eau et la nature du fond marin (fond rocheux). On effectuera des essais d'introduction d'engins tels que des petites sennes coulissantes et des carrelets permettant des opérations de pêche dans ce genre de pêcherie également. On utilisera des petites sennes coulissantes ayant une longueur de 100 à 200 m, une chute de 10 à 15 m, et des mailles de 15 à 25 mm. Avec cette taille, il sera possible de les monter sur les embarcations à filet maillant encerclant et de serrer la coulisse à la main. Les espèces visées par les captures seront principalement des espèces faisant déjà l'objet du filet tournant et pour lesquelles le marché domestique est déjà développé, à savoir : la sardinelle et le chinchard. Puisque les mailles seront petites et que le nombre de flotteurs et de plombs sera considérable, les frais initiaux d'investissement en matériel de pêche seront élevés, mais en contrepartie on éliminera le genre de dommages que subit généralement le filet maillant encerclant au contact des rochers, puisque les tailles des petites sennes coulissantes seront environ 10 fois plus petites et que lesdites sennes ne traîneront pas sur le fond marin. Par ailleurs, pour le rendement économique également, on ne procédera aux activités de vulgarisation qu'après avoir suffisamment expérimenté ces petites sennes coulissantes.

2) Développement des techniques de pêche à la ligne (y compris la palangre)

En Guinée, la pêche artisanale à la ligne se pratique uniquement pour deux types de pêche. Il s'agit d'une part de la pêche à la ligne, pour la capture de la daurade à fin d'exportation, et, d'autre part, de la palangre de fond pour la capture de l'otolithe et du machoiron de mer, que l'on pêche dans les eaux argilo-sablonneuses de la côte. Il est toutefois possible d'y développer notamment la pêche à la traîne (trolling) des poissons pélagiques de moyenne ou grande taille tels que le bonito, le thon et le coryphène (la capture étant également possible en les rassemblant par récif flottant, comme nous le verrons plus bas), la pêche à la ligne du calmar, la pêche des poissons benthiques à la palangre verticale, et la pêche du requin à la palangre dérivante. De plus, même s'il ne s'agit pas vraiment de « pêche à la ligne », il est permis de croire qu'il y a un fort potentiel de commercialisation des activités de capture au moyen du pot à poulpe.

3) Développement et essais d'utilisation des récifs flottants

Les récifs flottants remplissent un rôle important pour la hausse de l'efficacité économique de la pêche. Bien qu'ils ne mènent pas à une augmentation des ressources, on peut espérer une contribution à l'augmentation des captures du poisson pélagique, peu utilisé. On développera de petits récifs flottants et effectuera des essais de capture à une profondeur de 20 m et plus par diverses méthodes de pêche (senne coulissante, pêche à la traîne (trolling), pêche à la ligne). Ces récifs flottants devront être solides pour prévenir les vols, mais dans le futur il faudra que l'utilisation de récifs flottants bon marché soit généralisée et que les pêcheurs (groupes) en assurent la fabrication, l'installation et la gestion commune. De même, lorsque l'on installera des bouées indiquant les limites de la zone maritime réservée à la pêche artisanale (jusqu'à 10 milles marins de la côte), on vérifiera également l'utilité de ces bouées en tant que récifs flottants. Nous croyons que de telles bouées rempliront deux fonctions extrêmement utiles, à savoir : indiquer clairement aux chalutiers opérant du côté intérieur des bouées qu'ils sont en infraction, et permettre aux pêcheurs artisanaux de vérifier où se

trouvent leur embarcation et les pêcheries.

4) Développement et recherche en récifs artificiels de poisson

Tout en nous référant aux résultats obtenus dans le cadre du projet sur les récifs artificiels de poisson², actuellement en phase d'expérimentation au Sénégal, on favorisera la création de pêcheries dans la zone maritime réservée à la pêche artisanale. Puisque les pêcheries de cette zone maritime sont jugées appauvries par la pratique du chalutage dont elles ont fait l'objet pendant plusieurs années, la mise en place des récifs artificiels de poisson a pour objectif de donner aux poissons un refuge ou un habitat. On espère également que cela aura un effet de prévention des opérations de pêche illégales par les chalutiers. Nous ferons les diverses recherches des récifs de poisson : forme, matériel, envergure et emplacement.

5) Recherche pour le développement de la pêche à l'enclos-piège

Sur une longue distance du littoral guinéen, le fond est peu profond et composé de sable et de boue. Il est possible d'y capturer les poissons migrateurs au moyen de filets de type fixe (parc). L'amplitude de la marée y est considérable. Comme les filets se dessèchent complètement à marée basse, l'utilisation d'enclos-piège fabriqués de matériaux tels que le bambou est prometteuse, ce genre de matériau étant peu coûteux. Toutefois, les droits de pêche à la mer adjacente n'étant pas explicitement définis en Guinée, il est nécessaire d'obtenir l'accord des pêcheurs des environs pour pouvoir occuper une pêcherie donnée. De plus, comme il s'agit d'engins de pêche simples, on peut craindre que leur trop grande utilisation n'exerce une pression sur les ressources. Nous examinerons donc également les ajustement légaux à apporter, notamment concernant la période (saison) d'utilisation, l'envergure des engins de pêche et la distance entre les lieux d'utilisation (5 milles marins au minimum entre les enclos-piège).

6) Amélioration des embarcations de pêche (pirogues)

Bien que le taux d'utilisation des moteurs hors-bord soit estimé à 40% sur les embarcations, la forme de ces embarcations est demeurée la même. Pour cette raison, les moteurs hors-bord n'offrent pas toujours un bon rendement, et il se peut qu'on consomme inutilement une trop grande quantité de combustible. Quant à l'autre 60% de pirogues sans moteur, elles combinent l'utilisation de la voile et de la rame, mais comme leur coque n'est pas conçue pour l'utilisation de la voile, elles ne peuvent pas voguer à contre-vent. Cela entraîne des limitations quant aux pêcheries qu'elles peuvent utiliser et à la durée de leurs sorties en mer. Il s'avère donc nécessaire d'améliorer la coque des embarcations/pirogues guinéennes pour l'adapter aux formes de pêche qu'on y pratique.

7) Développement des techniques de détection des bancs de poissons

Des recherches seront réalisées pour fournir des informations aux pêcheurs. Elles comprendront les méthodes d'utilisation de l'échosondeur et du système GPS, la relation entre la température d'eau de mer (surface et thermocline), la salinité et la présence des bancs de poisson, ainsi que sur les migrations saisonnières des bancs de poisson.

² Overseas Fisheries Consultants Association (OFCA) a commencé, en 2002, une étude sur l'efficacité de deux types de récif artificiel de poisson sur la côte sénégalaise (avec des structures artificielles en béton et en pierres naturelles). L'étude de suivi réalisée quelques mois après la mise en place de ces structures (en novembre) a permis de constater l'effet de concentration des poissons.

8) Développement des produits de transformation

On présentera, parmi les produits de transformation généralisés dans les pays voisins, ceux qu'il est possible de produire en Guinée également. On prendra en considération, non seulement les produits destinés à la consommation domestique, mais également ceux qu'il serait possible d'exporter vers les pays voisins.

(6) Préparatifs pour les travaux de vulgarisation

Pour que la recherche et le développement s'harmonisent avec les travaux de vulgarisation, non seulement faudra-t-il que le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture introduise les nouvelles techniques, mais il devra également exécuter les travaux de vulgarisation en tenant compte suffisamment des besoins et défis propres aux pêcheurs. Par ailleurs, la Division du développement socio-économique, qui sera chargée d'orienter le personnel des bureaux locaux du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, ainsi que de poursuivre des activités de sensibilisation et d'organisation auprès des pêcheurs, devra tenir des discussions avec ces derniers pour identifier les besoins et défis qui leurs sont propres. Les associations des pêcheurs rempliront également un rôle d'antenne réceptrice pour les activités de vulgarisation. Nous envisageons également la mise à contribution de l'Union des coopératives des pêcheurs artisanaux. Il faudra également identifier les éventuels leaders parmi les pêcheurs et les aider à renforcer leurs compétences pour qu'ils puissent jouer un rôle dans la revitalisation et le développement des villages de pêcheurs et de la pêche. Concrètement, cela consistera à rassembler plusieurs pêcheurs susceptibles de devenir des leaders dans les villages et à les faire participer à de petits séminaires portant sur des thèmes comme l'amélioration des capacités de communication, le sens que revêt une association des pêcheurs et la façon de l'opérer ou de la gérer. En sélectionnant ainsi des leaders de village parmi les pêcheurs et en organisant des ateliers pour eux au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, on pourra approfondir le niveau des discussions. Un autre objectif important consistera à cultiver le sens de la solidarité entre les pêcheurs artisanaux.

Pour sa part, la Division du développement des techniques de pêche se rendra dans les villages de pêche artisanale et y fera l'expérience pratique des travaux de pêche et de transformation avec le personnel des bureaux locaux du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, pour connaître de manière directe les problèmes auxquels y font face les pêcheurs. De concert avec la Division du développement socio-économique, elle identifiera les pêcheurs qui s'intéressent activement aux nouvelles techniques de pêche et leur donnera une formation en tant qu'acteurs centraux des activités de vulgarisation.

Phase 3 Vulgarisation des techniques (2007 à 2009)

Lors de la Phase 3, la section du développement social du Centre (chargée des activités de sensibilisation) et les bureaux locaux du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, en coopération avec les associations des pêcheurs, réaliseront des activités de vulgarisation en faisant le tour des villages pour donner des instructions et en formant des « pêcheurs modèles ».

(1) Présentation de techniques existantes bien établies

Pour répondre à certains besoins des pêcheurs, qu'il s'agisse par exemple de techniques de traitement après capture ou de techniques de transformation, des instructions seront données directement aux pêcheurs par des experts qui possèdent à fond les ficelles de leur métier,

qu'ils proviennent de la Guinée ou d'un pays voisin. Il est également possible de vulgariser à d'autres régions guinéennes des techniques de pêche utilisées uniquement dans certaines régions.

L'autre façon efficace de vulgariser ces techniques consiste à inviter des experts dans un village et à organiser un atelier en rassemblant des volontaires. Il faudra par ailleurs que les pêcheurs eux-mêmes, via leurs associations, participent activement à la gestion des ateliers.

(2) Vulgarisation des techniques améliorées ou développées

Les techniques introduites des pays voisins ou d'outre-mer seront d'abord expérimentées par la Division du développement des techniques de pêche pour en vérifier le rendement économique en tant que techniques bien adaptées au contexte guinéen. Une fois les techniques confirmées comme ayant un bon potentiel économique, on fera une tournée de villages de pêcheurs pour les présenter sous forme d'ateliers.

Pour ces ateliers, on utilisera des vidéocassettes et des photographies pour illustrer, de façon réelle, comment on procède aux opérations de pêche et effectue les captures, et on montrera quels sont les profits qu'on peut réellement espérer sur la base des coûts qu'implique ce type d'opérations et la hausse des ventes qu'elles permettent. Seront également fournies, dans la mesure du possible, des informations sur les caractéristiques biologiques des ressources halieutiques cibles (stocks, volumes de captures possibles, taille des poissons matures, etc.), pour mettre en place des conditions favorables à une participation active à la gestion des ressources. Dans la deuxième moitié de l'atelier, des experts de la pêche³ feront des démonstrations d'opération. Les pêcheurs seront également appelés à participer réellement aux opérations, pour qu'ils aient un « contact direct » avec ces nouvelles méthodes. On envisagera également la possibilité de prêter les engins de pêche aux associations des pêcheurs qui en expriment le désir lorsque l'atelier prend fin. Le prêt des engins de pêche sera d'une durée limitée, et les associations devront faire rapport de leur volume de captures. En outre, pour les pêcheurs qui expriment un désir réel d'acheter des engins et d'appliquer les nouvelles méthodes de pêche, on fournira des instructions sur la fabrication des engins et on organisera des activités de financement.

5-3-5 Coût du Projet

Le coût total du présent Projet est estimé à 5.512.600.000 FG, dont 88.200.000 FG (1,6%) à la charge de la Guinée. Le détail des coûts est présenté en annexe. En posant que US\$1,00 = 2.000 FG, le coût total du Projet s'élève à US\$2.756.300. Si on convertit en yen, on obtient, à raison de US\$1,00 = 120 yens, une somme de 330.756.000 yen.

5-3-6 Evaluation des effets sur l'environnement

Il s'agit d'activités de recherche visant à hausser la productivité de la pêche artisanale et le niveau de revenus des pêcheurs par l'amélioration et le développement des engins et méthodes de pêche. Un Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale sera créé et ses activités de recherche comprendront, dans le cadre des activités du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura (qui a été soumis à une réforme organisationnelle) et sous sa responsabilité, à introduire de petites sennes coulissantes et tester

³ On demandera aux pêcheurs de Guinée et des pays étrangers de faire des démonstrations. La coopération de ces experts sera sollicitée au moment de la recherche et du développement.

leur rendement économique, le développement de techniques de pêche à la ligne (y compris la palangre), et de récifs flottants et à les tester, le développement et l'étude des récifs artificiels de poisson, l'amélioration des embarcations, le développement des techniques de détection des bancs de poisson, et la réalisation d'activités de vulgarisation sur les points susmentionnés. En elles-mêmes, nous considérons que ces activités de recherche n'auront pratiquement aucun effet néfaste sur l'environnement, mais il faudra, dans une perspective future, tenir compte des effets néfastes ci-dessous et intégrer au cadre des activités de vulgarisation le respect des lois et ordonnances concernant l'environnement et les déchets.

- L'augmentation du nombre d'embarcations de pêche s'accompagnera de problèmes tels que la consommation de bois, la génération de déchets et la pollution océanique.
- Avec l'utilisation accrue d'engins de pêche, les filets jetés risquent d'être avalés par erreur par des oiseaux de mer, et il y aura rejet de substances comme le polypropylène dans l'eau.
- Avec l'expansion de la distribution des produits congelés, il y aura des matériaux isolants dispersés et abandonnés dans la nature.

Tableau 5-3-1 Résultat de l'évaluation des effets sur l'environnement du Projet proposé

| Projet proposé | Composants | Importance de l'impact environnemental* | Raison | Mesures de conservation de l'environnement |
|---|--|---|------------------------|--|
| Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche | Création d'un Centre de développement et vulgarisation des techniques de pêche artisanale ; activités de vulgarisation | C | Activités de recherche | Puisqu'on prévoit que le développement futur des activités de pêche s'accompagnera d'effets néfastes sur l'environnement, on intégrera au cadre des activités de vulgarisation le respect des lois et ordonnances concernant l'environnement et les déchets. |

5-3-7 Bénéfices économiques

Les bénéfices économiques entraînés par le présent Projet étant difficiles à évaluer de manière quantitative, nous les présentons ici de manière qualitative.

- Les bénéfices entraînés par le Projet seront de nature indirecte.
- Il est difficile de prévoir quelle sera au juste la hausse des volumes de capture et des revenus que permettra l'utilisation des nouveaux engins et des nouvelles méthodes de pêche qui seront développés, puisque à l'heure actuelle rien n'est encore décidé en termes de contenu.
- Il est également difficile de prévoir dans quelle mesure les pêcheurs adopteront les engins et méthode de pêche développés dans le cadre du Projet.
- Les bénéfices du Projet sont de nature multiple.

Les bénéfices entraînés par le Projet seront tels qu'indiqués ci-dessous.

Hausse des revenus

- Augmentation du volume des captures et hausse des revenus des pêcheurs par l'introduction d'engins et méthodes de pêche efficaces
- Hausse des revenus des pêcheurs consécutive de la hausse des prix de vente permise par l'adoption de techniques de conservation de la fraîcheur du poisson
- Hausse des revenus des pêcheurs grâce à la vulgarisation de techniques de transformation rendant possible la fabrication de produits à haute valeur ajoutée

Réduction des coûts

- L'utilisation de récifs flottants et d'échosondeurs permettant de rendre fixe l'endroit où se trouvent les poissons, les pêcheurs sauveront du temps et réduiront les dépenses inutiles de carburant pour chercher les poissons.
- La hausse du rendement de navigation des embarcations permettra des économies de carburant (embarcations motorisées).
- L'amélioration des capacités de navigation des pirogues permettra une réduction des heures de travail consacrées à la pêche (pirogues non motorisées).
- L'utilisation des petites sennes coulissantes et autres engins permettra une aussi grande efficacité de pêche mais impliquera des investissements moindres pour l'acquisition des engins.
- La diminution des accidents en mer et du nombre d'embarcations en détresse permettra une réduction des coûts (frais d'investigation, dommages subis par les embarcations et engins de pêche, pertes en vies humaines, etc.)

Conservation de l'environnement

- La diversification des espèces (n'étant pas capturées jusqu'à présent) (poulpe, calmar, bonite, thon, etc.) permettra de maintenir au même niveau les volumes de capture en réduisant l'intensité de pêche de certaines espèces, ceci rendant possible l'utilisation des ressources sur une longue période.

Acquisition de devises étrangères

- Hausse des exportations de poissons nobles
- Réduction des importations de poisson frais et de poisson fumé pour la consommation domestique

5-3-8 Propositions en vue de l'exécution du Projet

C'est un projet combinant les instructions techniques par des experts à la fourniture des équipements, et il est pertinent d'y appliquer le programme de la coopération. Le Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale, qui sera l'organisme d'exécution de ce projet, doit être créé à l'étape 1 du Projet, mais il est souhaitable d'envoyer des experts (consultant) à court terme pour assurer les ressources humaines et effectuer les ajustements avec les organismes concernés pour les préparatifs pour le démarrage du projet. Les installations du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura, qui servira de base au projet, ont été aménagées dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable, et seront utilisées efficacement par le biais de l'exécution de ce projet

Projet de recherche, développement et vulgarisation des engins et méthodes de pêche en Guinée (Projet de création du Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale)

Organisme d'exécution : Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale

Bénéficiaires : l'ensemble des pêcheurs côtiers et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Période d'exécution : 2005 à 2009

| Résumé du Projet | Indicateurs | Source d'indicateurs | Facteurs externes |
|--|---|---|--|
| <p><i>Objectif en amont</i></p> <p>Un nouveau type de pêche est vulgarisée, le nombre d'espèces de poissons et les volumes de débarquement augmentent dans la pêche côtière, ce qui permet le passage à une diversification du secteur de la pêche artisanale pour atteindre un modèle à la fois économique et durable.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de pêcheurs (pirogues) adoptant les nouvelles méthodes de pêche augmente. - Les volumes de débarquement de poissons pélagiques (sardinelle etc.) augmentent. - De nouvelles espèces de poissons sont distribuées sur le marché. | <ul style="list-style-type: none"> - Bulletins statistiques annuels des pêches - Rapports annuels du CNSHB - Etude d'observation des débarcadères - Enquête auprès des pêcheurs | |
| <p><i>Objectif du Projet</i></p> <p>Un système d'exploitation du Centre de développement et vulgarisation des techniques de pêche artisanale est établi, ce qui permet des activités de vulgarisation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le budget adéquat pour le Centre est assuré. - Les activités de recherche conformément au plan d'activités annuel sont exécutées. - Les activités de vulgarisation des techniques développées conformément au plan d'activités annuel sont exécutées. | <ul style="list-style-type: none"> - Budget national ou projet de budget - Rapports annuels du Centre | <ul style="list-style-type: none"> - La politique du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture en matière de développement de la pêche artisanale ne subit pas de modification - La conjoncture économique ne s'aggrave pas |
| <p><i>Résultats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un système d'opération/gestion du Centre est établi. - Les activités de recherche et développement du Centre sont « mises sur les rails » - Les méthodes de vulgarisation effectuées par le Centre sont présentées et les activités sont « mises sur les rails ». - Les activités des associations des pêcheurs artisanaux sont revitalisées et ces associations ont une plus grande capacité opératoire. | <ul style="list-style-type: none"> - La gestion adéquate du personnel est assurée. - La gestion adéquate du budget est assurée. - Les besoins des pêcheurs artisanaux sont pris en compte. - 2 types ou plus de méthodes de pêche efficaces sont développés. - 2 manuels techniques ou plus pour les pêcheurs artisanaux sont élaborés. - 2 ensembles ou plus de matériel de sensibilisation et vulgarisation sont établis. | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du Centre - Rapports de recherche - Procès-verbaux des réunions avec les pêcheurs - Rapports des études réalisées dans les pays voisins | <ul style="list-style-type: none"> - Les principaux membres du Centre demeurent en poste - Les stocks peu exploités ou inexploités ne sont pas considérablement moindres que prévu - On obtient une coopération suffisante de la part des pêcheurs artisanaux |
| <p><i>Activités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du plan d'exécution détaillé du Projet - Ateliers de renforcement des capacités de gestion du projet et opération d'une organisation - Activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs, et activités de renforcement organisationnel - Enquête de base dans les villages de pêche artisanale - Etude des conditions de pêche dans les pays voisins - Essais de développement des récifs flottants - Essais d'introduction des sennes coulissantes - Essais de développement des structures des récifs artificiels de poisson - Essais d'introduction de méthodes de pêche à la ligne - Développement de méthodes de vulgarisation - Formation sur le tas des membres de l'homologue à l'occasion des activités ci-dessus | <p><i>Intrants</i></p> <p><u>Personnel</u></p> <p>Consultants étrangers 106 personnes-mois</p> <p>Consultants de la sous-région 14 personnes-mois</p> <p>Consultants du pays 14 personnes-mois</p> <p>Personnel régulier du MPA 336 personnes-mois</p> <p><u>Coût des activités</u></p> <p>Frais de voyage pour les études dans les pays voisins</p> <p>Stage à l'étranger</p> <p>Frais de déplacement pour l'étude en Guinée</p> <p>Frais de mandat pour l'étude en Guinée</p> <p><u>Matériaux et équipements</u></p> <p>Bateau de recherche halieutique (TJB : environ 5 tonnes) et instruments de navigation et pêche tels que GPS et échosondeur</p> <p>Matériaux de fabrication des filets (sennes coulissantes, etc.)</p> <p>Matériaux de fabrication des engins de pêche à la ligne</p> <p>Véhicule</p> <p>Matériaux et équipements de vulgarisation</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - L'ordre public ne se détériore pas davantage en Guinée - Le Japon ne modifie pas sa politique d'aide envers la Guinée |

Documents annexés

Figure 5-3-1 Programme d'exécution pour la durée de l'étude (2003 à 2009)

| Phase | Année | Activités / Mois | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | |
|--|--|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Phase 1 | 2003 | Formation d'un Comité de préparation à la création du Centre | | | | | | | ■ | | | | | | |
| | | Détermination de l'objectif principal et de l'envergure du Centre, et demande de budget | | | | | | | | | | | ■ | | |
| | | Détermination du personnel régulier | | | | | | | | | | | | | ■ |
| | 2004 | Lancement des activités du Centre dans l'ancien Centre de Motorisation | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Stage du personnel en Guinée | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Stage du personnel dans la sous-région | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Etablissement de liens avec les pêcheurs dans les villages, et compréhension de leurs besoins | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Elaboration et remise d'une proposition de coopération technique | | | | | | | | | | | ■ | | |
| | 2005 | Activités de soutien à la formation d'associations de pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Discussions sur le plan de coopération technique avec les bailleurs de fonds | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Elaboration du plan d'activités détaillé, et début de la coopération technique | | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |
| Enquête de base dans les villages de pêcheurs de Guinée | | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |
| Début des essais de nouvelles méthodes de pêche, volet 1 (récifs flottants, sennes coulissantes, etc.) | | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |
| Phase 2 | 2006 | Elaboration du rapport de l'enquête de base | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | | Poursuite des essais de nouvelles méthodes de pêche, volet 1 (récifs flottants, sennes coulissantes, etc.) | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Poursuite des activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Etude de l'état actuel de la pêche dans la sous-région | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | Finalisation du rapport sur l'étude sous-régionale et des manuels | | | | | | | | | | | | ■ | ■ |
| | | Première évaluation provisoire du Projet (évaluation/suivi) | | | | | | | | | | | | ■ | ■ |
| | | Début des activités de vulgarisation (tournée d'instructions dans les villages) | | | | | | | | | | | | ■ | ■ |
| 2007 | Poursuite des activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Activités de vulgarisation et amélioration des engins de pêche | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Stage de pêche à l'étranger | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Deuxième évaluation provisoire du Projet (évaluation/suivi) | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |
| Phase 3 | 2008 | Début des essais de nouvelles méthodes de pêche, volet 2 (récifs artificiels de poisson, pêche à la ligne, etc.) | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |
| | | Poursuite des activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | Poursuite des activités de vulgarisation | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Poursuite des essais de nouvelles méthodes de pêche, volet 2 (récifs artificiels de poisson, pêche à la ligne, etc.) | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Troisième évaluation provisoire du Projet (évaluation/suivi) | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |
| 2009 | Poursuite des activités de soutien à la formation d'associations des pêcheurs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Activités de vulgarisation et amélioration des engins de pêche | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| | Evaluation finale | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | |

Remarque : Les bandes noires du tableau indiquent une exécution intensive pendant cette période, tandis que les bandes grises hachurées indiquent soit une exécution intermittente, soit que l'exécution se fera à un certain moment de cette période.

Tableau 5-3-2 Plan du budget d'exécution pour la durée de l'étude (salaires du personnel du Centre non inclus), de 2003 à 2009

Coût total des travaux : 5.512.600.000 FG (dont 88.200.000 FG à la charge de la Guinée)

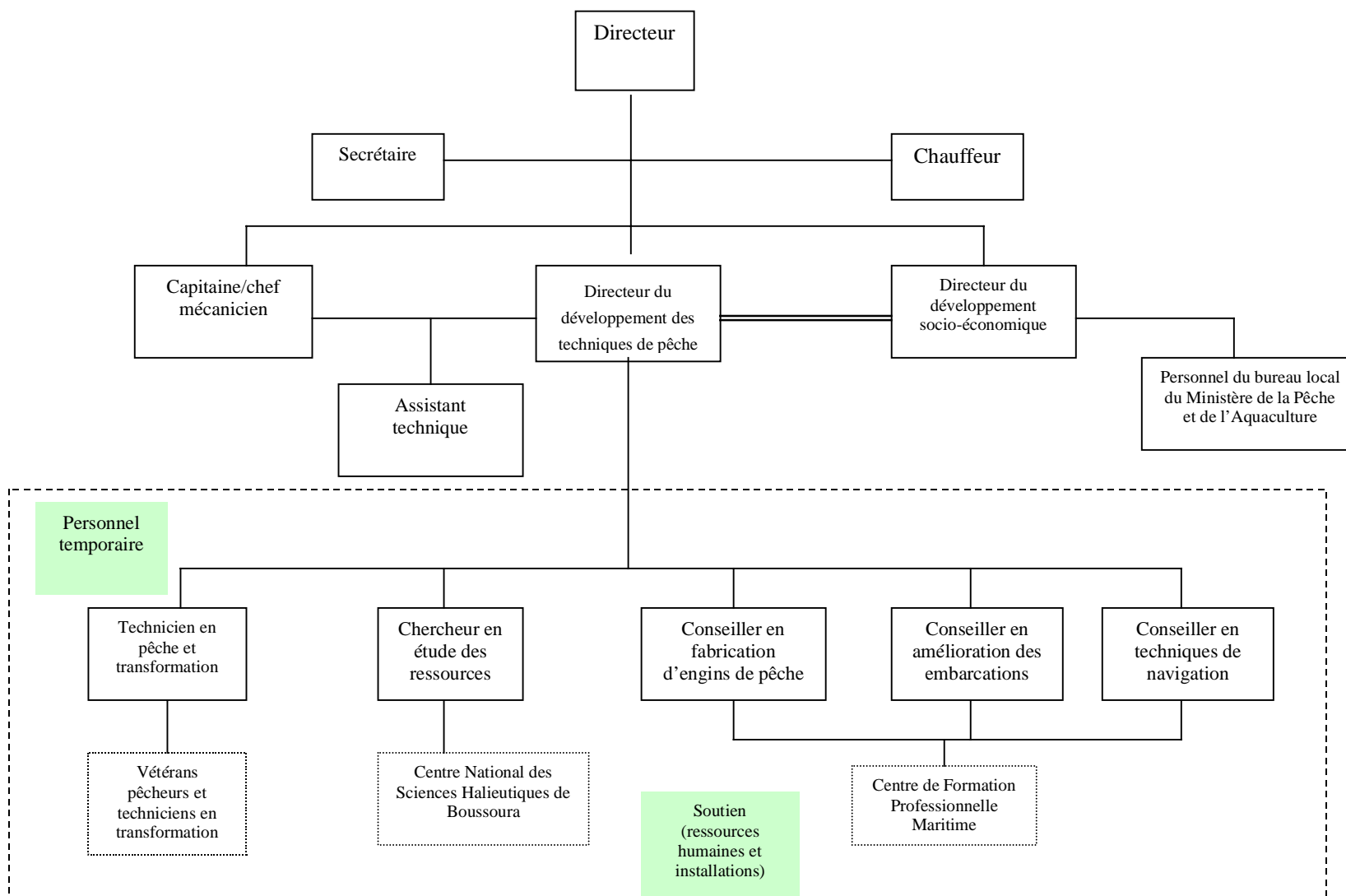
| Année | Décomposition des frais | 2003 | | 2004 | | 2005 | | 2006 | | 2007 | | 2008 | | 2009 | |
|-------|---|----------------------|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|---------|-----------------|---------|-----------------|---------|-----------------|---------|-----------------|
| | | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure | Guinée | Aide extérieure |
| | Opération et gestion du Projet | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 | 400 | 0 |
| | Stage domestique (3 personnes) | 0 | 0 | 3.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Stage en sous-région (3 personnes) | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Déplacement en Guinée / per diem (200 personnes-jours) | 40 FG/pers./jour | 0 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 |
| | Stage à l'étranger | 30.000 FG/pers./mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 120.000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Rénovation du Centre | 2.000 FG/m2 | 0 | 0 | 20.000 | 0 | 0 | 280.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Administration du Centre | 200 FG/mois | 0 | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 | 0 | 2.400 |
| | Déplacement pour l'étude de la situation de la pêche en sous-région | 12.000 FG/pers./mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 72.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Enquête de base dans les villages | 4.000 FG/mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Essais de pêche (carburant, matériaux) | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12.000 | 0 | 48.000 | 0 | 48.000 | 0 | 48.000 | 0 |
| | Carburant des véhicules | 80 FG/sortie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 800 | 0 | 4.800 | 0 | 4.800 | 0 | 4.800 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Expert en développement de la pêche | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 90.000 | 0 | 360.000 | 0 | 360.000 | 0 | 360.000 | 0 |
| | Expert en techniques de pêche 1 | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 270.000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Expert en techniques de pêche 2 | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 90.000 | 0 | 360.000 | 0 | 90.000 | 0 | 360.000 | 0 |
| | Expert en enquête dans les villages | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 90.000 | 0 | 30.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Expert en sensibilisation/vulgarisation | 30.000 FG/ mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 180.000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Technicien de pêche | 500 FG/mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 | 8.000 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Bateau de recherche halieutique | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.000.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Pick-up 4 x 4 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Fourgonnette | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 50.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Matériaux et engins de pêche | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 160.000 | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 |
| | Matériaux et équipements de vulgarisation | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60.000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | (projecteur, PC, appareil vidéo, etc.) | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Total | 400 | 0 | 400 | 0 | 10.800 | 622.800 | 10.800 | 2.212.800 | 10.800 | 1.080.800 | 10.800 | 840.800 | 10.800 | 607.200 |

Remarque : Les frais de rénovation du Centre de Motorisation comprennent la construction d'un étage au Centre actuel, avec un bureau pour les experts et pour le personnel homologué.

Avec une superficie de 140 m2, les frais de construction sont estimés à 2.000.000 FG/m2.

En posant que US\$1,00 = 2.000 FG, le coût des travaux s'élève à US\$2.756.300. Si on convertit en yen, on obtient, à raison de US\$1,00 = 120 yens, une somme de 330.756.000 yen.

Figure 5-3-2 Organigramme du Centre de Développement et Vulgarisation des Techniques de Pêche Artisanale (Projet)



Teneur de la requête

Experts

- 1) Gestion du projet de développement de la pêche (4 ans) :
Tout en se chargeant d'orienter le plan de recherche, développement et vulgarisation, sera chargé de l'opération quotidienne de l'organisation et de la gestion du Projet.
- 2) Techniques de pêche, volet 1 (2 premières années) (récifs flottants et sennes coulissantes) :
Chargé d'étudier l'environnement où seront installés les récifs flottants, et chargé de la conception, fabrication et mise en place des récifs flottants. Chargé de la pêche au pharillon, ainsi que de la conception, fabrication et opération des petits filets tournants (sennes coulissantes)
- 3) Techniques de pêche, volet 2 (deux dernières années) (récifs artificiels de poisson, pêche à la ligne) :
Chargé d'étudier l'environnement où seront installés les récifs artificiels de poisson, et chargé de leur conception, fabrication et mise en place. Chargé des opérations de pêche à la ligne exploitant les récifs flottants et les récifs artificiels de poisson.
- 4) Etude des villages (4 mois) :
Chargé de l'enquête de base dans les villages
- 5) Techniques de vulgarisation/promotion (6 mois) :
Chargé de la création du matériel de vulgarisation/promotion et du transfert de technologie en méthodes de promotion.
- 6) Techniciens de pêche (au besoin)
Il s'agit des vétérans de la pêche ou de techniciens de la transformation que l'on trouvera en Guinée ou dans les pays voisins pour donner certaines instructions de nature technique. Ils apporteront un soutien au développement des techniques et à leur vulgarisation.

Matériaux et équipements

- 1) Bateau de recherche halieutique (petit)
Longueur totale d'environ 12 m et tonnage de jauge brute d'environ 5 tonnes. Il doit permettre l'utilisation du petit filet tournant et de la palangre, et avoir un tirant d'eau de 1 m ou moins.
Équipement : moteur in-bord 250 CV, cale à poisson de 1 tonne, cale à poisson vivant de 0,5 tonne, lits (2), entrepôt à engins de pêche, toilette, haleur de ligne hydraulique, cabestan, pharillon, etc.
Instruments de navigation : émetteur-récepteur radio, GPS, échosondeur, compas, radar, sonar, etc.
- 2) Bureau de travail pour les experts et le personnel homologue
Construire un étage (premier étage) au Centre de Motorisation existant. Surface de 140 m² (10m x 14m) comprenant 4 pièces.
- 3) Matériaux d'engins de pêche (filets, flotteurs et autres accessoires ; cordage, hameçons, etc.)
- 4) Un camion (pick-up) pour le transport de l'équipement (cabine double, 4 roues motrices)
- 5) Une fourgonnette pour transporter le matériel/équipement et pour faire les tournées de vulgarisation dans les villages (4 places)
- 6) Groupe électrogène, appareils vidéo, projecteur, etc.

Figure 5-3-3 Aperçu du Plan de la conception de la petite senne coulissante

Ralingue de flotteurs : longueur totale 170,28 m. Ralingue de plombs : longueur totale 194,53 m. Chute : 17,3 m (24,2 m lorsque tendue)
 30 cm 600 flotteurs (poussée verticale 600g). Assemblage de 2 ralingues de flotteurs PE14 mm, soit 170,28 m.

| | | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Ceinture de flotteurs N210D 3/30 27,5mm 7 mailles 248 m Coefficient de détente 30% | | | | |
| F. de capture N210D 3/9 15mm | Filet princ. N210D 3/6 15 mm | Filet princ. N210D 3/6 15 mm | Filet princ. N210D 3/6 15mm | Filet princ. N210D 3/6 15mm |
| 400 mailles 60 m x 4 nappes | 400 mailles 60 m x4 nappes | 400 mailles 60m x 4 nappes | 400 mailles 60m x 4 nappes | 400 mailles 60m x 4 nappes |
| Ceinture de plombs N210D 3/30 27,5mm 7 mailles 248 m Coefficient de détente 20% | | | | |
| Bande de renfort de filet : Tetoron (polyester), 7 mm | | | | |

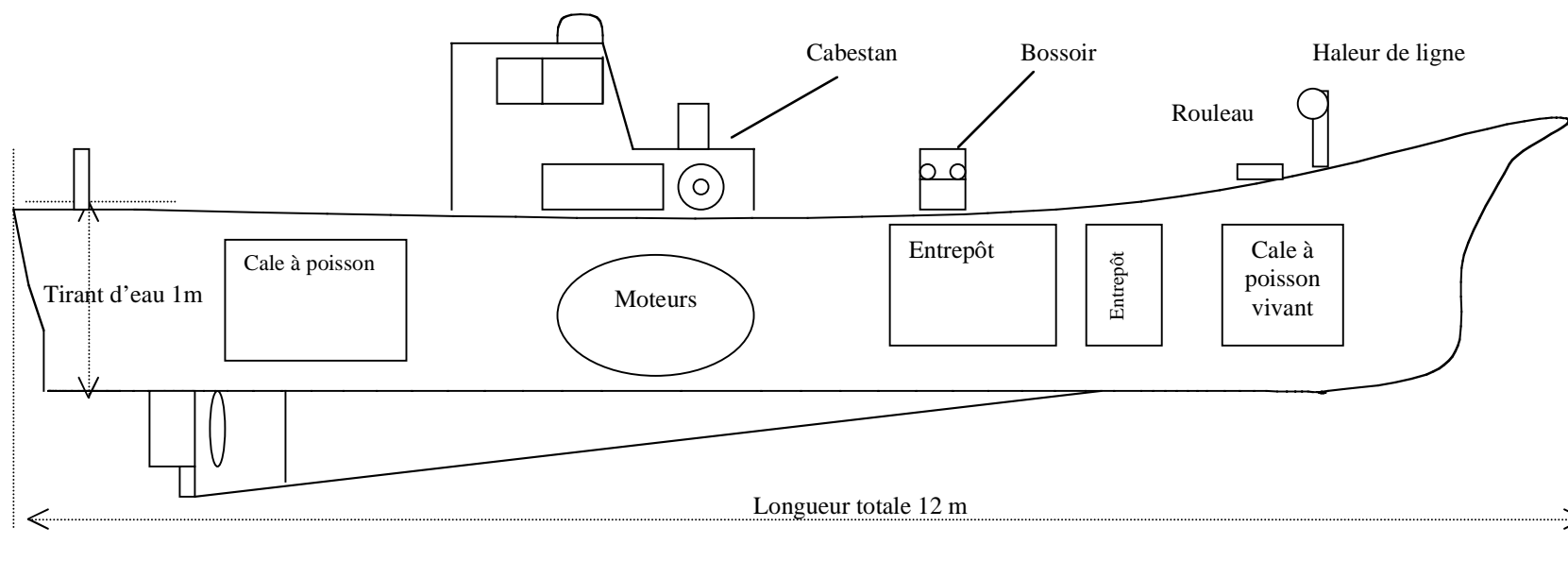
2 m | 1 m | 32 pantoires de 1 m en Tetoron de 7 mm. Assemblage de 22 ralingues de plombs en Tetoron de 14 mm, 194,53 m. 350 plombs de 225 g.
 Coulisse de 250 m en composé de nylon de 18 mm

Figure 5-3-4 Bateau de recherche halieutique

Longueur totale 12 m; largeur 3 m; tonnage de jauge brute 5 tonnes, moteur 250 CV.

Equipement : Cabestan hydraulique, haleur de ligne

GPS, échosondeur, radar, sonar



Organisation du CNSHB et du CFPM

CNSHB (Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura)

Le CNSHB a été fondé en 1985 grâce au soutien de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement, France ; il s'agit de l'ancien ORSTOM), dans le but d'apporter un soutien scientifique aux mesures de gestion de la pêche que doit prendre le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Environ 65 personnes y sont affectées, incluant des chercheurs, des techniciens et des gestionnaires. On compte parmi ce personnel 36 chercheurs, répartis comme suit selon leurs spécialités/formations respectives : 2 techniciens en zoologie, 1 technicien en biologie, 10 licenciés en biologie, 4 vétérinaires, 1 licencié en botanique, 1 technicien en pêche industrielle, 2 techniciens en géographie, 1 licencié en zoologie, 1 docteur en biologie, 1 docteur en médecine vétérinaire, 1 docteur en agronomie, 1 docteur en biologie marine, 2 docteurs en ichtyologie et 1 docteur en génie.

Il y a 5 départements sous le Directeur Général, à savoir : Département Pêche Industrielle, Département Pêche Artisanale, Département Pêche Continentale, Département Socio-Economie et Département Gestion du Littoral. Le Centre compte également un Service d'appui à la Recherche formé d'un Observatoire des Pêches, d'un Service Informatique et d'un Service Information & Valorisation. En février 2003, le Centre a reçu, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable pour la pêche du Japon, un navire de recherche halieutique (longueur totale d'environ 30 m).

Les activités du Centre sont la collecte et le traitement de données statistiques, le suivi des variations de l'état des ressources, l'étude de l'environnement océanique (température et salinité de l'eau, etc.), la recherche sur la reproduction dans les zones de mangroves (en préparation), la recherche de données biologiques sur les diverses ressources halieutiques (raie, calmar, poulpe, etc.), ainsi que l'étude des poissons pélagiques et la pisciculture.

CFPM (Centre de Formation Professionnelle Maritime de Conakry)

Tronc commun (mathématiques, français, anglais et physique) : 9 enseignants

Filière Construction Navale (10 à 18 groupes) : 1 responsable de la formation pratique, 1 responsable d'atelier et 6 enseignants

Filière Mécanique Marine (12 à 18 groupes) : 1 responsable de la formation pratique, 1 responsable d'atelier et 7 enseignants

Filière Pêche Navigation (12 à 18 groupes) : 1 responsable de la formation pratique, 1 responsable d'atelier et 6 enseignants

Navire-école Laalaba : Capitaine, chef mécanicien, officier de deuxième classe, officier mécanicien de deuxième classe, mécanicien et membre d'équipage : 6 personnes

Spécification du Navire-école

Chalutier, longueur totale 19,5 m

Compas magnétique, gyrocompas, GPS, échosondeur, émetteur-récepteur radio (endommagé depuis 5 ans).

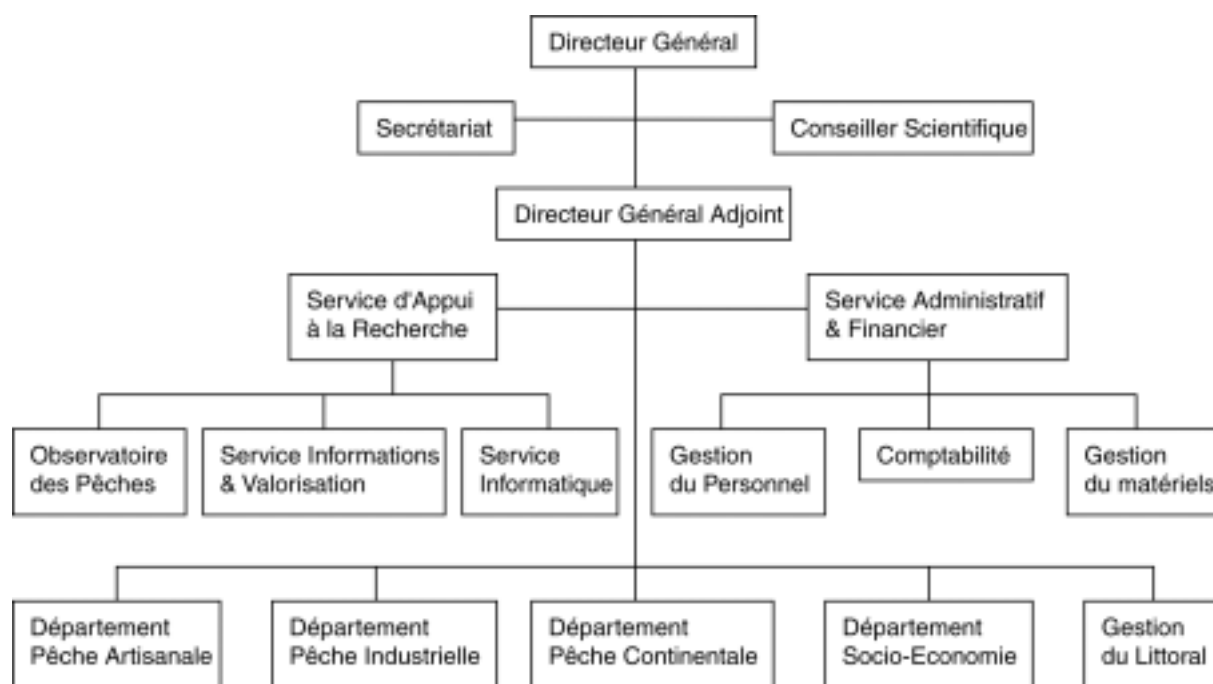


Figure 5-3-5 Organigramme du CNSHB

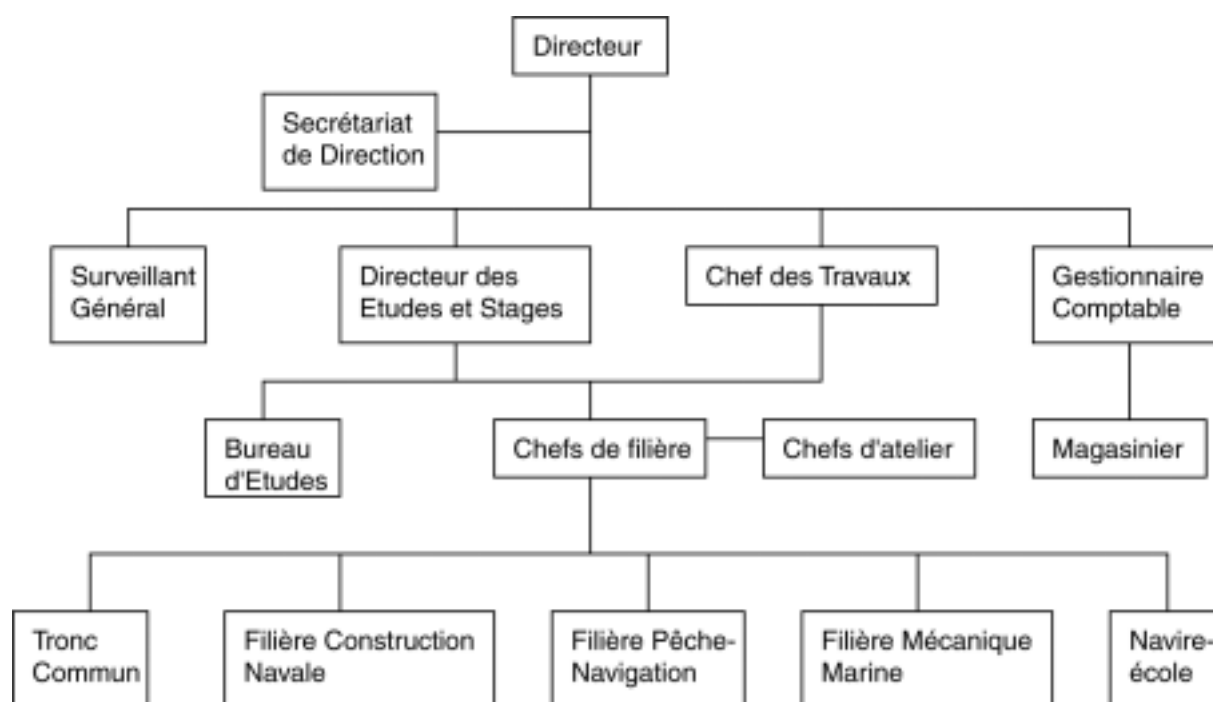


Figure 5-3-6 Organigramme du CFPM